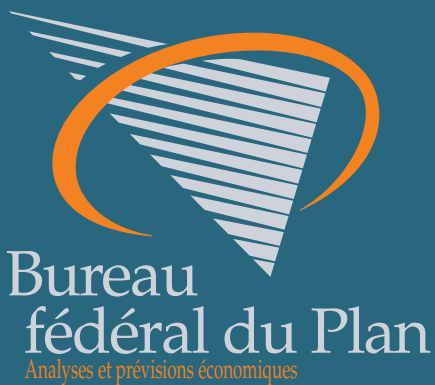


# PERSPECTIVES

## Perspectives économiques 2013-2018



Mai 2013

.be

## Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Ainsi, sous la responsabilité de l'ICN, le BFP établit deux fois par an, en février et septembre, des prévisions à court terme de l'économie belge, soit le *Budget économique* en vue, comme son nom l'indique, de la confection du budget de l'Etat et de son contrôle. A la demande des partenaires sociaux, le BFP publie en mai des *Perspectives économiques à moyen terme* dans un contexte international. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des *Perspectives économiques régionales*. *Nime Outlook* décrit, une fois par an, des perspectives d'évolution à moyen terme de l'économie mondiale. Tous les trois ans, le BFP élabore des *Perspectives énergétiques à long terme pour la Belgique*. Tous les trois ans également, il réalise, en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports, des *Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique*. Enfin, le BFP élabore annuellement, en collaboration avec la DCSIE, des *Perspectives de population* de long terme.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur responsable : Henri Bogaert - Dépôt légal : D/2013/7433/11

PERSPECTIVES



# Perspectives économiques 2013-2018

Mai 2013

# Contributions

Cette publication a été réalisée par les membres de la Direction générale du BFP :

Coordination générale assurée par Michel Englert, Igor Lebrun et l'équipe "Perspectives et analyses à moyen terme" :  
Delphine Bassilière, Francis Bossier et Ingrid Bracke

Contributions :

Equipe "Prévisions à court terme et conjoncture" : Bart De Ketelbutter, Ludovic Dobbelaere et Filip Vanhorebeek

Equipe "Marché du travail" : Koen Hendrickx, Maritza Lopez-Novella, Luc Masure et Peter Stockman

Equipe "Finances publiques" : Vincent Frogneux, Gina Gentil, Laurence Laloy, Thérèse Père et Michel Saintrain

Equipe "Protection sociale, démographie et prospective" : Greet De Vil, Nicole Fasquelle, Marie-Jeanne Festjens,  
Christophe Joyeux, Micheline Lambrecht, Bertrand Scholtus, Karel Van den Bosch, Saskia Weemaes et Peter Willemé

Traduction :

Christelle Castelain, Erik Janssens, Farid Mourabit et Patricia Van Brussel

Cellule informatique :

Geert Bryon, Adinda De Saeger et Dominique Van Der Wal

## **Bureau fédéral du Plan**

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail: [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

<http://www.plan.be>

# Table des matières

1.	<b>Synthèse</b> . . . . .	1
2.	<b>Environnement international et marchés financiers</b> . . . . .	11
2.1.	Environnement international à court et moyen terme	13
2.2.	Risques et incertitudes	20
3.	<b>Evolutions macroéconomiques et sectorielles</b> . . . . .	21
3.1.	La croissance du PIB effectif et potentiel	23
3.2.	Les composantes de la croissance économique	25
3.2.1.	Aperçu général	25
3.2.2.	Le commerce extérieur	26
3.2.3.	La demande intérieure	28
3.2.4.	Evolution par branche d'activité	36
3.3.	Prix et coûts	41
3.4.	Secteurs institutionnels	46
3.4.1.	Les grands équilibres des secteurs intérieurs	46
3.4.2.	Le compte du reste du monde	49
4.	<b>Marché du travail</b> . . . . .	51
4.1.	Démographie et offre de travail	54
4.2.	Formation des salaires et productivité dans le secteur des entreprises	61
4.2.1.	Coût du travail : composition et déterminants macroéconomiques	61
4.2.2.	Coût nominal unitaire du facteur travail et part du travail dans la valeur ajoutée	67
4.3.	Emploi	69
4.4.	Chômage et réserve de main-d'œuvre	75
4.5.	Taux d'activité : une comparaison avec l'EFT	79
5.	<b>Finances publiques</b> . . . . .	83
5.1.	Solde de financement, recettes, dépenses et endettement public	85
5.1.1.	Orientation budgétaire à politique constante	85
5.1.2.	Recettes de l'ensemble des administrations publiques	85
5.1.3.	Dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques	88
5.1.4.	Dette et charges d'intérêt	91
5.2.	Evolution par sous-secteurs des administrations publiques	93
5.2.1.	Vue d'ensemble et comparaison avec le programme de stabilité	93
5.2.2.	Pouvoir fédéral	96
5.2.3.	Administrations de sécurité sociale	100
5.2.4.	Communautés et régions	109
5.2.5.	Pouvoirs locaux	112
6.	<b>Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre</b> . . . . .	115
6.1.	L'objectif de la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto et les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020	116
6.1.1.	L'objectif de la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto	116
6.1.2.	Les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020	116
6.1.3.	Système européen d'échange de quotas d'émission	117
6.1.4.	Négociations internationales	118
6.1.5.	Politiques et mesures	118

6.2.	Evolution de la demande d'énergie et des émissions de CO <sub>2</sub> d'origine énergétique	120
6.2.1.	Evolution de la consommation d'énergie et de l'intensité en énergie du PIB	120
6.2.2.	Evolution des émissions totales de CO <sub>2</sub> liées à l'énergie et de l'intensité en CO <sub>2</sub> d'origine énergétique du PIB, Des années septante à 2018	121
6.2.3.	Analyse sectorielle de la consommation d'énergie et des émissions de CO <sub>2</sub> liées à l'énergie	123
6.3.	Evolution des émissions de CO <sub>2</sub> d'origine non énergétique et d'autres émissions de gaz à effet de serre	128
6.3.1.	Emissions de CO <sub>2</sub> d'origine non énergétique	128
6.3.2.	Emissions de CH <sub>4</sub> et N <sub>2</sub> O	128
6.3.3.	Emissions de gaz fluorés (HFC, PFC et SF <sub>6</sub> )	130
6.4.	Emissions totales de gaz à effet de serre	131
7.	<b>Annexes . . . . .</b>	<b>133</b>
7.1.	Principales hypothèses de la projection	135
7.2.	Résultats macroéconomiques	141
7.3.	Comptes sectoriels	147
7.4.	Finances publiques	152
7.5.	Résultats par branche d'activité	162

## Liste des encadrés

ENCADRÉ 1 -	Méthodologie d'établissement des hypothèses d'environnement international	16
ENCADRÉ 2 -	La modélisation des dépenses publiques de soins de santé	105





# 1. Synthèse

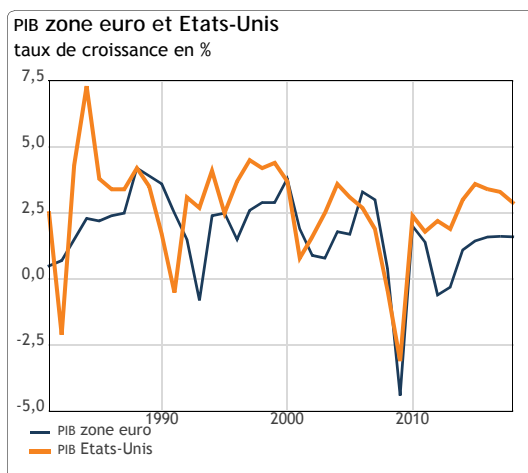
*Minée par la crise de la dette publique de certains de ses Etats membres, la zone euro est entrée en récession en 2012...*

Dans un contexte de crise de la dette européenne, la croissance mondiale a poursuivi son ralentissement en 2012 pour atteindre 3,2 % contre encore 4,0 % en 2011. Les craintes d'un éclatement de la zone euro et, partant, la nervosité des marchés financiers ont fortement miné la confiance des consommateurs et des producteurs. Ces facteurs, conjugués à des politiques budgétaires restrictives, ont débouché sur une récession aussi bien en zone euro (-0,6 %) que dans l'ensemble de l'Union européenne (-0,3 %) et sur un ralentissement de la croissance des économies émergentes. Les Etats-Unis sont par contre parvenus à tirer leur épingle du jeu avec une progression du PIB de 2,2 %.

*...et ne devrait que très graduellement en sortir dans le courant de 2013.*

L'activité économique dans la zone euro semble à présent se stabiliser et devrait très progressivement se renforcer dans le courant de l'année 2013. Toutefois, sur une base annuelle, l'économie de la zone euro se contracterait encore légèrement en 2013 (-0,3 %) tandis que l'économie de l'Union européenne dans son ensemble stagnerait. De son côté, étant donné les économies importantes à réaliser au niveau de ses finances publiques, l'économie américaine ne profiterait que partiellement de l'embellie sur son marché intérieur et au niveau mondial, si bien que la croissance du PIB américain n'excéderait pas 1,9 % en 2013. Au total, la croissance mondiale ne dépasserait dès lors pas 3,3 % en 2013.

*A moyen terme, l'économie européenne devrait retrouver un sentier de croissance plus soutenue.*



Le redressement de la croissance européenne devrait se confirmer en 2014 et, pour autant que la confiance continue à se rétablir, la croissance pourrait avoisiner 1,1 % en zone euro et 1,3 % dans l'ensemble de l'UE. La croissance aux Etats-Unis devrait également repartir à la hausse et s'établir à 3,0 % grâce notamment à des exportations bien plus dynamiques, alors que la croissance du PIB chinois resterait robuste (environ 8 %) permettant au PIB mondial de progresser de 4,0 % en 2014. Le scénario macroéconomique retenu pour la période 2015-2018 suppose un rythme de croissance de l'économie mondiale de l'ordre de 4,5 % en moyenne annuelle. Pour la zone euro et l'UE, la croissance remonterait à 1,6 % et 1,8 %, respectivement, en moyenne sur la période, tandis que la croissance américaine serait de l'ordre de 3,3 %.

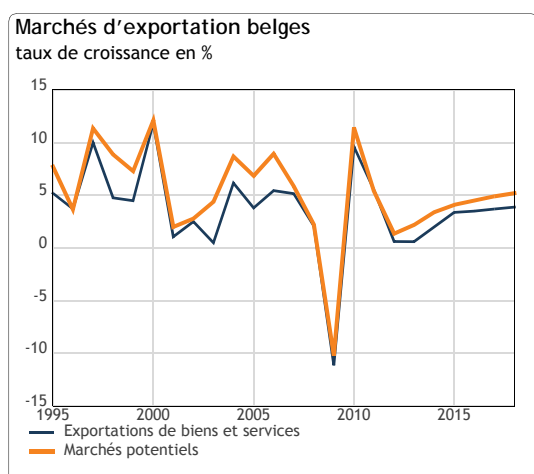
*Le ralentissement de l'inflation en zone euro devrait se confirmer.*

Après une accélération en 2011, l'inflation de la zone euro a commencé à ralentir dans un contexte de basse conjoncture et de modération des prix des produits importés, pour ne plus atteindre que 2,5 % en moyenne l'année dernière. Du fait de la baisse des prix des matières premières, énergétiques et non énergétiques, l'inflation de la zone euro devrait continuer à ralentir, pour ne plus représenter que 1,7 % en 2013 et 1,5 % en 2014. Sur le reste de la période de projection, le rythme d'inflation resterait également assez nettement sous la barre des 2 %.

*Ce scénario international est loin d'être une évidence.*

Les principaux risques négatifs pesant sur les prévisions de croissance sont clairement liés à la crise de la dette souveraine dans la zone euro et à l'évolution de son secteur financier. D'une part, si la crise des dettes publiques devait s'aggraver à nouveau, avec dans son sillage une nouvelle augmentation des primes de risque et des effets de contagion entre les pays, il pourrait s'ensuivre un rationnement sévère du crédit et une forte baisse de la demande intérieure, avec, à la clé, une nouvelle et profonde récession. D'autre part, il existe un risque réel que la simultanéité de la mise en œuvre des processus d'ajustement budgétaire dans les économies avancées hypothèque la reprise de la croissance.

*Après un ralentissement sévère en 2012, les marchés potentiels à l'exportation se redresseraient progressivement.*

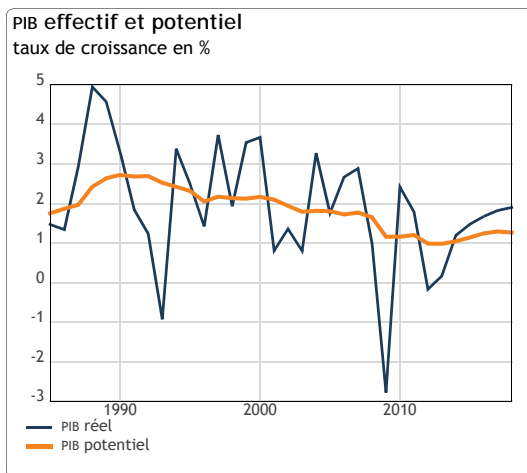


A l'instar du commerce mondial, la croissance des marchés potentiels à l'exportation de la Belgique a encore baissé en 2012, n'atteignant plus que 1,4 % en rythme annuel (contre 11,4 % en 2010 et 5,4 % en 2011). La croissance de nos marchés potentiels se redresserait ensuite de manière progressive, d'abord d'une façon relativement limitée en 2013 (2,2 %), puis d'une manière plus nette dès 2014 pour atteindre un rythme moyen de 4,7 % entre 2015 et 2018. Ce rythme de croissance serait nettement inférieur à celui observé pendant la période précédant la crise (6,4 % en moyenne sur 2000-2007).

*Sur base annuelle, la stagnation du PIB belge devrait se poursuivre en 2013.*

Un fléchissement conjoncturel de l'économie belge a été enregistré dès le second semestre 2011 et s'est poursuivi en 2012. Par conséquent, le PIB devrait avoir accusé un recul de 0,2 % l'an dernier. Une croissance légèrement positive de la consommation privée (0,3 %) et publique (0,6 %) devraient soutenir quelque peu la demande intérieure en 2013. Les investissements seraient, par contre, en net recul (-1 %). La lenteur de la reprise économique chez nos principaux partenaires commerciaux aurait pour conséquence que la croissance des exportations ne dépasserait pas 0,6 % sur base annuelle. Au total, le PIB croîtrait à peine en 2013 (0,2 %).

*Ce n'est qu'à partir de l'an prochain que la reprise serait réellement visible.*

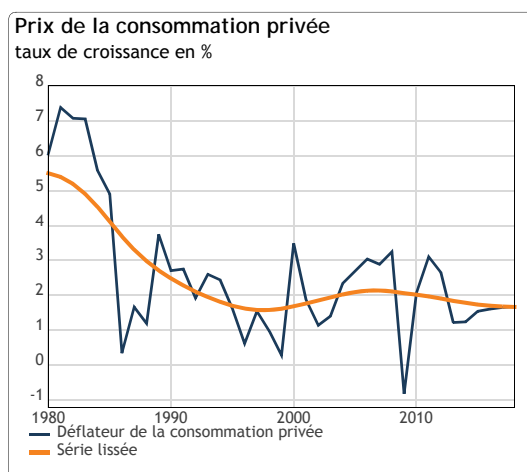


En l'absence de mesures de consolidation budgétaire additionnelles, toutes les composantes de la demande intérieure renoueraient avec un rythme de croissance plus soutenu en 2014. Tant la consommation privée que publique afficheraient un taux de croissance de 0,7 %. Le total des investissements retrouverait, pour sa part, une croissance positive (1,5 %). Grâce à une contribution des exportations nettes de l'ordre de 0,3 point de pourcentage, le PIB belge enregistrerait sa meilleure performance depuis trois ans (1,2 %). Cette reprise devrait se confirmer au cours de la période 2015-2018, la progression de la consommation privée (1,3 % par an en moyenne sur la période) et, dans une moindre mesure, celle de la consommation publique en volume (1,0 % en moyenne par an) s'accéléraient. Les investissements retrouveraient un rythme de croissance plus soutenu (2,2 %) et les exportations nettes contribueraient à hauteur de 0,4 point de pourcentage à la croissance du PIB belge qui atteindrait en moyenne 1,7 %. Ces évolutions relativement favorables ne doivent pas faire oublier que, compte tenu des faibles performances des dernières années, la croissance potentielle ne se redresserait que très lentement pour revenir à 1,3 % en 2017.

*Amélioration graduelle du surplus de la balance extérieure courante...*

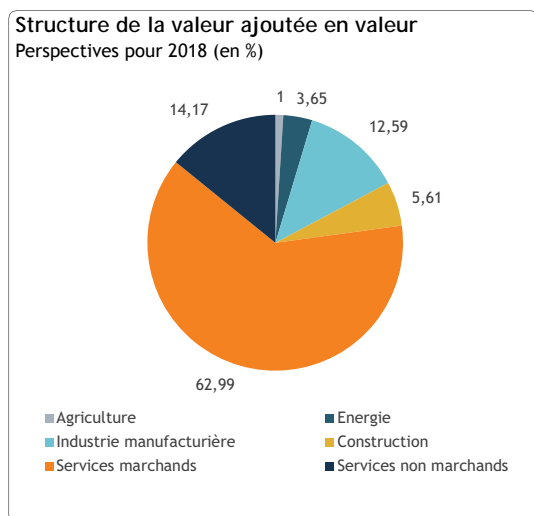
Après une légère amélioration en 2012, le surplus de la balance des opérations courantes devrait continuer à augmenter régulièrement pour s'élever à 2,8 % du PIB en fin de période. En 2013, le raffermissement du surplus extérieur découlerait principalement de gains de termes de l'échange (baisse des prix de l'énergie). Les années suivantes, le redressement progressif de la demande extérieure profiterait aux exportations et, dans la foulée, à la balance extérieure courante, en dépit d'un redressement parallèle des importations et d'une faible dégradation des termes de l'échange.

*...dans un contexte d'inflation ralentie.*



L'inflation belge mesurée à l'aide de l'indice national des prix à la consommation (INPC) a atteint 2,8 % en 2012 contre 3,5 % un an plus tôt. Ce ralentissement s'explique principalement par une progression modérée du prix du pétrole. L'indice-santé (qui ne tient pas compte de l'évolution du prix des carburants, des boissons alcoolisées et du tabac) a, pour sa part, progressé de 2,6 %. L'inflation devrait continuer à ralentir en 2013, l'INPC augmentant de seulement 0,9 %. La baisse des prix des produits énergétiques, renforcée par une série de mesures prises par le gouvernement fédéral, constituerait la principale cause de ce ralentissement, mais des facteurs techniques et méthodologiques pèseraient également sur l'évolution de l'INPC. Le taux d'inflation resterait relativement bas en 2014, avec une croissance de 1,2 %, les prix de l'énergie continuant à exercer une pression à la baisse. A partir de 2015, la croissance de l'INPC (tout comme celle du déflateur de la consommation privée) devrait se situer aux environs de 1,6 %. Ce rythme serait largement inférieur à l'inflation observée sur la période 2007-2012 (2,2 % en moyenne selon le déflateur de la consommation privée, 2,5 % selon l'INPC).

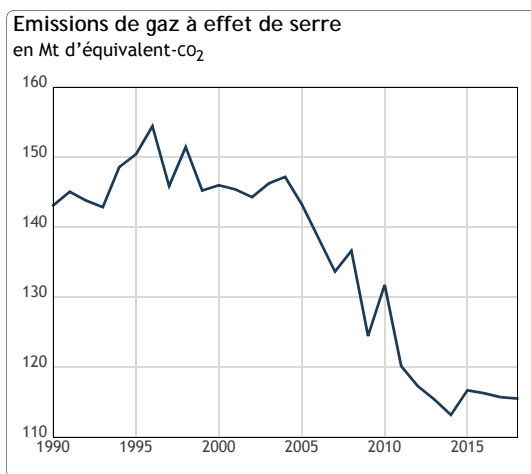
*L'industrie manufacturière, particulièrement touchée en 2012-2013, bénéficierait par la suite de la reprise mondiale.*



D'après les estimations provisoires pour l'année 2012, il semble que les branches des biens d'équipement et des biens intermédiaires sont celles dont l'activité a été la plus touchée en 2012. Celle-ci dépend en effet largement de la demande extérieure. Les branches "santé et action sociale", "agriculture" et "titres-services" sont les seules à avoir connu une augmentation relativement soutenue de leur valeur ajoutée en volume. Le schéma sectoriel de croissance attendu pour l'année 2013 serait assez semblable à celui de 2012. A moyen terme, la croissance économique belge serait largement soutenue par les exportations, relativement dynamiques par rapport à la demande intérieure. Dans ce contexte, l'industrie manufacturière, dont l'activité est largement orientée vers les marchés extérieurs, enregistrerait une croissance annuelle moyenne de sa valeur

ajoutée réelle assez semblable à celle des services marchands (respectivement, 1,8 et 1,9 % par an en moyenne au cours de la période 2014-2018). La part de l'industrie manufacturière dans le total de la valeur ajoutée belge serait ainsi quasiment stabilisée (12,8 % en 2013 à 12,6 % en 2018 en termes nominaux); celle des services marchands serait en hausse mais de façon nettement ralentie par rapport à la décennie passée (57,9 % en 2000, 62,2 % en 2013 et 63,0 % en 2018 en termes nominaux).

*Moyennant l'utilisation de mécanismes de flexibilité, l'objectif du Protocole de Kyoto serait atteint...*



Les émissions totales de gaz à effet de serre auraient atteint en moyenne 126,1 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO<sub>2</sub> sur la période 2008-2012, soit un volume largement inférieur au plafond de 134,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> fixé dans le cadre du Protocole de Kyoto. Les émissions des établissements industriels soumis au système européen d'échange de quotas d'émissions CO<sub>2</sub> (secteurs ETS) se seraient élevées en moyenne à 48,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>, en deçà du plafond défini par le Plan national d'allocation pour 2008-2012. En revanche, les émissions des secteurs non-ETS auraient été légèrement supérieures à l'objectif assigné par solde et auraient atteint en moyenne 77,3 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>, ce qui représente 1 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> de plus que le

plafond fixé. La Belgique devra, sur base de cet écart, évaluer la quantité de mécanismes de flexibilité qu'elle devra actionner pour satisfaire à ses obligations.

*...mais des efforts supplémentaires devront être consentis afin de réaliser les objectifs à l'horizon 2020.*

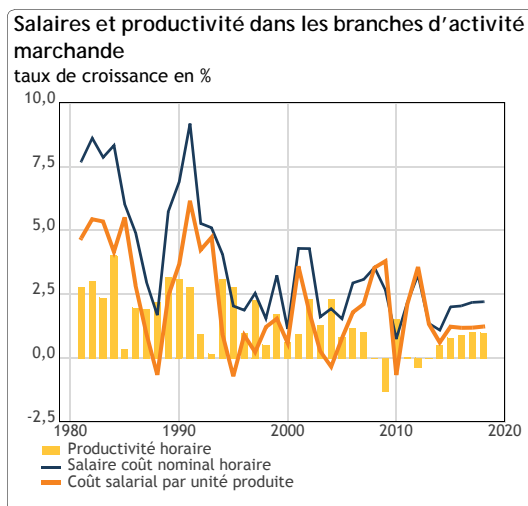
A l'horizon 2020, la Belgique devra, par ailleurs, satisfaire à une série d'objectifs fixés par l'Europe dans le cadre du paquet Climat-Energie. Ainsi, les émissions des secteurs ETS devront, au niveau européen, baisser de 21 % par rapport à 2005. Les émissions des secteurs non-ETS devront également être réduites en 2020 (-10 % par rapport à 2005 au niveau européen, -15 % dans le cas belge). Selon les présentes perspectives, entre 2005 et 2018, les émissions générées par les secteurs ETS en Belgique auront reculé d'environ 30 %, et celles des secteurs non-ETS baisseraient de 9 %. En ce qui concerne les énergies renouvelables, la Belgique s'est vu assigner

un objectif de 13 % de sources d'énergies renouvelables dans le total de la consommation finale brute d'énergie à l'horizon 2020. A politique inchangée, une part de 11,2 % serait atteinte en 2018. De même, la part de carburants renouvelables dans la consommation du secteur du transport atteindrait, compte non tenu de l'utilisation d'électricité "verte" dans les transports, 6 % en 2018, soit moins que l'objectif minimum fixé à 10 % à l'horizon 2020.

### *L'évolution des salaires en 2013-2014 dans le secteur marchand est marquée par un gel en termes réels...*

Afin de renforcer la compétitivité de l'économie belge, le gouvernement a instamment plaidé auprès des interlocuteurs sociaux, dans le cadre des négociations interprofessionnelles 2013-2014, pour qu'aucune hausse de salaire ne soit consentie au-delà de l'indexation et des hausses barémiques. A défaut d'un accord entre interlocuteurs sociaux sur ce point, le gel des salaires a été promulgué par arrêté royal. Comme par ailleurs l'indexation des salaires serait nettement inférieure en 2013 par rapport à 2012, l'augmentation des salaires horaires bruts nominaux ne dépasserait pas 1,5 % cette année (contre 3,1 % l'an dernier). La croissance des coûts salariaux horaires nominaux serait encore plus faible (1,4 %), étant donné les nouvelles réductions de cotisations sociales consenties. En 2014, l'indexation serait également le seul facteur de hausse des salaires horaires bruts nominaux, laquelle s'établirait à 1,2 %. Les coûts salariaux horaires nominaux croîtraient pour leur part de 1,1 % suite à la poursuite de la politique de réductions des cotisations sociales. Toutefois, vu la très faible progression des gains de productivité en 2013 et 2014, le coût salarial unitaire augmenterait respectivement de 1,3 % et 0,6 %. Notons que selon des simulations effectuées à l'aide du modèle économétrique HERMES, la mesure de gel des salaires réels, couplée aux réductions supplémentaires de cotisations patronales mentionnées ci-avant, permettrait de réduire la progression du coût salarial unitaire de 1,1 % à l'horizon 2014, par rapport à une situation où ces mesures n'auraient pas été décidées.

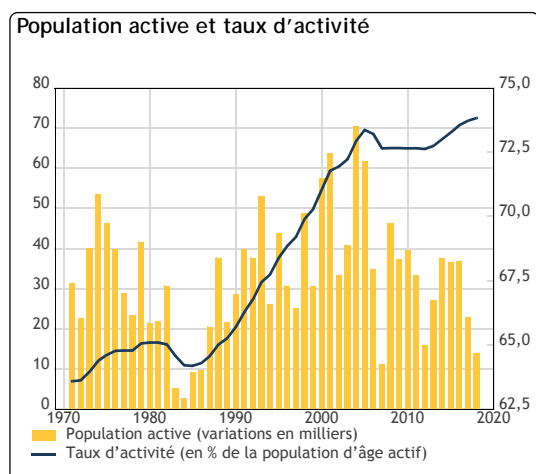
### *...avant de repartir modestement à la hausse à partir de 2015.*



A partir de 2015, le scénario retenu ne tient pas compte des réductions additionnelles de charges salariales que le gouvernement pourrait mettre en oeuvre en concertation avec les partenaires sociaux dans le but d'éliminer le handicap salarial à l'horizon 2018. En effet, le gouvernement a conditionné une augmentation des réductions de cotisations patronales en 2015 au respect de la norme salariale fixée pour 2013-2014, et une augmentation supplémentaire de ces réductions en 2017 au respect de la norme salariale qui sera fixée pour 2015 et 2016, et qui est encore inconnue. En l'absence d'un tel dispositif, les salaires horaires bruts hors indexation progresseraient en moyenne de 0,6 % par an, en ligne avec les déterminants macroéconomiques et l'évolution du chômage. Compte tenu d'une in-

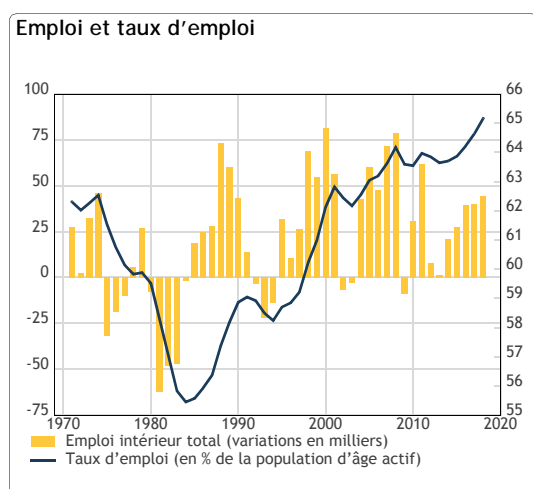
dexation d'environ 1,6 % par an, la hausse des salaires horaires bruts nominaux s'élèverait à 2,2 % alors que celle du coût salarial serait limitée à 2,1 %. Compte tenu de gains de productivité du secteur marchand qui stagneraient à 0,9 % par an, le coût salarial unitaire augmenterait de 1,2 % en moyenne annuelle sur la période 2015-2018.

*Grâce au redressement des taux d'activité, la population active continuerait son importante progression.*



La population d'âge actif (15-64 ans) progresserait encore de 118 000 personnes sur l'ensemble de la période 2013-2018, mais cette croissance, alimentée exclusivement par une contribution positive du solde migratoire, s'affaiblirait considérablement à l'horizon 2018. Contrairement aux six années écoulées<sup>1</sup>, l'évolution des taux d'activité devrait à nouveau apporter une contribution positive à la croissance de l'offre de travail sur la période de projection. En effet, alors que la contribution de la classe d'âge des 15-24 ans resterait dans un premier temps négative, pour se stabiliser ensuite, celle des 25-49 ans redeviendrait (légèrement) positive à partir de 2016 tandis que sous l'impulsion des réformes structurelles initiées l'an dernier, celle des 50-64 ans resterait fortement positive. Dans ces conditions, le taux d'activité global passerait de 72,6 % en 2012 à 73,8 % en 2018. La population active augmenterait de 175 000 unités sur la période 2013-2018, soit une hausse à peine inférieure à celle enregistrée au cours des six dernières années écoulées. Cette augmentation serait concentrée sur la période 2014-2016 (+37 000 personnes par an). A l'horizon 2018, elle serait en net repli (+14 000 personnes) parce que la composante démographique faiblirait et que les réformes se rapprocheraient de leur vitesse de croisière.

*Très faible croissance de l'emploi en 2013, reprise progressive par la suite.*

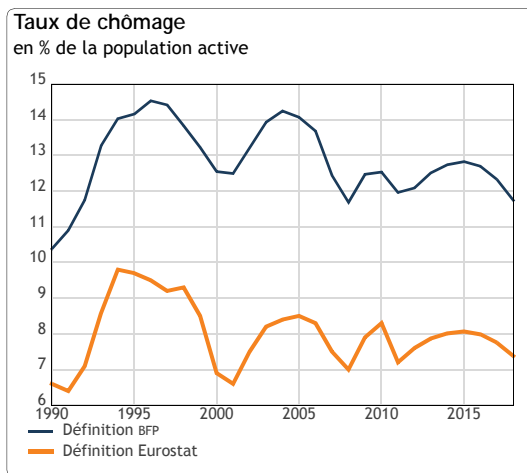


Sous l'effet de la conjoncture défavorable et du recul de l'emploi dans les administrations publiques, l'emploi intérieur total n'augmenterait quasiment pas cette année. Au niveau des branches d'activité marchande, c'est l'industrie manufacturière qui serait la plus touchée avec un recul de près de 10 000 emplois alors que les services marchands continueraient malgré tout à voir leur emploi croître de 17 000 unités. Par la suite, la croissance de l'emploi dans le secteur marchand s'accéléierait progressivement pour atteindre 1,1 % par an en moyenne à partir de 2016, pour une croissance annuelle de la valeur ajoutée de 2 % et par conséquent des gains de productivité toujours limités (0,9 % par an). L'emploi public croîtrait à nouveau à partir de 2015 (+9 000 sur quatre ans), croissance qui se situerait

intégralement dans l'enseignement. Sur l'ensemble de la période de projection, l'emploi intérieur total augmenterait de 172 000 personnes. Les services marchands resteraient le principal moteur de cette hausse (+211 000 emplois) alors l'industrie manufacturière perdrait 36 000 emplois tandis que la construction en gagnerait 13 000. Au total, le taux d'emploi<sup>2</sup> passerait ainsi de 63,8 % en 2012 à 65,2 % à l'horizon 2018. Selon la définition retenue dans le cadre de la stratégie EU2020 (enquête sur les forces de travail, classe d'âge de 20 à 64 ans), le taux d'emploi s'élèverait à 68,4 % en 2018, ce qui représente encore un écart important par rapport à l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est fixé à l'horizon 2020.

1. Les facteurs qui expliquent les évolutions négatives des taux d'activité pour la classe d'âge des 15-49 ans au cours de cette période, font l'objet d'une analyse spécifique dans le chapitre consacré au marché du travail.  
2. Concept administratif, mesuré comme le rapport entre le nombre total de personnes occupées (y compris les personnes de 65 ans et plus) et la population de 15 à 64 ans.

*Le taux de chômage ne commencerait à se replier qu'à partir de 2016.*



La hausse plus limitée que prévu du nombre de chômeurs après l'éclatement de la crise financière (+27 000 personnes sur la période 2009-2011) s'explique à la fois par les très faibles gains de productivité enregistrés au cours de cette période et par les chocs négatifs sur les taux d'activités des classes d'âge entre 15 et 49 ans. Ces deux phénomènes ont également limité la hausse du chômage l'an dernier (+9 000 personnes). Par contre, le chômage devrait fortement progresser sur la période 2013-2015 (+52 000 personnes) parce que les créations d'emploi ne repartiraient que lentement à la hausse alors que l'effet expansif des réformes structurelles sur l'offre de travail jouerait déjà à plein. Le taux de chômage passerait ainsi de 12,1 % en 2012 à 12,8 % en 2015. A partir de 2016, l'emploi devrait progresser de façon plus importante, alors que la croissance de la population active s'essoufflerait à partir de 2017. Le recul du chômage sur la période 2016-2018 (-50 000 unités) permettrait au taux de chômage de retrouver approximativement son niveau d'avant-crise, soit 11,7 %. Notons enfin, que le taux de chômage Eurostat harmonisé (mesuré sur la base de l'enquête sur les forces de travail) s'élèverait à 7,8 % en 2018 contre 7,6 % en 2012.

*Le solde de financement des administrations publiques s'améliorerait nettement en 2013...*

Malgré la faiblesse de la croissance économique, le déficit de l'ensemble des administrations publiques serait en nette amélioration en 2013 puisqu'il passerait, comme tenu des informations disponibles à la clôture de ces Perspectives<sup>1</sup>, de 3,9 % en 2012 à 2,9 % du PIB cette année<sup>2</sup>. Cette évolution s'explique par la contraction des transferts en capital (contrecoup de la recapitalisation de Dexia Group de 2012) et le reflux des investissements des pouvoirs locaux, ainsi que par l'orientation restrictive prise dans les budgets des différents niveaux de pouvoir. Les recettes continueraient leur progression en 2013, suite aux mesures prises principalement au niveau fédéral, pour atteindre 48,7 % du PIB. Hormis les dépenses en capital, les autres catégories de dépenses primaires augmenteraient au total de 0,5 point de PIB suite à la faible croissance économique (effet dénominateur). Les charges d'intérêt seraient quant à elles en léger recul (-0,2 point de PIB) grâce au repli des taux d'intérêt.

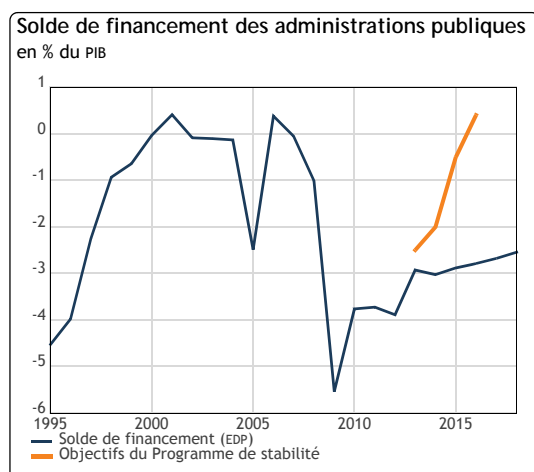
*...mais sans mesures additionnelles, la trajectoire du programme de stabilité ne serait pas rencontrée.*

Le programme de stabilité de la Belgique d'avril 2013 vise une amélioration du solde de financement structurel de 1 % du PIB en 2013. Or, la variation du solde structurel, calculé selon la méthodologie de la Commission européenne, ne s'élève qu'à 0,6 % du PIB en 2013. Par conséquent la prise de mesures additionnelles par les différents niveaux de pouvoir, dans le courant de l'année, pourrait s'avérer nécessaire afin de rencontrer l'objectif du programme de stabilité.

1. Les présentes Perspectives ont été clôturées le 22 avril 2013 ; elles n'intègrent donc pas les impacts de décisions survenues postérieurement à cette date, comme le contrôle du budget 2013 des entités fédérées, sauf celui de la Communauté flamande, ou la cession du portefeuille d'actifs de Royal Park Investments.

2. Selon la définition conforme à la procédure sur les déficits excessifs (EDP).

*A politique inchangée, le déficit serait en légère augmentation en 2014, puis se réduirait faiblement.*



En 2014, à politique et législation inchangées, le déficit de l'ensemble des administrations publiques remonterait à 3 % du PIB. Cette détérioration s'explique essentiellement par le caractère ponctuel de certaines mesures prises en 2013 qui conduirait à une baisse de 0,5 point de PIB des recettes. Les dépenses se tasseraient également mais dans une moindre mesure, principalement en raison de l'évolution favorable du facteur d'indexation des prestations sociales et des rémunérations par rapport au déflateur du PIB et d'une croissance économique plus dynamique. A partir de 2015, les recettes totales se stabiliseraient aux alentours des 48,1 % du PIB. Suite au recul des frais de fonctionnement de l'Etat et des charges d'intérêt, les dépenses se contracteraient légèrement pour représenter 50,6 % du PIB

en 2018. Le besoin de financement ne parviendrait cependant pas à se mettre à distance significative de la frontière de déclenchement de la procédure sur les déficits excessifs puisqu'il s'élèverait encore à 2,5 % du PIB en 2018.

*A moyen terme, stabilité du déficit de l'entité I et apparition d'un faible surplus pour l'entité II.*

Même si la croissance des dépenses des administrations de sécurité sociale excéderait celle du PIB, ce sous-secteur connaîtrait un équilibre budgétaire sur l'ensemble de la période de projection grâce à une dotation d'équilibrage budgétaire versée par le pouvoir fédéral. Cette dotation masquerait ainsi un déficit sous-jacent au niveau de la sécurité sociale. Sur base des mécanismes de financement actuels<sup>1</sup>, le déficit du pouvoir fédéral serait quant à lui relativement stable aux alentours de 2,9 % du PIB sur l'ensemble de la période. Au niveau de l'entité II, le sous-secteur des communautés et régions connaîtrait un léger déficit de l'ordre de 0,2 % du PIB en 2013 qui se résorberait progressivement et se transformerait en un surplus de 0,4 % du PIB en fin de période. Le compte de l'ensemble des pouvoirs locaux resterait quant à lui à l'équilibre jusqu'en 2016 avant que n'apparaissent de légers déficits à l'approche des élections locales.

*La dette publique repasserait sous le seuil des 100 % du PIB en fin de période.*

En 2013, malgré la réduction du déficit, la dette publique poursuivrait sa hausse et s'élèverait à 100,9 % du PIB (sous réserve de mesures additionnelles qui seraient décidées en cours d'année pour contenir la dette), en raison essentiellement de l'atonie de la croissance économique nominale. La participation de l'Etat belge au Mécanisme européen de stabilité et au Fonds européen de stabilisation financière contribuerait également à cette hausse tandis que le remboursement partiel de KBC des aides obtenues de la Région flamande l'atténuerait. A moyen terme, le ratio d'endettement se contracterait légèrement, sous l'effet combiné d'un faible surplus primaire et d'un taux d'intérêt implicite inférieur au taux de croissance économique nominal, pour revenir à 99,0 % du PIB en 2018.

Les "Perspectives économiques 2013-2018" ont été élaborées en tenant compte des informations disponibles le 22 avril 2013.

1. La 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat n'étant pas finalisée à la clôture de ces Perspectives, la projection des finances des différents sous-secteurs n'intègre pas d'éventuels transferts de charges entre l'entité I et l'entité II.



TABLEAU 1 - Principaux résultats macroéconomiques

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyennes de période 2007-2012 2013-2018	
<b>Demande et production</b> (euros chaînés, année de référence 2005) <sup>(*)</sup>									
- Dépenses de consommation finale privée <sup>a</sup>	-0,7	0,3	0,7	0,9	1,2	1,4	1,7	1,1	1,0
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	0,9	0,6	0,7	0,9	1,0	1,0	1,3	1,5	0,9
- Formation brute de capital fixe	-0,4	-1,0	1,5	2,2	1,9	2,5	2,3	0,4	1,6
. Entreprises <sup>b</sup>	0,4	-0,3	2,2	2,4	2,4	2,4	2,4	1,3	1,9
. Administrations publiques	1,8	-4,6	-5,1	2,8	0,2	7,7	4,3	2,6	0,9
. Logements	-3,0	-1,6	1,6	1,6	1,4	1,3	1,2	-2,2	0,9
- Variations de stocks <sup>c</sup>	-0,4	0,0	0,0	-0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
- Dépenses intérieures totales	-0,4	0,1	0,9	1,2	1,3	1,6	1,7	1,0	1,1
- Exportations de biens et services	0,6	0,6	2,0	3,4	3,5	3,7	3,9	2,0	2,8
- Total des utilisations finales	0,1	0,3	1,4	2,2	2,3	2,6	2,7	1,4	1,9
- Importations de biens et services	0,1	0,5	1,6	3,0	3,1	3,4	3,6	2,2	2,6
- PIB	-0,2	0,2	1,2	1,5	1,7	1,8	1,9	0,9	1,4
- PIB (prix courants)	1,9	2,0	2,7	3,2	3,4	3,5	3,7	2,9	3,1
- PIB par tête (réel)	-0,9	-0,6	0,5	0,8	1,0	1,2	1,3	0,0	0,7
- Revenu national brut réel	-0,6	0,6	1,4	1,4	1,5	1,6	1,8	0,6	1,4
<b>Prix et taux d'intérêt</b> <sup>(*)</sup>									
- Dépenses de consommation finale privée	2,7	1,2	1,2	1,5	1,6	1,7	1,7	2,2	1,5
- Indice santé	2,6	1,1	1,4	1,5	1,6	1,7	1,7	2,3	1,5
- Formation brute de capital fixe	2,6	1,5	1,9	2,1	2,0	2,0	1,9	2,4	1,9
- Exportations de biens et services	2,3	0,1	0,8	1,7	2,0	2,1	2,2	2,0	1,5
- Importations de biens et services	2,6	-0,4	0,5	1,8	2,1	2,3	2,3	2,4	1,4
- Termes de l'échange	-0,3	0,5	0,3	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1	-0,3	0,0
- Déflateur du PIB	2,1	1,8	1,5	1,7	1,7	1,7	1,8	2,0	1,7
- Taux d'intérêt à long terme (à 10 ans, niveau)									
. Nominal	3,0	2,1	2,3	2,6	2,8	3,0	3,1	3,9	2,7
. Réel	0,3	0,9	1,0	1,0	1,2	1,3	1,5	1,7	1,2
- Taux d'intérêt à court terme (à 3 mois, niveau)									
. Nominal	0,1	0,2	0,3	1,4	1,9	2,5	2,9	1,6	1,5
. Réel	-2,5	-1,1	-1,0	-0,2	0,3	0,8	1,2	-0,6	0,0
<b>Emploi et chômage</b>									
- Emploi total, en milliers	4552,5	4553,7	4574,2	4601,4	4640,6	4680,6	4724,9	4479,5	4629,2
. Différence, en milliers	7,7	1,2	20,5	27,3	39,1	40,0	44,3	40,2	28,7
. Variation en %	0,2	0,0	0,4	0,6	0,8	0,9	0,9	0,9	0,6
- Chômage total, définition BFP, en milliers	636,3	662,1	679,1	688,4	686,0	668,8	638,5	632,9	670,5
. Différence, en milliers	8,5	25,8	17,0	9,3	-2,4	-17,1	-30,3	-9,8	0,4
- Taux de chômage, définition BFP	12,1	12,5	12,7	12,8	12,7	12,3	11,7	12,2	12,5
- Demandeurs d'emploi, en milliers	559,2	589,9	608,1	617,1	615,0	599,3	570,7	540,8	600,0
. Différence, en milliers	14,5	30,8	18,1	9,0	-2,1	-15,7	-28,6	-3,3	1,9
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) <sup>(*)</sup>	-0,4	0,0	0,5	0,8	0,9	1,0	1,0	0,1	0,7
<b>Revenus</b>									
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) <sup>(*)</sup>	0,5	0,3	-0,1	0,6	0,5	0,5	0,5	0,3	0,4
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) <sup>(*)</sup>	3,6	1,3	0,6	1,2	1,2	1,2	1,2	2,4	1,1
- Revenu disponible réel des particuliers <sup>(*)</sup>	0,3	0,4	0,9	1,4	1,7	1,7	1,8	1,0	1,3
- Taux d'épargne des particuliers <sup>a</sup>	15,0	15,1	15,2	15,6	16,0	16,1	16,2	16,0	15,7
- Masse salariale en % du revenu national	51,7	51,6	51,1	50,9	50,8	50,7	50,6	50,9	51,0
- Taux de marge des entreprises <sup>d</sup>	30,2	30,3	30,9	31,2	31,5	31,8	32,1	30,3	31,3
- Taux de rentabilité brute du capital <sup>e</sup>	16,2	16,2	16,6	16,9	17,1	17,4	17,7	16,3	17,0

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyennes de période 2007-2012 2013-2018	
<b>Finances publiques</b>									
- Taux de prélèvement obligatoire(**)	44,6	44,9	44,9	44,9	44,9	44,9	44,9	43,4	44,9
- Capacité(+) ou besoin de financement(-) de l'ensemble des administrations publiques <sup>f</sup>									
. en milliards d'euros	-14,7	-11,3	-11,9	-11,7	-11,7	-11,7	-11,5	-10,7	-11,6
. en % du PIB	-3,9	-2,9	-3,0	-2,9	-2,8	-2,7	-2,5	-3,0	-2,8
- Dette publique totale <sup>f</sup>									
. en % du PIB	99,6	100,9	101,6	101,3	100,8	100,0	99,0	93,6	100,6
<b>Balance extérieure</b>									
- Exportations nettes									
. en milliards d'euros	5,5	7,3	9,5	10,9	12,3	13,5	14,8	7,2	11,4
. en % du PIB	1,5	1,9	2,4	2,7	2,9	3,1	3,3	2,1	2,7
- Solde des opérations courantes									
. en milliards d'euros	4,3	5,6	7,7	9,0	10,3	11,5	12,8	6,4	9,5
. en % du PIB	1,1	1,4	2,0	2,2	2,5	2,6	2,8	1,8	2,3
<b>Croissance des branches d'activité<sup>(*)</sup></b> (valeurs ajoutées brutes aux prix de base en volume)									
- Industrie (total), dont :	-1,3	-0,8	1,0	1,6	1,8	1,9	1,8	0,2	1,2
. Industries manufacturières	-1,8	-1,3	0,8	1,9	2,1	2,2	2,0	-0,7	1,3
. Construction	-0,3	-0,7	1,2	1,4	1,3	1,9	2,0	0,9	1,2
- Services marchands, dont :	0,2	0,4	1,4	1,7	1,9	2,0	2,2	1,3	1,6
. Transports et communication	0,2	-0,2	1,2	1,6	2,0	2,2	2,1	1,3	1,5
. Autres services marchands <sup>g</sup>	0,2	0,4	1,4	1,8	1,9	2,0	2,2	1,4	1,6
- Services non marchands	0,2	0,1	0,4	0,6	0,7	0,9	1,0	0,6	0,6

a. Ménages + ISBL au service des ménages.

b. A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des Administrations publiques.

c. Contribution à la variation du PIB.

d. Excédent brut d'exploitation en pour cent de la valeur ajoutée aux prix de base - secteur marchand hors agriculture.

e. Excédent brut d'exploitation en pour cent du stock de capital actualisé au coût de remplacement - secteur marchand hors agriculture.

f. Définition EDP (procédure sur les déficits excessifs).

g. Y compris commerce et horeca, crédit et assurances, santé et action sociale.

(\*) Taux de croissance en %.

(\*\*) Ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux rapportés au PIB.

## 2. Environnement international et marchés financiers

*Le ralentissement de l'économie mondiale enregistré en 2011 s'est poursuivi en 2012 principalement sous l'effet de la crise de la dette européenne. Les craintes d'un éclatement de la zone euro et, partant, la nervosité des marchés financiers ont fortement miné la confiance des consommateurs et des producteurs. Ces facteurs, conjugués à des politiques budgétaires restrictives, ont débouché sur une récession en Europe (-0,3 %) et sur un ralentissement de la croissance des économies émergentes. Le PIB mondial, qui s'était accru de plus de 4 % en 2011, n'aurait gagné que 3,2 % en 2012.*

*L'activité économique dans la zone euro semble à présent se stabiliser et devrait très progressivement se renforcer dans le courant de l'année 2013. Cette reprise résulte de l'accélération graduelle de la croissance de l'économie mondiale, tirée par les économies émergentes (dont en particulier la Chine) et d'une poursuite du rétablissement de la confiance consécutive à l'amélioration de la situation sur les marchés financiers. Sur base annuelle, l'économie de la zone euro se contracterait toutefois encore légèrement en 2013 (-0,3 %).*

*De son côté, la croissance américaine profiterait de l'embellie sur le marché immobilier et des créations d'emploi, ainsi que des exportations qui repartiraient à la hausse. Toutefois, les économies importantes que les autorités doivent réaliser devraient peser sur l'activité économique si bien que la croissance du PIB américain n'excéderait pas, sur base annuelle, 1,9 % en 2013 (contre 2,2 % en 2012).*

*Au total, la croissance mondiale ne dépasserait dès lors pas 3,3 % en 2013, après avoir atteint 3,2 % en 2012, alors qu'elle avait été nettement plus élevée les deux années précédentes (5,2 % en 2010 et 4 % en 2011). La reprise économique serait plus nette en 2014 avec une croissance pour le PIB mondial atteignant 4 %.*

*Le scénario macroéconomique retenu pour la période 2015-2018 suppose un rythme de croissance de l'économie mondiale plus soutenu que durant la période 2012-2014 et permettant une fermeture des output gaps en 2018 au plus tôt, dans une partie des économies avancées. Pour la zone euro et l'UE, la croissance remonterait à 1,6 % et 1,9 %, respectivement, en moyenne sur la période 2015-2018. Quant à la croissance américaine, elle serait de l'ordre de 3,3 % en moyenne durant cette période.*

*A l'instar du commerce mondial, la croissance des marchés potentiels à l'exportation de la Belgique, qui avait déjà sensiblement fléchi en 2011, a encore baissé en 2012, n'atteignant plus que 1,4 % en rythme annuel (contre 11,4 % en 2010 et 5,4 % en 2011). La croissance de nos marchés potentiels se redresserait ensuite de manière progressive, dans une ampleur relativement limitée en 2013, puis d'une manière plus nette dès 2014 pour revenir à un rythme moyen proche de 5 % entre 2016 et 2018. Ce rythme de croissance serait inférieur à celui observé en moyenne avant la crise.*

*L'inflation de la zone euro a commencé à ralentir en 2012, dans un contexte de basse conjoncture et de modération des prix des produits importés. L'inflation de la zone s'est fixée à 2,5 % pour l'ensemble de l'année (contre 2,7 % en 2011).*

*L'inflation de la zone euro devrait continuer à ralentir, du fait de la baisse des prix des matières premières, énergétiques et non énergétiques, pour ne plus représenter que 1,7 % en moyenne en 2013 et 1,5 % en 2014. Sur le reste de la période de projection, le rythme d'inflation ne dépasserait plus les 2 % en moyenne, grâce à une évolution limitée des prix du pétrole, au maintien d'une croissance modérée des coûts salariaux unitaires, à la remontée des taux d'intérêt réels de court terme et à la persistance d'un output gap négatif. L'inflation ne dépasserait donc pas l'objectif cible de la BCE.*

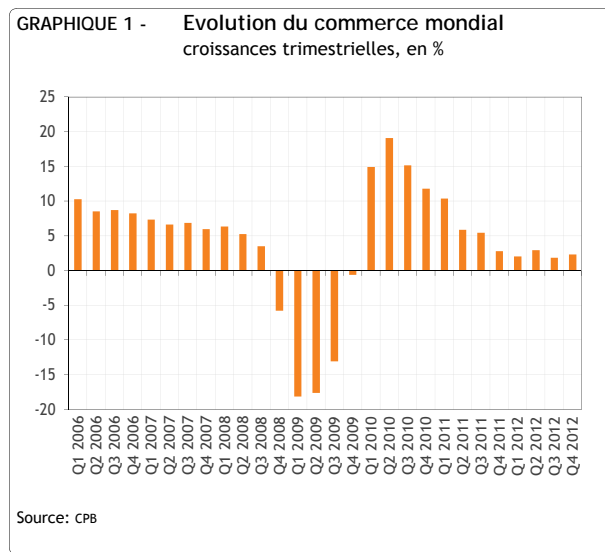
*Le degré d'incertitude lié au scénario international retenu reste très élevé.*

*Le principal facteur de risque pesant sur ces prévisions est clairement lié à l'émergence d'un nouveau problème sur les marchés financiers (la survenance récente du problème chypriote en est une illustration claire), lequel plomberait à nouveau la confiance des investisseurs, des producteurs et des consommateurs. Une autre incertitude réside dans l'impact*

*précis qu'auront les économies à réaliser sur la croissance économique, en d'autres termes, dans la taille des multiplicateurs budgétaires. Aux Etats-Unis, les négociations portant sur le relèvement du plafond de la dette pourraient déboucher sur un programme d'économies plus important que prévu. Enfin, le prix du pétrole pourrait à nouveau augmenter en cas de tensions géopolitiques au Moyen-Orient. A l'inverse, un rétablissement plus rapide que prévu de la confiance pourrait intensifier la reprise de la croissance du PIB mondial.*

## 2.1. Environnement international à court et moyen terme

*Reprise très progressive de l'économie mondiale en 2013.*



Le ralentissement de l'économie mondiale enregistré en 2011 s'est poursuivi en 2012 (voir graphique 1) principalement sous l'effet de la crise de la dette européenne. Les craintes d'un éclatement de la zone euro et, partant, la nervosité des marchés financiers ont fortement miné la confiance des consommateurs et des producteurs. Ces facteurs, conjugués à des politiques budgétaires restrictives, ont débouché sur une récession en Europe et sur un ralentissement de la croissance des économies émergentes.

L'intention exprimée par la BCE de racheter (sous certaines conditions) des quantités illimitées d'obligations d'Etat de pays sollicitant une aide européenne a sensiblement apaisé les tensions sur les

marchés financiers au cours du deuxième semestre 2012 et a permis de stabiliser la confiance. De son côté, la Chine a considérablement assoupli sa politique monétaire et budgétaire. Tous ces éléments devraient contribuer à stimuler progressivement la croissance de l'économie mondiale dans le courant de l'année 2013. Une reprise forte et rapide semble toutefois peu probable étant donné que, dans les économies développées, le secteur privé et les administrations publiques poursuivront leur effort de désendettement.

La croissance mondiale ne dépasserait dès lors pas 3,3 % en 2013 après avoir atteint 3,2 % en 2012, alors qu'elle avait été nettement plus élevée les deux années précédentes (5,2 % en 2010 et 4 % en 2011). La croissance mondiale poursuivrait son redressement en 2014, atteignant 4 %.

De nombreuses incertitudes entourent toutefois ce scénario (voir section 2.2).

*Union européenne et zone euro: les perspectives restent peu réjouissantes en 2013, mais une reprise de la croissance est attendue en 2014.*

En dépit d'une nette amélioration des conditions sur les marchés financiers depuis l'été 2012, l'économie de la zone euro a continué à se contracter dans la deuxième partie de l'année 2012, dans un contexte de pessimisme persistant des producteurs et des consommateurs et de politique budgétaire restrictive. Sur base annuelle, le PIB aurait reculé (-0,6 %). L'activité économique dans la zone euro semble à présent se stabiliser et devrait très progressivement se renforcer dans le courant de l'année 2013. Cette reprise résulte de l'accélération graduelle de la croissance de l'économie mondiale, tirée par les économies émergentes, et d'une poursuite du rétablissement de la confiance consécutive à l'amélioration de la situation sur les marchés financiers. La croissance trimestrielle du PIB de la zone euro redeviendrait positive cette année mais demeurerait toutefois tenue compte tenu de la poursuite des efforts de consolidation budgétaire, des conditions strictes d'octroi de crédits et des difficultés sur le marché du travail. Sur base annuelle, l'économie de la zone euro se contracterait encore légèrement en 2013 (-0,3 %) en raison d'un effet d'acquis de croissance défavorable.

Quant à l'Union européenne dans son ensemble, celle-ci a connu, à l'instar de la zone euro, un net fléchissement de l'activité en 2012, avec un PIB baissant de 0,3 % en moyenne annuelle. En 2013, l'Union européenne devrait réaliser une performance à peine meilleure que pour la zone euro, avec un PIB en quasi stagnation.

Le redressement de la croissance européenne devrait se confirmer en 2014 et, pour autant que la confiance continue à se rétablir et la demande intérieure à se redresser, la croissance de la zone euro pourrait atteindre 1,1 %, alors que celle de l'UE dans son ensemble serait de 1,3 %.

*Etats-Unis : croissance ralentie en 2013 par les incertitudes budgétaires; croissance plus dynamique en 2014.*

Au cours du premier semestre 2012, la croissance trimestrielle du PIB américain s'est établie à 0,4 % en moyenne. L'évolution trimestrielle contrastée (0,8 % et 0 %) enregistrée au second semestre s'explique par les fluctuations de la consommation publique (principalement les dépenses militaires) et de la formation des stocks. Les investissements et la consommation privée ont en effet progressé au cours du quatrième trimestre. En 2013, la croissance américaine profiterait de l'embellie sur le marché immobilier et des créations d'emploi, ainsi que des exportations qui repartiraient à la hausse sous l'impulsion de la reprise du commerce mondial. Toutefois, les économies importantes que les autorités doivent réaliser devraient peser sur l'activité économique si bien que la croissance du PIB américain ne dépasserait pas, sur base annuelle, 1,9 % en 2013 (contre 2,2 % en 2012), mais pourrait s'établir à 3 % en 2014, grâce notamment à des exportations bien plus dynamiques.

*Japon : malgré une demande intérieure en berne, l'économie japonaise profite d'un commerce mondial plus dynamique en 2013 et 2014.*

En 2012, l'économie japonaise a enregistré une forte croissance au premier trimestre, stimulée par les reconstructions qui font suite au tremblement de terre. Elle a légèrement reculé au second trimestre avant de se contracter fortement au troisième trimestre. Cette dernière évolution est principalement due, d'une part, au net recul des exportations suite à une baisse de la demande en Europe et en Chine, et d'autre part, à une diminution de la consommation privée consécutive à l'arrivée à échéance des mesures en faveur de l'achat de voitures respectueuses de l'environnement. En 2013, l'économie japonaise devrait progressivement renouer avec une croissance positive sous l'impulsion d'un commerce mondial plus dynamique et d'un important paquet de mesures de relance. Toutefois, sur base annuelle, la croissance du PIB ne s'élèverait qu'à 1,6 % (en raison d'un effet d'acquis de croissance défavorable), contre 2 % en 2012.

Pour 2014, la croissance serait un peu moins élevée et n'atteindrait plus que 1,4 %, en raison de la réduction des effets des mesures de relance.

*Economies émergentes: leurs performances restent élevées, malgré un tassement depuis 2010.*

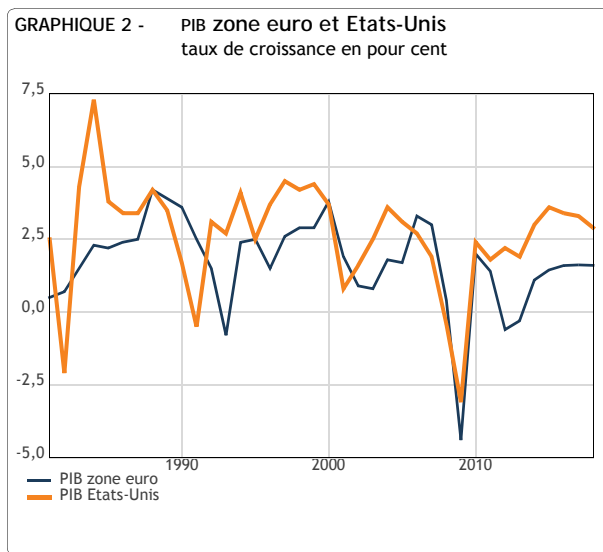
Parallèlement, la croissance économique de la Chine s'est aussi ralentie en 2012, revenant de 9,3 % en 2011 à 7,8 % en 2012. Ce ralentissement est lié à la politique monétaire restrictive menée par les autorités du pays et aux effets négatifs de la crise de la dette européenne. Une accélération a toutefois été observée à la fin de 2012, en relation avec un rebond important des exportations chinoises. Cette accélération devrait se confirmer dans le courant de 2013 (croissance de 8 %) vu l'orientation plus expansionniste de la politique budgétaire chinoise et la croissance des crédits. En 2014, la croissance du PIB chinois serait quasiment identique (8,2 %).

Quant aux autres économies émergentes et en développement, celles-ci ont également connu une phase de ralentissement en 2012 mais, dès 2013, ces économies devraient renouer avec une croissance plus élevée, tout en n'égalant pas la bonne performance de 2010<sup>1</sup>.

---

1. La croissance de l'ensemble des pays émergents et en développement (y compris la Chine) a atteint 7,6 % en moyenne en 2010. Cette croissance est descendue à seulement 5 % en 2012; elle remonterait à 5,3 % en 2013, puis à 5,7 % en 2014.

*Une croissance de moyen terme permettant la fermeture progressive des output gaps.*



Le scénario macroéconomique international de moyen terme se base sur le "World Economic Outlook" du FMI (cf. encadré 1). Ce scénario retient, pour la période 2015-2018, un rythme de croissance de l'économie mondiale plus soutenu qu'en 2012-2014 (moyenne de 4,4 %) et permettant une fermeture des output gaps en 2018 au plus tôt, dans une partie des économies avancées. Pour la zone euro et l'UE, la croissance remonterait à 1,6 % et 1,8 %, respectivement, en moyenne sur la période 2015-2018. Quant à la croissance américaine, elle serait de l'ordre de 3,3 % en moyenne durant cette période. Il est à noter que ce scénario inclut des mesures d'assainissement budgétaire à moyen terme dans les différents pays, suite à la dégradation importante des finances publiques ces dernières années. Ces

mesures, en réduisant les déficits publics des différents pays, permettraient d'enclencher une baisse du ratio dette publique/PIB à moyen terme dans la plupart des pays.

*Des marchés potentiels à l'exportation qui se redressent très progressivement à moyen terme après un ralentissement sévère en 2012.*

A l'instar du commerce mondial, la croissance des marchés potentiels à l'exportation de la Belgique, qui avait déjà sensiblement fléchi en 2011, a encore baissé en 2012, n'atteignant plus que 1,4 % en rythme annuel (contre 11,4 % en 2010 et 5,4 % en 2011). Ce ralentissement reflète bien entendu la détérioration conjoncturelle observée au niveau mondial et, en particulier, dans la zone euro. La croissance de nos marchés potentiels se redresserait ensuite de manière progressive, dans une ampleur relativement limitée en 2013, puis d'une manière plus nette dès 2014 pour revenir à un rythme moyen de 4,7 % entre 2015 et 2018. Ce rythme de croissance est inférieur à celui observé en moyenne avant la crise. Plusieurs facteurs pèsent en effet sur les possibilités de croissance de nos principaux partenaires: le processus de désendettement en cours dans le secteur financier qui entraîne un accroissement du coût du capital et un resserrement des possibilités d'accès au crédit, le processus de désendettement public qui devrait limiter les marges de manoeuvre des Etats et, enfin, des évolutions démographiques moins favorables à moyen terme.

**ENCADRÉ 1 - Méthodologie d'établissement des hypothèses d'environnement international**

L'environnement international des perspectives économiques de moyen terme est constitué d'un ensemble d'hypothèses provenant de différentes sources.

En ce qui concerne l'année 2013, les prévisions de croissance économique des partenaires commerciaux de la Belgique sont basées sur les hypothèses adoptées dans le cadre du Budget économique de février 2013.

Pour la période 2014-2018, c'est le scénario du FMI d'avril 2013 ("World Economic Outlook", avril 2013) qui constitue la source principale de nos informations. En outre, on notera que :

- les hypothèses relatives aux *taux de change*, aux *taux d'intérêt* et aux *prix des matières premières* pour 2013 et 2014 sont basées sur les cotations des marchés à terme de mi-avril;
- les *marchés potentiels d'exportation* suivent l'évolution des importations mondiales pondérées en fonction de l'importance relative des différents marchés d'exportation de la Belgique;
- les *prix mondiaux* sont pondérés en fonction de l'importance relative des différents marchés d'exportation de la Belgique (pour les prix à l'exportation) et en fonction de l'importance relative des différents marchés d'approvisionnement (pour les prix à l'importation);
- les *taux de change* bilatéraux nominaux sont maintenus constants à partir de 2015.

**TABLEAU 2 - Environnement international et indicateurs financiers**  
taux de croissance en pour cent, sauf indication contraire

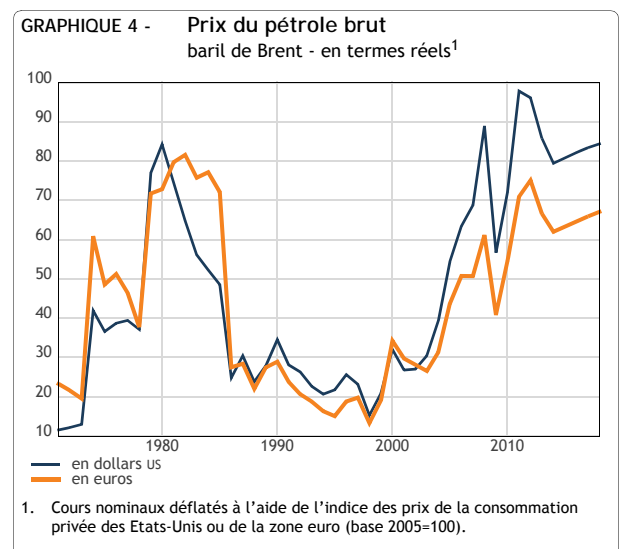
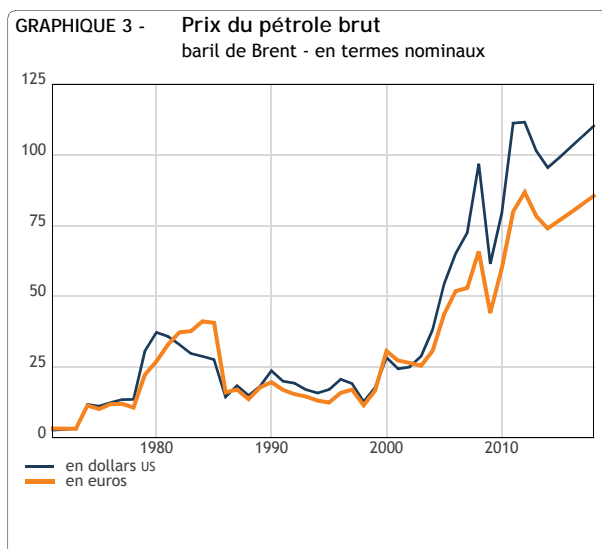
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne	
									2007-2012	2013-2018
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique	5,4	1,4	2,2	3,4	4,1	4,5	4,9	5,2	2,7	4,1
PIB zone euro	1,4	-0,6	-0,3	1,1	1,4	1,6	1,6	1,6	0,3	1,2
PIB Etats-Unis	1,8	2,2	1,9	3,0	3,6	3,4	3,3	2,9	0,8	3,0
Prix à la consommation zone euro	2,7	2,5	1,7	1,5	1,5	1,6	1,7	1,7	2,1	1,6
Prix mondiaux, biens et services hors énergie en USD										
Exportations	7,9	-5,3	0,3	1,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,0	1,8
Importations	5,9	-6,3	0,2	1,5	2,1	2,2	2,2	2,0	1,3	1,8
Prix mondiaux, biens et services hors énergie en EUR										
Exportations	2,8	2,5	-0,4	1,4	2,2	2,2	2,2	2,2	1,4	1,6
Importations	0,9	1,4	-0,5	1,8	2,1	2,2	2,2	2,0	0,7	1,6
Prix du baril (Brent, USD)	111,3	111,7	101,5	95,6	99,1	102,8	106,6	110,3	88,9	102,6
Prix du baril (Brent, EUR)	80,0	86,8	78,4	74,1	76,8	79,7	82,6	85,6	65,0	79,5
Taux de change: EUR en USD (x 100)	139,2	128,6	129,4	129,0	129,0	129,0	129,0	129,0	137,3	129,1
Taux d'intérêt nominaux à court terme (Interbancaire à 3 mois)										
Zone euro	1,4	0,6	0,2	0,3	1,5	2,1	2,6	3,0	2,2	1,6
États-Unis	0,3	0,5	0,3	0,4	0,7	1,2	1,8	2,2	1,6	1,1
Taux d'intérêt nominaux à long terme (10 ans)										
Zone euro	3,9	3,2	2,6	2,7	3,0	3,2	3,4	3,6	3,8	3,1
États-Unis	2,8	1,8	1,9	2,1	2,5	2,8	3,0	3,2	3,2	2,6
Taux d'intérêt belges										
Court terme (certificats de trésorerie à 3 mois)	1,0	0,1	0,2	0,3	1,4	1,9	2,5	2,9	1,6	1,6
Long terme (OLO 10 ans)	4,2	2,9	2,1	2,3	2,6	2,8	3,0	3,1	3,8	2,7



*Des prix énergétiques qui devraient progresser modérément à moyen terme, après une baisse significative en 2013 et 2014.*

Alors que le prix du baril de Brent avait sensiblement augmenté en 2010 et 2011, le cours du Brent s'est quasiment stabilisé en 2012, à un niveau moyen de 111,7 dollars, suite au tassement de la demande, lié à la faible conjoncture. Exprimé en euros, le prix du baril a toutefois augmenté de plus de 8 %, en raison de la dépréciation de la monnaie unique par rapport au dollar. Le prix du baril a ainsi atteint en moyenne 87 euros en 2012 contre 80 euros en 2011. En 2013, ainsi qu'en 2014, le prix du baril devrait se tasser assez nettement, compte tenu d'une demande mondiale restant peu soutenue et ce n'est qu'à partir de 2015, à la faveur de la reprise économique, que le prix du baril remonterait graduellement à un rythme annuel d'un peu plus de 1 % en termes réels. Cette évolution amènerait à un cours de 110 dollars (ou 86 euros) en termes nominaux en fin de période (voir graphique 3).

On notera qu'en termes réels (voir graphique 4), les cours du Brent exprimés en euros resteraient encore très largement en-dessous de leurs niveaux du début des années quatre-vingt. Par contre, les cours réels du Brent exprimés en dollars reviendraient quasiment à leur niveau de 1980 à l'horizon 2018.



*Les prix des matières premières non énergétiques, en reflux depuis 2012, se redresseraient graduellement à moyen terme.*

Après des hausses assez conséquentes en 2011, les prix des matières premières hors énergie ont eu tendance à se réduire quelque peu en 2012, dans un contexte de ralentissement mondial. Les cours des matières premières industrielles ont affiché les baisses les plus importantes, alors que pour les matières premières alimentaires, les contractions ont été moins accusées.

En 2013, une tendance à peu près identique serait observée: légère baisse des prix des matières premières exprimés en dollars et baisse un peu plus accentuée en euros. A moyen terme, les prix mondiaux hors énergie augmenteraient lentement, atteignant un rythme de croissance légèrement supérieur à 2 % par an à la fin de la période de projection.

*Ralentissement de l'inflation dans la zone euro.*

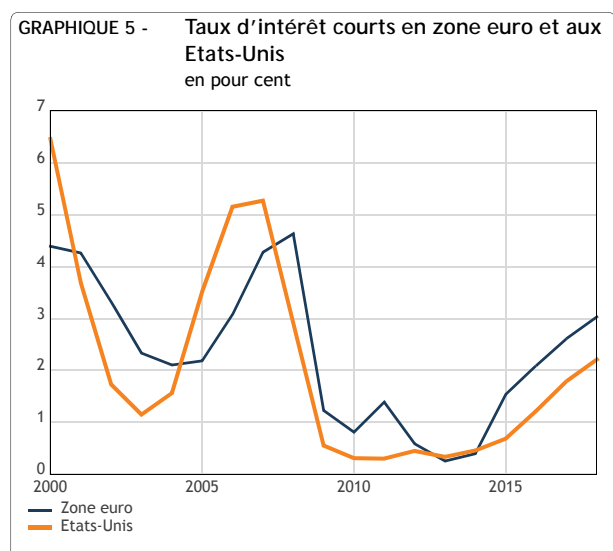
Alimentée par la hausse des prix énergétiques, mais aussi par le relèvement de la taxation indirecte dans de nombreux pays membres, l'inflation de la zone euro, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation privée, s'était accélérée en 2011 pour atteindre en moyenne 2,7 % (3,1 % pour l'Union européenne). L'in-

flation sous-jacente s'était également affichée en hausse, malgré le repli conjoncturel de la seconde partie de l'année. En 2012, dans un contexte de basse conjoncture et de modération des prix des produits importés, l'inflation de la zone euro a commencé à ralentir pour ne plus atteindre que 2,5 % pour l'ensemble de l'année (2,6 % en moyenne pour l'ensemble de l'Union européenne).

L'inflation de la zone euro devrait continuer à ralentir, du fait de la baisse des prix des matières premières, énergétiques et non énergétiques, pour ne plus représenter que 1,7 % en moyenne en 2013 et 1,5 % en 2014. Sur le reste de la période de projection, le rythme d'inflation ne dépasserait plus les 2 % en moyenne, grâce à une évolution limitée des prix du pétrole, au maintien d'une croissance modérée des coûts salariaux unitaires, à la remontée des taux d'intérêt réels de court terme et à la persistance d'un output gap négatif. L'inflation ne dépasserait donc pas l'objectif cible de la BCE.

*Les taux d'intérêt de court terme restent très bas en début de période et ne remontent qu'au-delà de 2014.*

En 2012, la Banque centrale européenne a abaissé son taux de refinancement de 25 points de base à 0,75 %. Compte tenu des perspectives de croissance défavorables, une nouvelle baisse de taux pourrait intervenir, même s'il est peu probable qu'elle stimule vigoureusement l'activité économique.



Le taux de court terme devrait passer progressivement à 3 % à l'horizon 2018 (ou environ 1,3 % en termes réels). Cette évolution correspond à la volonté des autorités monétaires de normaliser les taux à cet horizon. Aux Etats-Unis, la banque centrale américaine a maintenu en 2012 son taux directeur à son niveau plancher (0-0,25 %) et a déclaré vouloir le maintenir à ce niveau pendant un certain temps encore. Par conséquent, le taux interbancaire demeurerait en dessous de 1 % en 2013 et 2014, s'en rapprocherait en 2015 et progresserait ensuite jusqu'à 2,2 % en termes nominaux à l'horizon 2018.

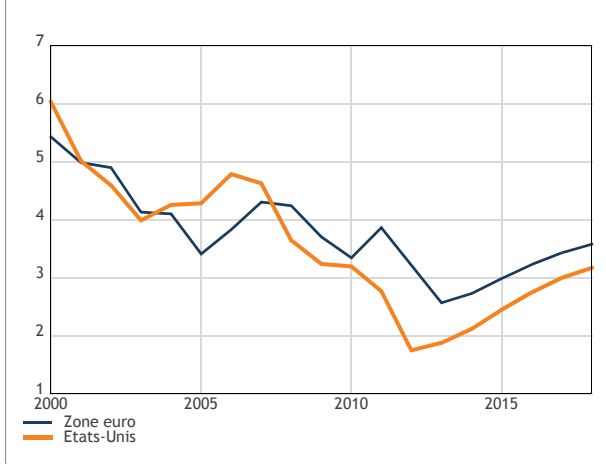
*Taux longs : la détente se poursuit en 2013, lente remontée ensuite.*

Dans le courant de l'année 2011, les taux européens à long terme ont oscillé entre 3,5 % et 4 %, mais cette moyenne cache des différences très importantes entre les pays (voir graphique 7). Ainsi, les taux à long terme des pays en difficulté ont fortement progressé en novembre 2011, alors que les taux allemands à long terme ont atteint un niveau historiquement bas. L'écart de taux avec l'Allemagne a également augmenté pour les obligations d'Etat d'autres pays de la zone euro (pour la Belgique, écart atteignant jusqu'à 350 points de base). Toutefois, les montants considérables que la BCE a mis à la disposition des banques européennes ont permis de faire baisser les tensions sur les marchés financiers.

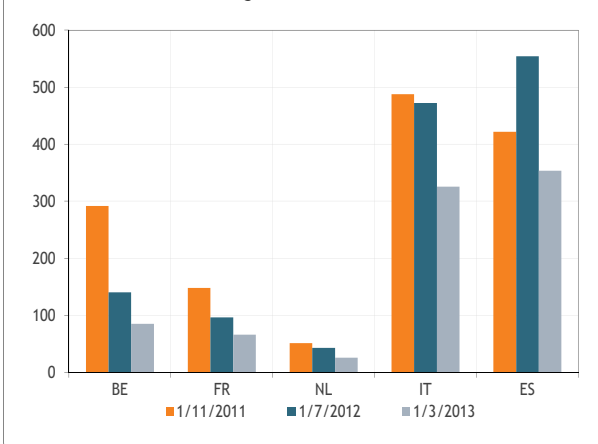
En juillet 2012, les différentiels de taux avec l'Allemagne ont à nouveau augmenté pour les pays à problèmes (pas pour la Belgique). L'annonce par la BCE de son intention de racheter, sous certaines conditions, des obligations d'Etat des pays de la zone euro en difficulté a entraîné une nette baisse des taux à long terme dans ces pays ainsi qu'une baisse sensible du taux moyen de long terme de la zone euro (jusqu'à 2,7 % à la fin de 2012). Les taux longs belges ont, pour leur part, atteint récemment un niveau plancher record (un peu moins de 2 %).

Cette année, les taux européens à long terme devraient s'établir à 2,6 % (contre 3,2 % en 2012) et s'accroître légèrement en 2014 (3 %). A moyen terme, un taux de 3,6 % serait atteint en 2018.

**GRAPHIQUE 6 - Taux d'intérêt longs en zone euro et aux Etats-Unis en pour cent**



**GRAPHIQUE 7 - Différentiels de taux sur les obligations d'Etat différences, en point de pourcentage, par rapport aux obligations allemandes à 10 ans**



## 2.2. Risques et incertitudes

Le degré d'incertitude lié au scénario international présenté ci-dessus reste élevé, en particulier en ce qui concerne la croissance prévue dans les économies avancées.

Les principaux risques négatifs pesant sur les prévisions de croissance sont clairement liés à la crise de la dette souveraine dans la zone euro et à l'évolution de son secteur financier. Si la crise des dettes publiques devait s'aggraver à nouveau, avec dans son sillage une nouvelle augmentation des primes de risque et des effets de contagion entre les pays, il pourrait s'ensuivre un rationnement sévère du crédit et une forte baisse de la demande intérieure, avec à la clé une nouvelle et profonde récession qui devrait concerner jusqu'aux pays les plus solides de la zone. Une illustration d'un tel risque nous est donnée par la crise chypriote (même si les répercussions sur le reste de la zone euro en sont restées faibles jusqu'à présent).

Un risque réel menaçant la reprise de la croissance concerne les processus d'ajustement budgétaire en cours dans la plupart des économies avancées. La simultanéité de la mise en oeuvre de ces plans (et notamment l'introduction de mesures budgétaires supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires) risque de saper davantage encore l'activité économique. Il est primordial, dans ce contexte, que les économies jouissant des taux d'intérêt les plus bas et de marges de manoeuvre budgétaire suffisantes réexaminent le rythme de leur équilibre budgétaire à court terme.

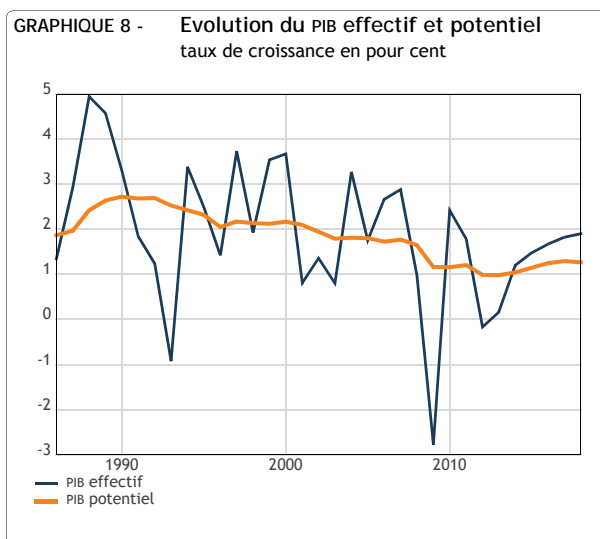
Un autre facteur de risque concerne une éventuelle escalade des tensions géopolitiques. Si cette escalade devait se matérialiser, on assisterait à une nouvelle poussée des prix du pétrole qui pourraient atteindre des niveaux jamais observés auparavant, ce qui pèserait inévitablement sur la croissance économique mondiale.

A l'inverse, un rétablissement plus rapide que prévu de la confiance pourrait intensifier la reprise de la croissance du PIB mondial.

### 3. Evolutions macroéconomiques et sectorielles

Un fléchissement conjoncturel de l'économie belge a été enregistré dès le second semestre 2011 et s'est poursuivi en 2012. Le PIB devrait avoir accusé un recul de 0,2 % l'an dernier. Le retour à une croissance très légèrement positive de la consommation privée (0,3 %) et le maintien d'un rythme de croissance positif de la consommation publique (0,6 %) devraient soutenir la demande intérieure en 2013. Les investissements seraient, par contre, en net recul (-1,0 %). La lenteur de la reprise économique chez nos principaux partenaires commerciaux ainsi que l'appréciation de l'euro face au dollar américain auraient pour conséquence que la croissance des exportations ne dépasserait pas 0,6 % sur base annuelle. Au total, le PIB croîtrait à peine en 2013 (0,2 %).

Sous l'hypothèse de politique budgétaire inchangée, toutes les composantes de la demande intérieure renoueraient avec un rythme de croissance plus soutenu en 2014. Tant la consommation privée que publique afficherait un taux de croissance de 0,7 %. Le total des investissements retrouverait, pour sa part, une croissance positive (1,5 %). Grâce à une contribution des exportations nettes de l'ordre de 0,3 point de pourcentage, le PIB belge enregistrerait sa meilleure performance depuis trois ans (1,2 %). Cette reprise devrait se confirmer au cours de la période 2015-2018, la progression de la consommation privée (1,3 % par an en moyenne sur la période) et, dans une moindre mesure, celle de la consommation publique en volume (1,0 % en moyenne par an) s'accéléraient. Les investissements retrouveraient un rythme de croissance plus soutenu (2,2 %) et les exportations nettes contribueraient à hauteur de 0,4 point de pourcentage à la croissance du PIB belge qui atteindrait en moyenne 1,7 %.



Ces évolutions relativement favorables ne doivent pas faire oublier que, compte tenu des faibles performances des dernières années, la croissance potentielle ne se redresserait que très lentement pour revenir à 1,3 % en 2017 (cf. graphique 8). Durant la période de stagnation actuelle, l'output gap, défini comme l'écart entre le PIB effectif et le PIB potentiel exprimé en pour cent de ce dernier, devrait considérablement se creuser pour atteindre -2,1 % en 2013. Vu la faible reprise prévue dans les présentes perspectives, l'output gap ne devrait se refermer qu'à un rythme d'environ 0,4 point de pourcentage par an et se rapprocher de zéro seulement en fin de période de projection.

D'après les estimations provisoires pour l'année 2012, il semble que les branches dont l'activité a été la plus touchée en 2012 sont celles de l'industrie manufacturière (à l'exception des "biens de consommation"), largement dépendantes de la demande extérieure. Les branches "santé et action sociale", "agriculture" et "titres-services" seraient les seules à avoir connu une augmentation conséquente de leur valeur ajoutée en volume. Le schéma sectoriel de croissance attendu pour l'année 2013 serait assez semblable à celui de 2012. A moyen terme, la croissance économique belge serait largement soutenue par les exportations, relativement dynamiques par rapport à la demande intérieure. Dans ce contexte, l'industrie manufacturière enregistrerait une croissance annuelle moyenne de sa valeur ajoutée réelle assez semblable à celle des services marchands (respectivement, 1,8 et 1,9 % par an en moyenne au cours de la période 2014-2018). La part de l'industrie manufacturière dans le total de la valeur ajoutée belge serait ainsi quasiment stabilisée (12,8 % en 2013 à 12,6 % en 2018 en termes nominaux); celle des services marchands serait en hausse mais de façon nettement ralentie par rapport à la décennie passée (57,9 % en 2000, 62,2 % en 2013 et 63,0 % en 2018 en termes nominaux). Ces évolutions sectorielles seraient plus marquées en termes d'emploi : la part de l'emploi manufacturier dans l'emploi total belge perdrait 1,0 point

*de pourcentage entre 2013 et 2018 (passant de 11,5 à 10,5 %), celle de l'emploi des services marchands progresserait de 1,9 point de pourcentage (passant de 61,5 à 63,4 %).*

*Alors que l'inflation atteignait encore 3,5 % en 2011, elle a commencé à se réduire en 2012 (2,8 %), mais c'est en 2013 et 2014 que le rythme de croissance des prix serait, de loin, le plus bas (respectivement 0,9 % et 1,2 %). A moyen terme (période 2015-2018), la croissance de l'indice national des prix à la consommation se stabiliserait au niveau de 1,6 %, rythme considéré comme compatible avec la stabilité des prix par la BCE.*

*La capacité de financement de la Belgique, positive depuis le début des années nonante, le resterait durant la période de projection. Les comptes des particuliers continueraient, comme par le passé, à dégager des surplus appréciables, alors que le solde de financement des sociétés resterait lui aussi assez largement positif. Au total, les surplus dégagés par ces deux secteurs compenseraient largement le déficit persistant des comptes publics, la capacité de financement de la Belgique pouvant ainsi atteindre l'équivalent de 2,7 % du PIB en 2018.*

### 3.1. La croissance du PIB effectif et potentiel

*Après avoir atteint son point bas en 2013, la croissance potentielle se redresserait très lentement...*

S'il paraît indéniable aujourd'hui que le PIB potentiel est affecté durablement par la crise financière, le ralentissement de sa croissance précède le choc de fin 2008. En effet, sur base des dernières estimations, le PIB potentiel n'aurait progressé que de 1,9 % en moyenne par an sur la période 2001-2006 contre encore 2,2 % sur les années 1995-2000. D'après les présentes perspectives, la croissance potentielle devrait atteindre son point bas en 2013-2014 en s'élevant à seulement 1 % avant de se redresser très lentement pour revenir à 1,3 % en 2017.

*...essentiellement sous l'impulsion de la productivité totale des facteurs...*

La baisse historique de la croissance potentielle trouve son origine dans le recul des gains de productivité structurelle du travail. Ce repli a connu une accélération avec la crise, passant de 0,8 % en 2007-2008 à 0,3 % en 2010. Son redressement s'annonce particulièrement difficile, puisqu'elle ne devrait retrouver son niveau d'avant crise qu'en toute fin de période de projection. En moyenne sur cette période, la productivité structurelle ne devrait progresser que de 0,6 % par an, soit seulement un bon tiers du rythme enregistré pendant la seconde moitié des années nonante. Cette chute séculaire des gains de productivité est imputable aussi bien à la contribution de l'intensité en capital, soit la progression du stock de capital par heure travaillée, qu'à celle de la productivité totale des facteurs, soit l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la mise en oeuvre des facteurs de production. A l'horizon 2018, la contribution de l'intensité capitaliste se redresserait à peine et resterait donc dans une perspective historique extrêmement faible. Par contre, la contribution de la productivité totale des facteurs se redresserait graduellement pour retrouver un niveau similaire à celui observé au milieu des années 2000.

TABLEAU 3 - PIB effectif, potentiel et déterminants  
taux de croissance annuel moyen en pour cent

	1995-2000	2001-2006	2007-2012	2013-2018
PIB effectif	2,8	1,8	0,9	1,4
PIB potentiel	2,2	1,9	1,3	1,2
Contributions :				
- Productivité horaire structurelle	1,5	1,0	0,5	0,6
dont :				
intensité capitaliste	0,6	0,3	0,2	0,1
productivité totale des facteurs	1,0	0,7	0,3	0,5
- Emploi potentiel (en heures)	0,6	0,9	0,8	0,6
dont :				
population en âge de travailler	0,1	0,4	0,7	0,6
taux d'activité	0,7	0,5	0,1	-0,1
taux de chômage non-inflationniste	-0,1	0,1	0,1	0,1
durée du travail	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0

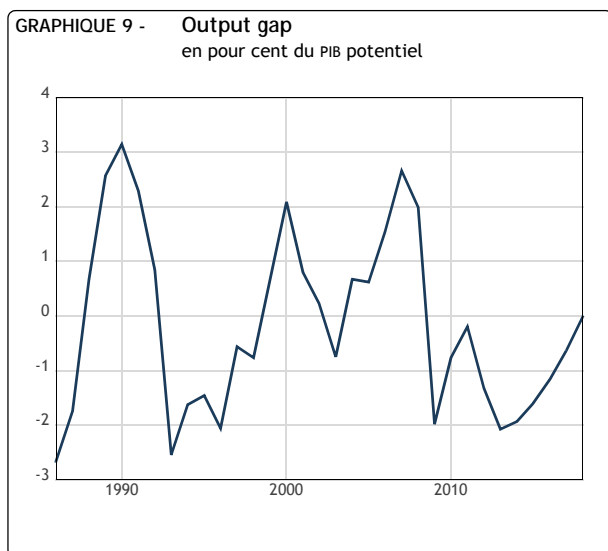
*...alors que la croissance de l'emploi potentiel stagnerait.*

De manière plus surprenante, l'emploi potentiel a bien résisté au choc causé par la crise financière, sa croissance ne se réduisant que marginalement entre 2007 et 2011. Cette résilience s'explique par une dynamique toujours soutenue de la population en âge de travailler<sup>1</sup> et un taux de chômage non-inflationniste qui continue sa décrue entamée au début des années deux mille. Sur la période de projection, la croissance de la population en âge de travailler devrait toutefois être un peu moins dynamique, passant de 0,8 % en 2011 à 0,6 % en

1. Suivant les modifications de la méthode de référence de l'Union européenne pour le calcul du PIB potentiel, la population en âge de travailler est définie dorénavant par la classe d'âge des 15-74 ans. Au chapitre 4, les analyses sur les déterminants de l'offre de travail restent basées sur la classe d'âge des 15-64 ans.

moyenne sur 2013-2018. Le taux d'activité serait lui carrément en repli sous le poids de l'arrivée des "baby-boomers" de l'après-guerre dans des tranches d'âge avec des taux d'activité faibles. Ce facteur négatif serait toutefois en bonne partie compensé par la baisse du taux de chômage non-inflationniste qui devrait s'accroître à partir de 2014 et par une réduction du rythme tendanciel de décroissance de la durée du travail. En moyenne, sur la période 2013-2018, la contribution de l'emploi à la croissance potentielle s'élèverait à 0,6 %, soit une contribution équivalente à celle de la productivité.

*L'output gap ne se fermerait que lentement sur la période de projection.*



Sur base du calcul de l'output gap (écart entre le PIB effectif et le PIB potentiel exprimé en pour cent de ce dernier), l'économie belge aurait atteint son dernier sommet conjoncturel en 2007, le précédent datant du début du millénaire. La récession de 2009 a entraîné l'écart de production en territoire négatif. La reprise de 2010-2011 a réduit sensiblement celui-ci mais la situation actuelle de stagnation devrait ramener l'output gap sous la barre des -2 % cette année. Vu la faible reprise prévue dans les présentes perspectives, l'output gap ne devrait se refermer qu'à un rythme d'environ 0,4 point de pourcentage par an et se rapprocher de zéro seulement en fin de période de projection.



## 3.2. Les composantes de la croissance économique

### 3.2.1. Aperçu général

Au cours de la période de projection (2013-2018), la contribution de la demande intérieure à la croissance du PIB devrait, en moyenne, regagner un peu en vigueur par rapport à celle, particulièrement faible, observée au cours des cinq dernières années. Elle demeurerait néanmoins inférieure à celle observée entre 1995 et 2006. Ce ralentissement proviendrait de toutes les composantes de la demande intérieure. La contribution des exportations nettes serait à nouveau positive à moyen terme tout comme entre 1995 et 2006, alors qu'elle s'était avérée légèrement négative, en moyenne, ces cinq dernières années. La croissance annuelle moyenne plus dynamique du PIB en projection (1,4 %) qu'au cours de la dernière période quinquennale (0,9 %) s'expliquerait donc pour un peu plus de la moitié par ce surcroît de contribution des exportations nettes.

Un fléchissement conjoncturel de l'économie belge a été enregistré dès le second semestre 2011 et s'est poursuivi en 2012. Grâce à la reprise, certes modérée et très graduelle, de la conjoncture internationale, la croissance de l'activité économique belge devrait progressivement se renforcer dans le courant de l'année 2013 (jusqu'à 0,3 % au quatrième trimestre) sous l'impulsion des exportations. Par conséquent, l'activité économique devrait avoir accusé un recul de 0,2 % sur base annuelle en 2012 et progresser d'à peine 0,2 % en 2013. L'année prochaine, une reprise relativement timide serait de mise (1,2 %). Au cours de la période 2015-2018, le PIB belge progresserait plus rapidement, son rythme annuel moyen de croissance atteignant 1,7 %.

TABLEAU 4 - Contributions à la croissance du PIB  
moyennes annuelles en point de pourcentage

	1995-2000	2001-2006	2007-2012	2013-2018
Demande intérieure	2,3	1,4	0,9	1,1
- Consommation des particuliers	1,1	0,6	0,6	0,5
- Consommation publique	0,5	0,3	0,3	0,2
- Investissements totaux	0,7	0,4	0,1	0,3
- Investissements en logements	0,0	0,2	-0,1	0,1
- Investissements des entreprises <sup>1</sup>	0,8	0,3	0,1	0,3
- Investissements publics	0,0	-0,0	0,0	0,0
- Variations des stocks	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0
Exportations nettes	0,5	0,4	-0,1	0,3
- Exportations	4,5	2,5	1,4	2,5
- Importations	-4,0	-2,1	-1,4	-2,1
Total (croissance du PIB)	2,8	1,8	0,9	1,4

1. A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans les investissements publics.

L'évolution des différentes composantes du PIB est décrite en détail dans les sous-sections suivantes.

En 2012, le recul du revenu national brut (RNB) réel a été un peu plus marqué (-0,6 %) que celui du produit intérieur brut (-0,2 %), en raison de la détérioration des termes de l'échange. L'amélioration de ces derniers sur laquelle nous tablons pour 2013 et 2014 devrait, au contraire, permettre une croissance un peu plus soutenue du RNB (respectivement 0,6 et 1,4 %) que du PIB (0,2 et 1,2 %). De 2015 à 2018, la croissance annuelle moyenne du RNB (1,6 %) serait à peine inférieure à celle du PIB (1,7 %), dans un contexte de légère détérioration des termes de l'échange.

### 3.2.2. Le commerce extérieur

*En 2012, contribution positive des exportations nettes à la croissance et dégradation des termes de l'échange.*

En 2012, le ralentissement conjoncturel généralisé au niveau mondial<sup>1</sup>, et plus marqué encore dans l'Union européenne qu'ailleurs (cf. chapitre 2), s'est traduit par une nette décélération de la croissance du volume des échanges mondiaux. Le rythme de croissance des marchés potentiels d'exportation pertinents pour la Belgique, calculé sur base de la croissance des importations de ses principaux partenaires commerciaux, est ainsi retombé de 5,4 % en 2011 à 1,4 % en 2012. Dans ce contexte, le volume des exportations belges a crû d'à peine 0,6 %. Dans le même temps, toutefois, étant donné le recul de la demande intérieure, le volume des importations est resté stable (0,1 %). La contribution des exportations nettes à la croissance du PIB s'est donc élevée à 0,5 point de pourcentage.

Dans ce contexte déprimé, les prix internationaux de manière générale, et ceux des matières premières en particulier, ont stagné, voire diminué, faisant suite à leur envolée en 2011. Ceci ne s'est toutefois pas traduit pas un recul des prix belges à l'importation<sup>2</sup> et à l'exportation<sup>3</sup>, et ce en raison de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar américain (-7,6 %). Les prix belges à l'importation ont ainsi progressé de 2,6 %, soit un rythme un peu plus rapide que celui des prix belges à l'exportation (2,3 %). Il en a résulté une troisième année consécutive de dégradation des termes de l'échange (-0,3 %), certes nettement moins marquée que celle enregistrée en 2010 (-1,6 %) et 2011 (-1,3 %), années pendant lesquelles les prix de l'énergie, notamment, avaient explosé.

Cet effet prix négatif a toutefois été plus que compensé par la contribution positive du volume des exportations nettes à la croissance, permettant une progression des exportations nettes nominales<sup>4</sup> de 1,2 % du PIB en 2011 à 1,5 % du PIB en 2012 (cf. aussi section 3.4 du présent chapitre).

*Croissance légèrement positive tant du volume des importations que de celui des exportations et gain de termes de l'échange en 2013.*

En phase avec un redémarrage lent et progressif de la croissance de la zone euro amorcé dans le courant de l'année 2013, la croissance des marchés potentiels d'exportation pertinents pour la Belgique devrait graduellement s'accélérer dans le courant de l'année, tout en restant limitée à 2,2 % sur base annuelle. Il en irait de même pour les exportations dont le mouvement de redressement serait tempéré par la lenteur de la reprise économique chez nos principaux partenaires commerciaux ainsi que par l'appréciation de l'euro face au dollar américain (0,6 %) qui affaiblit la capacité concurrentielle des exportateurs de la zone euro. Ainsi, en 2013, et compte tenu d'un effet de report défavorable, la croissance des exportations ne dépasserait pas 0,6 % sur base annuelle et serait ainsi identique à celle enregistrée en 2012. Le retour à une progression très légèrement positive de la demande intérieure en 2013 stimulerait les importations dont le volume serait, lui aussi, à nouveau quelque peu en hausse (0,5 %). La contribution des exportations nettes à la croissance ne s'élèverait ainsi qu'à 0,1 point de pourcentage.

Étant donné le faible contexte général de demande, les prix internationaux (des matières premières et autres) seraient proches d'une stagnation voire même en baisse en 2013. Dans ce cadre, les prix belges à l'importation seraient en (léger) recul (-0,4 %) tandis que les prix belges à l'exportation stagneraient (0,1 %), ce qui se solde par des gains de termes de l'échange en 2013 (0,5 %), après trois années consécutives de pertes.

- 
1. Ralentissement déjà nettement amorcé dans le courant de l'année 2011, ce qui se traduit par un effet d'acquis de croissance largement défavorable pour 2012.
  2. Exprimés en euros. L'évolution des prix à l'importation est explicitée à la section 3.3 du présent chapitre.
  3. Exprimés en euros.
  4. Définies comme le total des exportations exprimées à prix courants diminué du total des importations exprimées à prix courants.

Une contribution très légèrement positive du volume des exportations nettes à la croissance économique associée à des gains de termes de l'échange se soldent par une augmentation des exportations nettes nominales (+0,4 point de pourcentage pour atteindre 1,9 % du PIB).

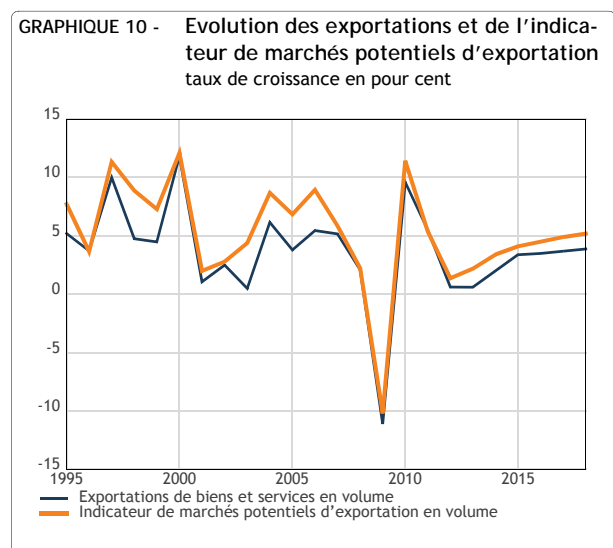
#### *Redressement des débouchés extérieurs et de la croissance des exportations et importations belges en 2014.*

Après deux années très moroses, la reprise de la conjoncture internationale devrait permettre aux marchés potentiels à l'exportation pour la Belgique de redresser leur croissance en 2014 (3,4 %). Cette accélération de l'extension des débouchés extérieurs dans un contexte de parité euro-dollar quasiment stabilisée (-0,3 %) devrait stimuler les exportations dont le rythme de croissance remonterait à 2,0 %. La composante intérieure de la demande finale<sup>1</sup> devrait également regagner en dynamisme, entraînant dans son sillage la croissance des importations (1,6 %). Le redressement de la demande intérieure intervient avec un peu de retard par rapport à celui de la demande extérieure, de sorte que la progression des importations serait moins soutenue que celle des exportations. Au total, les exportations nettes en volume soutiendraient la croissance économique belge de 2014 à hauteur de 0,3 point de pourcentage.

Les prix internationaux des matières premières (hors énergie) renoueraient avec une croissance positive, quoiqu'encore modérée; le prix du Brent (tant en dollars qu'en euros) serait, pour sa part, encore en baisse, et ce d'environ 6 %. Cela se traduirait, au niveau belge, par une croissance des prix à l'exportation (0,8 %) un peu plus rapide que celle des prix à l'importation (0,5 %). Des gains de termes de l'échange (0,3 %) seraient donc engrangés pour la deuxième année consécutive.

La conjonction d'une contribution positive du volume des exportations nettes à la croissance du PIB et de gains de termes de l'échange se traduit par un rebond du poids des exportations nettes nominales dans le PIB (+0,5 point de pourcentage pour atteindre 2,4 % du PIB).

#### *Les années 2015-2018 se caractérisent par une contribution positive des exportations nettes à la croissance et par une légère dégradation des termes de l'échange.*



La période 2015-2018 se caractérise par une contribution positive des exportations nettes à la croissance (de l'ordre de 0,4 point de pourcentage en moyenne sur la période). Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une croissance relativement favorable des marchés extérieurs pertinents pour la Belgique (4,7 %), d'une parité euro-dollar stabilisée et d'une croissance du coût salarial horaire belge (0,5 % en termes réels; 2,1 % en termes nominaux) inférieure à celle des gains de productivité réelle (0,9 % par an en moyenne), permettant de limiter la croissance des coûts salariaux unitaires (1,2 % en termes nominaux). Dans ce contexte, les exportations atteindraient un rythme de croissance annuelle moyenne de 3,6 %, ce qui confirmerait la persistance de pertes de parts de marché à moyen terme

(cf. graphique 10). Les pertes structurelles de parts de marché de la Belgique sont à la fois le résultat de pertes de compétitivité-coût mais également d'une spécialisation (défavorable) de notre pays dans des produits à faible croissance et dans des marchés en faible expansion<sup>2</sup>.

1. Définie comme la somme de la demande intérieure et des exportations.

2. Pour plus de détails à ce sujet, voir Bogaert, H. et Kegels, C., "Compétitivité de la Belgique - Défis et pistes de croissance", Planning Paper 112, Bureau fédéral du Plan, Novembre 2012.

Parallèlement, sous l'impulsion d'une demande finale dont la croissance serait stabilisée autour de 2,5 %, les importations devraient augmenter de 3,3 % par an en moyenne, soit un rythme légèrement inférieur à celui des exportations.

Etant donné la hausse régulière mais relativement modeste des prix des matières premières supposée à partir de 2015, et étant donné l'évolution générale des autres prix mondiaux, les prix à l'importation devraient croître, en moyenne, de 2,1 % par an, soit un rythme légèrement supérieur à celui des prix à l'exportation (2,0 %). Par conséquent, les termes de l'échange seraient très légèrement dégradés (-0,1 % en moyenne sur la période 2015-2018).

L'effet volume positif conjugué à l'effet prix légèrement négatif se solderait par une remontée du poids des exportations nettes nominales dans le PIB, passant de 2,4 % en 2014 à 3,3 % en 2018.

### 3.2.3. La demande intérieure

#### a. Introduction

##### *Recul de la demande intérieure en 2012.*

En 2012, la demande intérieure en volume s'est contractée de 0,4 % (cf. tableau 1). L'augmentation de la consommation publique (0,9 %), des investissements des entreprises (0,4 %) et des investissements de l'Etat (1,8 %) a donc été plus que compensée par le recul des investissements en logements (-3,0 %) et, surtout, de la consommation privée (-0,7 %), cette dernière représentant un peu plus de la moitié du total de la demande intérieure.

##### *Stagnation de la demande intérieure en 2013.*

Le climat général d'incertitude devrait se traduire par une stagnation de la demande intérieure en 2013 (0,1 %). Celle-ci ne serait soutenue que par une croissance (à peine) positive de la consommation privée (0,3 %) et de la consommation publique (0,6 %). Les trois catégories d'investissements seraient, par contre, en recul (-0,3 % pour ceux des entreprises, -4,6 % pour ceux de l'Etat et -1,6 % pour ceux des ménages).

##### *A partir de 2014, redressement progressif de la demande intérieure.*

A partir de 2014, à la faveur du redressement graduel de la conjoncture internationale et sous l'hypothèse de politique budgétaire inchangée, toutes les composantes de la demande intérieure renouent, progressivement, avec un rythme de croissance plus soutenu. Parallèlement à une restauration lente de la confiance des consommateurs, la consommation privée n'afficherait encore qu'un taux de croissance de 0,7 % en 2014, grimant à 1,7 % en 2018. Dans un contexte d'assainissement budgétaire, la croissance de la consommation publique passerait de 0,7 % en 2014 à 1,3 % en 2018. Notons que ce dernier reste inférieur au taux de croissance du passé récent (1,7 % au cours de la période 2000-2011). Le total des investissements progresserait pour sa part de 1,5 % en 2014 et à un rythme légèrement supérieur à 2,0 % dès 2015. La croissance de la demande intérieure totale passerait ainsi de 0,9 % en 2014 à 1,7 % en 2018.

#### b. Consommation des particuliers<sup>1</sup>

##### *En 2012, remontée du taux d'épargne des particuliers après deux années de chute.*

Pour la première fois depuis 1993, la consommation des particuliers exprimée en volume a affiché une croissance négative (-0,7 %) en 2012. Dans le même temps, leur revenu disponible réel<sup>2</sup> s'est quasiment stabilisé

1. Ménages et ISBL au service des ménages.

2. Une analyse détaillée de l'évolution des revenus des agents est présentée dans la section 3.4 du présent chapitre.

(0,3 %), et ce en dépit de la faiblesse de la conjoncture, des mesures budgétaires et d'une inflation élevée. Le taux d'épargne des particuliers<sup>1</sup> s'est redressé de 0,6 point de pourcentage pour atteindre 15,0 % (cf. graphique 11). Cette hausse du taux d'épargne a sans doute été motivée par le climat économique général déprimé, et plus spécifiquement par leurs craintes persistantes quant à l'évolution du marché du travail. Elle l'a probablement aussi été par le fait que les particuliers belges avaient diminué de manière très conséquente leur taux d'épargne en 2010 et 2011, deux années au cours desquelles, malgré la contraction de leur revenu disponible réel (de, respectivement, -1,2 et -0,8 %), ils avaient maintenu une croissance positive de leur consommation (de, respectivement, 2,7 et 0,2 %). Le taux d'épargne des particuliers avait ainsi atteint le niveau historiquement bas de 14,4 % en 2011 (alors qu'il s'élevait encore à 18,3 % en 2009).

*Croissance positive mais très modeste tant du revenu disponible réel que de la consommation des particuliers en 2013.*

En 2013, la progression du revenu disponible réel des ménages devrait être semblable (0,4 %) à celle de 2012, et ce dans un contexte de faiblesse persistante de la conjoncture, de mesures budgétaires et d'une progression moins dynamique de la composante la plus importante de ce revenu, à savoir les salaires. Alors que le total des salaires reçus par les ménages, exprimé en termes réels, a augmenté de 0,6 % en 2012, cette hausse n'atteindrait plus que 0,4 % en 2013 et ce, principalement pour deux raisons : la croissance nulle de l'emploi total (contre +0,2 % en 2012) et la décision du gouvernement de bloquer, en 2013 et 2014, les salaires bruts horaires avant indexation dans le secteur privé. La croissance des impôts sur le revenu des ménages, exprimés en termes réels, serait également plus dynamique en 2013 (2,4 % contre 0,9 % en 2012, cf. chapitre 5, section 5.2.1). Le recul des revenus nets de la propriété reçus par les ménages et du revenu des indépendants serait, par contre, moins important et les transferts perçus par les ménages devraient présenter une croissance un peu plus dynamique (2,6 % contre 2,2 % en 2012), en raison notamment d'une augmentation du nombre de chômeurs. Notons également que la présente projection tient compte de l'adaptation au bien-être, notamment, des pensions, des allocations de maladie et des allocations de chômage (cf. section 5.3.3 du chapitre 5). Enfin, un effet prix soutient le revenu disponible réel. Si l'indexation des salaires du secteur privé (1,5 %) est proche de l'évolution de l'inflation (1,2 % pour le déflateur de la consommation privée; 0,9 % pour l'indice national des prix à la consommation, cf. section 3.3), celle des salaires du secteur public et des allocations sociales est largement supérieure (respectivement 2,3 % et 2,0 %), en conséquence du retard avec lequel l'inflation élevée de 2012 se répercute sur l'indexation des revenus.

La situation sur le marché du travail restant préoccupante (nette hausse du taux de chômage<sup>2</sup>, de 12,1 % en 2012 à 12,5 % en 2013), les particuliers devraient encore accroître quelque peu leur taux d'épargne (15,1 % en 2013). Par conséquent, la croissance de leurs dépenses de consommation ne dépasserait pas 0,3 %.

*2014 : Croissance proche de 1 % tant de la consommation privée que du revenu disponible réel.*

Dans la foulée de l'amélioration de la situation économique générale, tant la croissance du revenu disponible réel des ménages (0,9 %) que celle de la consommation privée (0,7 %) devraient s'accélérer par rapport à 2013.

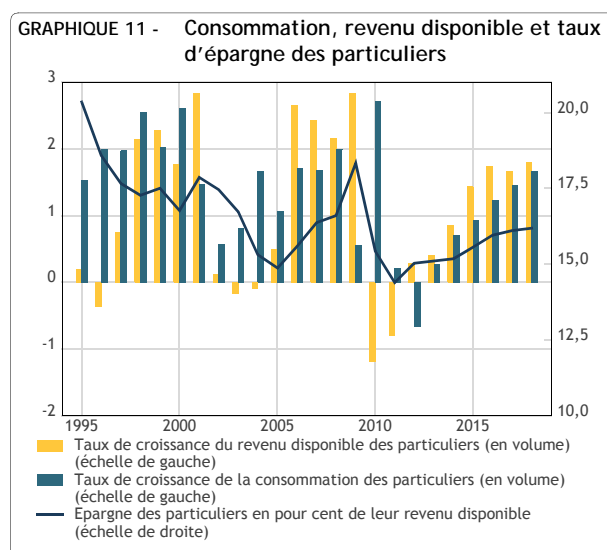
En dépit d'une deuxième année consécutive de blocage du salaire brut horaire hors index décidée par le gouvernement, la progression de l'ensemble des salaires, exprimés en termes réels, perçus par les ménages atteindrait 0,5 %, et ce grâce à l'augmentation un peu plus soutenue, après deux années de quasi stagnation, de l'emploi (+0,4 %). Les revenus nets de la propriété perçus par les ménages, exprimés en termes réels, renoueraient avec une croissance positive (0,5 %), soutenus par l'augmentation du taux de rentabilité des entreprises et la remontée des taux d'intérêt. La croissance de l'impôt sur le revenu à charge des ménages serait moins dynamique (1,8 % en termes réels) qu'en 2013, tout comme celle des prestations sociales (1,6 %).

1. Epargne des particuliers en pour cent de leur revenu disponible.

2. Concept administratif, y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi.

Parallèlement à la reprise graduelle de l'activité, l'emploi repart à la hausse mais son augmentation ne suffit pas à absorber le surplus de population active, entraînant une nouvelle augmentation du nombre de chômeurs, certes moins importante qu'en 2013. Le taux de chômage grimperait ainsi encore quelque peu (12,7 %). Dans ce contexte, la confiance des particuliers peinerait à se redresser et les ménages belges ne seraient pas encore prêts à relâcher leur effort d'épargne, optant pour une augmentation un peu moins rapide de leurs dépenses de consommation finale privée que de leur revenu disponible réel. Le taux d'épargne des ménages gagnerait 0,1 point de pourcentage pour atteindre 15,2 %.

*A moyen terme, le taux d'épargne des ménages augmente encore quelque peu.*



A moyen terme, et à la faveur d'un climat économique général relativement favorable, la croissance du revenu disponible réel des ménages renouerait avec des niveaux davantage conformes à ceux observés par le passé puisqu'en moyenne (2015-2018), elle atteindrait 1,7 %. Une progression redevenue positive tant du salaire brut horaire hors index (à partir de 2015, 0,6 % par an, en moyenne après six années consécutives de quasi stagnation, voire de recul en 2009) que de l'emploi (0,8 %) permettrait au total des salaires<sup>1</sup> perçus par les ménages de progresser, en termes réels, de 1,5 % par an en moyenne. Les revenus nets de la propriété perçus par les ménages, eux, seraient soutenus (croissance réelle annuelle moyenne de 4,0 % par an) par le re-

lèvement des taux d'intérêt. Dans le même temps, exprimés en termes réels, les impôts sur le revenu à charge des ménages seraient en hausse de 2,4 % par an en moyenne et les prestations sociales reçues par les ménages de 1,8 % par an.

La progression de la consommation privée s'accéléierait, elle aussi, à moyen terme (1,3 % par an en moyenne pour la période 2015-2018). Le taux d'épargne des particuliers serait donc encore en hausse, passant de 15,2 % en 2014 à 16,2 % en 2018. Bien que la consommation privée soit stimulée par une inflation qui se stabilise, dès 2015, à un niveau relativement faible (1,6 % par an), le nombre de chômeurs, tout comme le taux de chômage, seraient encore en hausse en 2015 et ne diminueraient significativement qu'à partir de 2017, renforçant la confiance des consommateurs. De plus, une part non négligeable de la croissance du revenu disponible réel des ménages proviendrait des revenus nets de la propriété<sup>2</sup>; or, la propension à épargner est en général plus marquée pour ces revenus que pour les autres composantes du revenu disponible.

*Très grande stabilité de la structure de consommation des ménages en projection.*

Bien qu'aucun bouleversement profond ne doive affecter la structure de consommation intérieure des particuliers au cours de la période de projection, quelques évolutions peuvent néanmoins être soulignées (cf. tableau 5<sup>3</sup>). Notons auparavant que la croissance annuelle moyenne de la consommation totale exprimée en volume sur l'ensemble de la période de projection (2013-2018) est relativement faible au regard du passé récent, et davantage encore au regard du passé plus lointain. Ainsi, entre 2013 et 2018, la consommation des par-

1. Le chapitre 4 présente, de manière détaillée, l'évolution des salaires.

2. Les revenus nets de la propriété reçus par les ménages (en termes réels) fourniraient une contribution positive de 0,5 point de pourcentage à la croissance de 1,7 % du revenu disponible réel des ménages (moyenne sur la période 2015-2018).

3. Pour des résultats plus détaillés, voir l'annexe statistique.

ticuliers devrait croître en moyenne de 1,0 % par an; ce chiffre s'élevait à 1,5 % entre 2000 et 2010 et à 2,1 % entre 1980 et 2000.

Entre 2007 et 2011 sont progressivement entrées en vigueur les interdictions de fumer sur le lieu de travail et dans les établissements Horeca<sup>1</sup> ainsi que de multiples augmentations du prix du tabac, via les hausses d'accises (croissance de 4,4 % par an en moyenne, soit une croissance largement supérieure à celle de l'indice général des prix, 2,4 %). La quantité de tabac consommée a diminué de 4,2 % par an en moyenne entre 2007 et 2011. Dans le même temps, la part du budget des ménages allouée au tabac ne s'est que légèrement réduite (-0,3 point de pourcentage) pour atteindre 1,8 % en 2011. En projection, la prise en compte des futures hausses d'accises programmées actuellement jusqu'en 2013 devrait se traduire par une légère baisse des quantités consommées en 2012 et 2013 et par une légère hausse en moyenne au cours de la période 2014-2018, les augmentations de prix anticipées pour ces années étant, à politique inchangée, nettement moins importantes. La part des dépenses consacrées au tabac dans le total des dépenses des ménages serait stabilisée (1,8 % en 2018).

L'évolution de la part du budget des ménages allouée aux dépenses d'énergie (dépenses de chauffage, d'électricité et de carburants) suit largement celle des fluctuations des prix internationaux de l'énergie. Ainsi, en 2011, par exemple, la flambée des prix énergétiques s'est traduite par une nette progression de la part des dépenses consacrées à l'énergie dans le budget total des ménages (+0,5 point de pourcentage pour atteindre 8,4 %). Cette hausse des prix associée à des températures particulièrement clémentes avait pourtant permis un recul très marqué des volumes d'énergie consommés (-6,1 % dont -11,8 % pour le chauffage). En 2012, cette part devrait encore avoir augmenté (8,8 %), les prix de l'énergie en euros étant encore en hausse (nettement moindre toutefois qu'en 2011) et les températures ayant été nettement plus rigoureuses. Dans le sillage de prix internationaux de l'énergie exprimés en euros en baisse, cette part chuterait en 2013 (8,1 %) et 2014 (7,7 %) avant de diminuer nettement plus progressivement par la suite, à la faveur d'une stabilisation des volumes d'énergie consommés par les ménages (croissance nulle en moyenne au cours de la période 2015-2018) et d'une augmentation relativement modérée des prix de l'énergie à la consommation (1,6 %). En 2018, cette part atteindrait 7,3 %.

Une autre évolution notable réside dans la stabilisation, après de nombreuses années de baisse structurelle, de la part des biens de première nécessité que sont l'alimentation et les boissons. Alors que les ménages consacraient encore 28,6 % de leurs dépenses totales de consommation à l'alimentation et aux boissons en 1970, cette part ne s'élevait plus qu'à 13,8 % en 2000. Depuis le début des années 2000, cette part, qui a probablement atteint un niveau plancher, s'est stabilisée et est même quelque peu remontée, atteignant 14,3 % en 2011. En projection, elle oscillerait aux alentours de 14,6 %.

TABLEAU 5 - Structure et croissance de la consommation des ménages  
en pour cent

	Structure à prix courants					Taux de croissance annuel moyen (volumes)	
	1980	1997	2004	2011	2018	2007-2012	2013-2018
- Alimentation et boissons	21,3	15,3	14,6	14,3	14,5	1,2	0,8
- Tabac	1,9	1,8	2,1	1,8	1,8	-3,6	0,3
- Habillement et chaussures	7,8	6,1	4,7	4,7	5,2	2,6	2,3
- Loyers	13,0	16,0	15,8	15,2	15,6	1,3	1,1
- Services médicaux, dépenses de santé	3,8	4,6	5,0	5,3	5,4	1,5	1,1
- Energie	8,9	7,4	7,5	8,4	7,3	-0,7	-0,2
- Chauffage et électricité	5,4	4,2	4,4	5,2	4,5	-0,5	-0,3
- Transport (carburants)	3,5	3,2	3,1	3,3	2,8	-1,2	0,1
- Autres biens et services	43,3	48,8	50,3	50,3	50,2	1,1	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1,0	1,0

1. L'interdiction partielle, en vigueur depuis le 1er janvier 2007, s'est transformée en interdiction totale à partir du 1er juillet 2011.

### c. Investissements

#### *Augmentation lente mais continue de la part des investissements dans le PIB en projection.*

En 2012, les investissements représentaient 20,7 % du PIB<sup>1</sup>. Les présentes perspectives de moyen terme se caractérisent par une remontée, certes modérée mais continue, de la part des investissements dans le PIB, cette dernière passant de 20,4 % en 2013 à 21,3 % en 2018. Cette progression est entièrement attribuable aux investissements des entreprises<sup>2</sup>, leur part dans le PIB augmentant de 13,9 % à 14,8 %. Le poids des investissements publics dans le PIB reste, pour sa part, stable à 1,7 % tandis que celui des investissements en logements des ménages affiche un léger retrait, passant de 5,5 % à 5,4 %. Notons que la part des investissements dans le PIB en 2018 reste encore nettement en deçà de celle observée avant l'éclatement de la crise mais précédant, il est vrai, une période de croissance particulièrement dynamique des investissements : en 2008, les investissements représentaient en effet 22,3 % du PIB.

#### *Quasi stagnation du volume des investissements des entreprises en 2012 et 2013, croissance oscillant entre 2,0 et 2,5 % par la suite.*

L'année dernière, le volume des investissements des entreprises a enregistré une très faible hausse (0,4 %) dans un contexte de recul de la demande intérieure, de net ralentissement de la demande extérieure et de perspectives futures de débouchés très déprimées. La confiance des entrepreneurs s'est ainsi contractée et le degré d'utilisation des capacités de productions a reculé. A cela s'est également ajoutée une détérioration du taux de rentabilité des entreprises<sup>3</sup> (de 48,9 % en 2011 à 47,9 % en 2012; cf. graphique 12), ce qui a réduit les possibilités de financement interne des projets d'investissement. En effet, tandis que le coût salarial horaire réel<sup>4</sup> des entreprises progressait de 1,2 %, leur productivité horaire, elle, reculait de 0,4 %. De plus, dans le même temps, la hausse des prix énergétiques exprimés en euros a érodé les termes de l'échange et, en conséquence, les marges. Seule la baisse des taux d'intérêt de long terme, et donc du coût du capital emprunté, a soutenu les investissements des entreprises.

En 2013, un (léger) recul du volume des investissements des entreprises (-0,4 %) devrait être de mise, et ce malgré une nouvelle baisse des taux d'intérêt de long terme et une augmentation des capacités de financement propre des entreprises. En effet, le taux de rentabilité des entreprises devrait se redresser (pour atteindre 48,3 %) grâce à une baisse des prix de l'énergie exprimés en euros et à la modération salariale. Le climat économique général reste cependant très déprimé, ce qui mine la confiance des entrepreneurs. Ce déterminant crucial joue de tout son poids et l'emporte sur l'amélioration des conditions de financement.

La progression du volume des investissements des entreprises serait plus dynamique en 2014, stimulée par le rétablissement de la demande intérieure et extérieure et par une nouvelle hausse du taux de rentabilité (+0,4 point pour atteindre 48,7 %). Cette dernière est rendue possible par le léger recul du coût salarial horaire réel combiné à la reprise de la progression de la productivité horaire (0,5 %) et par la nouvelle baisse des prix de l'énergie exprimés en euros, rendant possible des gains de termes de l'échange. Le financement interne des projets d'investissement est ainsi encouragé. Les taux d'intérêt entameraient, par contre, une remontée mais cette dernière serait très progressive, de sorte que les niveaux attendus pour 2014 demeurent extrêmement bas. Dans ce contexte, la progression du volume des investissements des entreprises atteindrait 2,0 % en 2014.

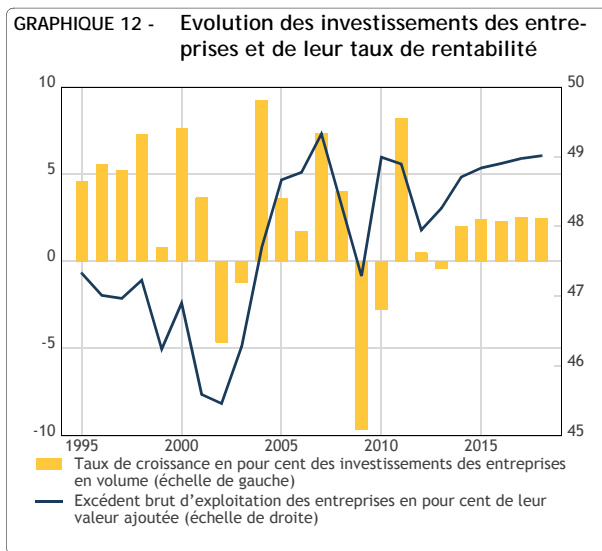
1. En termes nominaux.

2. Par "entreprises", il faut comprendre, sauf mention contraire, l'ensemble des branches d'activité à l'exception des branches "Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire", "Education" et "Services domestiques". Le champ couvert par ce concept est identique à celui de notre définition des "branches d'activité marchande".

3. Excédent brut d'exploitation des entreprises en pour cent de la valeur ajoutée brute des entreprises. Notons que ce taux n'est pas corrigé pour le revenu des indépendants.

4. Dans cette section, le coût salarial horaire "réel" correspond au coût salarial horaire nominal déflaté par le prix de la valeur ajoutée des branches d'activité marchande.





A moyen terme (2015-2018), le taux de croissance des investissements des entreprises exprimés en volume s'établirait à 2,4 % par an en moyenne, soit une progression légèrement inférieure à celle observée, en moyenne, au cours de la période 1980-2011 (2,7 %) et davantage encore à celle du passé récent (3,0 % par an au cours de la période 1995-2011). Cette évolution s'inscrit dans un contexte de stabilisation à un niveau relativement favorable des perspectives de débouchés et d'activité économique (croissance annuelle moyenne de 1,7 % du PIB) mais également de remontée, certes lente et graduelle, des taux d'intérêt de long terme. Le taux de rentabilité progresserait encore quelque peu avant de se stabiliser en fin de période au niveau relativement élevé de 49,0 %. Bien que le blocage des salaires

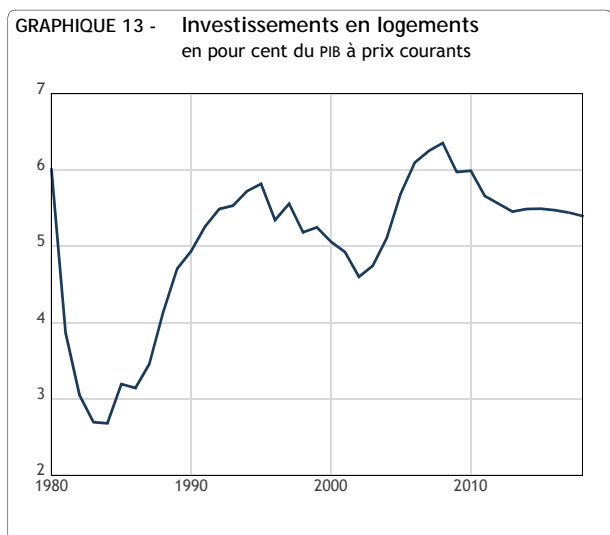
horaires réels ne soit plus de mise à partir de 2015, leur progression attendue à moyen terme resterait relativement faible. Ainsi, le retour à des gains de productivité un peu plus élevés (croissance de 0,9 % par an en moyenne au cours de la période 2015-2018) permettrait de compenser l'accélération des coûts salariaux horaires réels (croissance de 0,6 % par an en moyenne). Enfin, de légères pertes de termes de l'échange seraient de mise.

#### *Recul des investissements en logements des ménages en 2012 et 2013, progression en ligne avec la moyenne historique par la suite.*

Après deux années de net recul (-5,3 % en 2011 et -3,0 % en 2012), les investissements en logements des ménages devraient à nouveau enregistrer une croissance négative en 2013 (-1,6 %), la hausse du chômage et, de manière plus générale, l'inquiétude quant à l'évolution future de l'économie plombant la confiance des ménages et n'encourageant pas ces derniers à entreprendre de tels investissements, malgré le niveau historiquement bas des taux hypothécaires.

Des perspectives futures plus favorables, un retour à une croissance un peu plus soutenue du revenu disponible réel des ménages et des taux hypothécaires, certes en légère progression, mais demeurant malgré tout à des niveaux très bas devraient inciter les candidats bâtisseurs à investir dans le résidentiel en 2014 et 2015 (croissance de 1,6 % pour chacune de ces deux années).

A moyen terme (2016-2018), plusieurs éléments soutiennent la croissance des investissements en logements des ménages, à savoir la progression régulière et relativement favorable du pouvoir d'achat des ménages et la confiance restaurée de ces derniers (le taux de chômage, qui est un indicateur de cette confiance, étant en baisse entre 2016 et 2018); à l'inverse, la remontée graduelle des taux d'intérêt (ces derniers restant cependant à des niveaux relativement bas) aurait plutôt tendance à les freiner. Au final, la croissance du volume des investissements en logements des ménages devrait osciller autour de 1,3 % par an, soit un rythme un peu supérieur à celui du passé récent (0,8 % au cours de la période 2000-2011) mais largement inférieur à celui de la période 1980-2011 (2,0 %).



La part nominale des investissements en logements dans le PIB a atteint un sommet en 2008 (6,4 %). Elle s'est nettement repliée les quatre années suivantes (5,6 % en 2012) mais n'enregistrerait plus qu'un léger recul au cours de la période de projection, pour atteindre 5,4 % en 2018. Ce niveau serait semblable à celui atteint, en moyenne, au cours des années nonante.

*La croissance des investissements publics est fortement influencée par le cycle des investissements des pouvoirs locaux.*

Le total des investissements publics est composé à hauteur d'environ 47 % d'investissements réalisés par les pouvoirs locaux et 43 % d'investissements réalisés par les communautés et régions.

Le profil d'évolution des investissements des administrations publiques est largement déterminé par la politique d'investissement des pouvoirs locaux. Généralement, ceux-ci suivent un cycle étroitement lié à la périodicité des élections communales puisque les pouvoirs locaux intensifient leurs dépenses d'investissement à l'approche des élections communales pour ensuite les réduire. Aucun cycle d'investissement propre aux communautés et régions n'a, par contre, été identifié sur le passé et n'est donc pris en compte en projection.

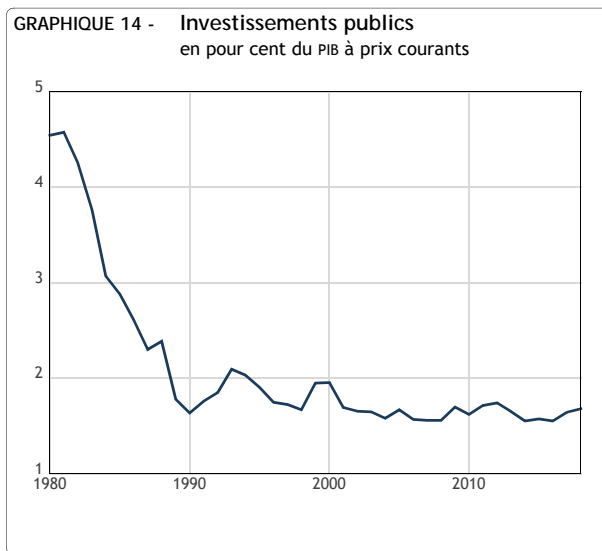
En 2012, le total des investissements publics exprimé en volume a enregistré une croissance de 1,8 %<sup>1</sup>. Ce résultat global masque toutefois des évolutions très contrastées en fonction du sous-secteur public concerné : ainsi, les investissements du pouvoir fédéral ont crû d'un peu plus de 16 %, ceux des pouvoirs locaux de 7,3 %; ceux des communautés et régions, par contre, se sont fortement contractés (-7,4 %).

L'année 2013 devrait être caractérisée par un recul du total des investissements publics (-4,6 %) : tandis que les investissements des communautés et régions retrouveraient une évolution positive (8,9 %), ceux des pouvoirs locaux seraient en très net recul (-20,6 %) en cette année post-électorale.

En 2014, les investissements de tous les sous-secteurs publics seraient en diminution, le total se contractant de 5,1 %.

A partir de 2015, la croissance du total des investissements publics en volume serait exclusivement portée par celle des investissements des pouvoirs locaux, laquelle s'accélération en fin de période en vue des élections communales et provinciales de 2018. Pour leur part, les investissements des communautés et régions afficheraient une croissance réelle nulle tandis que les investissements du pouvoir fédéral seraient en recul en 2015 et 2016 avant de stagner en fin de période de projection. Au total, sur l'ensemble de la période 2015-2018, le volume de l'ensemble des investissements publics progresserait de 3,8 % par an en moyenne, celui des pouvoirs locaux de 9,5 %, celui des communautés et régions de 0,2 % et celui du pouvoir fédéral de -3,0 %.

1. Notons qu'en mars 2013, l'Institut des Comptes Nationaux a revu sa définition du périmètre des administrations publiques, notamment en incluant dans ce périmètre les trois sociétés régionales d'investissement (Société régionale d'investissement de Bruxelles, Société régionale d'investissement de Wallonie et Participatiemaatschappij Vlaanderen) et la Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures. Pour plus de détails à ce sujet, cf. section 5.3.4. du chapitre 5.



La part nominale des investissements publics dans le PIB reste peu élevée tant dans une perspective historique qu'européenne (alors que le taux d'investissement public belge atteignait 1,7 % en 2011, la moyenne de la zone euro s'élevait à 2,3 %). Au cours de la période de projection, cette part se stabilise à hauteur de 1,6 % entre 2014 et 2017 avant de remonter à 1,7 % en 2018.

#### d. Consommation publique

*Net ralentissement, en projection, du rythme de progression de la consommation publique, dans un contexte d'assainissement budgétaire.*

Au cours de la période 2000-2012, la consommation publique en volume a crû, en moyenne, de 1,6 % par an. Ce rythme ralentirait considérablement au cours de la période de projection (2013-2018) pour ne plus atteindre que 0,9 %. La présente projection est donc caractérisée par une progression historiquement faible de la consommation publique, et ce dans un contexte d'assainissement budgétaire.

En 2012, un net recul du volume des achats nets de biens et services a été observé (-3,8 %). Dans le même temps, les dépenses de rémunérations du secteur des administrations publiques<sup>1</sup> ont progressé de 0,8 % et celles de soins de santé<sup>2</sup> de 2,2 %. La consommation publique totale en volume, pour sa part, a augmenté de 0,9 %.

La croissance attendue pour 2013, compte tenu de l'ensemble des décisions connues, serait un peu plus faible (0,6 %) qu'en 2012. Cela résulterait d'un affaiblissement de la croissance des soins de santé (1,6 %) et des rémunérations du secteur des administrations publiques (0,1 %, allant de pair avec un recul de 0,3 % de l'emploi public). Le volume des achats nets de biens et services serait en recul (-0,3 %) pour la quatrième année consécutive.

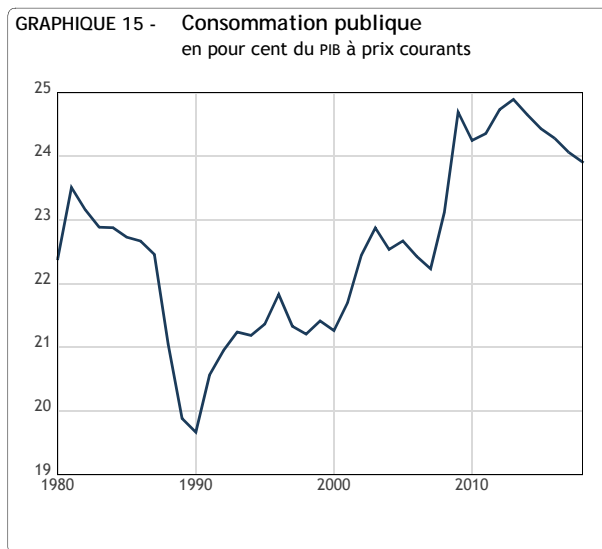
En 2014, la croissance de la consommation publique en volume resterait inférieure à 1 % (0,7 %). Le volume des achats nets de biens et services stagnerait (0,1 %) tandis que les rémunérations du secteur des administrations publiques et les dépenses de soins de santé progresseraient à un rythme proche de celui de 2013 (respectivement, 0,3 % et 1,7 %).

A partir de 2015, et sous l'hypothèse de politique inchangée, la croissance de la consommation publique en volume atteindrait, en moyenne, 1,0 % par an. Elle serait tirée vers le haut par celle des dépenses de soins de santé (2,0 % par an en moyenne). Le rythme de progression des dépenses de rémunérations du secteur des administrations publiques atteindrait 0,7 % par an en moyenne, allant de pair avec une très légère hausse de

1. Le terme "rémunérations du secteur des administrations publiques" doit ici être compris au sens large (c'est-à-dire y compris les cotisations fictives qui recouvrent principalement les pensions des fonctionnaires, les allocations familiales des fonctionnaires et les mises en disponibilité).

2. Plus précisément, il s'agit des prestations sociales en nature. Ces dernières sont essentiellement composées des dépenses de soins de santé.

l'emploi public (0,2 % par an en moyenne); celui des achats nets de biens et services exprimés en volume serait légèrement négatif (-0,3 % par an en moyenne).



Entre 2007 et 2012, la part nominale de la consommation publique dans le PIB s'est considérablement accrue, passant de 22,2 % à 24,7 %. Elle serait encore en légère progression en 2013 pour atteindre 24,9 %. Au cours de la période de projection, et compte tenu du faible rythme de progression de la consommation publique en volume, cette part serait en baisse; le recul serait toutefois limité à 1,0 point de pourcentage. Le niveau atteint en 2018, à savoir 23,9 %, resterait historiquement élevé. Rappelons toutefois que la présente projection est réalisée dans l'hypothèse où la politique reste inchangée. L'analyse des diverses composantes de la consommation publique est détaillée au chapitre 5.

### 3.2.4. Evolution par branche d'activité

En préambule à cette section consacrée à l'évolution des différents agrégats ventilés par branche d'activité, nous signalons le changement méthodologique suivant. Jusqu'à la précédente version des Perspectives économiques (publiée en mai 2012), nous posions l'hypothèse selon laquelle les emplois "titres-services" et leur valeur ajoutée relevaient de la branche "autres services marchands". Au vu des observations récentes, nous avons toutefois modifié cette hypothèse et attribuons dorénavant une partie de la valeur ajoutée et des emplois "titres-services" à la branche "santé et action sociale". Pour plus d'informations au sujet des changements récemment apportés à la méthodologie d'estimation de l'emploi "titres-services", le lecteur intéressé peut consulter la section 4.3 (et plus précisément les notes de bas de page 1 et 2, page 71).

*Exception faite de la "santé et action sociale", toutes les branches d'activité sont affectées en 2012 et 2013, l'industrie manufacturière l'étant le plus durement.*

D'après les premières estimations (encore provisoires) disponibles pour l'année 2012, il semble que les branches dont l'activité a été la plus touchée en 2012 sont celles de l'industrie manufacturière (à l'exception de la branche "biens de consommation"), largement dépendantes de la demande extérieure.

D'autres branches auraient également enregistré une baisse du volume de leur valeur ajoutée, certes moins importante que celles de l'industrie manufacturière; il s'agit de l'"énergie", du "commerce et horeca" et du "crédit et assurances". L'année 2012 a été particulière pour la branche "énergie", et plus spécifiquement pour sa composante "électricité", puisque, suite à la mise à l'arrêt durant l'été 2012 des centrales nucléaires Doel 3 et Tihange 2, d'importantes importations ont dû se substituer à de la production nationale. Le "commerce et horeca" aurait, pour sa part, subi les conséquences de la contraction de la consommation privée.

Plusieurs branches (à savoir la "construction", les "autres services marchands", les "biens de consommation" et les "transports et communication"), davantage dépendantes de la demande intérieure, en perte de vitesse elle aussi, auraient enregistré une quasi stabilisation de leur activité. Il en serait allé de même pour les services non-marchands, contraints par les mesures d'économies budgétaires.

Les seules branches à avoir connu une augmentation conséquente de leur valeur ajoutée en volume en 2012 sont la "santé et action sociale", l'"agriculture" et les "titres-services".

Le schéma sectoriel de croissance attendu pour l'année 2013 serait assez semblable à celui de 2012, dans la mesure où le contexte macroéconomique global le serait, dans une assez large mesure, aussi : croissance globale belge quasiment nulle, faible progression de la demande mondiale et donc des exportations belges, recul des investissements; la consommation privée renouerait toutefois avec une croissance (légèrement) positive en 2013.

Il convient cependant de nuancer quelque peu le constat selon lequel l'industrie manufacturière est la plus touchée par le ralentissement conjoncturel actuel, et ce en comparaison avec ce qui s'est passé lors de la précédente période de récession. En 2009, tandis que la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière s'était contractée de 13 % (et avait déjà reculé de 0,7 % en 2008), celle des services marchands n'avait reculé "que" de 1,8 % (après avoir encore progressé de 2,3 % en 2008). En 2012-2013, le recul de l'activité de l'industrie manufacturière atteindrait -1,5 % par an en moyenne alors que l'activité des services marchands serait quasiment stabilisée (+0,3 % par an en moyenne). L'impact du ralentissement conjoncturel actuel serait donc relativement moins concentré sur l'industrie manufacturière et ce, parce qu'il se répartit de manière plus équilibrée (qu'en 2009) entre toutes les composantes de la demande finale. A l'inverse, en 2009, la consommation privée avait été relativement épargnée (conservant une croissance positive de 0,6 %), contrairement aux exportations et investissements qui avaient enregistré des croissances très largement négatives (respectivement -11,1 % et -8,4 %).

*Au cours de la période 2014-2018, légère progression de la part des services marchands dans la valeur ajoutée totale, baisse de celle des services non marchands et stabilisation de celle de l'industrie manufacturière.*

Au cours de la période 2014-2018, dans un contexte de redressement de la croissance des différentes composantes du PIB, plus progressif pour la demande intérieure que pour la demande extérieure, la valeur ajoutée réelle de l'ensemble de l'économie devrait progresser de 1,6 % par an en moyenne (cf. tableau 6), soit à un rythme un peu inférieur à celui de la période 1995-2011.

Dans un contexte d'assainissement budgétaire et compte tenu des mesures connues à l'heure actuelle, la branche d'activité qui enregistrerait la plus faible croissance à moyen terme serait celle des "services non-marchands" (0,7 % par an en moyenne au cours de la période 2014-2018; cf. chapitre 5). Sa part dans la valeur ajoutée totale exprimée à prix courants passerait ainsi de 14,9 % en 2013 à 14,2 % en 2018.

Dans les présentes perspectives, à moyen terme, la croissance économique belge est largement soutenue par sa composante "exportations", relativement dynamique par rapport à la demande intérieure, laquelle (et en particulier la consommation privée) se redresse plus lentement. Dans ce contexte, l'industrie manufacturière, dont l'activité est largement orientée vers les marchés extérieurs, enregistrerait une croissance annuelle moyenne de sa valeur ajoutée réelle assez semblable à celle des services marchands (respectivement, 1,8 et 1,9 % par an en moyenne au cours de la période 2014-2018). La part de l'industrie manufacturière dans le total de la valeur ajoutée belge serait ainsi quasiment stabilisée (12,8 % en 2013 à 12,6 % en 2018 en termes nominaux); celle des services marchands serait en hausse, quoique nettement ralentie par rapport à la décennie passée (57,9 % en 2000, 62,2 % en 2013 et 63,0 % en 2018 en termes nominaux).

Au sein de l'industrie manufacturière, la branche des "biens d'équipement" bénéficierait également d'une croissance relativement soutenue de la demande de biens d'investissement des autres secteurs d'activité. Cette dernière a également un effet positif dans le secteur de la "construction".

Parmi les services marchands, le "crédit et assurances", les "autres services marchands" et les "transports et communication" progresseraient à un rythme relativement semblable, proche de 2 % par an en moyenne au cours de la période 2014-2018. La croissance de la "santé et action sociale", dont l'activité prévue est largement liée à la projection de la croissance des dépenses de soins de santé (cf. chapitre 5), serait nettement moins dy-

namique (1,7 % par an en moyenne) que par le passé. Enfin, la progression la plus faible serait enregistrée par le “commerce et horeca”, dans un contexte de croissance molle de la consommation privée.

TABLEAU 6 - Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base en pour cent

	Structure à prix courants				Structure en volume (1) (année de référence 2005)				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1995	2000	2011	2018	1995	2000	2011	2018	1995- 2011	2012- 2013	2014- 2018
Agriculture	1,5	1,3	0,7	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	1,2	0,7	1,7
Energie	3,6	3,5	3,4	3,6	3,3	3,3	3,8	3,7	2,9	-0,2	1,2
Industries manufacturières	19,5	18,4	13,6	12,6	16,5	17,2	14,3	14,0	1,1	-1,5	1,8
- Biens intermédiaires	8,9	8,4	6,9	6,5	7,7	8,2	7,2	7,1	1,8	-2,1	2,2
- Biens d'équipement	4,6	4,4	2,7	2,4	3,2	3,8	2,3	2,3	-0,3	-2,4	2,4
- Biens de consommation	6,1	5,6	4,0	3,7	5,6	5,2	4,9	4,7	1,0	0,0	0,8
Construction	5,4	5,2	5,7	5,6	5,1	4,9	5,4	5,3	2,2	-0,5	1,6
Services marchands	56,2	57,9	61,9	63,0	58,6	59,2	62,0	63,1	2,3	0,3	1,9
- Transports et communication	8,0	7,8	7,6	7,6	8,1	8,1	8,1	8,2	1,9	0,0	1,8
. Transports terrestres	2,7	2,7	2,1	1,9	2,8	2,7	2,1	2,1	0,3	-0,8	1,2
. Transports par eau et aériens	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5	4,9	0,2	2,4
. Services auxiliaires de transports et communications	4,8	4,8	5,2	5,4	5,0	4,9	5,5	5,7	2,5	0,3	2,0
- Commerce et horeca	13,7	13,1	14,2	13,9	17,2	14,2	14,3	14,1	0,7	-0,5	1,5
- Crédit et assurances	6,5	6,1	6,3	5,6	5,0	5,7	6,0	6,1	3,0	0,0	2,0
- Santé et action sociale (hors titres-services)	6,0	6,4	7,6	8,0	6,3	7,0	7,0	7,3	2,5	2,0	1,7
- Autres services marchands (hors titres-services)	21,8	24,4	26,0	27,7	22,7	24,2	26,3	27,0	3,0	0,3	2,0
- Titres-services	0,0	0,0	0,2	0,3	0,0	0,0	0,2	0,3	-	10,1	4,6
Services non marchands	13,9	13,6	14,7	14,2	15,6	14,3	13,6	13,0	0,9	0,1	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1,9	-0,0	1,6

(1) Les mesures en euros chaînés n'étant pas additives, des écarts entre (sous-) totaux et la somme de leurs composantes peuvent apparaître.

*A moyen terme, la majeure partie des créations d'emplois est générée par les branches de services marchands; poursuite du déclin structurel de l'emploi de l'industrie manufacturière.*

L'évolution macroéconomique et sectorielle de l'emploi est présentée de manière détaillée au chapitre 4 (section 4.3). Seules quelques grandes caractéristiques sont reprises ci-dessous.

En 2012, l'emploi intérieur belge total a connu une très légère hausse (0,2 %). Seules quatre branches d'activité ont pu échapper à une contraction de leurs effectifs : la “construction” (0,4 %), les “autres services marchands” (0,7 %) et, surtout, la “santé et action sociale” (2,2 %) et les “titres-services” (6,5 %). Toutes les autres branches ont enregistré une baisse de leur emploi, les plus importantes en termes relatifs étant survenues dans les “transports et communication” (-1,1 %), les “biens de consommation” (-1,6 %) et l’“agriculture” (-2,6 %).

L'année 2013, au cours de laquelle l'emploi intérieur total devrait stagner, présenterait un schéma d'évolution sectorielle globalement assez semblable à celui de 2012 : les créations d'emploi trouveraient leur origine dans les seules branches “santé et action sociale”, “autres services marchands” et “titres-services” tandis que de très lourdes pertes devraient à nouveau affecter l'industrie manufacturière.

Par la suite (2014-2018), la croissance de l'emploi intérieur total s'accélérait progressivement pour atteindre 0,7 % par an en moyenne (et 0,9 % en fin de période de projection). Cinq branches afficheraient une croissance annuelle moyenne largement positive : les titres-services (4,6 %), les “autres services marchands” (2,1 %), la “santé et action sociale” (1,9 %), la construction (1,0 %) et les “transports et communication” (0,7 %). Trois branches, l’“énergie”, le “commerce et horeca” et les “services non marchands”, verraient, en moyenne, leur

emploi quasiment stagner. Toutes les autres branches accuseraient, en moyenne, une baisse de leur emploi : l'agriculture (-2,2 %), l'industrie manufacturière (-1,0 %) et le crédit et assurances (-0,6 %). Ce schéma de répartition de la croissance de l'emploi est, sous de nombreux aspects, semblable à celui qui a été observé au cours de la période 1995-2011.

En 2018, 63,4 % de l'emploi intérieur belge serait localisé dans les services marchands (contre 53,6 % en 1995), 17,8 % dans les services non-marchands (contre 19,3 % en 1995), 17,8 % dans l'industrie<sup>1</sup> (contre 24,8 % en 1995) et 1,1 % dans l'agriculture (contre 2,3 % en 1995). Notons enfin qu'en 2012, le nombre de personnes travaillant dans la "santé et action sociale" a dépassé celui occupé par l'industrie manufacturière; en 1995, l'emploi de l'industrie manufacturière valait encore le double de celui de la "santé et action sociale".

*A moyen terme, maintien d'un différentiel de croissance entre les gains de productivité dans l'industrie et dans les services marchands semblable à celui observé au cours des cinq dernières années.*

L'analyse de l'évolution de la productivité horaire totale au cours des dernières décennies révèle un indéniable déclin continu : au cours des années quatre-vingt, la productivité de l'ensemble des branches d'activité marchande enregistrerait une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 3,0 %; ce rythme a fléchi à 1,9 % au cours des années nonante pour ne plus atteindre que 0,8 % entre 2000 et 2012. A moyen terme (période 2013-2018), les gains de productivité seraient quasiment stabilisés par rapport au passé récent et atteindraient 0,7 % par an en moyenne.

Ce déclin s'explique pour partie par un ralentissement des gains de productivité à l'intérieur des branches (cf. section 3.1) et pour partie par un effet de composition : le poids des services, caractérisés par des niveaux de productivité plus bas que ceux de l'industrie, a constamment augmenté dans l'économie belge (et devrait continuer de le faire à moyen terme), ce qui a tendance à freiner la progression de la productivité totale.

Le ralentissement des gains de productivité à l'intérieur des branches s'est produit tant dans l'industrie que dans les services marchands. En outre, bien que les gains de productivité horaire aient toujours progressé plus rapidement dans l'industrie que dans les services marchands, ce différentiel a eu tendance à se resserrer dans le temps. Ainsi, au cours des années quatre-vingt, il s'élevait à 2,9 points de pourcentage (pp) (4,6 % pour l'industrie et 1,7 % pour les services marchands); il est passé à 1,8 pp dans les années nonante et à 1,5 pp entre 2000 et 2012<sup>2</sup>. Au cours des cinq dernières années (2007-2012), il a atteint 1,1 pp et serait du même ordre de grandeur en projection. Si l'on considère les seules branches de l'industrie manufacturière, lesquelles sont les plus sensibles à la concurrence internationale, le constat d'un resserrement est aussi de mise sur le passé : 4,2 pp dans les années quatre-vingt, 2,5 pp dans les années nonante et 1,5 pp entre 2000 et 2012. En projection, le différentiel de croissance de la productivité horaire entre industrie manufacturière et services marchands s'élèverait à 1,9 pp, soit un ordre de grandeur semblable à celui observé au cours des cinq dernières années (1,5 pp).

Les services marchands regroupent en leur sein des activités très hétérogènes (exposition à la concurrence internationale et intensité du travail). Ainsi, par exemple, deux branches se sont, de tout temps, caractérisées par de faibles (voire négatifs) gains de productivité : les "autres services marchands" et la "santé et action sociale". En projection (2013-2018), ce constat serait toujours de mise puisque ces deux branches enregistreraient une croissance de leur productivité de, respectivement, -0,4 % et -0,3 %. A l'inverse, une branche des services marchands, à savoir le "crédit et assurances", a, depuis les années nonante, affiché des gains de productivité horaire supérieurs à ceux de l'industrie; il en irait de même à moyen terme (croissance annuelle moyenne de 2,5 %).

1. Définie comme la somme de l'industrie manufacturière, la construction et l'énergie.

2. Et même 1,3 pp si l'on considère le différentiel entre l'industrie et les services marchands dont on exclut l'emploi titres-services et l'emploi ALE, deux catégories d'emploi caractérisées par des gains de productivité particulièrement faibles.

TABLEAU 7 - Evolution de la productivité horaire du travail des branches d'activité marchande  
 moyenne de période, en pour cent

	1980-1989	1990-1999	2000-2012	2013-2018
Industrie	4,6	3,0	1,8	1,5
- dont industries manufacturières	5,9	3,7	1,8	2,3
Services marchands	1,7	1,2	0,3	0,4
p.m. Services marchands à l'exclusion des titres-services et des emplois ALE	1,7	1,2	0,5	0,5
- Transports et communication	4,3	2,5	2,1	1,0
- Commerce et horeca	0,1	0,5	0,8	1,4
- Crédit et assurances	1,8	6,2	2,7	2,5
- Santé et action sociale (y compris les titres-services)	1,2	0,5	-0,6	-0,3
- Autres services marchands (y compris les titres-services et emplois ALE)	1,3	-1,0	-0,7	-0,4
Total	3,0	1,9	0,8	0,7



### 3.3. Prix et coûts

Alors que l'inflation atteignait encore 3,5 % en 2011, elle a commencé à se réduire en 2012, mais c'est en 2013 et 2014 que le rythme de croissance des prix serait, de loin, le plus bas. A moyen terme (période 2015-2018), la croissance de l'indice national des prix à la consommation se stabiliserait au niveau de 1,6 %, rythme considéré comme compatible avec la stabilité des prix par la BCE.

#### *Inflation en recul en 2012...*

L'inflation belge mesurée avec l'indice national des prix à la consommation (INPC) a atteint 2,8 % en 2012 contre 3,5 % un an plus tôt. Ce ralentissement s'explique principalement par une progression modérée du prix du pétrole. L'indice-santé (qui ne tient pas compte de l'évolution du prix des carburants, des boissons alcoolisées et du tabac) a, pour sa part, progressé de 2,6 % (contre 3,1 % en 2011).

A nouveau, l'évolution des prix de la consommation privée a été largement tributaire des fluctuations du prix de l'énergie sur les marchés mondiaux.

Alors que le cours du baril de Brent avait quasiment doublé entre 2009 et 2011 (il est passé d'un cours moyen de 61,5 dollars en 2009 à 111,3 dollars en 2011), on a assisté à une quasi-stabilisation du prix du baril en 2012. Exprimé en euros, le cours du Brent a toutefois augmenté de près de 9 %, en raison de la dépréciation de la monnaie unique par rapport au dollar intervenue l'année passée. Le cours du baril est ainsi passé de 80 euros en moyenne en 2011 à 87 euros en 2012. On notera par ailleurs que le prix à l'importation du charbon (produit qui, certes, ne pèse quasiment plus dans l'INPC) a reculé de plus de 20 % en 2012.

L'évolution modérée du prix du baril de pétrole n'a pas manqué de se répercuter sur les prix des produits énergétiques dans leur ensemble : ceux-ci ne se sont accrus que de 6,4 % en 2012, alors qu'ils avaient bien plus augmenté en 2011 (de près de 18 % en moyenne). Les prix de l'énergie ont également été influencés par des facteurs intérieurs : un gel à la hausse des prix du gaz naturel et de l'électricité a ainsi été instauré au cours des trois derniers trimestres de 2012, ce qui a évidemment contribué à limiter l'augmentation du prix de ces produits.

Enfin, le taux d'inflation de 2012 a également reflété la progression de l'inflation sous-jacente<sup>1</sup>. Alors qu'au début de 2012, on notait une accélération de la croissance de celle-ci, en raison de la répercussion retardée des hausses de prix du pétrole intervenues antérieurement et de fortes hausses des coûts salariaux, le phénomène inverse a été observé ensuite : l'inflation sous-jacente s'est progressivement ralentie en 2012, du fait de la stabilisation du prix du pétrole et d'une hausse des salaires plus modérée. L'inflation sous-jacente devrait continuer à se tasser en 2013 et 2014.

#### *...mais la baisse de l'inflation est surtout spectaculaire en 2013 et 2014.*

L'inflation devrait continuer à ralentir en 2013, ainsi qu'en 2014. Les produits énergétiques constitueraient le principal facteur de ralentissement, contribuant chaque année de manière négative à l'inflation. Cette évolution s'expliquerait principalement par une baisse des prix du pétrole : en 2013, le prix du baril de Brent exprimé en euros devrait être près de 10 % inférieur à son niveau de 2012; en 2014, la baisse serait de 5,6 %. En outre, les prix du gaz naturel et de l'électricité seraient influencés par d'autres évolutions, indépendantes des fluctuations des prix des matières premières. Ainsi, les formules tarifaires des fournisseurs d'énergie doivent dorénavant répondre à une liste de critères. Alors que l'on tablait, d'après les évolutions sur les marchés des matières premières, sur une hausse du prix du gaz naturel et de l'électricité en janvier 2013 (à l'échéance du gel

1. L'inflation sous-jacente est calculée en épurant l'indice des prix à la consommation de l'impact des changements de prix d'origine administrative et de l'évolution des prix des composantes traditionnellement volatiles (produits énergétiques, tabac, alcools, produits alimentaires).

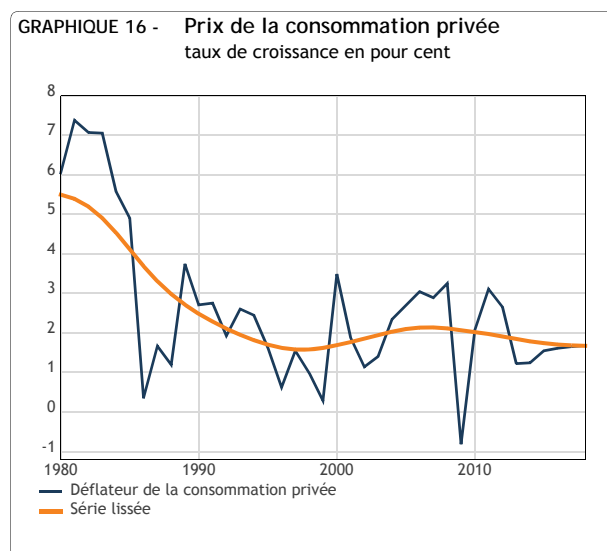
des prix), ces prix ont en moyenne baissé. Les nouvelles formules tarifaires de certains fournisseurs impliquent d'ailleurs une forte baisse de prix par rapport à décembre 2012.

En 2013, l'inflation serait également influencée par un certain nombre de changements méthodologiques dans le calcul de l'INPC. Premièrement, les ristournes octroyées lors des périodes de soldes de janvier et juillet sont prises en compte depuis janvier 2013<sup>1</sup>. Cette modification a induit une baisse de 0,25 point de pourcentage de la contribution de l'inflation sous-jacente à l'inflation totale. Deuxièmement, depuis janvier 2013, le prix du mazout de chauffage est pris en compte sur base d'une moyenne pondérée sur douze mois et non plus sur base du prix applicable durant le mois en cours. Cette moyenne tient compte des volumes d'achat enregistrés au cours des différents mois. Par conséquent, l'inflation belge devrait être moins sensible aux fluctuations mensuelles du prix du pétrole<sup>2</sup>.

Enfin, le ralentissement de l'inflation en 2013 est également favorisé par la disparition de l'effet à la hausse de certains facteurs sur l'inflation en 2012. Ainsi, l'assujettissement des notaires à la TVA et le relèvement du taux de TVA sur la télévision numérique ont entraîné une hausse de 0,15 point de pourcentage de l'inflation en 2012. En outre, en janvier 2012, le tarif des appels téléphoniques à partir d'un poste fixe a été fortement majoré. Cette augmentation a alimenté l'inflation sous-jacente à hauteur de 0,1 point de pourcentage en 2012.

Au total, le taux d'inflation (INPC) s'établirait à 0,9 % en moyenne pour l'ensemble de l'année 2013. Le taux d'inflation resterait relativement bas en 2014, avec une croissance de 1,2 %, les prix de l'énergie continuant à exercer une pression à la baisse.

#### Taux d'inflation de 1,6 % en moyenne entre 2015 et 2018...



A moyen terme, la croissance de l'INPC (tout comme celle du déflateur de la consommation privée) devrait se situer, en moyenne, aux environs de 1,6 %, rythme largement compatible avec l'objectif de stabilité des prix édicté par la BCE. Ce rythme modéré serait largement inférieur à l'inflation observée sur la période 2007-2012 (2,2 % en moyenne). Corrigée de ses composantes volatiles, l'inflation serait également stabilisée à moyen terme, en ligne avec l'évolution des coûts intérieurs. En moyenne, l'inflation sous-jacente, tout comme l'inflation au sens large, ne dépasserait pas un rythme de 1,6 % entre 2015 et 2018 (1,6 % également pour l'ensemble de la période 2014-2018).

#### ...grâce à une hausse limitée des prix à l'importation et des coûts intérieurs.

Le maintien d'une inflation modérée à moyen terme refléterait fidèlement une évolution assagie des prix à l'importation hors énergie. L'évolution des prix internationaux de l'énergie serait par ailleurs plus "neutre" : après les fortes hausses du début de la décennie et les baisses qui interviendraient en 2013 et 2014, la progres-

1. A noter que l'indice des prix à la consommation harmonisé, calculé conformément à la méthodologie européenne, tient compte des périodes de soldes depuis 2000. Dans l'indice harmonisé, les ristournes sont intégralement prises en compte en janvier et juillet, tandis qu'elles sont réparties sur l'ensemble de l'année dans l'INPC. Ainsi, dans l'INPC, l'impact des soldes d'hiver est réparti de manière proportionnelle entre janvier et juin et celui des soldes d'été est entre juillet et décembre.

2. Cette modification a toutefois eu un léger effet à la hausse (de 0,05 point de pourcentage) sur l'inflation en janvier 2013 étant donné que le prix du mazout de chauffage a évolué à la baisse au cours de l'année 2012. Actuellement, la possibilité d'étendre l'utilisation de moyennes (pondérées) sur douze mois aux prix à la consommation du gaz naturel et de l'électricité est à l'étude.

sion du prix du baril de pétrole ne dépasserait plus 1,5 % en termes réels (hors inflation mondiale). Le prix des matières premières alimentaires resterait, quant à lui, stable en termes réels. La modération des coûts intérieurs constituerait un autre facteur de stabilisation de l'inflation. Enfin, le maintien d'un écart de production (output gap) négatif jusqu'en fin de période freinerait également la croissance des prix.

*Les évolutions des prix intérieurs reflètent l'influence du prix des matières premières et des mesures fiscales.*

L'évolution des prix de la consommation privée par catégorie traduit en grande partie les évolutions des prix des matières premières (énergétiques et alimentaires) évoquées ci-dessus (cf. tableau 8), mais reflète également les décisions en matière de politique fiscale.

Ainsi, le prix de la catégorie "alimentation-boissons-tabac" a connu dans le passé des hausses conséquentes qui reflètent principalement les fortes fluctuations des prix des matières premières alimentaires sur les marchés internationaux. Compte tenu du reflux des prix sur les marchés internationaux en 2012 et de prévisions modérées, le rythme de croissance de cette catégorie ne devrait pas dépasser 2 % sur la période 2013-2018, les décisions fiscales prises dans le cadre du contrôle budgétaire 2013 n'ayant finalement qu'un impact relativement limité en début de période.

En ce qui concerne les prix de l'énergie, leur évolution à la hausse au début de la décennie (très forte en 2010 et 2011, plus modérée en 2012) serait suivie d'une baisse temporaire en 2013 et 2014 (voir ci-dessus). En l'absence de nouveau choc sur le prix des matières premières énergétiques et de modifications de la fiscalité pesant sur les produits énergétiques, les prix de ces derniers devraient évoluer à un rythme modéré durant le reste de la période de projection (croissance moyenne de 1,6 % pour la période 2015-2018).

La légère accélération de la croissance du prix des services observée en 2012 avait notamment reflété les hausses de TVA signalées ci-dessus. Aucune nouvelle mesure fiscale de ce type n'étant programmée pour le futur, l'évolution du prix des services resterait cantonnée en-dessous d'une moyenne de 2 % sur la période 2013-2018.

TABLEAU 8 - Prix de la consommation privée  
taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1981-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2012	2013-2018
Déflateur macroéconomique	4,2	2,2	1,4	1,9	2,3	1,5
- Alimentation, boissons, tabac	4,1	0,5	1,4	2,7	2,9	2,0
- Autres biens	4,5	1,6	0,8	1,2	1,2	1,8
- Loyers	5,0	3,8	1,6	2,1	1,7	1,7
- Autres services	4,1	2,9	1,1	1,6	2,0	1,5
- Energie	3,2	1,2	4,8	3,5	6,7	-0,3
Déflateur macroéconomique, hors alimentation, boissons, tabac et énergie	4,4	2,8	1,1	1,6	1,8	1,6
Indice national des prix à la consommation	4,6	2,5	1,7	2,1	2,4	1,4

*Contribution des coûts intérieurs à la croissance des prix de la demande finale : en baisse.*

La contribution des coûts intérieurs à la croissance des prix de la demande finale s'afficherait en baisse par rapport à la période précédente : elle ne devrait pas dépasser 0,9 point de pourcentage en moyenne durant la période 2013-2018, contre 1,1 point de pourcentage durant la période 2006-2012. Cette évolution aurait pour origine une nette modération dans l'évolution des coûts salariaux unitaires (voir tableau 9).

*Contribution des coûts salariaux à l'inflation en net recul.*

Alors que la contribution du coût salarial unitaire avait été particulièrement forte en 2012 (en raison d'une indexation salariale conséquente et d'une baisse de la productivité horaire), cette même contribution baisserait

sensiblement en 2013 et 2014. En effet, le coût salarial nominal horaire n'augmenterait que de 1,2 % par année (contre 3,2 % en 2012), en raison du blocage des salaires hors index décidé pour ces deux années, de l'indexation beaucoup plus limitée (qu'en 2012) et de nouvelles baisses des cotisations sociales. Par ailleurs, la productivité horaire du secteur marchand se stabiliserait en 2013 et augmenterait de 0,5 % environ en 2014. Dès lors, le coût salarial unitaire, qui avait augmenté de 3,6 % en 2012, ne progresserait plus que de 1,3 % en 2013 et 0,6 % en 2014. La contribution du coût salarial à la hausse des coûts intérieurs ne dépasserait pas 0,3 point de pourcentage en moyenne.

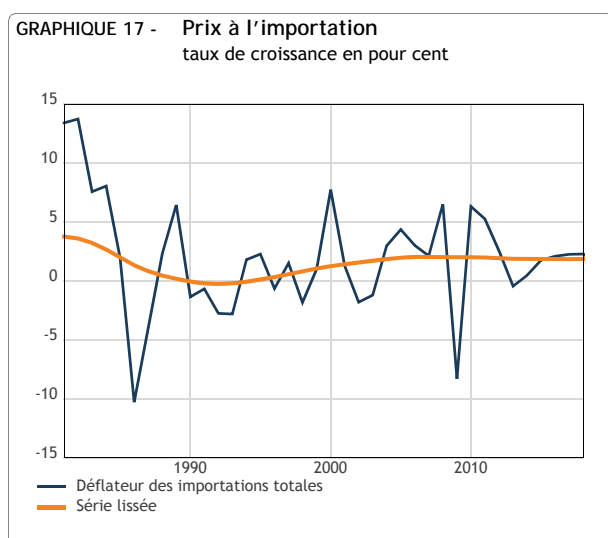
Au-delà de 2014 (et donc de la période de blocage des salaires), le rythme de hausse du coût salarial horaire reviendrait progressivement aux alentours de 2,1 % par an. L'indexation salariale serait en effet de l'ordre de 1,6 %, la hausse du salaire brut hors index serait en moyenne de 0,6 % par an et les taux de cotisation sociale seraient encore en léger repli. Grâce à des gains de productivité atteignant 0,9 % en moyenne par an, le coût salarial unitaire ne gagnerait que 1,2 % en moyenne par an et sa contribution à la croissance des prix intérieurs ne dépasserait pas 0,4 point de pourcentage<sup>1</sup>, soit une contribution légèrement supérieure à celle calculée pour les années 2013 et 2014, mais bien inférieure à celle enregistrée durant la période précédente (0,7 point de pourcentage pour la période 2006-2012).

**Contribution limitée des facteurs non salariaux à l'inflation.**

Des facteurs non salariaux peuvent également avoir un impact sur la hausse des prix. La contribution des impôts indirects (nets de subventions) a toujours été relativement limitée et s'est même progressivement réduite, passant de 0,3 point de pourcentage entre 1991 et 1995 à 0,2 point de pourcentage de 1996 à 2000, puis à 0,1 point de pourcentage entre 2001 et 2005. Cette contribution a même été nulle en moyenne entre 2006 et 2011. En projection, étant donné l'ampleur relativement faible des majorations d'impôts indirects décidées pour 2013, la contribution des impôts indirects nets à la croissance du déflateur de la demande finale (demande intérieure et exportations) resterait limitée.

Par ailleurs, la contribution des marges d'exploitation par unité produite à la croissance du déflateur de la demande finale s'établirait à 0,5 point de pourcentage en moyenne annuelle sur la période de projection. Il s'agit d'une contribution se situant légèrement au-dessus de celle enregistrée pour la période 2006-2012.

**Prix à l'importation : progression limitée en début de période, progression modérée à moyen terme.**



Alors que les prix à l'importation avaient encore augmenté de près de 3 % en 2012, leur progression serait très nettement freinée en 2013 et 2014. Cette évolution aurait pour origine le recul du prix de l'énergie, ainsi que de celui des autres matières premières importées. Les prix à l'importation épouseraient ensuite un rythme de progression plus rapide quoique toujours inférieur à celui de la période précédente. Une telle évolution refléterait l'hypothèse d'une inflation sous contrôle au sein de la zone euro et d'une hausse modérée à partir de 2015 des prix des matières premières, énergétiques et autres. Au total, les prix à l'importation s'accroî-

1. L'évolution et la formation du coût salarial sont présentées plus en détail dans le chapitre 4.

traient en moyenne annuelle de 2,1 % pour la période 2015-2018, mais de seulement 1,4 % pour la période 2013-2018.

La contribution des coûts importés à la croissance du déflateur de la demande finale, après avoir été relativement élevée en 2012 (contribution de 1,2 point), serait en nette diminution en 2013 et 2014 (0 point pour chacune de ces deux années), avant de remonter quelque peu pour la période 2015-2018 (tout en ne dépassant pas 1 point en moyenne). En l'absence de nouveaux chocs externes, une contribution relativement limitée des coûts importés constituerait un des principaux facteurs du maintien d'une inflation compatible avec les objectifs de la BCE.

TABLEAU 9 - Coûts intérieurs et prix à l'importation  
taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1981-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2012	2013-2018
Coût salarial nominal horaire (entreprises)	6,1	5,1	2,0	2,7	2,7	1,8
Coût salarial réel horaire (entreprises)	1,9	2,9	0,6	0,8	0,4	0,3
Coût salarial nominal par unité produite (entreprises)	3,2	3,0	0,7	1,2	2,3	1,1
Prix à l'importation	3,5	-0,5	1,5	1,1	2,4	1,4
Déflateur du PIB	4,1	2,7	1,1	2,1	2,0	1,7
Contribution à la croissance du déflateur de la demande finale (en point de pour cent)						
- Coûts intérieurs	2,6	1,7	0,6	1,2	1,1	0,9
- Coûts salariaux unitaires	1,0	1,0	0,3	0,5	0,7	0,4
- Impôts indirects nets	0,3	0,3	0,2	0,1	0,0	0,1
- Autres coûts (=marges d'exploitation)	1,2	0,4	0,1	0,6	0,4	0,5
- Prix à l'importation	1,8	-0,3	0,7	0,5	1,1	0,6

### 3.4. Secteurs institutionnels

La capacité de financement de la Belgique, positive depuis le début des années nonante, le resterait durant la période de projection. Les comptes des particuliers continueraient comme par le passé, à dégager des surplus appréciables, alors que le solde de financement des sociétés resterait lui aussi positif. Au total, les surplus dégagés par ces deux secteurs compenseraient largement le déficit persistant des comptes publics, la capacité de financement de la Belgique pouvant ainsi atteindre l'équivalent de 2,7 % du PIB en 2018.

#### 3.4.1. Les grands équilibres des secteurs intérieurs

*La capacité de financement des particuliers, largement positive en début de période, tendrait à gonfler encore en projection.*

La capacité de financement des particuliers qui est, traditionnellement, largement positive avait assez nettement baissé en 2010 et 2011, principalement sous l'effet de la baisse de leur épargne. En 2012, l'épargne des particuliers s'est à nouveau regonflée, alors que parallèlement la formation brute de capital du secteur s'est quelque peu tassée. Il s'en est suivi une hausse assez nette de la capacité de financement des particuliers, qui s'est à nouveau rapprochée de la barre des 3 % de PIB. Sur la période de projection, le taux d'épargne des particuliers (défini ici comme leur épargne brute rapportée au PIB) continuerait à progresser, dans un contexte économique marqué, il est vrai, par une croissance économique relativement faible en début de période et une baisse du taux de chômage ne s'enclenchant qu'après 2015. La capacité de financement des particuliers serait dès lors également en progression sur la période de projection : elle pourrait atteindre l'équivalent de 3,5 % du PIB en fin de période (voir graphique 18). Ce taux serait toutefois loin d'égaliser celui observé en 2009, année durant laquelle le taux d'épargne des particuliers avait très nettement augmenté.

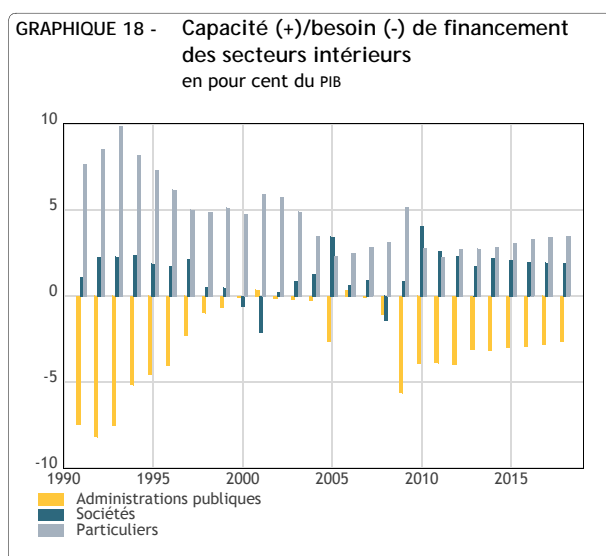
*La capacité de financement des sociétés resterait positive tout au long de la période de projection.*

Alors que la capacité de financement des sociétés avait atteint l'équivalent de 4 % du PIB en 2010, elle a eu tendance à baisser les deux années suivantes, revenant à 2,3 % en 2012. On notera toutefois que les chiffres de cette dernière année sont influencés par la prise en compte de l'opération de recapitalisation de Dexia, qui a joué à concurrence de 0,7 % du PIB en faveur des comptes des sociétés. En 2013, cet élément exceptionnel ne jouant plus (et compte tenu de la conjoncture morose), la capacité de financement des sociétés redescendrait à 1,7 % du PIB. Au-delà de 2013, le redressement progressif de l'épargne brute des sociétés (liée à une meilleure conjoncture) irait de pair avec une hausse de leur taux d'investissement; la capacité de financement des sociétés resterait donc relativement stable, atteignant l'équivalent de 1,9 % du PIB en 2018 (voir graphique 18).

TABLEAU 10 - Synthèse des opérations des grands secteurs de l'économie  
en pour cent du PIB

	1995	2000	2005	2010	2012	2013	2018
<b>1. Particuliers</b>							
1.1 Revenu disponible brut	67,3	63,3	59,8	61,6	61,3	61,1	60,4
dont revenu primaire brut	80,9	78,0	73,5	74,1	73,7	73,3	72,6
dont transferts courants nets	-13,6	-14,6	-13,6	-12,4	-12,4	-12,1	-12,1
1.2 Dépenses de consommation finale	54,0	53,2	51,5	52,9	52,7	52,4	51,1
1.3 Epargne brute	13,8	10,7	9,0	9,7	9,3	9,3	9,9
1.4 Transferts en capital	0,4	-0,0	-0,4	-0,5	-0,6	-0,7	-0,6
1.5 Formation brute de capital	6,9	6,0	6,3	6,4	6,0	5,9	5,8
1.6 Capacité (+)/besoin (-) de financement	7,3	4,7	2,3	2,8	2,7	2,7	3,5
<b>2. Sociétés</b>							
2.1 Revenu disponible brut	14,2	14,1	15,1	16,8	15,0	15,0	15,9
dont revenu primaire brut	16,1	16,7	17,8	18,6	17,8	18,0	19,2
dont transferts courants nets	-1,8	-2,6	-2,7	-1,8	-2,8	-2,9	-3,3
2.2 Epargne brute	13,7	13,5	14,5	15,8	14,3	14,4	15,4
2.3 Transferts en capital	0,1	0,6	2,9	0,7	1,4	0,6	0,8
2.4 Formation brute de capital	11,9	14,7	14,0	12,5	13,4	13,2	14,2
2.5 Capacité (+)/besoin (-) de financement	1,9	-0,6	3,4	4,0	2,3	1,7	1,9
<b>3. Administrations publiques</b>							
3.1 Revenu disponible brut	19,4	23,8	24,4	22,3	23,4	23,4	23,2
3.2 Dépenses de consommation finale	21,4	21,3	22,7	24,3	24,7	24,9	23,9
3.3 Epargne brute	-2,0	2,6	1,7	-1,9	-1,3	-1,5	-0,7
3.4 Transferts en capital	-0,6	-0,7	-2,6	-0,4	-0,9	-0,0	-0,3
3.5 Formation brute de capital	1,9	2,0	1,7	1,6	1,7	1,7	1,7
3.6 Capacité (+)/besoin (-) de financement	-4,5	-0,1	-2,6	-3,9	-4,0	-3,1	-2,7
<b>4. Ensemble des secteurs intérieurs</b>							
4.1 Epargne nationale brute	25,5	26,8	25,1	23,6	22,3	22,2	24,5
dont épargne privée	27,5	24,2	23,5	25,5	23,6	23,7	25,2
4.2 Formation brute de capital	20,7	22,6	21,9	20,6	21,1	20,8	21,7
4.3 Transferts en capital	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
4.4 Capacité (+)/besoin (-) de financement	4,6	4,1	3,1	2,9	1,0	1,4	2,7

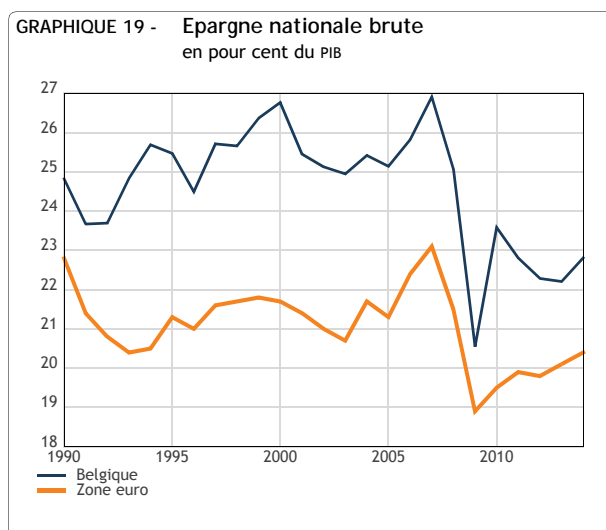
*Administrations publiques : maintien d'un solde public négatif en projection.*



En 2012, le compte des administrations publiques<sup>1</sup> s'est soldé par un déficit important, de l'équivalent de 4 %<sup>2</sup> du PIB. Ce déficit serait réduit en 2013, à la faveur des mesures prises par les différentes entités dans le cadre du budget 2013 et du contrôle budgétaire. En outre, l'opération de recapitalisation de Dexia, réalisée en 2012, n'aurait plus d'effet sur les comptes publics en 2013. Dès lors, le solde à financer de l'ensemble des administrations publiques redescendrait ainsi à 3,1 % du PIB. Sur le reste de la période de projection, en l'absence de nouvelles mesures adéquates, les besoins de financement publics resteraient importants, atteignant encore l'équivalent de 2,7 %<sup>3</sup> du PIB en 2018.

1. Pour un commentaire détaillé sur l'évolution du compte des administrations publiques, voir le chapitre 5.
2. Le solde de 2012 tient compte de la recapitalisation de Dexia (considérée comme un transfert en capital).
3. En définition EDP, le solde public serait de -3,9 % du PIB en 2012, -2,9 % en 2013 et -2,5 % en 2018.

*Épargne brute de l'ensemble des secteurs intérieurs : timide reprise en projection, mais on ne rejoint pas le taux moyen des 15 dernières années.*



Le taux d'épargne nationale<sup>1</sup>, qui est obtenu en additionnant l'épargne brute des différents secteurs intérieurs, a eu tendance à se tasser en 2011 et 2012, après une forte remontée en 2010. Le mouvement du taux d'épargne depuis 2010 résulte de mouvements contrastés dans les différents secteurs : hausse du taux d'épargne des administrations publiques, baisse de ce taux pour les particuliers (en 2011) et pour les sociétés (en 2011 et 2012). Avec un niveau de 22,3 %, le taux d'épargne nationale reste, en 2012, bien inférieur à la moyenne des 15 dernières années (voir graphique 19), tout en restant à un niveau plus élevé que dans le reste de la zone euro (20,4 % pour la zone euro en 2012<sup>2</sup>). L'écart entre la Belgique et la zone euro, qui atteignait encore 5,1 %

du PIB en 2000, a eu tendance à se réduire ensuite. Il a même chuté à seulement 1,6 % en 2009, mais s'est ensuite redressé jusqu'à l'équivalent de 1,9 % du PIB en 2012. Cet écart devrait plus ou moins se stabiliser en projection (voir graphique 19).

En 2013, dans un contexte conjoncturel restant médiocre, le taux d'épargne nationale se tasserait encore un peu. Il entamerait ensuite une remontée graduelle, passant de l'équivalent de 22,2 % du PIB en 2013 à 24,5 % en 2018.

*La capacité de financement de l'ensemble de l'économie reste positive sur toute la période de projection.*

La capacité de financement de l'ensemble de l'économie (à savoir l'épargne nationale moins les opérations en capital) s'est affichée en légère hausse en 2012 en dépit d'un tassement du taux d'épargne intérieur. La baisse de ce dernier a été, en effet, plus que compensée par une réduction du taux de formation brute de capital. Au total, la capacité de financement de l'ensemble des secteurs intérieurs a atteint l'équivalent de 1 % du PIB en 2012, contre 0,9 % un an auparavant.

Sur la période de projection, la capacité de financement de l'ensemble de l'économie resterait positive, en dépit du maintien d'un besoin de financement public non négligeable. Elle serait même en hausse progressive (passant de 1 % du PIB en 2012 à 2,7 % du PIB en 2018). Ce renforcement de la capacité de financement intérieure refléterait le lent redressement de l'épargne intérieure. La hausse du taux d'investissement en projection (celui-ci remonterait à près de 22 % du PIB en fin de période) ne serait pas de nature à remettre fondamentalement en cause cette évolution.

1. Épargne nationale brute rapportée au PIB.

2. Le taux d'épargne brute de la zone euro a également connu une chute non négligeable en 2009, perdant 2,9 points par rapport à 2008.



### 3.4.2. Le compte du reste du monde

*La position de prêteur net de la Belgique au reste du monde serait maintenue en projection.*

Les fluctuations de la capacité de financement de la Nation trouvent leur contrepartie dans les échanges avec le reste du monde. Ainsi, l'élargissement de la capacité de financement en 2012 traduit une amélioration du solde extérieur courant de la Belgique, résultant d'une hausse des exportations nettes en volume. De 2013 à 2018, un prêt net de la Belgique au reste du monde (et donc un surplus extérieur,) serait enregistré tout au long de la période de projection.

*Diminution tendancielle des surplus extérieurs courants depuis 2002.*

Depuis le milieu des années quatre-vingt, la Belgique a pu dégager chaque année des surplus extérieurs courants relativement importants (voir graphique 20), mais alors que le surplus avait atteint un sommet en 2002 (soit l'équivalent de 6 % du PIB), le solde courant s'est, depuis, graduellement dégonflé et n'a plus représenté que 1 % du PIB en 2011 et 1,3 % en 2012. L'affaiblissement des résultats depuis leur sommet de 2002 reflète surtout la contraction du surplus net dégagé sur les opérations en biens et services. Cette contraction s'explique, à la fois, par une détérioration des termes de l'échange (lesquels ont baissé en moyenne de 0,4 % par an sur la période 2003-2012) et par un effet en volume (le taux de couverture en volume des importations par les exportations s'est dégradé de près de 2 % au total sur la période 2003-2012). Ces mouvements n'ont toutefois pas été, loin s'en faut, réguliers. On observe en particulier une forte amélioration des termes de l'échange en 2009 (baisse des prix des matières premières énergétiques), alors que c'est l'inverse qui se produit au début de la nouvelle décennie (les prix énergétiques repartent à la hausse). En ce qui concerne les exportations nettes en volume, les phases négatives ont alterné avec des phases plus favorables : le taux de couverture en volume s'est ainsi largement dégradé entre 2007 et 2009, pour s'améliorer ensuite entre 2010 et 2012.

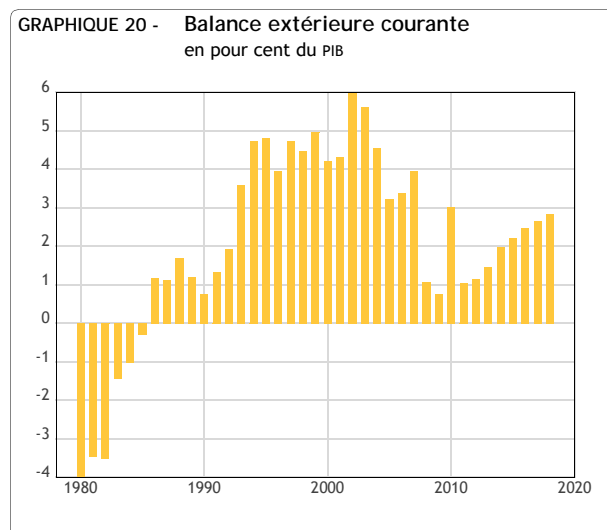
D'un point de vue sectoriel, on note que la baisse du surplus extérieur résulte de la nette dégradation des opérations sur marchandises avec, en particulier, un surplus de moins en moins important pour les biens de consommation, un déficit de plus en plus conséquent pour la branche des biens d'équipement (on vient d'un léger surplus en 2003!) et une facture extérieure énergétique nette de plus de 17 milliards d'euros en 2012 (contre 6,5 milliards en 2002)<sup>1</sup>. Fort heureusement, la Belgique a pu dégager un surplus extérieur de plus en plus important pour les opérations sur services (le surplus sur l'ensemble des opérations sur services serait passé de 4,2 milliards d'euros en 2002 à 12,2 milliards d'euros en 2012)<sup>2</sup>, permettant à notre pays de conserver une balance de biens et services positive.

D'autres facteurs ont apporté une contribution plutôt positive aux comptes extérieurs courants ces dernières années. Il en va ainsi pour les revenus de facteurs qui dégagent traditionnellement un solde positif. On a ainsi noté une contribution relativement stable des revenus du travail; par contre, le déficit affiché par les revenus de la propriété a eu tendance à augmenter en 2012. Au total, le solde des revenus de facteurs a représenté l'équivalent de 1,4 % du PIB en 2011 et 1,3 % en 2012.

1. Un bémol à cette évolution négative : l'évolution de la branche des biens intermédiaires, dont le surplus aurait eu tendance à s'accroître sur 10 ans.

2. En % du PIB, le surplus sur les services est passé de 1,6 % en 2002 à plus de 3 % en 2012, alors que, dans le même temps, le solde sur marchandises est passé d'un surplus de 4,8 % en 2002 à un déficit de 1 % en 2012.

### Hausse régulière du surplus courant en projection.



Le surplus extérieur courant devrait continuer à se regonfler régulièrement durant la période de projection. En 2013, le raffermissement du surplus extérieur découlerait surtout de gains sur les termes de l'échange (baisse des prix de l'énergie), les exportations nettes en volume ne contribuant que faiblement à la hausse du surplus extérieur. Les années suivantes, le redressement progressif de la demande extérieure profiterait aux exportations, enfin plus dynamiques et, dans la foulée, à la balance extérieure courante, en dépit d'un redressement parallèle des importations. Au total et en l'absence postulée de nouveaux chocs sur les prix mondiaux, le surplus extérieur courant atteindrait l'équivalent de 2,8 % du PIB en 2018.

### Opérations en capital : maintien d'un léger déficit en projection.

Les opérations en capital ont été légèrement négatives depuis le début de la décennie, mais le solde négatif s'est réduit entre 2010 et 2012. En projection, les opérations en capital resteraient négatives, suite au gonflement des transferts en capital des administrations publiques (pouvoir fédéral) vers le reste du monde.

### Le solde de financement positif de la Nation reflète une épargne intérieure suffisante en regard des besoins de financement public.

Au total, le prêt net de la Belgique au reste du monde, qui était retombé à un niveau historiquement bas en 2009, avec une capacité de financement dépassant à peine le milliard d'euros (ou 0,3 % du PIB), s'était regonflé en 2010 (il a atteint 10,3 milliards d'euros), pour retomber à nouveau en 2011 (3,3 milliards). En 2012, le prêt net au reste du monde s'est quelque peu regonflé (3,9 milliards ou 1 % du PIB), en raison de facteurs expliqués plus haut. On reste toutefois loin des 15,6 milliards (5,8 % du PIB) enregistrés en 2002.

En raison de l'amélioration régulière du compte courant et malgré des opérations en capital qui restent négatives de manière récurrente, le surplus de financement persisterait entre 2013 et 2018, atteignant 2,7 % du PIB en fin de période. Les surplus dégagés par les sociétés et les particuliers au début de la décennie ont permis de compenser largement l'important besoin de financement des administrations publiques. En projection, le maintien d'une capacité de financement élevée pour les particuliers et également conséquente pour les sociétés permettrait de rencontrer des besoins de financement public restant élevés et de continuer à dégager un surplus net de financement vers l'extérieur.

TABLEAU 11 - Compte du reste du monde soldes, en pour cent du PIB

	1995	2000	2005	2010	2012	2013	2018
1. Opérations courantes	-4,8	-4,2	-3,2	-3,0	-1,1	-1,4	-2,8
. Biens et services	-3,9	-2,9	-3,9	-2,3	-1,5	-1,9	-3,3
. Rémunération nette des salariés	-1,1	-1,1	-1,3	-1,5	-1,4	-1,4	-1,3
. Revenus nets de la propriété	-1,0	-1,6	0,4	-0,7	0,1	0,1	-0,0
. Impôts, nets de subventions	0,4	0,4	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
. Autres transferts courants	0,8	1,1	1,4	1,3	1,3	1,5	1,4
2. Opérations en capital	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
3. Capacité (+)/besoin (-) de financement du reste du monde	-4,6	-4,1	-3,1	-2,9	-1,0	-1,4	-2,7

## 4. Marché du travail

*A moyen terme, la population active progresserait de 174 600 unités (croissance annuelle moyenne de 0,5 %), soit à un rythme légèrement inférieur à celui enregistré au cours des six dernières années (+183 300 unités). Toutefois, en projection, la contribution des évolutions démographiques à la croissance de l'offre de travail baisse sensiblement pour pratiquement devenir nulle en fin de période. La croissance de la population d'âge actif est toujours soutenue à moyen terme par un solde migratoire positif, bien que celui-ci ait sensiblement baissé l'an dernier et continue de se tasser en projection.*

*Au cours des six dernières années, les évolutions des taux d'activité n'ont plus alimenté la croissance de l'offre de travail dès lors que les fortes augmentations dans les classes d'âge supérieures ont été neutralisées par des baisses, ou tout au moins par une perte de dynamique, dans les classes d'âge jeune ou moyen. Chez les jeunes, ce mouvement peut s'expliquer par un allongement de la durée d'étude et une participation croissante à l'enseignement supérieur. En outre, les suspensions suite au renforcement du contrôle de la recherche active d'un emploi par les chômeurs indemnisés auraient eu aussi une incidence à la baisse puisqu'un certain nombre d'entre eux auraient disparu du chômage et de la population active mesurés sur la base de sources administratives.*

*A moyen terme, cette dynamique négative dans les classes d'âge jeune et moyen s'infléchirait et les réformes du marché du travail (retraite, prépension et mise en disponibilité) soutiendraient les taux d'activité dans les classes d'âge supérieures qui sont de surcroît soutenus par l'impact des effets de cohorte sur les taux féminins d'activité. Ainsi, à moyen terme, le recul de la contribution démographique à la croissance de l'offre de travail est pratiquement compensé par une évolution plus dynamique des taux d'activité par rapport aux six dernières années.*

*La croissance de la population active s'accélère au cours des années 2014-2016 (+36 900 unités par an) pour marquer le pas en fin de période (+14 000 unités en 2018) au fur et à mesure que la contribution des évolutions démographiques diminue et que les réformes atteignent progressivement leur vitesse de croisière. En ce qui concerne le taux d'activité macroéconomique, il s'est replié en 2006 et 2007, stagne depuis mais repartirait à la hausse à moyen terme, quoique à un rythme moins soutenu en fin de période, et s'établirait finalement à 73,8 % en 2018 contre 72,6 % en 2012.*

*Afin de renforcer la compétitivité de l'économie belge, le gouvernement a instamment plaidé auprès des interlocuteurs sociaux, dans le cadre des négociations interprofessionnelles 2013-2014, pour qu'aucune hausse de salaire ne soit consentie au-delà de l'indexation et des hausses barémiques. La négociation ayant échoué, le gel des salaires bruts hors index a été promulgué par arrêté royal. En 2013-2014, les salaires bruts nominaux augmenteraient en moyenne de 1,4 % par an, en raison de l'indexation. Les taux de croissance des coûts salariaux nominaux et du coût du travail (y compris les subventions salariales) nominal par heure seraient encore plus faibles (1,2 % et 1,3 % respectivement) suite aux nouvelles réductions de cotisations patronales décidées. Etant donné la très faible progression des gains de productivité, le coût du travail unitaire nominal n'augmenterait que de 0,9 % par an sur la période 2013-2014.*

*Le scénario d'évolution des salaires pour la période 2015-2018 ne tient pas compte d'un éventuel blocage des salaires bruts hors index, en combinaison avec des réductions additionnelles de charges salariales, pour les AIP 2015-2016 et 2017-2018, que le gouvernement pourrait mettre en oeuvre en concertation avec les partenaires sociaux dans le but d'éliminer le handicap salarial à l'horizon 2018. Dès lors, la croissance nominale du coût salarial et du coût du travail resterait limitée à 2,1 %, en ligne avec les déterminants macroéconomiques dont l'évolution du chômage. En conséquence, les salaires horaires bruts nominaux progresseraient de 2,2 % par an en moyenne, ce qui, compte tenu d'une indexation d'environ 1,6 % par an, conduit à une augmentation du salaire brut hors indexation de 0,6 % par an en moyenne. Compte tenu de gains de productivité du secteur marchand qui stagneraient à 0,9 % par an, le coût du travail unitaire nominal augmenterait de 1,2 % en moyenne annuelle sur la période 2015-2018.*

*Les charges parafiscales diminueront, dans un premier temps, sous l'impulsion des nouvelles réductions de cotisations patronales appliquées en 2012-2014. A moyen terme, la diminution s'explique surtout par le durcissement structurel des*

conditions d'accès à la prépension ainsi que par la baisse cyclique des primes de licenciement, qui interviendrait dans le prolongement de la reprise de la croissance économique. La réforme de la politique des groupes cibles dans le cadre de la réduction structurelle, d'une part, réduit le coût des travailleurs âgés à bas salaires mais, d'autre part, accroît le coût des jeunes travailleurs à bas salaires. Parmi les programmes spéciaux d'emploi, la mesure 'premiers engagements' est rendue plus attractive en renforçant les réductions de cotisations patronales. En revanche, le coût des travailleurs bénéficiant d'un statut activa s'accroît suite à la disparition des programmes win-win en dépit des mesures ciblées sur les jeunes peu et moyennement qualifiés d'une part - comme les stages d'insertion professionnelle -, et sur d'autres groupes de chômeurs peu qualifiés d'autre part.

La croissance de la population active occupée, qui était déjà particulièrement faible l'an dernier (+7 300 unités), fléchirait encore cette année (+1 200 unités) dans le prolongement du ralentissement conjoncturel. En comparaison avec la période qui a immédiatement suivi l'éclatement de la crise financière, ce ralentissement est mieux réparti entre toutes les composantes de la demande finale. Les pertes de valeur ajoutée et d'emploi sont dès lors moins concentrées qu'alors sur l'industrie manufacturière. Dans cette branche, l'emploi diminuerait de 1,1 % en 2012 et de 1,8 % en 2013 contre 4,2 % par an en 2009-2010. Un autre facteur explicatif important est la réduction de l'emploi public (-2 800 emplois en 2012 et -2 000 emplois en 2013) après une décennie de forte expansion. Compte tenu de ces évolutions, le taux d'emploi macroéconomique (rapport entre la population active occupée totale et la population âgée entre 15 et 64 ans, sources administratives) fléchirait de 64 % en 2011 à 63,6 % cette année.

La croissance de la population active occupée redémarre en 2014 (+20 500 unités) et s'accélère ensuite (jusqu'à +44 300 unités en 2018). Quant à l'emploi public, il repart à la hausse à partir de 2015 (+8 900 unités en quatre ans). Dans les branches d'activité marchande, l'embellie conjoncturelle se traduit encore partiellement, sur la période 2014-2015, par une augmentation de la durée du travail. A partir de 2016, la croissance de l'emploi marchand atteint 1,1 % par an surtout en raison de gains de productivité toujours faibles (0,9 % par an en moyenne), alors que la croissance de l'activité marchande, dans une perspective historique, n'apparaît pas extrêmement forte (2 % en moyenne annuelle). Les branches "santé et action sociale" (+64 300 emplois), "autres services marchands" (+117 100 emplois) et "titres-services" (+33 600 emplois) demeurent à moyen terme le moteur de la croissance de l'emploi. En revanche, les perspectives sont moins favorables pour les branches "crédit et assurances" (-4 800 emplois) et "commerce et horeca" (-4 800 emplois). Enfin, dans les branches industrielles, les pertes d'emploi dans l'industrie manufacturière (-36 300 emplois) sont partiellement compensées par la création de 13 200 emplois dans la construction.

Etant donné que la croissance de la population d'âge actif ralentit sensiblement, le taux d'emploi macroéconomique progresse de plus en plus vite sur la période 2015-2018 pour s'établir à 65,2 % en 2018. Le taux d'emploi, tel que défini dans le cadre de la stratégie EU 2020 (classe d'âge 20-64 ans ; mesuré sur base de l'EFT), baisse de 67,6 % en 2011 à 67 % en 2013, se stabiliserait en 2014 pour à nouveau progresser jusqu'à 68,4 % en 2018. Ce niveau reste certes très éloigné de l'objectif de 73,2 % auquel la Belgique a souscrit à l'horizon 2020.

Au cours des années qui ont suivi la crise financière, la progression du chômage a été beaucoup moins forte qu'escompté (+27 100 unités sur la période 2008-2011). Cette évolution s'explique par une très faible croissance de la productivité au cours de cette période ainsi que par les nouveaux chocs négatifs subis par les taux d'activité dans les classes d'âge jeune et moyen. Ces deux facteurs ont également limité la hausse du chômage (+8 500 unités) l'an dernier. Par contre, le chômage progresserait sensiblement sur la période 2013-2015 (+ 52 100 unités), d'une part, parce que la croissance de l'emploi ne se redresse que lentement après le ralentissement conjoncturel actuel et, d'autre part, parce que l'effet expansif des réformes structurelles sur l'offre de travail joue à plein. Dès lors, le taux de chômage passerait de 12,1 % en 2012 à 12,8 % en 2015.

La croissance de l'emploi s'accélérerait à partir de 2016 et celle de l'offre de travail fléchirait à partir de 2017. Par conséquent, le chômage baisserait de 49 800 unités sur la période 2016-2018, neutralisant ainsi pratiquement la hausse enregistrée au cours de la première moitié de la période. De plus, la réforme des allocations d'insertion pour les jeunes qui terminent leurs études induit, au sein du chômage, un glissement du statut de chômeur indemnisé vers le statut non indemnisé si bien que le premier groupe diminue de 41 500 unités à moyen terme. Le taux de chômage baisserait à 11,7 %

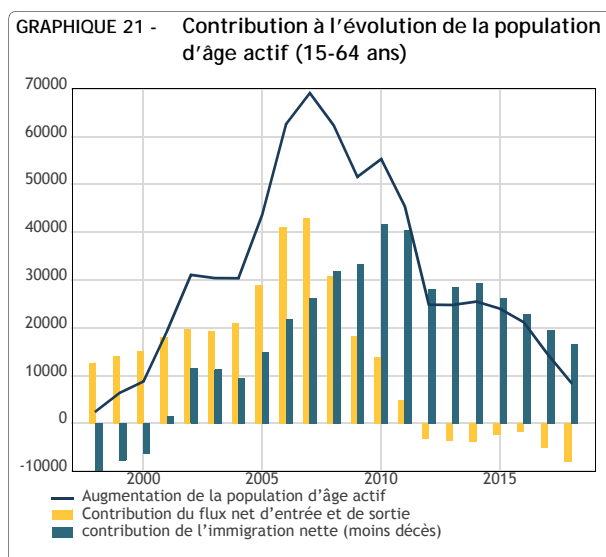
*en fin de la période. Etant donné que le taux de réserve de main-d'oeuvre dans les classes d'âge supérieures baisse de manière structurelle, le taux de chômage parmi les moins de 50 ans demeure, en fin de période de projection, sensiblement supérieur (11,7 %) au niveau enregistré en 2008 (10,2 %), soit avant l'éclatement de la crise. Le taux de chômage Eurostat harmonisé est passé de 7,2 % à 7,6 % l'an dernier. Il atteindrait 8,5 % en 2015 pour ensuite retomber à 7,8 % en fin de période.*

## 4.1. Démographie et offre de travail

*En 2011 (dernière année observée), la croissance de la population d'âge actif s'est légèrement ralentie ....*

Les présentes Perspectives tiennent compte de la situation observée la plus récente de la population, soit celle au 1er janvier 2012. En moyennes annuelles, 2011 est donc la dernière année d'observation. Les statistiques montrent que la population d'âge actif (population âgée entre 15 et 64 ans) a progressé de 45 300 unités en 2011, contre 55 300 en 2010. Pour expliquer ce tassement, il convient de prendre en considération deux composantes de l'évolution de la population d'âge actif. Premièrement, la contribution du 'flux net d'entrée et de sortie' est le résultat de la progression des cohortes dans la pyramide des âges ; elle est égale à la différence entre l'entrée dans la population d'âge actif de la cohorte qui atteint l'âge de 15 ans et la sortie de la cohorte qui atteint 65 ans. Deuxièmement, la contribution de la composante 'migrations nettes moins décès', laquelle regroupe tous les mouvements qui modifient la taille des cohortes : l'immigration (impact positif), l'émigration (négatif) et les décès (négatif).

*.... sous l'effet uniquement des sorties plus nombreuses à 65 ans, alors que le solde migratoire se maintient à son niveau record ....*



Le graphique 21 met en évidence que le tassement de 2011 est attribuable dans son ensemble à un effet positif moins soutenu qu'en 2010 de la première composante (+4 900 unités contre +13 700 unités). Ce tassement s'explique lui-même par la nette progression de la taille des cohortes qui atteignent 65 ans et qui quittent la population d'âge actif. En revanche, la contribution de la deuxième composante se maintient, en 2011, au niveau record atteint en 2010. Au cours de l'année 2011, l'immigration a pourtant été moins soutenue par les régularisations des sans-papiers qu'en 2010. Cette baisse des régularisations ne joue cependant que partiellement sur l'évolution annuelle moyenne de la population de 2011 (qui profite encore d'un effet de report favorable de fin 2010) mais a encore un effet sur celle de 2012.

*... et reste le moteur d'une décennie de croissance inégalée de la population d'âge actif.*

Le graphique 21 montre aussi clairement que la croissance particulièrement soutenue de la population d'âge actif observée au cours des dix dernières années en Belgique s'explique principalement par l'immigration nette qui n'a cessé de s'intensifier. Au cours de la seconde moitié des années deux mille, cette croissance a encore été temporairement soutenue par une forte progression de la contribution positive du 'flux net d'entrée et de sortie' (période durant laquelle des cohortes peu denses nées pendant la guerre ont quitté la population d'âge actif), qui depuis lors s'est rapidement amenuisée.

*A moyen terme, la population d'âge actif connaîtrait une dynamique naturelle de plus en plus négative, ....*

La présente projection de l'offre de travail est fondée sur des perspectives de population<sup>1</sup>, qui sont amorcées par les observations au 1er janvier 2012<sup>2</sup> et, projettent la population (au 1er janvier) de chaque année à partir d'hypothèses en matière de fertilité, mortalité et migration. Pour déterminer la contribution à la population d'âge actif du flux net d'entrée et de sortie au cours des six prochaines années, seules les hypothèses formulées en matière de migration pour les classes d'âge 9-14 ans et 59-64 ans et de mortalité sont à prendre en considération. Ces hypothèses étant relativement robustes, l'effet à moyen terme de cette contribution peut être évalué avec un large degré de certitude. Le graphique 21 montre que la contribution devient légèrement négative à partir de 2012 : les cohortes qui passent le cap des 65 ans sont en effet plus denses que celles qui atteignent l'âge de 15 ans et cette évolution est encore accentuée en fin de période. Si l'on tient également compte des décès parmi la population d'âge actif, l'évolution naturelle à moyen terme de la population belge d'âge actif (hors flux migratoires) est clairement négative.

*....mais est toujours soutenue par l'immigration, même si celle-ci diminue, nettement en 2012, plus progressivement par la suite ....*

Si, en dépit de ces éléments, la population d'âge actif continue de progresser à moyen terme, l'explication est à chercher du côté de l'immigration nette. En effet, celle-ci reste particulièrement élevée dans une perspective historique, mais diminue toutefois sensiblement à partir de 2012 en comparaison avec la période 2010-2011 (voir graphique 21). Les Perspectives de population tiennent compte du net repli, observé en 2012, de l'immigration de type 'regroupement familial' et 'autorisation de séjour humanitaire'. Les hypothèses des Perspectives de population concernant l'attractivité de la Belgique comme pays d'accueil pour les migrants qui ne sont pas originaires de l'UE15 impliquent un nouveau fléchissement progressif du solde migratoire à partir de 2015. L'indicateur retenu est le différentiel des PIB par tête entre la Belgique et l'ensemble de l'EU12 pour les ressortissants de cette zone d'une part, et l'ensemble des 26 autres pays européens d'autre part pour les personnes en provenance de pays non-européens. Ces projections à long terme des PIB par tête pour les Etats européens sont élaborées par la Commission européenne dans le cadre du Groupe de travail sur le Vieillessement ("Ageing Working Group") du Comité de politique économique<sup>3</sup>. Pour l'ensemble de la période, on constate une révision à la baisse relativement importante du solde migratoire, en comparaison avec l'édition précédente des Perspectives de population.

1. Perspectives de population 2012-2060, BFP-DGSIE, mai 2013.

2. La moyenne annuelle de 2012 est donc partiellement basée sur des observations. A partir de 2013, il s'agit de projections.

3. "The 2012 Ageing Report: Economic and budgetary projections for the 27 EU Member States (2010-2060)", prepared jointly by the European Commission (DG ECFIN) and the Economic Policy Committee (AWG).

[http://ec.europa.eu/economy\\_finance/publications/european\\_economy/2012/2012-ageing-report\\_en.htm](http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/european_economy/2012/2012-ageing-report_en.htm)

TABLEAU 12 - Déterminants de l'offre de travail (15 à 64 ans)<sup>1</sup>  
croissance annuelle en pour cent, contributions à la croissance annuelle en points de pourcentage

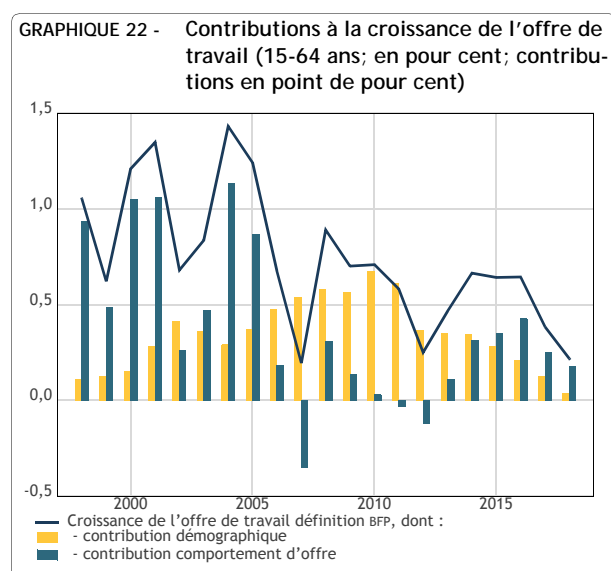
	2001-2006	2007-2012	2010	2011	2012	2013	2014-2017	2018	2013-2018
1. Croissance de la population d'âge actif	0,53	0,73	0,78	0,63	0,34	0,34	0,29	0,12	0,27
2. Croissance du taux d'activité	0,50	-0,17	-0,06	-0,05	-0,09	0,12	0,29	0,10	0,23
2A. Contribution de la démographie	-0,17	-0,17	-0,10	-0,02	0,02	0,01	-0,05	-0,08	-0,04
2B. Contribution du comportement d'offre	0,66	0,00	0,03	-0,03	-0,12	0,11	0,34	0,18	0,27
15-24 ans	-0,08	-0,24	-0,23	-0,23	-0,29	-0,23	-0,05	-0,01	-0,07
25-49 ans ; femmes	0,28	0,01	0,00	0,01	-0,04	0,02	0,02	0,02	0,02
25-49 ans ; hommes	0,00	-0,16	-0,14	-0,11	-0,15	-0,10	-0,05	-0,01	-0,05
50-64 ans ; femmes	0,34	0,29	0,32	0,23	0,23	0,28	0,28	0,16	0,26
50-64 ans ; hommes	0,12	0,09	0,09	0,07	0,12	0,14	0,14	0,01	0,12
3. Croissance de l'offre de travail (=1+2)	1,04	0,56	0,71	0,58	0,25	0,47	0,59	0,22	0,50
3A. Contribution de la démographie (=1+2A)	0,37	0,56	0,68	0,61	0,37	0,35	0,24	0,04	0,23
3B. Contribution du comportement d'offre (=2B)	0,66	0,00	0,03	-0,03	-0,12	0,11	0,34	0,18	0,27

1. L'offre de travail équivaut à la population active telle que définie par le BFP (c'est-à-dire y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi).

*... si bien que tant la croissance de la population d'âge actif...*

La croissance annuelle moyenne de la population d'âge actif ralentit sensiblement en 2012 (jusqu'à +24 900 unités), se maintient pratiquement à ce niveau sur la période 2013-2014, puis fléchit de manière accélérée pour ne plus représenter que +8 500 unités en 2018. Sur l'ensemble de la période 2013-2018 (voir tableau 13 à la fin de la section), la hausse de la population d'âge actif ne représente plus que 118 000 unités, soit un chiffre bien inférieur à celui des six dernières années (+308 000 unités). La part de la classe d'âge 50-64 ans continue de gagner du terrain au détriment des 25-49 ans et – surtout – des 15-24 ans. La croissance moyenne de la population d'âge actif (voir tableau 12) a encore atteint 0,73 % au cours des six dernières années, mais ne dépasserait plus 0,27 % à moyen terme, en passant de 0,34 % en 2013 à 0,12 % en 2018.

*... que la contribution démographique à la croissance de l'offre de travail reculent nettement.*



Cet essoufflement important de la croissance de la population d'âge actif se traduit par une nette contraction de la contribution démographique à la croissance de l'offre de travail (graphique 22). Certes, la croissance du taux d'activité macroéconomique<sup>1</sup> est maintenant beaucoup moins ralentie qu'au cours de la première décennie des années 2000 du fait des changements dans la structure d'âge de la population d'âge actif, les premières cohortes nées après la guerre ayant désormais atteint la classe d'âge la plus élevée (60-64 ans) de la population d'âge actif. Au cours des six prochaines années, l'impact négatif de ces changements de structure sur la croissance du taux d'activité global ne serait plus que de 0,04 ppc par an, contre 0,17 ppc par an en moyenne sur l'ensemble de la période 2001-2012

(voir tableau 12). Néanmoins, la contribution démographique globale à l'évolution de l'offre de travail (0,23 ppc par an) diminue de plus de la moitié par rapport aux six dernières années. En outre, cette contribution s'amenuise dans le temps (voir graphique 22) pour finalement être encore à peine positive (0,04 ppc) en 2018.

1. Rapport entre la population active totale (de 15 ans et plus) et la population d'âge actif (15 à 64 ans).



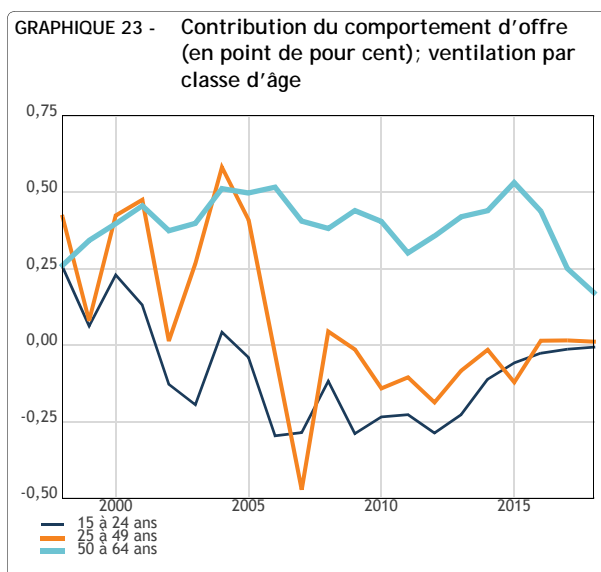
*Au cours des six dernières années, les changements dans le comportement d'offre n'ont plus soutenu la croissance de la population active...*

Les changements dans le comportement d'offre<sup>1</sup> n'ont en moyenne pas contribué positivement à la croissance de la population active au cours de ces six dernières années (tableau 12; graphique 22). Celle-ci a été soutenue uniquement par la démographie pendant cette période. Ce constat s'oppose à celui posé pour les six années précédentes, au cours desquelles les changements de comportement étaient majoritairement responsables de la hausse de l'offre de travail, qui avait progressé quasiment deux fois plus vite (1,04 % par an, contre 0,56 % par an).

*....étant donné que la forte augmentation des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures ...*

La ventilation par âge et par sexe (tableau 12) fait clairement apparaître que l'atonie du comportement d'offre concerne presque exclusivement les classes d'âge de moins de 50 ans. Le graphique 23 illustre la dynamique du comportement d'offre par grande classe d'âge. Il en ressort que la contribution de la classe d'âge de 50 ans et plus est restée largement positive sur l'ensemble de la période, dès lors que la prépension en tant que dispositif de sortie anticipée du marché du travail perd de son importance relative et surtout que la participation des cohortes successives de femmes s'accroît, d'autant plus que l'âge légal de la retraite des femmes a été porté à 65 ans. Le fléchissement de cette contribution en 2011 s'explique par le fait que le relèvement de l'âge légal de la retraite des femmes a atteint ses pleins effets.

*.....a été neutralisée par une diminution ou tout au moins une perte de dynamique dans les autres classes d'âge.*



Par contre, entre 2000 et 2010, les contributions du comportement d'offre des classes des 15-24 ans et 25-49 ans ont fortement diminué. La contribution de la classe la plus jeune oscillait encore autour de +0,20 ppc au tournant du siècle mais est tombée en dessous de -0,25 ppc en 2006 et reste proche de cette valeur négative depuis lors. En ce qui concerne la classe des 25-49 ans, on observe une rupture en 2006, avec des contributions nettement positives avant cette année-là et, en moyenne, des contributions négatives après. Le tableau 12 montre que la contribution de la population masculine de cette classe est passée de neutre à très négative, tandis que la dynamique positive qui caractérisait la composante féminine (grâce à des effets de cohorte qui ne se dissipent que lentement) semble avoir disparu subitement.

Sur la période 2011-2012, la contribution dans les deux classes d'âge reste également très négative. En 2012, la croissance de la population active n'a plus dépassé 0,25 %, soit moins de la moitié de la croissance enregistrée en 2011 (0,58 %) et 0,22 ppc de moins que l'estimation faite dans l'édition précédente des Perspectives. Cette surestimation s'explique, pour un tiers, par une impulsion démographique moins forte que prévu et, pour les deux autres tiers, par une évolution plus négative que prévu des taux d'activité, uniquement chez les moins

1. Défini comme l'ensemble des changements de taux d'activité par âge, sexe et région du domicile.

de 50 ans<sup>1</sup>. La perte de dynamique dans les classes de moins de 50 ans a été si forte au cours des six dernières années que l'impact de la nette progression des taux d'activité chez les plus de 50 ans sur l'offre de travail a été totalement neutralisé. Ce constat remarquable est analysé plus en détail à la section 5 de ce chapitre.

*A moyen terme, cette dynamique négative perdrait de l'intensité ....*

Compte tenu des hypothèses retenues (qui sont exposées à la section 5), la contribution de la classe des 15-24 ans reste négative à moyen terme (quoique de plus en plus faiblement) et la contribution de la classe des 25-49 ans ne redevient (légèrement) positive qu'à partir de 2016, et uniquement dans le cas des femmes, pour lesquelles les effets de cohorte jouent encore, mais dans une moindre mesure. Les hypothèses tiennent également compte de la réforme du système d'allocations d'attente (allocations d'insertion) destinées aux jeunes diplômés sans emploi. Cette réforme s'accompagne d'un contrôle plus strict de la recherche active d'un emploi par le groupe-cible concerné et limite les allocations d'insertion dans le temps. Elle entraînera de nouvelles suspensions d'allocations et une augmentation du nombre de personnes faisant appel au revenu d'intégration. Les présentes Perspectives partent de l'hypothèse qu'une partie de ce groupe se retirera au moins temporairement du marché du travail (ou du moins ne sera plus enregistré comme demandeur d'emploi), ce qui aura un effet négatif sur le taux d'activité dans les classes d'âge concernées. L'aspect 'contrôles plus sévères' suit la structure d'âge actuelle des bénéficiaires d'une allocation d'attente et atteint sa vitesse de croisière en 2015. L'aspect 'limitation des allocations dans le temps' joue à partir de 2015, ne s'applique qu'aux allocataires de plus de 33 ans et induit un choc négatif important sur les taux d'activité entre 33 et 50 ans en 2015 (graphique 23).

*... alors que la plupart des récentes réformes du marché du travail ...*

En revanche, les autres mesures en matière de chômage, interruption de carrière, régime de mise en disponibilité dans l'enseignement, prépension (chômage avec complément d'entreprise) et retraite anticipée, qui ont été décidées à partir de la fin 2011, exercent des effets clairement positifs sur la croissance de la population active. La suppression partielle de la mise en disponibilité (au sein de la Communauté flamande) ou le relèvement de l'âge d'accès à celle-ci (Communauté française) ont un impact positif important surtout sur les taux d'activité féminins dans la classe d'âge 55-59 ans. Le durcissement des conditions d'accès à l'interruption de carrière à temps plein ou au crédit-temps à temps plein exerce un modeste impact positif sur les taux d'activité (principalement des femmes d'âge moyen). La réforme du régime de prépension, qui s'ajoute aux mesures prises dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations, produit majoritairement ses effets à partir de 2015. C'est en effet à partir de cette année-là que les entrées dans le système à l'âge de 58 ou 59 ans sont plus strictement réglementées. Cette réforme provoque d'importants chocs positifs au niveau des taux d'activité – principalement des hommes (2/3 de l'effet global) – de ces âges sur la période 2015-2016. Le nombre de prépensionnés qui a sensiblement chuté l'an dernier (de 4 200 unités) baisserait à nouveau de 20 100 unités à moyen terme (dont 13 900 unités uniquement sur la période 2015-2016). Cette baisse intervient en dépit du fait que le vieillissement de l'emploi salarié accroît l'assiette potentielle d'entrée en prépension. Enfin, le relèvement de l'âge minimum d'accès à la pension anticipée et le durcissement de la condition de carrière en la matière produisent des effets positifs importants sur les taux d'activité dans la classe des 60-64 ans à partir de cette année-ci, lesquels s'intensifient dans le temps.

---

1. Depuis janvier 2012, les demandeurs d'emploi qui acceptent un emploi intérimaire ne sont plus immédiatement radiés par le VDAB, mais uniquement s'ils ont travaillé au moins 10 jours à la fin du mois. Par conséquent, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté d'environ 6 000 unités par rapport à l'ancienne méthodologie. Jusqu'à présent, nos chiffres pour le chômage et la population active n'ont pas été épurés de ce changement de méthodologie. C'est pourquoi la hausse sous-jacente de la population active en 2012 serait encore environ de 6 000 unités inférieure par rapport à la situation susmentionnée.

*....poussent à la hausse les taux d'activité dans la classe d'âge 50-64 ans.*

Ces mesures – combinées à un impact toujours positif des effets de cohorte chez les femmes – ont pour effet de pousser à la hausse la contribution du comportement d'offre dans la classe des 50-64 ans : elle passerait ainsi à 0,53 ppc en 2015 contre 0,36 ppc l'an dernier. En fin de période, cette contribution retomberait à 0,17 ppc puisque les réformes de la mise en disponibilité et de la prépension auront produit leurs principaux effets. Ainsi, la contribution moyenne de cette classe (0,38 ppc par an) sur l'ensemble de la période serait comparable à celle enregistrée au cours des six dernières années.

*Par conséquent, le recul de la contribution démographique à l'offre de travail est en grande partie compensé.*

Etant donné que les contributions parmi les classes de moins de 50 ans sont moins négatives qu'au cours des six dernières années, la contribution totale des changements de comportement redevient positive en projection (0,27 ppc par an). Cette évolution compense en grande partie le recul de la contribution démographique si bien que la croissance de la population active au cours des six prochaines années (0,50 % par an) ne sera en moyenne que légèrement inférieure à celle des six dernières années (0,56 %). A partir de 2015, les changements de comportement redeviennent le moteur de la croissance de l'offre de travail. Sur l'ensemble de la période, les contributions à cette croissance des évolutions démographiques et des changements de comportement d'offre sont en moyenne très proches.

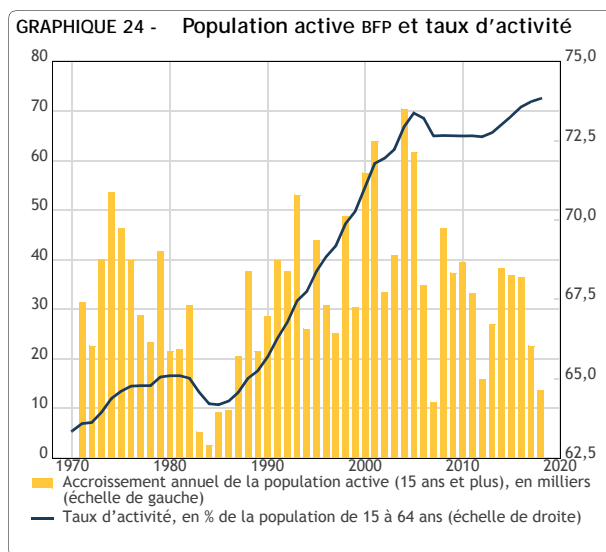
*La croissance de l'offre de travail s'intensifie au cours de la période 2013-2016...*

En projection, la croissance de la population active connaît une évolution en forme de U inversé (graphiques 22 et 24). En 2013, les évolutions négatives des taux d'activité dans les classes d'âge jeunes et intermédiaires commencent à moins peser si bien que, à impulsion démographique constante, la population active progresserait de 27 000 unités, soit sensiblement plus qu'en 2012, mais beaucoup moins qu'anticipé dans la dernière édition des Perspectives (46 700 unités). Dans le cas présent, cette surestimation s'explique, pour un quart, par une impulsion démographique plus faible que prévu, et pour trois quarts, par une évolution plus négative que prévu des taux d'activité, surtout parmi les moins de 50 ans. Au cours de la période 2014-2016, la contribution démographique fléchit, mais ce mouvement est plus que compensé par une dynamique accrue du comportement d'offre. En conséquence, la population active augmente en moyenne de 36 900 unités par an pendant cette période.

*... mais décélère ensuite sensiblement.*

Ensuite, la contribution démographique continue de fléchir et l'effet positif des mesures récentes sur l'évolution des taux d'activité dans la classe d'âge des 55-64 ans se dissipe, si bien qu'en 2018 la croissance de la population active n'est plus que de 14 000 unités. Sur l'ensemble de la période de projection, la hausse cumulée représenterait 174 600 unités (tableau 13), soit légèrement moins que la progression enregistrée au cours des six dernières années (183 300 unités). L'offre de travail progresserait à nouveau plus fortement chez les femmes que les hommes et continuerait à vieillir, sous l'impulsion du vieillissement de la population d'âge actif et de l'augmentation des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures.

Après une période de repli, puis de stabilisation, le taux d'activité macroéconomique repartirait à la hausse.



Le graphique 24 met clairement en évidence la rupture intervenue au niveau de l'évolution du taux d'activité macroéconomique : forte augmentation jusqu'et y compris 2005, baisse en 2006-2007 et quasi-stabilisation jusqu'et y compris 2012. Les évolutions négatives soudaines des taux d'activité parmi les moins de 50 ans ont été prépondérantes à cet égard, même si des changements dans la structure d'âge de la population des 15-64 ans ont exercé une pression à la baisse supplémentaire sur le taux d'activité macroéconomique (cf. supra). Ce dernier facteur ne joue plus depuis 2011. Depuis lors, comme en projection, l'évolution du taux d'activité macroéconomique s'explique quasi exclusivement par des changements de comportement d'offre. Cette année, le taux d'activité progresserait de 0,12

ppc et grimperait ainsi de 72,6 % à 72,7 %. Cette évolution s'accélère au cours de la période 2014-2016 (jusqu'à 0,27 ppc en moyenne par an) pour ralentir à nouveau en fin de période (jusqu'à 0,10 ppc en 2018). En 2018, le taux d'activité macroéconomique devrait par conséquent s'établir à 73,8 %.

TABLEAU 13 - Population d'âge actif (15-64 ans) et population active BFP (15 ans et plus) moyenne annuelle, écarts en milliers

	Population d'âge actif			Population active BFP		
	06-00	12-06	18-12	06-00	12-06	18-12
15-24 ans	32	53	-26	-18	-39	-36
25-49 ans	-13	14	7	62	-38	-8
50 ans et plus	199	241	137	260	260	219
<b>Hommes</b>	<b>105</b>	<b>151</b>	<b>50</b>	<b>88</b>	<b>50</b>	<b>52</b>
<b>Femmes</b>	<b>112</b>	<b>157</b>	<b>68</b>	<b>217</b>	<b>133</b>	<b>123</b>
<b>Totaux</b>	<b>218</b>	<b>308</b>	<b>118</b>	<b>305</b>	<b>183</b>	<b>175</b>

## 4.2. Formation des salaires et productivité dans le secteur des entreprises

### 4.2.1. Coût du travail : composition et déterminants macroéconomiques

#### *Une croissance modérée du coût salarial et du coût du travail à moyen terme ...*

Dans le secteur des entreprises, le coût salarial (concept des comptes nationaux, c'est-à-dire avant déduction des subventions salariales) ne progresserait que modérément. Au cours de la période 2013-2018, le coût salarial horaire nominal augmenterait en moyenne de 1,8 % par an (tableau 14, point 1), par conséquent moins rapidement que la croissance moyenne observée ou estimée sur la période 1987-2012 (3,2 % par an). La politique de subvention salariale ne devant pas évoluer fondamentalement à l'avenir (voir également ci-après), l'évolution du coût horaire du facteur travail (après déduction des subventions salariales – voir tableau 14, point 2) serait très proche de celle du coût salarial horaire.

Il apparaît ex post que la contribution des salaires horaires bruts avant indexation à la croissance du coût salarial nominal atteindrait 0,4 % en moyenne sur base annuelle (nettement en deçà de 1,2 % par an sur la période 1987-2012). L'indexation des salaires bruts sur la base de l'indice santé serait en moyenne de 1,6 % par an, ce qui représente un ralentissement par rapport à la période 1987-2012 (2,0 % en moyenne par an). Contrairement aux années antérieures, les cotisations patronales devraient légèrement freiner la croissance du coût salarial nominal (- 0,1 % contre + 0,1 % sur la période 1987-2012).

TABLEAU 14 - Evolution du coût du travail, de sa composition et de ses déterminants macroéconomiques - secteur des entreprises  
taux de croissance annuels moyens en pour cent, sauf indication contraire

	1987-2012 Passé	1987-1996 Avant la norme salariale	1997-2014 Avec norme salariale	2013-2018 Perspec- tives	2013-2014 Blocage salariale	2015-2018 Salaires libres
Composition ex post du coût salarial						
1. Coût salarial horaire nominal (sans déduction des subventions salariales)	3,22	4,42	2,34	1,80	1,22	2,09
Augmentation imputable aux éléments suivants <sup>a</sup> :						
- indexation	1,99	2,04	1,89	1,52	1,35	1,61
- salaires horaires bruts avant indexation	1,18	2,27	0,45	0,37	0,01	0,55
- total des cotisations patronales sécurité sociale <sup>b</sup>	0,08	0,10	0,05	-0,08	-0,13	-0,06
2. Coût horaire nominal du facteur travail (après déduction des subventions salariales) <sup>c</sup>	3,07	4,42	2,13	1,80	1,27	2,07
Coût horaire réel du facteur travail et détermi- nants macroéconomiques <sup>d</sup>						
3. Productivité horaire du travail en termes réels	1,43	2,22	0,86	0,70	0,26	0,91
4. Taux de chômage BFP - (niveau en %)	12,81	12,43	13,00	12,48	12,63	12,40
5. Coin salarial <sup>e</sup>	-0,04	-0,10	-0,05	-0,01	-0,46	0,22
6. Coût horaire réel du facteur travail (après déduction des subventions salariales)	1,21	2,23	0,46	0,22	-0,44	0,55

a. La somme des composantes ne correspond pas exactement à l'évolution totale en raison d'effets de second ordre.

b. Y compris les cotisations extralégales, pensions complémentaires et fictives.

c. Selon la méthodologie des comptes nationaux, dite du SEC 95, les subventions salariales doivent être enregistrées comme un subside et non comme une réduction directe des charges. Elles n'entrent dès lors pas en ligne de compte pour le calcul du coût salarial. Ces subventions salariales sont multiples et financées par différents niveaux de pouvoir (financement par la sécurité sociale : Maribel social, financement alternatif des baisses de charges pour le secteur non marchand, activation des allocations de chômage, titres-services, bonus jeunes dans le secteur non marchand; financement par la fiscalité fédérale : travail de nuit et en équipe, heures supplémentaires, subvention générale, chercheurs, marine marchande, pêche en mer, remorquage en mer, dragage, sportifs; financement de la Région flamande : chômeurs âgés; financement de la Région wallonne : prime à l'emploi).

d. Dans les modèles de négociation collective entre employeurs et travailleurs, le coût du travail réel est déterminé par la productivité du travail et le coin salarial (corrélation positive) et par le taux de chômage (corrélation négative).

e. Rapport entre le coût du facteur travail (après déduction des subventions salariales) et les salaires nets, corrigé pour tenir compte de l'évolution différente du déflateur de valeur ajoutée et de l'indice des prix à la consommation.

*... imposée par la norme salariale 2013-2014...*

Dans les perspectives 2013-2018, l'évolution du coût salarial est en premier lieu balisée par l'évolution des salaires imposée par le gouvernement après les négociations menées dans le cadre du dernier AIP (2013-2014), c'est-à-dire une croissance quasiment nulle des salaires horaires bruts avant indexation 2013 et 2014 (seuls les salaires bruts minimums des jeunes de moins de 21 ans seraient progressivement relevés au niveau de ceux des jeunes de 21 ans; en 2015 le différentiel serait ainsi éliminé). Au cours de ces deux années, les coûts salariaux horaires progresseraient en moyenne de 1,2 % par an, dont 1,4 % serait imputable à l'indexation. A noter que cette décision du gouvernement, couplée à une réduction supplémentaire de cotisations patronales (voir ci-après), permettrait de réduire la progression du coût salarial horaire nominal belge de 1,3 % à l'horizon 2014, par rapport à une situation où ces mesures n'auraient pas été décidées<sup>1</sup>.

*... mais avec ensuite une accélération modérée sur la période 2015-2018 sous l'effet de l'environnement macroéconomique.*

A partir de 2015, faute de renseignements concrets, le scénario retenu ne tient pas compte d'un éventuel blocage des salaires bruts hors index, en combinaison avec des réductions additionnelles de charges salariales, pour les AIP 2015-2016 et 2017-2018, que le gouvernement pourrait mettre en oeuvre en concertation avec les partenaires sociaux dans le but d'éliminer le handicap salarial à l'horizon 2018. En effet, le gouvernement a conditionné une augmentation des réductions de cotisations patronales en 2015 au respect de la norme salariale fixée pour 2013-2014, et une augmentation supplémentaire de ces réductions en 2017 au respect de la norme salariale qui sera fixée pour 2015 et 2016, qui est encore inconnue. En outre, il n'existe plus d'organismes internationaux effectuant des projections des coûts salariaux nominaux dans le secteur privé à moyen terme. Nous ne disposons donc pas de prévisions pour les trois pays de référence de la loi de 1996. Enfin, le gouvernement a demandé à un collège d'experts de rendre un avis clair, pour fin juin, sur l'impact exact des subventions qui allègent les charges salariales en Belgique et dans les pays qui nous entourent, dans le but de parvenir à un calcul univoque de l'écart salarial. Dans l'attente de cet avis, il n'est donc pas possible de chiffrer l'ampleur de l'effort futur de rattrapage à accomplir.

En conséquence, le coût horaire nominal du facteur travail à partir de 2015 – et, par déduction, les autres concepts salariaux – est déterminé par l'environnement macroéconomique, à savoir la hausse des prix de la valeur ajoutée, le coin salarial<sup>2</sup> (après correction des subventions salariales et compte tenu de l'évolution différente des prix de la valeur ajoutée et à la consommation), du taux de chômage et de la productivité du facteur travail dans le secteur des entreprises<sup>3</sup>.

Au final, il apparaît que le coût salarial nominal augmenterait de 2,1 % par an en moyenne sur la période 2015-2018, dont 1,6 % sous l'effet de l'indexation, 0,6 % pour la hausse des salaires horaires bruts avant indexation et -0,1 % pour les taux de cotisations patronales.

Par rapport à 2013-2014, les facteurs de l'environnement macroéconomique pour la période 2015-2018 induisent tous une hausse du coût du facteur travail. Tant la reprise de la croissance de la productivité (de 0,3 % à 0,9 % – tableau 14, point 3) que le léger recul du taux de chômage (de 12,6 ppc en moyenne à 12,4 ppc – tableau 14, point 4) et l'accroissement du coin salarial (encore une diminution moyenne de 0,5 % par an en 2013-2014,

1. Simulation réalisée à l'aide du modèle HERMES pour le Programme national de réforme 2013 de la Belgique.

2. Le coin salarial est une donnée non négligeable puisque, lors des négociations salariales, les travailleurs entendent répercuter en partie les hausses des prix à la consommation, des cotisations personnelles et de l'impôt des personnes physiques sur les entreprises par leurs exigences salariales, tandis que les employeurs souhaitent répercuter en partie les baisses de prix de la production et les hausses de cotisations patronales (après déduction des subventions salariales) sur les travailleurs en comprimant les salaires bruts. Dans la modélisation du coût du facteur travail du BFP, l'imposition nette touchant la demande de travail (cotisations patronales, et éventuellement une cotisation sociale générale ou une taxe sur la valeur ajoutée, déduction faite des subventions salariales) a à long terme les mêmes effets sur la formation du coût du travail et du salaire net qu'une imposition nette équivalente touchant à l'offre de travail (cotisations personnelles et impôt des personnes physiques, déduction faite des transferts liés à l'emploi comme la prime de reprise du travail pour les travailleurs âgés).

3. Voir footnote d. du tableau 14.

puis une augmentation de 0,2 % par an en moyenne en 2015-2018 – tableau 14, point 5) contribuent à l'accélération de la croissance du coût réel du facteur travail en 2015-2018 (tableau 14, point 6).

L'accélération de la croissance du coût du facteur travail reste relativement limitée en 2015-2018 en raison du délai de réaction des salaires à l'environnement macroéconomique et de la faiblesse de la baisse du taux de chômage. En termes réels, le coût horaire réel du travail augmente moins vite (en moyenne 0,6 % par an) que la productivité (en moyenne 0,9 % par an).

*La diminution des primes de licenciement après 2014 et les restrictions en matière de prépensions expliquent la baisse du taux de cotisations patronales à moyen terme ...*

Le taux de cotisations patronales pour l'ensemble du secteur des entreprises (y compris les entreprises de titres-services et les ALE) devrait reculer de 66 points de base (tableau 15) sous l'effet de la contraction de 81 points de base de la composante fictive du taux de cotisations (prépensions, primes de licenciement). Sur la période 2012-2014, les primes de licenciement et donc le taux de cotisations fictives resteraient relativement élevées suite à la mauvaise conjoncture, mais ce phénomène s'atténuerait avec le redressement de l'activité économique (les indemnités de licenciement dans les grands dossiers de licenciements collectifs comme Ford, Caterpillar et Arcelor ont été prises en considération implicitement). En outre, l'impact à la baisse sur le taux de cotisations fictives de la suppression progressive du système de prépension se ressent à mesure que l'influence conjoncturelle des primes de licenciement disparaît.

*... ainsi que celle des cotisations patronales extralégales et du deuxième pilier.*

Le taux de cotisations extralégales et celui des pensions complémentaires devraient respectivement diminuer de 6 et 8 points de base, essentiellement en raison des glissements de l'emploi des secteurs à taux élevés vers les secteurs à taux bas (tableau 16, cinquième ligne).

TABLEAU 15 - Taux de cotisations patronales et taux de subventions salariales dans le secteur des entreprises<sup>1</sup>  
en pour cent, par rapport aux salaires bruts

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2012 par rapport à 1997	2018 par rapport à 2012
Taux implicite de cotisations sociales patronales <sup>a</sup>	34,53	34,30	34,18	33,93	33,82	33,83	33,87	0,86	-0,66
-Taux de cotisations légales <sup>b</sup>	25,51	25,42	25,45	25,55	25,64	25,73	25,80	-0,03	0,29
-Taux de cotisations fictives <sup>c</sup>	3,54	3,42	3,28	2,98	2,80	2,76	2,74	0,23	-0,81
-Taux de cotisations extralégales <sup>d</sup>	2,01	2,01	2,01	1,99	1,97	1,96	1,95	0,09	-0,06
-Taux de cotisations pour pensions complémentaires	3,46	3,45	3,43	3,42	3,41	3,39	3,38	0,57	-0,08
- p.m. Taux de réduction des cotisations	4,42	4,52	4,52	4,43	4,35	4,27	4,21	2,60	-0,22
Taux implicite de subventions salariales	5,06	4,84	4,93	4,98	5,00	5,01	5,01	5,01	-0,05
- via la Sécurité sociale <sup>e</sup>	2,75	2,52	2,62	2,68	2,70	2,72	2,72	2,73	-0,03
- via la fiscalité fédérale <sup>f</sup>	2,27	2,28	2,28	2,27	2,26	2,25	2,25	2,27	-0,03
- via les Communautés et Régions <sup>g</sup>	0,03	0,03	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,01	0,00

a. Pas nécessairement égal à la somme des composantes à cause des arrondis.

b. Après réductions de cotisations.

c. Après la période d'observations, les taux sectoriels sont basés sur des prévisions relatives au nombre de prépensions.

d. Après la période d'observations, les taux sectoriels sont basés sur les perspectives relatives à l'emploi sectoriel et sur l'indice des prix des soins de santé supportés par les ménages.

e. Financement par la sécurité sociale : Maribel social, financement alternatif des baisses de charges pour le secteur non marchand, activation des allocations de chômage, titres-services, bonus jeunes dans le secteur non marchand. Sans la mesure 'contractuels subventionnés hôpitaux'.

f. Financement par la fiscalité fédérale : travail de nuit et en équipe, heures supplémentaires, subvention générale, chercheurs, marine marchande, pêche en mer, remorquage en mer, dragage, sportifs.

g. Financement de la Région flamande : chômeurs âgés; financement de la Région wallonne : prime à l'emploi. Sans les subventions salariales pour les ateliers protégés.

1. Voir également le tableau 6 dans les annexes du chapitre 7.

TABLEAU 16 - Effet sur les taux de cotisations patronales des glissements intra- et intersectoriels dans l'emploi en pour cent, par rapport aux salaires bruts, comparaison avec 2012

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux implicite de cotisations sociales patronales <sup>a</sup>	-0,03	-0,07	-0,10	-0,12	-0,14	-0,17
- Taux de cotisations légales	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,00
- Taux de cotisations fictives	-0,01	-0,02	-0,03	-0,04	-0,05	-0,06
- Taux de cotisations extralégales	-0,00	-0,00	-0,01	-0,02	-0,02	-0,03
- Taux de cotisations pour pensions complémentaires	-0,02	-0,03	-0,04	-0,05	-0,06	-0,07

a. Pas nécessairement égal à la somme des composantes à cause des arrondis.

### *Taux de cotisations patronales légales en hausse malgré des réductions supplémentaires de cotisations patronales, ...*

En revanche, le taux de cotisations patronales légales gonflera de 29 points de base (tableau 15), malgré les réductions supplémentaires de cotisations patronales approuvées dans le cadre du plan de relance de l'été 2012 (effectives à partir du quatrième trimestre 2012 ou du début de l'année 2013) et dans le cadre de la concertation interprofessionnelle pour la période 2013-2014 (effectives à partir du deuxième trimestre 2013).

D'une part, l'accroissement de la réduction forfaitaire générale (de 400 à 440<sup>1</sup> euros par trimestre par équivalent temps plein), la réforme du bonus travailleurs âgés (en net, une extension qui résulte d'un accroissement du bonus pour les bas et moyens salaires et de sa suppression pour les salaires élevés), le renforcement de la composante bas salaires de la réduction structurelle (augmentation du seuil des bas salaires de 5 870 à 5 900 euros bruts) et le renforcement des réductions spécifiques pour les premières embauches et les groupes à risque amplifieront les réductions de cotisations patronales. Des réductions plus élevées de cotisations patronales sont également prévues dans le secteur horeca pour les travailleurs ayant un contrat définitif. D'autre part, des économies seront réalisées grâce à la suppression du bonus jeunes qui ciblait tous les travailleurs à bas salaires de moins de 29 ans. De même, le resserrement des conditions pour les travailleurs à temps partiel contribueront aussi aux économies.

Il en résultera une augmentation du taux de réduction des cotisations patronales en 2013-2014 qui sera toutefois neutralisée par la suite par le caractère forfaitaire et/ou dégressif des composantes de base et 'groupes cibles' de la réduction structurelle. Si le taux de réduction est encore de 4,5 ppc en 2013-2014, il ne dépassera plus 4,2 ppc en 2018. La composition sectorielle de l'emploi n'aurait qu'une faible incidence sur le taux moyen de cotisations patronales légales (tableau 16, deuxième ligne).

### *... statu quo global en ce qui concerne la politique de subvention salariale malgré les subventions moins élevées pour les prestations 'titres-services' et les allocations de stage de transition, ...*

Globalement, le taux de subvention salariale diminuera légèrement par rapport à 2012 (recul de 5 points de base, tableau 15). La stabilisation par rapport à la masse salariale brute indique que le paquet principal de subventions salariales est attribué en pourcentage des salaires bruts et a atteint sa vitesse de croisière depuis 2010.

Le seul léger changement à noter est la baisse des subventions de 1 euro par titre-service, ce qui freinera la hausse des subventions salariales pour les titres-services, tant de manière directe que de manière indirecte (via une croissance moins soutenue de la demande pour ce type de prestations).

1. Les mesures décidées en 2013 affectent 400 millions sur base annuelle de la manière suivante : 370 millions de réductions de cotisations patronales et 30 millions de réductions de cotisations personnelles. L'hypothèse de 40 euros par trimestre - non confirmée par des documents officiels - est environ le montant moyen par travailleur qui épuiserait le budget pour les réductions supplémentaires de cotisations patronales. Ce calcul ex ante est basé sur l'emploi d'une simulation de base antérieure. Par là, on suppose que pour tous les salariés, la marge de réductions supplémentaires des cotisations patronales n'est pas épuisée.



Par ailleurs, il a été décidé de renforcer à la marge plusieurs mesures ciblées notamment sur certains groupes à salaires plus élevés (augmentation des subventions salariales pour les chercheurs, l'exemption du paiement de précompte professionnel étant portée de 75 % à 80 %) ou sur des groupes précarisés (mesures transitoires qui doivent orienter les anciens travailleurs win-win vers les emplois Activa ordinaires à partir de 2012, introduction de places de stage subventionnées dites "préactivées"<sup>1</sup> à partir de 2013 pour les jeunes peu ou moyennement qualifiés).

*... mais un impact inégal de la réorientation de la politique de diminution des charges salariales sur les différentes catégories d'emploi, ...*

L'évolution de la pression parafiscale globalement favorable au facteur travail dans les entreprises masque toutefois des différences entre les catégories d'emploi (tableau 17). D'une part, la pression parafiscale diminue d'environ 0,2 ppc pour les travailleurs jeunes ou âgés percevant un salaire élevé et de 1,5 ppc pour les travailleurs âgés à bas salaire<sup>2</sup>. D'autre part, la pression parafiscale s'accroît de 2,1 ppc pour les jeunes travailleurs à bas salaire et de 6,2 ppc pour les travailleurs repris dans des programmes d'emploi spéciaux (un regroupement des travailleurs qui, dans les grandes lignes, relèvent des statuts 'premiers engagements', 'chômeurs de longue durée' et/ou 'activations', 'jeunes sous convention de premier emploi', ou 'groupes à risques').

*... en raison de la disparition des activations win-win ...*

A moyen terme, les modifications du taux de subvention pour l'emploi ordinaire, aussi bien pour les hauts que pour les bas salaires et tant pour les travailleurs jeunes qu'âgés, sont plutôt limitées (hausse ou baisse de maximum 0,1 ppc) étant donné qu'en l'occurrence les subventions salariales sont majoritairement octroyées au pro rata.

La disparition des activations win-win entraîne toutefois un net fléchissement du taux de subvention des catégories spéciales d'emploi, et ce pour deux raisons. Tout d'abord, le taux de subvention moyen diminue pour les travailleurs activés; deuxièmement, le poids des travailleurs activés dans les programmes spéciaux d'emploi s'amenuise malgré les mesures de transition. A moyen terme, les taux de subvention des programmes spéciaux d'emploi devraient enregistrer une baisse de 4,6 points de pourcentage (industrie manufacturière), voire 5,5 points de pourcentage (services marchands).

*... et de la suppression du bonus jeunes et de la réforme du bonus travailleurs âgés.*

L'impact des réformes des réductions structurelles peut être mesuré par les variations des taux implicites des cotisations légales en 2013/2014 par rapport à 2012. Ensuite, l'effet baissier sur les taux de cotisations légales s'érode (hauts salaires et bas salaires âgés) et la pression à la hausse sur les taux implicites des cotisations légales (emplois spéciaux, jeunes bas salaires) se renforce en raison du caractère forfaitaire-dégressif des réductions de cotisations patronales.

- 
1. Les allocations de stage de transition dites préactivées, c'est-à-dire le subventionnement des stages de transition dans les entreprises pour les jeunes peu ou moyennement qualifiés à hauteur de 26,8 euros par heure, entrent en vigueur en 2013, mais n'atteindront leur vitesse de croisière qu'en 2014. Elles représenteront 40 millions par an pour 10 000 places de stage de transition. La notion de "préactivation" fait allusion au budget pour les allocations d'insertion professionnelle auxquelles les jeunes peu qualifiés et sans emploi auraient eu droit après le stage d'insertion professionnelle. Ce budget est mobilisé anticipativement via les allocations pour stage de transition à mesure que les entreprises ouvrent des places de stage. A cet instant les stages de transition font l'objet d'un gentleman's agreement entre l'ensemble des entreprises et le gouvernement. Toutefois, si le nombre de stages créés est jugé insuffisant, les stages pourraient devenir obligatoires.
  2. Les travailleurs entrant dans cette catégorie perçoivent un salaire brut de maximum 5 870 euros par trimestre en 2005, indexé ensuite selon l'évolution du salaire brut moyen en entreprise (ce qui donne 6 812 en 2011), à comparer avec le seuil de bas salaires utilisé pour les réductions de cotisations patronales (5 870 en 2005-2009 et en 2012; temporairement 6 030 en 2010-2011, 5 900 à partir de 2013) et les réductions de cotisations personnelles (7 156 depuis 2013).

Le relèvement de la réduction générale des cotisations patronales forfaitaires abaisse les taux de cotisations patronales pour les jeunes travailleurs à salaires élevés<sup>1</sup>. En 2013, le taux pour cette catégorie serait inférieur d'environ 0,2 ppc à celui de 2012 (contre 0,1 ppc seulement en 2018). Pour les travailleurs âgés à bas salaires, cette même augmentation combinée à un bonus travailleurs âgés plus généreux implique également une diminution des taux de cotisations patronales. En 2013, les taux pour cette catégorie seraient, selon la branche, inférieurs d'environ 1,6 ppc ou 3,2 ppc à ceux de 2012 (contre 0,3 ppc et 1,8 ppc en 2018).

Dans le cas des travailleurs âgés à salaires élevés, l'impact est a priori plutôt incertain, mais ex post l'accroissement de la réduction générale des cotisations patronales forfaitaires devrait plus que compenser la suppression du bonus travailleurs âgés pour les salaires élevés. Pour ce groupe, le taux diminuerait d'environ 0,4 ppc (en 2013 par rapport à 2012) et cette diminution ne dépasserait plus 0,2 ppc environ en 2018.

De même, l'impact est a priori incertain dans le cas des jeunes travailleurs à bas salaires : ex post, l'extension de la réduction générale des cotisations patronales forfaitaires n'est pas suffisamment élevée pour compenser la suppression du bonus jeunes. Les taux pour cette catégorie augmentent de 0,2 ppc ou 1,6 ppc (en 2013 par rapport à 2012). En 2018, les augmentations de taux atteindraient 0,5 ppc ou 2,3 ppc.

Le renforcement de la réduction du groupe-cible 'premiers engagements' et l'accroissement de la réduction générale des cotisations patronales forfaitaires qui s'applique également aux autres catégories relevant des programmes spéciaux d'emploi impliquent initialement une diminution des taux de cotisations patronales en 2013 (de 0,5 ppc à 0,7 ppc). En 2018 toutefois, ces diminutions devraient avoir totalement disparu et s'être converties en hausses de 1 ppc ou 1,5 ppc.

TABLEAU 17 - Pression parafiscale nette dans le secteur des entreprises par catégorie d'emploi

Taux de cotisations patronales, hors cotisations fictives, diminué du taux de subvention salariale, hors ALE et travailleurs titrés-services, en pour cent, par rapport aux salaires bruts

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2012 par rapport à 1997	2018 par rapport à 2012
Bas salaires - travailleurs de moins de cinquante ans	27,39	28,69	28,81	29,02	29,20	29,34	29,48	0,80	2,08
Hauts salaires - travailleurs de moins de cinquante ans	28,37	28,13	28,12	28,14	28,16	28,18	28,20	-3,23	-0,17
Emplois spéciaux	8,40	13,37	12,80	13,30	13,75	14,18	14,56	-4,03	6,16
Bas salaires - travailleurs âgés	23,89	20,91	21,10	21,43	21,61	21,99	22,37	-3,03	-1,52
Hauts salaires - travailleurs âgés	28,77	28,37	28,37	28,38	28,44	28,51	28,54	-4,42	-0,23

### Renforcement du bonus à l'emploi en 2012-2014, puis diminution spontanée.

La réforme du bonus à l'emploi dans le cadre des mesures de relance de 2012 (fusion des deux groupes de bas salaires entrant en ligne de compte pour cette mesure et donc une réduction plus importante pour les salaires les plus élevés de la catégorie 'bas salaires') et, dans une moindre mesure, dans le cadre de la concertation interprofessionnelle pour la période 2013-2014 (ex ante 30 millions seulement de réductions sur base annuelle) contribue à l'accroissement des réductions de cotisations personnelles (voir tableau 5 en annexe). Ensuite, le recours à la mesure diminue compte tenu des augmentations des salaires bruts réels, dès lors que le seuil des bas salaires est seulement lié à l'indice santé et non aux augmentations des salaires bruts moyens.

1. Voir tableau 6 en annexe pour les taux de cotisations patronales par branche d'activité et par type d'emploi.

#### 4.2.2. Coût nominal unitaire du facteur travail et part du travail dans la valeur ajoutée

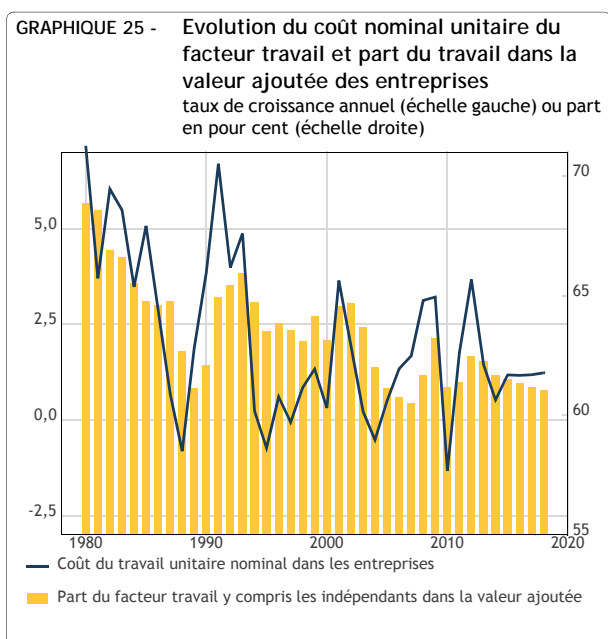
*Une croissance de la productivité horaire du travail qui s'accélère après 2014 tout en restant modérée.*

Après les années de crise marquées par une croissance négative (2009) ou extrêmement faible (0,3 % par an en moyenne en 2013-2014), la productivité horaire du travail devrait progresser à un rythme plus rapide (hausse moyenne de 0,9 % par an en 2015-2018 – voir tableau 14). Ce rythme de croissance est historiquement faible (1,4 % par an en moyenne sur la période 1987-2012), mais ne s'écarte toutefois pas de la croissance moyenne de la productivité mesurée au cours de la période régie par la loi de 1996 (également 0,9 % par an en moyenne sur la période 1997-2014).

*Le coût nominal unitaire du facteur travail comprime l'inflation.*

Sur la période 2013-2018, le coût nominal unitaire du facteur travail augmenterait en moyenne de 1,1 % par an (graphique 25), donc à un rythme nettement plus lent que l'objectif d'inflation de la BCE de maximum 2 %. En début de période, l'augmentation serait faible (0,9 % par an en 2013-2014), mais elle s'accélérait ensuite à 1,2 % en fin de période de projection. La progression plus lente du coût nominal par tête du facteur travail par rapport à la productivité par tête, en dépit d'une amélioration des résultats des indicateurs sur le marché du travail (productivité en hausse, légère baisse du chômage), s'explique – comme indiqué plus haut – par l'inertie dans la formation des salaires et par la faiblesse avec laquelle le taux de chômage se contracte.

*Poursuite de la diminution tendancielle de la part salariale sur la période de projection*



Après des rebonds temporaires et – d'un point de vue historique – modestes à 63,2 % en 2009 et 62,5 % en 2013, la part du coût du facteur travail dans la valeur ajoutée des entreprises devrait s'effriter lentement pour ne plus atteindre que 61 % en 2018, suivant ainsi une tendance vers des parts salariales largement inférieures à celles enregistrées dans les années quatre-vingt (en moyenne 65,4 %) et nonante (en moyenne 64,1 %), tendance qui a été amorcée au cours des années deux mille (en moyenne 62,5 %).

A long terme, la part salariale reflète la mesure dans laquelle le travail et d'autres facteurs de production sont substituables et – en fonction de la technologie de production – le coût relatif du facteur travail et du capital<sup>1</sup>. Cette substitution à long terme peut être contrecarrée par des phénomènes à

court terme comme la rétention de main-d'œuvre (labour hoarding) et des chocs au niveau de la rémunération

1. La technologie de production, notamment l'élasticité de substitution, est cruciale. Si l'élasticité de substitution est égale à un, les changements des prix relatifs des facteurs seront exactement compensés par l'utilisation relative des facteurs et la part salariale sera constante à long terme. Si l'élasticité de substitution est inférieure à un, les prix relatifs des facteurs dominent et le poids du facteur de production devenu relativement plus coûteux, suite à un changement au niveau des prix relatifs des facteurs, dans la valeur ajoutée augmente.

du travail<sup>1</sup>. Ainsi, la rétention de main-d'œuvre (les travailleurs ne sont pas immédiatement licenciés ou la durée du travail par travailleur n'est pas immédiatement réduite au début d'un ralentissement économique) serait l'une des raisons pour lesquelles la part salariale a augmenté temporairement en 2009. En revanche, les diminutions des charges salariales via des réductions de cotisations patronales ou des subventions salariales entraînent généralement une baisse immédiate et temporaire de la part salariale, cet effet ayant joué en 2013-2014.

---

1. Suite à une détérioration des termes de l'échange qui fait temporairement grimper - de manière automatique ou non - le coût nominal du facteur travail plus rapidement que le déflateur des prix de la valeur ajoutée via les liaisons salaire-prix, la part salariale peut temporairement dépasser la part à long terme dictée par la technologie de production et les prix relatifs des facteurs de production.

### 4.3. Emploi

*Croissance faible de l'activité en début de période et modérée sur l'ensemble de la période.*

La valeur ajoutée des branches d'activité marchande a fortement augmenté en 2010 si bien qu'au début 2011, elle avait retrouvé son niveau d'avant la crise financière. Elle a cependant stagné en 2011, a été en léger repli en 2012 et ne croîtrait que très modérément cette année. En moyenne annuelle, la valeur ajoutée a encore augmenté de 2,3 % en 2011 grâce à un important effet de report de 2010. Par contre, sa croissance a été légèrement négative (-0,2 %) en 2012 et serait nulle cette année. En 2014, sa croissance ne dépasserait pas 1,3 %, mais s'intensifierait progressivement sur le reste de la période de projection pour finalement dépasser légèrement 2 % en fin de période.

TABLEAU 18 - Volume de travail et emploi dans les branches d'activité marchande  
taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1981- 2006	2007- 2012	2013- 2018	2011	2012	2013	2014	2015- 2017	2018
Valeur ajoutée réelle	2,3	1,0	1,5	2,3	-0,2	0,0	1,3	1,9	2,1
Productivité horaire	2,0	0,1	0,7	0,0	-0,4	0,0	0,5	0,9	1,0
Volume de travail	0,3	0,9	0,8	2,4	0,2	0,0	0,8	1,0	1,1
Durée du travail moyenne	-0,3	-0,2	0,0	0,7	0,0	-0,1	0,1	0,0	0,0
Emploi en nombre de personnes	0,6	1,0	0,8	1,7	0,3	0,1	0,6	0,9	1,1
p.m. Productivité par tête	1,7	0,0	0,7	0,7	-0,4	-0,1	0,7	0,9	0,9

Sur l'ensemble de la période, la croissance de l'activité des branches d'activité marchande s'établirait en moyenne à 1,5 % par an et serait dès lors supérieure au niveau atteint ces six dernières années (1 %), période qui a certes enregistré la récession la plus sévère depuis la Seconde guerre mondiale. En comparaison avec l'édition précédente des perspectives, ces chiffres impliquent une révision importante à la baisse de la croissance économique, tant à court (de 1,32 ppc en 2013) qu'à moyen terme (de 0,35 ppc par an sur la période 2014-2017)

*Cette croissance reste toutefois très intensive en main-d'œuvre...*

La productivité horaire a sensiblement baissé immédiatement après l'éclatement de la crise financière, elle s'est ensuite rapidement redressée en 2009 mais a à peine progressé en 2010 en dépit de la forte reprise enregistrée cette année-là. Ensuite, le ralentissement conjoncturel a entraîné un nouveau recul de la productivité horaire qui – compte tenu des faibles perspectives de croissance – ne serait pas encore compensé cette année. Dès lors, fin 2013, la productivité horaire ne devrait toujours pas avoir renoué avec son niveau d'avant-crise. En moyennes annuelles, la productivité horaire s'est stabilisée en 2011, a baissé de 0,4 % en 2012 et devrait à nouveau stagner cette année.

Sous l'impulsion de la reprise de l'activité, la croissance de la productivité se redresserait (jusqu'à 0,5 % en 2014 et 0,9 % en moyenne par an à partir de 2015) mais, dans une perspective historique, la croissance dans les branches d'activité marchande resterait très intensive en main-d'œuvre. Ceci s'explique en partie par le glissement de l'emploi des branches à forte croissance de la productivité vers des emplois à faibles gains de productivité (voir chapitre 3, section 2.4), l'exemple le plus marquant étant la persistance de la progression de l'emploi titres-services (voir ci-après). D'un point de vue macroéconomique et de long terme, le ralentissement de la croissance de la productivité (voir chapitre 3, section 1) est dû à un recul structurel de la croissance de l'intensité en capital et de la productivité totale des facteurs, ce qui affaiblit le potentiel de croissance de l'économie belge.

*... et la durée moyenne du travail reste assez stable...*

La durée du travail s'est redressée beaucoup plus lentement que la productivité horaire de l'impact de la crise financière et a continué à augmenter sur la période 2010-2011 (+0,9 % sur ces deux années). Le ralentissement conjoncturel en cours semble avoir un impact limité sur la durée moyenne du travail. Elle est restée pratiquement stable en 2012 et devrait légèrement reculer en 2013 (-0,1 %). L'augmentation continue du nombre d'emplois titres-services (voir ci-après) a un impact négatif structurel sur l'évolution de la durée moyenne du travail dans les branches d'activité marchande. Par contre, les mesures qui, depuis le début 2012, limitent l'accès au crédit-temps partiel, ont un effet à la hausse. Puisque l'activité s'intensifierait à nouveau à partir de 2014, la durée du travail augmenterait légèrement sur la période 2014-2015 (de plus de 0,1 % chaque année) pour ensuite renouer avec une légère tendance à la baisse (-0,1 % sur trois ans). Sur l'ensemble de la période de projection, la croissance moyenne de la durée de travail dans les branches d'activité marchande serait nulle.

*... ce qui se traduit par une accélération graduelle de l'emploi marchand à partir de 2014.*

L'emploi dans les branches d'activité marchande a fortement progressé au cours des années 2010-2011 (de 2,5 % sur deux ans). Sa croissance a ensuite marqué un arrêt suite au ralentissement conjoncturel. En moyenne annuelle, l'emploi marchand n'a crû que de 0,3 % en 2012, et ne devrait augmenter que de 0,1 % cette année. Néanmoins la croissance de l'emploi reste relativement élevée en comparaison avec celle de l'activité économique. La productivité par tête n'a progressé que de 0,7 % en 2011, s'est contractée de 0,4 % en 2012 et baisserait de 0,1 % en 2013.

Sous l'effet de la reprise de l'activité, la croissance de l'emploi marchand devrait à nouveau s'intensifier à partir de 2014 (0,6 % en 2014, 0,8 % en 2015), même si cette reprise conjoncturelle se traduit aussi en partie par une progression de la durée du travail. A partir de 2016, la croissance de l'emploi marchand atteint 1,1 % par an surtout en raison de gains de productivité toujours faibles (0,9 % par an en moyenne), alors que la croissance de l'activité marchande, dans une perspective historique, n'apparaît pas extrêmement forte (2 % en moyenne annuelle).

*Les effets de la dégradation de la conjoncture sur l'emploi...*

Suite aux fortes fluctuations conjoncturelles de ces dernières années (caractérisées par un effondrement de la croissance en 2009, une reprise relativement marquée sur la période 2010-2011 suivie d'un nouveau ralentissement), il n'est pas étonnant que les évolutions à court terme de l'emploi par branche d'activité (voir tableau 19) soient dominées par la sensibilité cyclique de chacune des branches d'activité marchande. Traditionnellement, cette sensibilité est plus élevée dans l'industrie manufacturière et dans les 'services aux entreprises' (qui relèvent de la branche "autres services marchands" et comprennent, par convention, tous les emplois intérimaires). Néanmoins, au cours de la période 2009-2010, l'emploi dans les autres branches marchandes (hormis les branches 'santé et action sociale' et titres-services) a également été affecté, de façon plus ou moins importante, par la crise financière.

*... sont aujourd'hui moins concentrés sur l'industrie manufacturière que durant la période 2009-2010 ...*

Au cours de la période 2009-2010, l'emploi dans l'industrie manufacturière a nettement reculé (-4,2 % par an), s'est ensuite pratiquement stabilisé en 2011 (-0,4 %) mais trinque à nouveau en 2012-2013 suite au nouveau ralentissement conjoncturel. Néanmoins, le repli se limiterait à respectivement -1,1 % en 2012 et -1,8 % en 2013, alors que dans toutes les autres branches d'activité marchande, la croissance de l'emploi en 2012-2013 serait inférieure à celle enregistrée en 2009-2010. Les chocs négatifs subis par les exportations et la formation brute de capital suite à la crise financière avaient été plus importants qu'actuellement, tandis que la consommation privée avait été relativement préservée. Le ralentissement conjoncturel actuel touche de manière plus

homogène l'ensemble des composantes de la demande finale. Par conséquent, son impact sur la valeur ajoutée et l'emploi est relativement moins concentré sur l'industrie manufacturière que lors de la crise précédente.

*.... même si celle-ci continue à perdre des emplois à moyen terme.*

Sur la période 2014-2015, la croissance de la valeur ajoutée s'intensifie à nouveau, mais cette reprise de l'activité est en partie absorbée par des hausses de la durée de travail si bien que l'emploi recule encore de 1,6 % par an au cours de cette période. Ensuite, les pertes d'emploi diminuent (croissance de l'emploi de -0,7 % par an). Au total, l'industrie manufacturière perdrait 36 300 emplois en six ans.

*Les créations d'emploi sont majoritairement générées dans les "autres services marchands", ...*

Dans les "autres services marchands", la croissance de l'emploi (3,4 %) a tiré profit en 2011 de la forte reprise conjoncturelle du segment "services aux entreprises". Toutefois, pour les mêmes raisons, elle est tombée à 0,7 % en 2012 et s'établirait à 0,9 % cette année. A moyen terme, la croissance de l'emploi dans les autres services marchands est à nouveau dominée par la croissance structurelle de la demande finale adressée à ces services : entre 2014 et 2018, l'emploi dans ces branches progresserait en moyenne de 2,1 % par an. C'est pourquoi, en termes absolus, cette branche vaste, mais hétérogène, reste le principal moteur de la hausse de l'emploi marchand et créerait 117 100 emplois supplémentaires à moyen terme.

*... la branche santé et action sociale et la branche des titres-services, en partie au détriment de la croissance macroéconomique de la productivité.*

Les deux autres branches qui généreraient la plupart des créations d'emploi à moyen terme sont la 'santé et action sociale' et les titres-services, toutes deux étant fortement tributaires, directement et indirectement, du financement public. L'emploi dans ces deux branches a progressé de manière ininterrompue, même après la crise. Depuis 2008, 52 500 nouveaux emplois en à peine quatre ans ont été créés dans la branche des titres-services<sup>1</sup> et 50 000 dans la branche "santé et action sociale"<sup>2</sup> (2,5 % de croissance par an). A moyen terme, le rythme de création d'emplois dans ces deux branches devrait ralentir quelque peu, mais celles-ci devraient continuer à contribuer à la hausse de l'emploi par l'engagement de 64 300 personnes (pour la santé et action sociale; 1,9 % de croissance par an) et 33 600 personnes (pour les titres-services). Le développement de l'emploi dans la santé et action sociale est depuis longtemps déjà favorisé par une forte croissance de la demande pour ces services et par de faibles gains de productivité. Une certaine perte de dynamisme dans les créations d'emplois s'explique par le ralentissement de la croissance de la valeur ajoutée (1,7 % par an à moyen terme, contre 2,2 % par an au cours des six dernières années), résultant notamment d'une moindre croissance des dépenses de soins de santé due aux mesures d'assainissement budgétaire.

1. Dans les précédentes éditions des Perspectives, le volume de travail dans la branche des titres-services était estimé sur la base des données de l'ONEM sur le nombre de titres-services introduits. L'emploi dans cette branche était ensuite calculé à partir d'une hypothèse sur la durée de travail moyenne par travailleur. Dorénavant, le volume de travail est toujours déduit de données de l'ONEM, mais l'emploi est directement estimé sur la base des données de fichiers ONSS. La durée de travail est le résultat du rapport entre ces deux chiffres. Cette nouvelle méthodologie implique une révision à la baisse des données historiques du nombre de travailleurs titres-services. Ainsi, nous estimons le nombre de travailleurs titres-services en 2011 à 101 700, alors que l'an passé le chiffre relatif à cette année-là était de 112 800.

2. Dans les précédentes éditions, nous partions erronément de l'hypothèse que l'emploi titres-services dans son ensemble relevait des branches « autres services marchands » des comptes nationaux. L'emploi titres-services total était déduit des chiffres relatifs aux « autres branches marchandes » dans les comptes nationaux et était classé dans une branche distincte (comme pour le volume de travail, la masse salariale et la valeur ajoutée). En réalité, une part non négligeable de l'emploi titres-services ressort de l'action sociale dans les comptes nationaux. Désormais, les chiffres de la comptabilité nationale, tant pour la branche 'santé et action sociale' que pour les 'autres services marchands', sont apurés de l'emploi titres-services. Par conséquent, dans la présente édition des Perspectives, la croissance de l'emploi dans la branche « santé et action sociale » (hors titres-services) est revue à la baisse de 0,35 ppc en moyenne par an. Dans les 'autres services marchands' (hors emplois ALE et titres-services), la croissance est revue à la hausse de 0,30 ppc par an.

En ce qui concerne l'emploi titres-services, il convient de tenir compte de pertes collatérales au niveau des ALE (-1 900) et de l'emploi des ménages pour compte propre (-13 000 emplois dans le circuit informel des services ménagers). Toutefois, la demande globale (formelle et informelle) pour ce type de services ménagers devrait continuer à croître sensiblement, malgré l'impact modérateur du relèvement du prix des titres-services à partir de 2013. L'augmentation des emplois titres-services exerce une pression à la baisse sur l'évolution de la productivité par tête dans les branches d'activité marchande, qui devrait s'élever en projection à 0,1 ppc par an (contre 0,35 ppc par an au cours des six dernières années).

*Perspectives d'emploi décevantes dans les branches 'crédit et assurances' et 'commerce et horeca' ...*

A moyen terme, deux branches des services marchands enregistreraient des pertes d'emploi, à savoir les branches: 'crédit et assurances' (-4 800 emplois ; repli de 0,6 % par an) et 'commerce et horeca' (-4 800 emplois également; repli de 0,1 % par an). Dans la branche 'crédit et assurances', ce repli est dans la ligne des pertes d'emploi observées depuis le début de la dernière décennie : l'emploi a diminué à un rythme comparable au cours des six dernières années. Dans le commerce et l'horeca, la conjoncture joue davantage. Si l'emploi a baissé de 1,2 % en 2009, cette perte a été compensée au cours des deux années suivantes. Toutefois, l'emploi devrait de nouveau se contracter en 2012 et 2013 (respectivement de 0,3 % et 0,4 %). L'emploi reculerait encore en 2014 et 2015 pour finalement repartir légèrement à la hausse à partir de 2017. A moyen terme, la croissance moyenne de la valeur ajoutée dans le commerce et l'horeca ne dépasserait pas 1,3 % par an du fait de la croissance modérée de la consommation des ménages (voir chapitre 3, section 2.3 b).

TABLEAU 19 - Emploi intérieur par branche et population active occupée moyennes annuelles, en milliers de personnes, sauf mention contraire

	Taux de croissance annuels					Ecart		Niveaux	
	2007-2012	2011	2012	2013	2013-2018	12-06	18-12	1980	2018
Agriculture	-3,3	-4,2	-2,6	-4,4	-2,6	-13	-9	113	51
Industrie	-0,5	0,4	-0,6	-1,2	-0,4	-29	-23	1278	839
- Energie	1,9	0,8	-0,8	0,0	0,1	5	0	81	51
- Industrie manufacturière	-1,8	-0,4	-1,1	-1,8	-1,2	-61	-36	905	496
- Construction	1,7	2,0	0,4	-0,1	0,8	27	13	292	292
Services marchands	1,7	2,2	0,6	0,6	1,2	263	211	1636	2995
- Transports et communication	-0,4	-0,3	-1,1	-0,9	0,4	-6	7	294	284
- Commerce et horeca	0,2	0,9	-0,3	-0,4	-0,1	10	-5	670	738
- Crédit et assurances	-0,6	0,4	-0,6	-0,8	-0,6	-5	-5	134	132
- Santé et action sociale <sup>a</sup>	2,4	2,2	2,2	1,9	1,9	70	64	208	604
- Autres services marchands <sup>b</sup>	2,1	3,4	0,7	0,9	1,9	117	117	331	1094
- Titres-services	28,9	13,0	6,5	4,6	4,6	85	34	0	142
- Emplois ALE	-21,1	-21,1	-21,1	-20,0	-20,0	-8	-2	0	1
Services non marchands	0,4	0,1	-0,3	-0,4	-0,1	21	-7	751	840
- Administration publique et enseignement	0,8	0,1	-0,3	-0,3	0,1	37	6	682	810
- Services domestiques <sup>c</sup>	-5,3	-1,1	0,9	-3,0	-5,9	-16	-13	68	30
Emploi intérieur	0,9	1,4	0,2	0,0	0,6	241	172	3778	4725
Branches d'activité marchande, dont :	1,0	1,7	0,3	0,1	0,8	220	179	3027	3885
- Salariés	1,1	1,8	0,2	0,1	1,0	181	176	2423	3145
- Indépendants	0,9	1,3	0,7	0,4	0,1	40	4	604	740
Population active occupée	0,9	1,3	0,2	0,0	0,6	242	172	3837	4801
Taux d'emploi (% pop. 15-64 ans)	0,2	0,7	-0,2	-0,3	0,3	0,7	1,3	59,5	65,2

a. Hors emplois titres-services.

b. Hors emplois titres-services et emplois ALE.

c. Pour compte propre auprès des ménages.



*....tandis que l'emploi dans la branche 'transports et communication' évoluerait mieux à terme que dans le passé récent...*

L'emploi dans la branche 'transports et communication' fléchit sous l'effet de la réduction structurelle des effectifs de Bpost. En outre, les segments de cette branche plus sensibles à la conjoncture subissent encore les effets de la crise financière. Au cours de la période 2009-2010, l'emploi dans la branche "transports et communication" a reculé de 1,3 % par an. De plus, cette branche a à peine pu profiter de la reprise qui a suivi. Sous l'effet du nouveau repli conjoncturel, elle devrait enregistrer en 2013, pour la cinquième année consécutive, une croissance négative de l'emploi (perte cumulée de 14 200 emplois sur cinq ans). En revanche, l'accélération de la croissance de la valeur ajoutée dans cette branche à partir de 2014 permettrait à l'emploi de renouer avec les valeurs positives (croissance moyenne de 0,7 % par an) si bien que 7 100 emplois supplémentaires pourraient être créés sur l'ensemble de la période.

*.... contrairement à l'emploi dans la construction.*

L'emploi dans la construction a remarquablement bien résisté à la crise financière et a continué à croître à un rythme soutenu (de 0,7 % par an) au cours de la période 2009-2010. Il a certes bénéficié de mesures publiques temporaires visant à soutenir l'activité de la branche. Le net rebond de l'activité économique en 2011 s'est accompagné d'une forte accélération des créations d'emploi (croissance de 2 %), mais l'emploi devrait pratiquement se stabiliser en 2012 et 2013 en raison du repli conjoncturel actuel. A partir de 2014, l'activité s'accélère de nouveau (croissance annuelle moyenne de 1,6 %) si bien que l'emploi progresse à nouveau (de 1 % par an). Les 13 200 emplois créés sur la période de projection restent cependant largement en deçà des 30 400 créés lors des quatre années qui ont précédé la crise économique.

*Poursuite de la tertiarisation de l'emploi.*

Les gains de productivité étant systématiquement plus élevés dans l'industrie manufacturière que dans les services marchands (voir chapitre 3, section 2.4), la tertiarisation croissante de l'économie se manifeste davantage dans la distribution sectorielle de l'emploi que dans celle de la valeur ajoutée. Le poids de l'industrie manufacturière dans l'emploi intérieur total passerait de 11,7 % en 2012 à 10,5 % en 2018, celui des services marchands progressant de 61,2 % à 63,4 %. Les branches qui voient leur poids le plus progresser seraient la 'santé et action sociale' (de 11,8 % à 12,8 %), les titres-services (de 2,4 % à 3 %) et les 'autres services marchands' (de 21,5 % à 23,2 %).

*Recul de la part de la branche 'administration publique et enseignement' dans l'emploi total.*

Dans la branche 'administration publique et enseignement', l'emploi a encore très fortement progressé au cours de la période 2006-2010, à savoir de 44 700 unités (croissance annuelle moyenne de 1,1 %). Cette hausse s'explique principalement par la progression de l'emploi dans les Régions, les Communautés et les pouvoirs locaux, alors que la Défense (pouvoir fédéral) a réduit ses effectifs. En revanche, l'emploi dans la branche 'administration publique et enseignement' a augmenté nettement moins en 2011 (+1 200 personnes) et a diminué en 2012 (-2 800 personnes). En 2013 et 2014, l'emploi devrait continuer de baisser (-2 900 personnes en deux ans) principalement en raison du recul important au niveau du pouvoir fédéral (suite aux mesures d'assainissement budgétaire et au 'Plan de transformation de l'armée' qui prévoit la possibilité de suspendre volontairement les prestations). Dans l'administration des Régions et Communautés, l'emploi baisse aussi légèrement en 2013-2014 du fait de mesures d'économie. En l'absence de mesures supplémentaires – donc à politique inchangée – l'emploi de l'administration de chaque niveau de pouvoir est maintenu constant. Dans l'enseignement des Communautés et des pouvoirs locaux (qui représente 45 % de l'emploi total de la branche en 2013), l'emploi progresserait encore compte tenu de l'évolution de la population scolaire (mais de manière plus limitée que par le passé, en raison d'une hypothèse de taux d'encadrement stable en projection alors que ce taux

a augmenté sur le passé). Par conséquent, l'emploi public total devrait à nouveau progresser à partir de 2015 (en moyenne de 2 200 unités par an). Sur l'ensemble de la période de projection, l'emploi public augmenterait donc de 6 100 unités. Alors que la part de la branche dans l'emploi intérieur total augmentait encore légèrement entre 2005 et 2010 (de 17,8 % à 18,0 %), celle-ci baisserait systématiquement en projection jusqu'à 17,1 % en 2018.

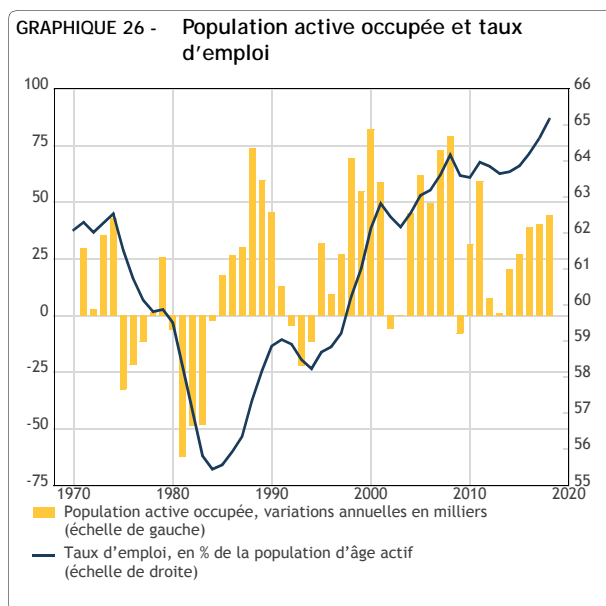
*La croissance de la population active occupée s'accélère à moyen terme ...*

Sur l'ensemble de la période de projection, l'emploi dans les branches d'activité marchande progresserait au total de 179 200 unités. Comme la croissance (limitée) de l'emploi public est plus que compensée par les pertes d'emplois informels auprès des ménages (glissement au profit de l'emploi titres-services dans les branches d'activité marchande), la population active occupée totale progresserait à moyen terme à un rythme légèrement inférieur (+172 300 unités, soit 28 700 unités en moyenne par an). Cette progression est bien inférieure à celle enregistrée au cours des six dernières années (+242 300 unités), période qui englobait cependant quatre années de l'après-crise financière.

*... après des perspectives de court terme très peu prometteuses...*

La croissance de la population active occupée a été particulièrement faible (+7 300 unités) l'an dernier et s'avérerait encore plus décevante (+1 200 unités) cette année. Ces chiffres s'expliquent en premier lieu par le repli conjoncturel qui entraîne des pertes d'emploi ou une perte de dynamique dans les branches sensibles aux évolutions conjoncturelles (voir ci-avant). Un facteur additionnel important est le recul de l'emploi public (de respectivement 2 800 et 2 000 unités) au cours de cette période, recul qui contraste avec la nette expansion observée entre 1998 et 2010. Le taux d'emploi macroéconomique (rapport entre la population active occupée totale et la population âgée entre 15 et 64 ans, chiffres administratifs) a atteint 64 % en 2011 et s'est ainsi approché du pic historique atteint avant la crise (64,2 %), mais baisserait à 63,6 % en 2013.

*... ce qui se traduit par une forte croissance du taux d'emploi EU2020, qui demeure certes largement en deçà de l'objectif fixé pour la Belgique.*



La croissance de la population active occupée s'intensifie à nouveau en 2014 (+20 200 unités), et s'accélère ensuite (de +27 100 unités en 2015 à +44 300 unités en 2018) sous l'effet de deux facteurs : une croissance de plus en plus soutenue de la valeur ajoutée et des gains de productivité toujours faibles dans les branches d'activité marchande. De surcroît, l'emploi public renouerait avec une croissance positive à partir de 2015 (+8 900 unités sur quatre ans).

Puisque, dans le même temps, la croissance de la population d'âge actif continue de s'essouffler (voir section 1), le taux d'emploi macroéconomique augmente de plus en plus rapidement sur la période 2015-2018 pour atteindre 65,2 % en 2018. Le taux d'emploi, tel que défini dans le cadre de la stratégie

EU2020 (mesuré pour la population âgée entre 20 et 64 ans, sur base de L'EFT, l'enquête sur les forces de travail), fléchit sur la période 2011-2013 (de 67,6 % à 67 %), se stabiliserait en 2014, mais progresserait par la suite sen-

siblement pour atteindre 68,4 % en 2018, un niveau toutefois bien inférieur à l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est engagée à atteindre à l'horizon 2020.

#### 4.4. Chômage et réserve de main-d'œuvre

##### *Le chômage a moins progressé que prévu après la crise financière ...*

Le chômage selon la définition du BFP (demandeurs d'emploi selon les sources administratives et les chômeurs âgés) a augmenté de 53 100 unités au cours des deux années qui ont suivi la crise financière (2009-2010), donc dans une bien moindre mesure qu'initialement prévu, et était nettement redescendu en 2011 (de 26 000 unités). Le taux de chômage a atteint 12 % en 2011, soit un chiffre à peine plus élevé qu'en 2008 (11,7 %, voir graphique 27). Cette hausse relativement 'modérée' (de 27 100 unités) du chômage (tableau 20) dans le sillage du recul de l'activité économique le plus important depuis la Seconde guerre mondiale est attribuable à une croissance particulièrement faible de la productivité (voir sections 2 et 3) et à des nouveaux chocs négatifs sur les taux d'activité dans les classes d'âge jeune et moyen (voir sections 1 et 5). Le premier facteur a permis une forte progression (de 82 900 unités) de l'emploi sur la période 2009-2011. Le second a entamé la croissance de la population active, qui aurait dû être plus forte vu les impulsions démographiques importantes et la nette progression des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures. En ce qui concerne l'évolution des taux d'activité, des éléments probants (voir section 5) nous amènent à supposer que le lien de causalité irait plutôt du chômage vers l'activité : en effet, la hausse du chômage administratif (et a fortiori du nombre de chômeurs indemnisés) est freinée par les contrôles plus sévères de la recherche active d'un emploi et pèse sur les taux d'activité mesurés sur base de sources administratives.

TABLEAU 20 - Réserve de main-d'oeuvre et chômage<sup>1</sup>  
moyennes annuelles, en milliers; taux en pour cent

	Ecart						Niveaux	
	12-06	11-08	12-11	15-12	18-15	18-12	2012	2018
Offre potentielle de travail (1)	182	111	11	84	68	152	5404	5556
- Interruption de carrière à temps plein (2)	-6	-3	-1	-2	0	-2	23	21
- Préretraites / chômage avec complément d'entreprise (3)	4	4	-4	-15	-5	-20	115	95
Population active (définition BFP) (4)	183	110	16	101	74	175	5265	5440
- Population active occupée	242	83	7	49	123	172	4629	4801
- Demandeurs d'emploi administratifs (5)	-20	45	15	58	-46	11	559	571
* dont : 15 à 49 ans	-54	24	13	56	-42	14	430	445
* dont : 50 ans et plus	34	20	1	1	-4	-3	129	126
- Chômeurs âgés (6)	-39	-18	-6	-6	-3	-9	77	68
Chômage définition BFP (7)=(5)+(6)	-59	27	9	52	-50	2	636	639
- dont : avec allocation de chômage	-73	3	-10	-4	-37	-42	493	452
- dont : sans allocation de chômage	14	24	18	56	-13	44	143	187
Réserve de main-d'oeuvre (8)=(7)+(2)+(3)	-61	28	3	35	-55	-20	775	754
Taux de réserve de main-d'oeuvre (8)/(1)	-1,7	0,2	0,0	0,4	-1,2	-0,8	14,3	13,6
Taux de chômage définition BFP (7)/(4)	-1,6	0,3	0,1	0,7	-1,1	-0,3	12,1	11,7

1. Dans ce tableau, l'offre de travail, la population active et la population active occupée englobent les personnes de 65 ans et plus.

##### *... mais subit maintenant l'effet du nouveau ralentissement conjoncturel ...*

Les deux phénomènes ont également joué lors du nouveau ralentissement conjoncturel enregistré l'an dernier. L'emploi a encore légèrement progressé (de 7 300 unités) compte tenu des gains de productivité très faibles, tandis que la croissance de la population active (de 15 800 unités) est restée largement en deçà des anticipa-

tions, et ce toujours pour les mêmes raisons. Par conséquent, le chômage n'a augmenté que de 8 500 unités<sup>1</sup> et le taux de chômage n'a pas dépassé 12,1 %. Notons que le nombre de chômeurs indemnisés a encore sensiblement baissé l'an dernier (de 9 800 unités) étant donné que l'allongement du stage d'attente, maintenant rebaptisé stage d'insertion professionnelle, pour les jeunes qui terminent leurs études a entraîné un glissement du statut de chômeur indemnisé vers celui de chômeur non indemnisé.

*... et progresserait au cours de la première moitié de la période de projection, ...*

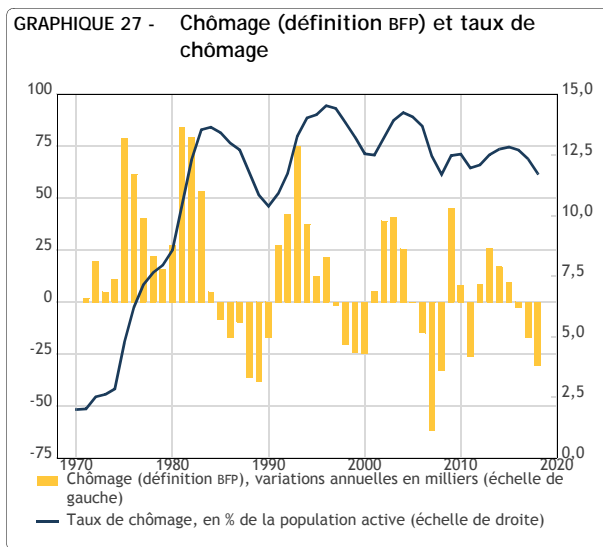
Cette année, le chômage progresserait beaucoup plus rapidement (de 25 800 unités), le ralentissement conjoncturel plombant la croissance (quasi-nulle) de l'emploi avec de plus une croissance de la population active qui reprend quelque peu. Sur la période 2014-2015 aussi, le chômage poursuit son ascension (de respectivement 17 000 et 9 300 unités). En effet, la croissance de l'emploi ne se raffermirait que progressivement, alors que l'effet expansif des réformes structurelles sur l'offre de travail joue à plein. Au total, le chômage selon la définition BFP augmenterait de 52 100 unités sur la période 2013-2015 (tableau 20) et le taux de chômage grimperait à 12,8 % en 2015. Il convient à nouveau de remarquer que le nombre de chômeurs indemnisés (en ce compris les chômeurs âgés) diminue (de 4 300 unités) à l'horizon 2015 étant donné que plusieurs aspects de la réforme du système d'allocations d'insertion (allongement du stage d'insertion en cas de recherche insuffisante d'emploi; contrôle plus strict de la recherche active d'un emploi par les bénéficiaires d'une allocation d'insertion; limitation dans le temps des allocations d'insertion) entrent en régime de croisière au cours de cette période et entraînent des glissements vers le chômage non indemnisé et l'inactivité.

*... hausse qui serait pratiquement neutralisée à moyen terme, tandis que le nombre de chômeurs indemnisés diminue nettement.*

L'accélération de la croissance de l'emploi en 2016 (voir section 3), conjuguée à un ralentissement de la croissance de l'offre de travail en 2017 (lorsque la réforme du régime de prépension et de la mise en disponibilité atteint sa vitesse de croisière et que les impulsions démographiques s'affaiblissent) débouche sur une baisse du chômage, qui s'intensifie dans le temps. Au final, le chômage baisse de 49 800 unités sur la période 2016-2018, neutralisant ainsi pratiquement la hausse enregistrée au cours de la première période. La baisse du chômage se répartit désormais entre chômeurs indemnisés et non indemnisés de façon plutôt proportionnelle, même si, sur l'ensemble de la période, le premier groupe diminue fortement (de 41 500 unités) et le second s'accroît nettement (de 43 800 unités).

---

1. Ces chiffres ne sont en outre pas corrigés pour la nouvelle méthode d'enregistrement des demandeurs d'emploi que le VDAB applique depuis janvier 2012 et qui implique une hausse du chômage de 6 000 unités en 2012 par rapport aux chiffres mesurés par le biais de l'ancienne méthode (voir également section 1).



Le taux de chômage selon la définition du BFP commencerait à diminuer à partir de 2016 pour retomber à 11,7 % en fin de période. Le taux de chômage harmonisé d'Eurostat (mesuré à partir des chiffres de l'enquête sur les forces de travail), qui a augmenté de 7,2 % à 7,6 % en 2012, atteindrait 8,5 % en 2015 pour ensuite fléchir à 7,8 % en fin de période.

Autrement dit, le scénario du marché du travail présenté dans ces perspectives implique une quasi stabilisation du taux de chômage à moyen terme (légère baisse pour le concept administratif, contre légère hausse pour le concept EFT). Dans ces Perspectives, les effets dérivés des récentes réformes du marché du travail s'exercent principalement via le pouvoir d'achat des ménages et par l'impulsion

supplémentaire que donnent ces réformes à la croissance de la population active. L'effet induit sur les salaires bruts et, par conséquent, sur l'emploi est encore relativement limité à moyen terme (voir section 2). En outre, les mesures financières (réforme de l'allocation d'attente, dégressivité des allocations de chômage) et non financières (définition plus large de la notion d'emploi convenable au niveau des offres d'emploi faites aux chômeurs) visant à stimuler la recherche active d'emploi n'ont pas été prises en considération.

#### *La baisse structurelle du taux de réserve de main-d'oeuvre chez les plus de 49 ans se poursuit...*

Dans la classe d'âge 50-64 ans, le taux de réserve de main-d'oeuvre a enregistré une baisse structurelle depuis le milieu des années 90, passant de 31,3 % en 1994 à 24,2 % en 2008. Après la crise financière, il a continué à reculer sensiblement (tombant à 21,3 % en 2012), la légère perte de dynamisme sur la période 2009-2010 ayant été compensée dans l'intervalle. Cette baisse concerne tant la composante "prépensions"<sup>1</sup> (recul par rapport à l'offre potentielle de travail<sup>2</sup>, passant ainsi de 8,5 % en 2008 à 7,6 % en 2012) que la composante "chômage" (qui passe de 15,3 % à 13,5 %). Simultanément, le glissement des chômeurs âgés vers les demandeurs d'emploi 'administratifs' s'est poursuivi : la part des premiers a fortement diminué (de 7,4 % à 5,1 %), alors que celle des seconds augmenterait de 7,9 % à 8,5 %. En termes absolus, la réserve de main-d'oeuvre chez les plus de 49 ans a légèrement augmenté sur la période 2009-2010 (hausse de 10 700 unités), ce qui n'est pas étonnant au vu de la progression marquée de l'offre de travail dans cette catégorie d'âge (voir section 1) et de l'impact de la dernière phase du relèvement de l'âge légal de la retraite des femmes à 65 ans. Cependant, au cours des deux dernières années, la réserve de main-d'oeuvre chez les plus de 49 ans, même en chiffres absolus, a sensiblement baissé (de 15 000 unités).

Le taux de réserve de main-d'oeuvre dans cette classe d'âge continuerait à baisser de manière ininterrompue sur la période de projection pour atteindre 17,2 % en 2018. A nouveau, ce recul concerne aussi bien la composante prépensions (tombant à 5,6 % en 2018) que la composante chômage (recul à 11,4 % en 2018). En termes absolus également, la réserve de main-d'oeuvre chez les plus de 49 ans diminuerait en projection (de 31 800 unités) et ce, pour deux tiers, chez les prépensionnés (-20 100 unités) et, pour un tiers, chez les chômeurs. Notons que les mesures qui visent spécifiquement à prolonger la carrière des fonctionnaires (réforme de la mise en disponibilité dans l'enseignement, effets de la réforme des pensions dans la fonction publique) stimulent,

1. Dans les présentes Perspectives, les termes 'prépension' et 'chômage avec complément d'entreprise' sont employés comme synonymes. Dans ce régime, nous ne distinguons pas encore les personnes qui doivent rester disponibles sur le marché du travail (et qui devraient en principe être comptabilisées parmi les demandeurs d'emploi), soit actuellement quelques milliers de personnes, et les autres (qui prédominent encore largement).
2. Offre potentielle de travail : population active définition BFP + prépensions à temps plein et interruptions de carrière à temps plein.

par hypothèse, autant l'offre de travail que l'emploi dans la classe d'âge 55-64 ans et ne génèrent pratiquement pas de chômage dans cette classe-là.

*... tandis que le taux de chômage des moins de 50 ans subit les chocs conjoncturels ...*

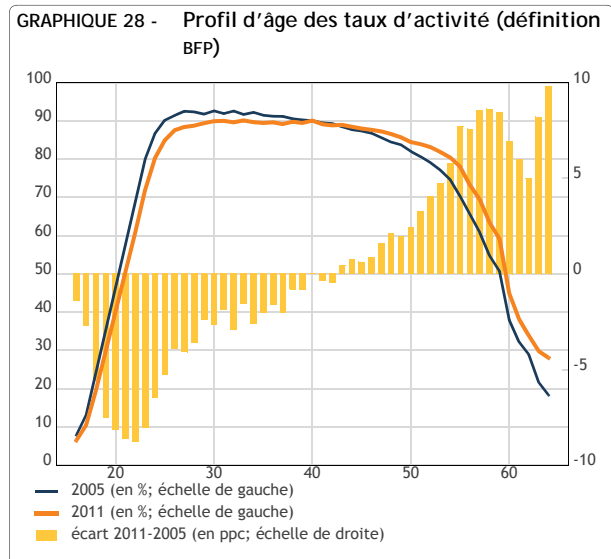
Dans la classe des moins de 50 ans, le taux de chômage a chuté très rapidement pendant la période 2005-2008, passant de 13,2 % à 10,2 %. Il s'est ainsi établi à un niveau considérablement inférieur à celui atteint à la fin de la précédente période de haute conjoncture (11 % en 2001). Notons néanmoins que cette comparaison est sans doute influencée par les conséquences du contrôle plus strict de la recherche active d'emploi des chômeurs indemnisés. C'est dans cette classe d'âge que les évolutions conjoncturelles ont le plus d'impact. En effet, le nombre de chômeurs de cette classe d'âge a progressé de 45 600 unités sur la période 2009-2010, tandis que le taux de chômage correspondant montait à 11,4 %. Par contre, en 2011, cette hausse a été réduite de moitié et le taux de chômage de cette catégorie est tombé à 10,9 %. Toutefois, cette baisse est contrecarrée par le ralentissement conjoncturel enregistré en 2012, à la suite duquel le nombre de chômeurs de moins de 50 ans a progressé de 13 200 unités et le taux de chômage a grimpé à 11,3 %.

*... et se maintient à moyen terme au-dessus du niveau atteint avant la crise.*

De plus, ces perspectives ne laissent pas présager une diminution au cours des prochaines années. En effet, le taux de chômage dans la classe d'âge de 15-49 ans augmenterait encore pour atteindre 12,8 % en 2015 et baisserait ensuite progressivement pour s'établir à 11,7 % en fin de période, soit un niveau toujours supérieur à celui d'avant la crise de 2008. En fin de période, on devrait noter une hausse de 11 500 unités du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 50 ans par rapport à 2012.

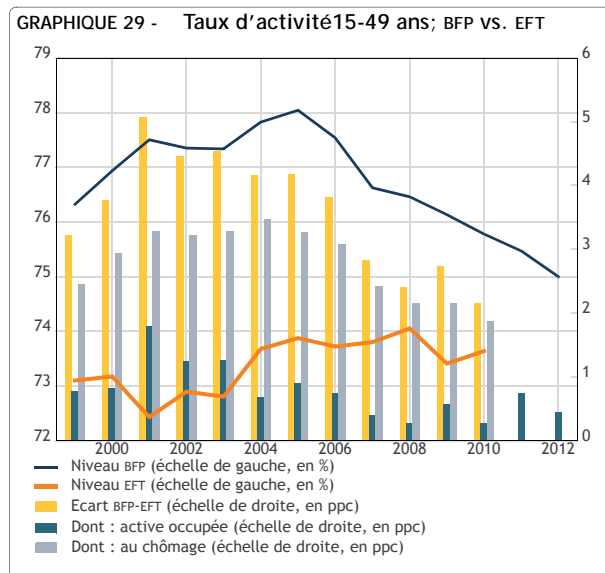
## 4.5. Taux d'activité : une comparaison avec l'EFT

Comme nous l'avons déjà mentionné dans la section 1, les évolutions des taux d'activité (ou le "comportement d'offre") observées au cours des six dernières années n'ont globalement pas eu d'effet positif sur le développement de l'offre de travail. Les taux d'activité des classes plus âgées ont certes augmenté fortement, mais cette augmentation a été neutralisée par des chocs négatifs ayant affecté les taux des autres classes d'âge. Ce constat remarquable est analysé plus en détail dans cette section.



Le graphique 28 fournit le profil d'âge des taux d'activité (hommes + femmes) en 2005 et 2011. Ces observations sont basées sur un traitement des données administratives par le BFP. Les sources primaires de la sécurité sociale (ONSS, ONSSAPL et INASTI pour la population au travail; ONEM et services régionaux d'emploi pour la population au chômage) sont exploitées de manière à pouvoir ventiler la population active (définition BFP) selon l'âge et le sexe. La population totale selon l'âge et le sexe est tirée des chiffres officiels de population établis par la DGSIE sur base du Registre national. La "mesure administrative" du taux d'activité par âge et sexe découle de la confrontation de ces deux sources de données. Le graphique montre clairement que les taux d'activité des classes d'âge supérieures ont augmenté

fortement entre 2005 et 2011, mais que les taux d'activité de la population de moins de 40 ans ont baissé, la baisse la plus forte (de 8 à 9 points de pourcentage) étant enregistrée dans les âges de 19 à 23 ans.



Afin de vérifier la robustesse de ce constat, nous avons réalisé une comparaison avec l'évolution des taux d'activité tel qu'établis par la DGSIE sur base de l'enquête sur les forces de travail, indépendamment des données administratives (EFT; enquête auprès d'un échantillon représentatif d'individus quant à leur situation sur le marché du travail). Une telle comparaison est effectuée dans le graphique 29 pour la classe d'âge de 15 à 49 ans. Cette comparaison est limitée à la période 1999-2010, car les estimations de l'EFT pour 1999 et 2011 sont influencées par des changements de définition<sup>1</sup>.

On observe que le taux d'activité administratif est supérieur à celui de l'EFT. L'écart entre les deux concepts a atteint son maximum, soit 5 points de

pourcentage (ppc), en 2001. Un peu moins de 2 ppc de cette différence peut être attribuée à une estimation plus large de la population en emploi, via les sources administratives et un peu plus de 3 ppc à une estimation

1. Depuis 1999, l'enquête est menée en continu durant toute l'année et le questionnaire a été adapté si bien que depuis lors davantage d'emplois à petit temps partiel ont été enregistrés. Ce changement a induit un choc à la hausse sur les taux d'activité et d'emploi mesurés par le biais de l'EFT et un choc négatif sur le taux de chômage de l'EFT. En 2001, le critère de recherche active d'un emploi a été renforcé. Par conséquent, des personnes qui auparavant étaient considérées comme chômeuses sont devenues inactives, ce qui a eu un impact négatif à la fois sur le taux de chômage et le taux d'activité. En 2001 aussi, une rupture est intervenue au niveau des séries de l'EFT. En effet, depuis lors, les personnes en interruption de carrière complète depuis plus de trois mois, ne sont plus considérées comme des personnes occupées. Cette rupture de série a toutefois été corrigée dans les graphiques.

plus large de la population au chômage. Cette dernière différence reflète l'application plus stricte des définitions du BIT<sup>1</sup> pour le chômage dans l'EFT; elle pourrait être considérée, par hypothèse<sup>2</sup>, comme le nombre administratif de personnes à la recherche d'un emploi qui, soit ne recherchent pas activement un travail suivant les critères du BIT, soit ne sont pas immédiatement disponibles pour travailler.

Le graphique 29 fait aussi apparaître que la différence entre les deux estimations s'est fortement résorbée. Elle ne valait plus que 2 ppc en 2010. Le taux d'activité a augmenté dans les deux estimations jusqu'à 2005 inclus, a ensuite stagné selon l'estimation EFT, mais a sensiblement baissé selon l'estimation administrative, de sorte que la hausse intervenue depuis 1999 a été plus que compensée. Deux pistes, pouvant expliquer ces évolutions divergentes, sont développées ci-après.

*Primo*, la forte hausse de l'immigration depuis le début des années 2000. Il est a priori difficile d'estimer l'effet réel de ce phénomène sur les taux d'activité, compte tenu du fait qu'il s'agit de groupes très hétérogènes quant à leur taux de participation (régularisation de personnes sans papiers, regroupement familial, migration liée au développement des institutions européennes, hausse de l'immigration de l'Europe de l'Est ainsi que des pays du tiers monde). Mais, s'il s'agit d'expliquer les différences dans l'évolution des taux d'activité selon les deux concepts, il convient alors de cibler plus particulièrement les régularisations et l'emploi dans les institutions internationales bruxelloises. Les régularisations constituent tout simplement un changement de statut d'une population qui est "de facto" présente sur le territoire vers une situation "de jure" avec inscription au registre national de population. Ce glissement exerce à court terme un effet négatif sur les taux d'activité et d'emploi administratifs. En ce qui concerne le développement de l'emploi des institutions internationales, il échappe largement à un enregistrement via les données de la sécurité sociale. L'estimation de cet emploi dans la comptabilité nationale paraît plutôt basse, ce qui peut également peser sur les mesures administratives des taux d'activité et des taux d'emploi. Les estimations EFT ne sont en principe que peu affectées par ces deux phénomènes, car la population totale et la population active occupée y sont estimées simultanément. La "piste immigration" induit alors – par rapport aux résultats de l'EFT – un choc négatif équivalent tant sur les taux d'emploi que sur les taux d'activité administratifs. Le graphique 29 montre en effet qu'un certain rapprochement s'est produit entre les taux d'emploi EFT et administratifs<sup>3</sup>.

*Secundo*, la politique d'activation, couplée à des contrôles plus stricts du comportement de recherche active d'un emploi et de la disponibilité pour le marché du travail des chômeurs complets indemnisés, en vigueur à partir de la mi-2004. La politique d'activation dans son ensemble (contrôles plus stricts, mais aussi subventions à l'emploi ciblées sur certains groupes et accompagnement plus intensif) vise à intensifier la recherche active d'un emploi, à mieux appairer l'offre et la demande sur le marché du travail, à procurer un emploi à un nombre accru de candidats peu qualifiés et, ainsi, à accroître le taux d'emploi global, soit grâce à une croissance plus forte de l'activité, soit au prix d'une moindre croissance de la productivité. La forte expansion du système des titres-services est un bon exemple à cet égard. En termes administratifs, elle permet un transfert du chômage (de longue durée des femmes) vers l'emploi, avec un effet négatif (positif) sur le taux de chômage (sur le taux d'emploi), et un effet neutre sur le taux d'activité. Dans l'EFT, l'effet sur l'emploi est équivalent, mais probablement le transfert provient-il partiellement de l'inactivité au sens du BIT. Dès lors, la politique d'activation a un effet positif aussi bien sur le taux d'activité que sur le taux d'emploi EFT, mais un effet incertain sur le taux de chômage EFT (plus de personnes actives à la recherche d'un emploi, mais aussi de plus grandes possibilités de trouver un emploi).

En outre, la politique d'activation a également pour conséquence, du moins à court terme, soit qu'un nombre accru d'allocataires sont suspendus ou exclus du chômage, soit qu'ils se déclarent en incapacité de travail ou dispensés pour des raisons sociales ou familiales. Cela ne change en principe rien aux estimations de l'EFT, pour autant qu'il s'agisse de personnes qui n'étaient pas chômeuses, mais inactives, au sens du BIT. Par contre,

1. Bureau international du travail.

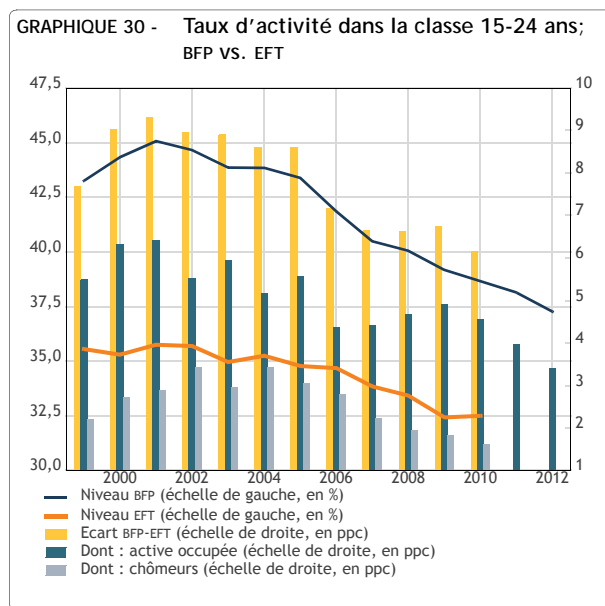
2. A ce jour, aucun lien direct n'est établi à l'échelle de l'individu entre les résultats de l'enquête et les fichiers administratifs.

3. Pour le taux d'emploi, la comparaison peut être étendue à 2012 étant donné que les problèmes de mesure de l'EFT en 2011 ne valent pas pour l'estimation de l'emploi.

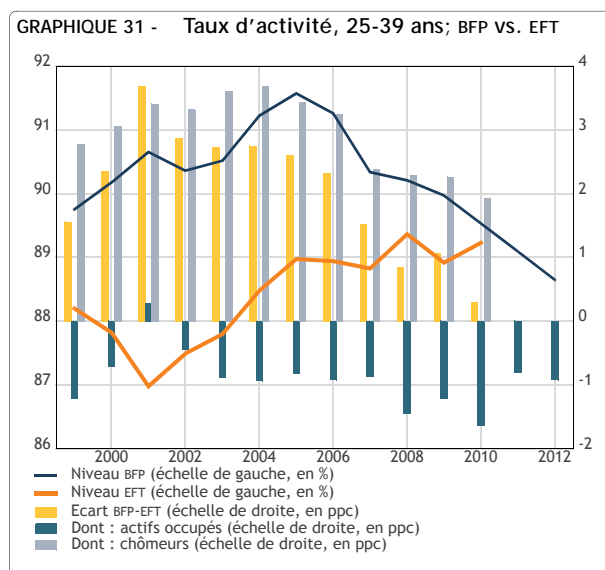


dans les estimations administratives, on assiste à une baisse du chômage enregistré et donc de la population active, ce qui entraîne des effets négatifs sur les taux d'activité et de chômage.

Si l'on prend en considération les deux canaux (à savoir possibilités d'emploi accrues pour les demandeurs d'emploi au sens administratif, mais inactifs au sens du BIT; probabilités accrues d'exclusion administrative de personnes percevant une allocation de chômage mais inactives au sens du BIT), la politique d'activation induit – par rapport à l'EFT – une évolution moins dynamique des taux d'activité administratifs, provenant dans ce cas de l'évolution des taux de chômage administratifs. Le net rapprochement des chiffres du chômage EFT et du chômage administratif, tel qu'il ressort du graphique 29<sup>1</sup>, serait consistante alors avec la 'piste activation'. De plus, le fait que les taux d'activité administratifs aient commencé brusquement à diminuer depuis le milieu des années 2000 laisse supposer que, jusqu'à présent, c'est principalement la politique de suspension/exclusion qui a pesé lourdement sur leur évolution.



La comparaison avec l'EFT peut être détaillée selon la classe d'âge et la région du domicile. Ainsi, dans la classe d'âge de 15 à 24 ans (graphique 30), la tendance à la baisse rapide du taux d'activité administratif est confirmée par les observations de l'EFT. Dans l'estimation administrative, la baisse est plus marquée de sorte que l'écart considérable de niveau entre les deux estimations se réduit quelque peu (de 8 à 9 ppc au cours de la période 2000-2005 à 6 ppc en 2010). La baisse du taux d'activité depuis 2006 est robuste dans les deux sources et semble donc structurelle. Y auraient contribué les réformes dans l'enseignement supérieur qui auraient allongé la durée moyenne des études et attiré un nombre accru de candidats aux études supérieures. On ne peut pas exclure que la crise économique ait eu un impact supplémentaire à partir de 2009.



C'est dans le groupe des 25-39 ans que les écarts d'évolution sont les plus frappants : taux d'activité EFT plus ou moins stable depuis 2005 alors que le taux administratif baisse nettement. Une comparaison par région du domicile suggère que le nombre croissant de régularisations et/ou l'augmentation de l'emploi dans les institutions internationales, principalement à Bruxelles, expliqueraient surtout à Bruxelles l'évolution moins dynamique, au cours des années 2000-2010, des taux d'emploi et d'activité administratifs. Les suspensions de chômeurs indemnisés dans le cadre de la politique d'activation semblent avoir été les plus nombreuses en Wallonie et pourraient expliquer la forte résorption de l'écart, observée depuis 2005 dans cette région, entre les taux d'activité et de chômage, mesurés administrativement et par le biais de l'EFT.

1. Il convient de préciser qu'à partir de janvier 2006 (date de la suppression du pointage) les organismes régionaux de l'emploi calculent les demandeurs d'emploi sur base d'autres méthodes d'enregistrement. Ce changement semble avoir biaisé l'évolution du chômage administratif au cours de la période 2006-2007, et avoir eu un impact négatif durable sur les taux de chômage et d'activité en Flandre.

L'on peut se poser la question de savoir si les chocs négatifs sur les taux d'activité dans ces classes d'âge vont également se poursuivre pour les générations futures et dans quelle mesure les cohortes qui ont déjà subi ces chocs en seront encore affectées à mesure qu'elles vieillissent. La réponse à cette question dépend notamment de l'efficacité de la politique d'activation. Si cette politique réussit à terme à activer durablement le groupe des jeunes peu qualifiés qui quittent l'enseignement, la nette baisse des taux d'activité administratifs entre 25 et 40 ans pourrait être partiellement neutralisée et les taux d'activité EFT dans ce groupe d'âge pourraient à terme augmenter. Si le principal effet de cette politique est de reléguer une grande partie de ce groupe à risque (qui percevait auparavant une allocation de chômage) dans l'inactivité (en faisant éventuellement appel au revenu d'intégration), les taux administratifs diminueront encore pour s'approcher des taux EFT. La participation plus faible de personnes peu qualifiées risque alors d'acquiescer un caractère permanent et avoir égalé à plus long terme des conséquences néfastes sur les taux d'activité des classes d'âge plus élevées. Il est à remarquer que la politique d'activation a été élaborée à un moment où le chômage administratif englobait un important nombre de chômeurs de longue durée. À l'avenir, les groupes à risque bénéficieront certainement plus rapidement d'un suivi et d'un accompagnement, ce qui contribuerait à la réussite de la politique. En revanche, il est possible que la taille du groupe à risque augmente si le nombre de "décrocheurs" peu qualifiés devait s'accroître.

Dans la projection de l'offre de travail (section 1), nous sommes partis de l'hypothèse que la baisse tendancielle des taux d'activité dans la classe d'âge de 15-24 ans s'aplanit relativement rapidement. Ceci implique donc que les chocs négatifs du passé sur les taux d'activité des jeunes sont considérés comme acquis. Cependant, il a également été supposé qu'il s'agit principalement d'entrées différées sur le marché du travail, sans conséquence sur les taux d'activité à partir de 25 ans.

Le caractère acquis des chocs antérieurs subis par la classe d'âge de 25-39 ans découle plutôt de l'hypothèse que la politique plus stricte de suspension exerce, à moyen terme, des effets durables sur les taux d'activité dans cette classe d'âge. De nouveau, on suppose qu'il n'y a pas de conséquence pour les taux d'activité aux âges plus élevés, lorsque ces cohortes vieillissent. Cet ensemble d'hypothèses est un compromis entre le scénario le plus pessimiste (les effets négatifs observés sur tous les taux d'activité sont maintenus et affectent durablement les cohortes lorsqu'elles vieillissent) et le scénario le plus optimiste (aucun effet du passé n'est transmis aux classes plus âgées et les chocs négatifs sur les taux d'activité des moins de 50 ans sont progressivement résorbés).

## 5. Finances publiques

Compte tenu des informations disponibles à la clôture de ces Perspectives, le déficit de l'ensemble des administrations publiques projeté pour 2013 est en nette amélioration par rapport à 2012 et passe sous la barre des 3 % du PIB malgré la faiblesse de la croissance économique. Ceci découle de l'orientation restrictive du budget 2013 des différents niveaux de pouvoir ainsi que de la contraction des dépenses en capital (contrecoup de la recapitalisation de Dexia Group de 2012 et reflux des investissements des pouvoirs locaux). Les recettes continuent leur progression en 2013 suite aux mesures prises principalement au niveau fédéral. Hormis les dépenses en capital, les différentes catégories de dépenses primaires augmentent en pour cent du PIB suite à la faible croissance économique (effet dénominateur). Les charges d'intérêt sont quant à elles en recul grâce au repli des taux d'intérêt.

En 2014, à politique et législation inchangées, le solde de financement de l'ensemble des administrations publiques se détériore à nouveau essentiellement du fait du caractère ponctuel de certaines mesures prises en 2013 qui conduit à une baisse sensible des recettes en pour cent du PIB. Les dépenses se tassent également mais dans une moindre mesure, principalement en raison d'une croissance économique plus dynamique et de l'évolution favorable en 2014 (comme en 2015) du rapport entre le facteur d'indexation des prestations sociales et des rémunérations et le déflateur du PIB. A moyen terme, les recettes totales restent pratiquement constantes en pourcentage du PIB tandis que les dépenses se contractent légèrement, ce recul étant imputable aux frais de fonctionnement de l'Etat et aux charges d'intérêt. Si le solde de financement s'améliore légèrement à moyen terme, il ne parvient cependant pas à se mettre à distance significative de la frontière de déclenchement de la procédure sur les déficits excessifs.

TABLEAU 21 - Solde de financement et dette des administrations publiques  
en pour cent du PIB

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Solde de financement (EDP), dont :	-3,7	-3,9	-2,9	-3,0	-2,9	-2,8	-2,7	-2,5
Entité I	-3,4	-3,5	-2,8	-3,0	-2,9	-2,9	-2,9	-2,8
Pouvoir fédéral	-3,4	-3,4	-2,8	-3,0	-2,9	-2,9	-2,9	-2,8
Sécurité sociale	-0,1	-0,1	0,0	-0,0	-0,0	0,0	-0,0	-0,0
Entité II	-0,3	-0,4	-0,2	-0,0	0,1	0,1	0,2	0,2
Communautés et régions	-0,2	-0,1	-0,2	-0,1	0,0	0,1	0,3	0,4
Pouvoirs locaux	-0,1	-0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Solde de financement structurel	-3,2	-2,8	-2,2	-2,0	-2,0	-2,1	-2,3	-2,5
Dette brute consolidée	97,8	99,6	100,9	101,6	101,3	100,8	100,0	99,0
p.m. objectifs de solde de financement du programme de stabilité <sup>a</sup>	-	-	-2,5	-2,0	-0,5	0,4	-	-

a. Programme de stabilité de la Belgique (2013-2016) d'avril 2013

Les efforts de consolidation budgétaire menés en 2012 et 2013 se traduisent par une amélioration du solde structurel. Toutefois, compte tenu de la relative faiblesse de la croissance économique potentielle estimée, la dynamique des dépenses de la sécurité sociale est telle à moyen terme qu'à politique constante, le solde structurel se dégrade à nouveau. La réduction du déficit observée à moyen terme n'est ainsi due qu'à la résorption de l'output gap dans la projection.

Le programme de stabilité de la Belgique d'avril 2013 vise une amélioration du solde de financement structurel de 1 % du PIB en 2013. Or, la variation du solde structurel, calculé selon la méthodologie de la Commission européenne, ne s'élève qu'à 0,6 % du PIB en 2013. La prise de mesures additionnelles par les différents niveaux de pouvoir dans le courant de l'année pourrait s'avérer nécessaire afin de rencontrer l'objectif du programme de stabilité.

La 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat n'étant pas finalisée à la clôture de ces Perspectives, la projection des finances des différents sous-secteurs repose sur les mécanismes de financement actuels et n'intègre pas d'éventuels transferts de charges entre l'entité I et l'entité II.

*Même si la croissance des dépenses du sous-secteur de la sécurité sociale excède celle du PIB, ce sous-secteur connaît un équilibre budgétaire sur l'ensemble de la période de projection grâce à la dotation d'équilibrage budgétaire versée par le pouvoir fédéral. Cette dotation masque ainsi le déficit sous-jacent de la sécurité sociale. Le déficit du pouvoir fédéral est quant à lui relativement stable en pour cent du PIB sur l'ensemble de la période, l'impact des mesures d'économies prises par ce niveau de pouvoir et la baisse des charges d'intérêt compensant l'augmentation des transferts aux autres sous-secteurs.*

*Au niveau de l'entité II, le sous-secteur des communautés et régions connaît un léger déficit en début de période qui se résorbe progressivement et se transformerait en surplus en fin de période, ces surplus contribuant ainsi à expliquer l'amélioration du solde de financement de l'ensemble des administrations publiques à moyen terme. Le compte de l'ensemble des pouvoirs locaux reste quant à lui proche de l'équilibre sur l'ensemble de la période de projection. Le cycle des investissements des pouvoirs locaux conduit à de légers déficits à l'approche des élections locales en fin de période de projection.*

*En 2013, malgré la réduction du déficit, le taux d'endettement poursuit sa hausse et dépasse le seuil des 100 % du PIB (sous réserve de mesures additionnelles qui seraient décidées en cours d'année pour contenir la dette), en raison essentiellement de l'atonie de la croissance nominale. La participation de l'Etat au Mécanisme européen de stabilité et au Fonds européen de stabilisation financière contribue également à cette hausse tandis que le remboursement partiel de KBC des aides obtenues de la Région flamande l'atténue. A moyen terme, le ratio d'endettement se contracte légèrement sous l'effet combiné d'un léger surplus primaire et d'un taux d'intérêt implicite inférieur au taux de croissance économique nominal.*

#### Date de clôture de la projection

Les présentes Perspectives ont été clôturées le 22 avril 2013 ; par conséquent, elles n'intègrent pas les impacts de décisions survenues postérieurement à cette date, comme celles du contrôle du budget 2013 des entités fédérées, sauf celui de la Communauté flamande, ou la cession du portefeuille d'actifs de Royal Park Investments. Elles n'intègrent pas non plus d'éventuelles autres ventes d'actifs en cours d'année évoquées lors du conclave budgétaire pour maintenir le taux d'endettement sous la barre des 100 % du PIB en 2013.

#### Sixième réforme de l'Etat

La projection n'intègre pas l'impact de la réforme de la loi spéciale de financement (LSF) ni des transferts de compétences décidés dans le cadre de l'accord institutionnel pour la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat, dans la mesure où cet accord n'est encore qu'en voie de finalisation. En particulier, tous les paramètres de l'accord ne sont pas encore définitivement fixés. La projection n'intègre donc pas non plus les modifications de comportements budgétaires qui pourraient en découler.

#### Présentation comptable

Les tableaux du présent chapitre dérogent aux définitions des comptes nationaux en ce sens que les ventes en capital (bâtiments, terrains et licences) sont comptabilisées en recettes (et non en dépenses de capital négatives), les cotisations imputées sont éliminées tant des recettes que des dépenses (de rémunération) et les pensions d'agents statutaires des communautés et régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux sont considérées comme des dépenses finales du pouvoir fédéral (au lieu d'être comptabilisées en transferts du pouvoir fédéral à l'entité II puis en dépenses finales de l'entité II). Les tableaux publiés en annexe, par contre, s'alignent sur la présentation des comptes nationaux.

## 5.1. Solde de financement, recettes, dépenses et endettement public

### 5.1.1. Orientation budgétaire à politique constante

L'orientation structurelle de la politique budgétaire peut être appréciée à l'aide de la méthodologie de la Commission européenne qui calcule le solde de financement structurel en corrigeant le solde de financement pour les mesures ponctuelles et pour les fluctuations liées au cycle économique. Le solde structurel ainsi calculé dépend toutefois de certains effets non structurels potentiellement importants : effet sur les recettes des fluctuations du prix des actifs et de la part salariale, effet des prix relatifs compte tenu des mécanismes d'indexation, incidence du cycle électoral des investissements et autres. Etant donné cette réserve, les variations du solde structurel présentées au tableau 22 doivent être considérées comme des ordres de grandeur<sup>1</sup>.

TABLEAU 22 - Orientation de la politique budgétaire  
en pour cent du PIB

	2012	Variations	
		2013	2014-2018 à politique constante
Solde de financement (EDP)	-0,2	1,0	0,4
Composante cyclique	-0,6	-0,4	1,2
Solde de financement corrigé du cycle	0,5	1,4	-0,8
Mesures ponctuelles	0,0	0,8	-0,4
Solde de financement structurel	0,4	0,6	-0,3
Charges d'intérêt (EDP)	0,1	-0,2	-0,3
Solde primaire structurel	0,6	0,4	-0,6
Recettes structurelles	0,7	0,4	-0,2
Dépenses structurelles	0,1	-0,0	0,4

La politique budgétaire apparaît restrictive en 2012 et 2013 au vu des variations du solde primaire structurel. Par contre, en projection à politique constante, donc en l'absence de mesures additionnelles de consolidation budgétaire, le solde primaire structurel se dégrade à nouveau, annulant en grande partie, sur la période 2014-2018, l'amélioration obtenue sur la période 2012-2013.

Les variations du solde structurel sur la période 2012-2013 sont principalement attribuables à l'accroissement des recettes. Les mesures de consolidation prises du côté des dépenses lors de cette période ont quant à elles permis d'éviter la hausse des dépenses structurelles qui aurait été observée à politique constante. A moyen terme, la dégradation structurelle est imputable en grande partie à la hausse des dépenses, et en particulier à la dynamique endogène des dépenses de pensions et de soins de santé.

### 5.1.2. Recettes de l'ensemble des administrations publiques

#### *Forte progression des recettes en 2012.*

La hausse considérable des recettes en 2012 est attribuable aux mesures de consolidation budgétaire qui ont touché pratiquement toutes les catégories de recettes fiscales, parafiscales et non fiscales. Les recettes non récurrentes et glissements ont représenté une incidence totale de 0,4 % du PIB (alors qu'ils étaient légèrement négatifs en 2011).

La hausse de la part salariale dans la valeur ajoutée a contribué à soutenir les recettes de prélèvements sur le travail exprimées en pourcentage du PIB. Néanmoins, l'impôt sur le revenu des ménages n'a pas progressé en raison d'un effet d'indexation défavorable - les barèmes étant adaptés sur base de l'inflation plus élevée de l'année précédente - et du retard dans les enrôlements qui a particulièrement affecté les additionnels des pouvoirs locaux alors qu'ils subissaient déjà le contrecoup de l'accélération des enrôlements de 2011.

1. Voir le point 5.1.3 pour un mode d'estimation des dépenses structurelles qui tient compte de facteurs ignorés dans la méthode de la Commission européenne.

Des effets d'assiette ont aussi affecté négativement les impôts sur les produits : hausse du taux d'épargne des particuliers, baisse de la consommation de carburants routiers et de tabacs.

L'impôt sur le revenu des sociétés a profité d'un report des versements anticipés des années précédentes vers les rôles et, par conséquent, des élargissements de base imposable des deux années antérieures, ce qui a plus que compensé l'effet d'assiette négatif lié à la détérioration des termes de l'échange.

#### *Prise en compte des mesures discrétionnaires.*

La projection des recettes fiscales tient compte de l'impact des mesures discrétionnaires décidées aux différents niveaux de pouvoir, pour des montants repris en général tels quels des budgets. Ceci comprend les impacts en 2013 des mesures décidées au niveau fédéral pour le budget 2012 (notamment les impacts additionnels en matière de lutte contre la fraude fiscale, de dépenses fiscales à l'IPP, d'intérêts notionnels), les mesures du budget 2013 initial (en matière de régularisation fiscale, de précompte mobilier, de taxation des plus-values, de taxation des primes d'assurance, d'accises) et celles du contrôle du budget 2013 (en matière de précompte mobilier, TVA, d'accises, de droits d'enregistrement) ainsi que leurs effets additionnels en 2014. Apparaissent en outre, en 2014, des revenus fiscaux tirés de la participation de la Belgique à la troisième phase du marché européen des permis d'émission. La projection tient également compte des mesures fiscales régionales, comme l'augmentation des droits d'enregistrement sur les partages décidée par la Région flamande lors du contrôle du budget 2012. En ce qui concerne les mesures en matière de régularisation et lutte contre la fraude fiscale et de recouvrement, la projection retient des incidences complémentaires pour 0,2 % du PIB en 2013.

En matière de cotisations sociales, la projection prend en compte les mesures de réductions et réaménagements décidées lors du plan de relance de l'été 2012 et dans le cadre de l'accord interprofessionnel 2013-2014.

Les recettes non fiscales pour 2013 sont reprises des budgets des différents niveaux de pouvoir.

TABLEAU 23 - Recettes des administrations publiques  
en pour cent du PIB

	Niveau 2011	Variations			
		2012	2013	2014	2015-2018
Recettes totales	47,1	1,3	0,3	-0,5	-0,1
Recettes fiscales et parafiscales	43,5	1,1	0,4	-0,1	0,1
Impôt sur le revenu des ménages (hors précompte mobilier)	11,7	-0,0	0,1	0,1	0,2
Cotisations sociales patronales	8,6	0,2	-0,0	-0,0	0,1
Autres cotisations sociales	5,6	0,1	-0,0	-0,1	-0,1
Précompte mobilier des ménages	0,6	0,2	0,1	-0,0	0,1
Impôt sur le revenu des sociétés	3,0	0,1	0,2	0,2	0,1
TVA	6,9	0,1	-0,0	-0,1	-0,0
Accises	2,1	-0,0	0,0	-0,0	-0,2
Autres impôts	4,9	0,4	0,1	-0,1	-0,2
Recettes non fiscales et non parafiscales	3,6	0,1	-0,0	-0,4	-0,2
Ventes courantes	1,6	0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Ventes en capital	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,0
Transferts	0,9	0,1	-0,1	-0,2	-0,1
Revenus de la propriété	1,0	-0,0	0,1	-0,1	-0,1

*Progression additionnelle des recettes en 2013, mais de moindre ampleur qu'en 2012.*

En 2013, le total des recettes augmente encore de façon notable suite aux nouvelles mesures de consolidation budgétaire. Les recettes non récurrentes y compris le produit escompté de la régularisation fiscale représentent 0,3 % du PIB en 2013, soit 0,1 % du PIB de moins qu'en 2012.

En ce qui concerne les recettes fiscales et parafiscales, la progression est néanmoins sensiblement freinée par des effets d'assiette globalement négatifs.

Le tassement de la part salariale dans le contexte du blocage des salaires réels et de la diminution de l'emploi public pèse sur les recettes de prélèvements sur le travail. De plus, l'effet d'indexation de l'IPP est à nouveau défavorable aux recettes et le retard dans les enrôlements de l'exercice 2012 reporte sur l'année 2013 une partie du coût budgétaire lié aux anticipations de la mesure de suppression partielle des avantages fiscaux pour investissement économiseur d'énergie. Néanmoins, en contrecoup du retard dans les enrôlements de 2012, la croissance des additionnels des pouvoirs locaux à l'IPP s'affiche en forte augmentation.

La baisse des prix énergétiques et, plus généralement, l'écart négatif entre la hausse des prix à la consommation et celle du déflateur du PIB pèsent sur les recettes de TVA, de même que la hausse du taux d'épargne des ménages, l'atonie des investissements en logement et la baisse des investissements des pouvoirs locaux.

Par contre, la modération salariale et l'amélioration des termes de l'échange sont favorables à l'impôt sur le revenu des sociétés qui profite, de plus, d'une nouvelle diminution du taux d'intérêt notionnel.

La recette du précompte mobilier libératoire est supposée en légère hausse malgré une évolution assez défavorable de certains éléments d'assiette, ce dans l'hypothèse où les nouvelles mesures en la matière produiraient effectivement les impacts budgétaires escomptés par le gouvernement.

Les « autres impôts » repris au tableau 23 restent pratiquement stables en pourcentage du PIB, le contrecoup de la disparition de diverses recettes ponctuelles de 2012 (paiement tardif de la rente nucléaire de 2011, perception anticipée sur les assurances-vie et fonds de pension, raccourcissement du délai de déclaration des droits de succession, contribution « Crédit professionnel ») étant compensé par le produit de diverses nouvelles mesures (produit escompté de la régularisation fiscale, du relèvement de la taxation sur les primes d'assurances-vie, du relèvement de certains impôts des régions et de certains droits d'enregistrement fédéraux).

Les recettes non fiscales sont aussi pratiquement stables en pourcentage du PIB. Elles comprennent notamment des éléments non récurrents comme le produit de la vente de licences de mobilophonie, le remboursement additionnel d'aides d'Etat par Bpost, le remboursement par l'Union européenne de droits de douane indûment perçus ou le solde du prélèvement exceptionnel pour le Fonds de protection des dépôts. Ces recettes, avec la hausse du dividende de la BNB, compensent en grande partie le contrecoup des recettes non récurrentes de 2012 et la réduction des revenus en provenance des institutions financières liés à la garantie de l'Etat.

*Contrecoup en 2014 des recettes non récurrentes de 2013, relative stabilité des recettes à moyen terme.*

En 2014, le recul des recettes correspond en partie au contrecoup des recettes non récurrentes de 2013 (pour -0,3 % du PIB). La baisse se marque surtout au niveau des recettes non fiscales qui, de plus, pâtissent d'un tassement des revenus en provenance d'institutions financières suite, entre autres, aux remboursements intervenus fin 2012 et en 2013 de prêts de l'Etat et de la Région flamande à KBC.

Le ratio des prélèvements obligatoires présente une légère baisse qui traduit le fait que certains effets d'assiette négatifs déjà à l'œuvre en 2013 - modération salariale, baisse de l'emploi public, tassement des prix de l'énergie, hausse du taux d'épargne - se répètent en 2014.

A moyen terme, le taux des prélèvements obligatoires reste assez stable : sous l'hypothèse de législation constante, la légère hausse des impôts sur le revenu compense le tassement des impôts indirects.

En matière d'IPP, le taux moyen d'imposition présente une tendance haussière due à la progressivité de l'impôt dans un contexte de croissance positive des revenus réels par tête favorisée par la levée du blocage salarial en 2015. En dehors de l'effet des mesures de l'accord interprofessionnel, les cotisations de sécurité sociale augmentent également légèrement plus vite que la masse salariale brute en raison du caractère forfaitaire ou dégressif des paramètres des réductions de cotisations et de leur non indexation. Dans les hypothèses de ces Perspectives, les rémunérations salariales imposables issues du secteur des entreprises tendent à se stabiliser, mais les assiettes d'imposition comprennent aussi les revenus des travailleurs indépendants et les rémunérations dans le secteur des administrations publiques, tous deux en recul par rapport au PIB. Par contre, les revenus de remplacement augmentent plus vite que le PIB (mais sont relativement moins taxés).

Le tassement des impôts indirects vient notamment de la croissance relativement faible de l'assiette de la TVA : la consommation des ménages (vu la hausse tendancielle du taux d'épargne des ménages), les investissements en logements et la consommation publique reculent en pour cent du PIB. C'est d'ailleurs encore davantage le cas pour la consommation de produits soumis à accises (carburants, tabacs). De plus, les recettes d'accises évoluent, en l'absence d'indexation des droits, en fonction des assiettes en volume et non en valeur (à l'exception des accises ad valorem).

Le précompte mobilier pourrait profiter à moyen terme de la hausse des taux d'intérêt, d'une progression relativement soutenue des revenus de la propriété et d'une contention accrue sur le plan international de l'évasion fiscale. La projection table sur une légère progression de l'impôt des sociétés à moyen terme qui reflète notamment une moindre contribution des travailleurs indépendants à la constitution de la valeur ajoutée. Parmi les « autres impôts » figurent les précomptes immobiliers et leurs additionnels, en léger tassement vu la faible progression des revenus cadastraux en termes réels et l'hypothèse de stabilité des taux.

L'hypothèse de tassement à moyen terme des recettes non fiscales s'explique par une réduction des primes et intérêts payés par les institutions financières.

### 5.1.3. Dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques

*En termes effectifs : hausse des dépenses en 2012 et tassement à moyen terme. Mais en termes structurels : baisse des dépenses en 2012 et augmentation à moyen terme.*

Après une forte hausse en 2012, le ratio des dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques par rapport au PIB recule nettement en 2013 puis poursuit sa décline à un rythme plus modéré jusqu'en fin de période de projection (tableau 24).

Ces évolutions, qu'il s'agisse de la hausse de 2012 ou du tassement à moyen terme, ne sont pas représentatives de l'orientation structurelle des dépenses car elles reflètent aussi l'incidence de certaines dépenses ponctuelles, du cycle économique, des prix relatifs et du cycle électoral des investissements des pouvoirs locaux. Le tableau 25 fournit une estimation de l'incidence de ces facteurs non structurels, et présente l'évolution structurelle du ratio des dépenses.



TABLEAU 24 - Dépenses primaires des administrations publiques  
en pour cent du PIB

	Niveau	Variations				Taux de croissance réel <sup>b</sup> 2014-2018
		2011	2012	2013	2014	
Dépenses primaires	47,5	1,3	-0,4	-0,2	-0,4	1,4
Frais de fonctionnement et investissements	15,6	0,1	-0,1	-0,3	-0,6	0,6
Rémunérations	10,1	0,1	0,1	-0,2	-0,5	0,4
Achats de biens et services	3,7	-0,0	-0,0	-0,0	-0,2	0,5
Investissements	1,8	0,0	-0,1	-0,1	0,1	1,9
Transferts non sociaux	6,7	0,5	-0,9	0,0	-0,0	1,7
Subsides salariaux	1,5	0,0	-0,1	0,0	0,0	2,3
Autres transferts aux entreprises	2,4	0,5	-0,9	0,0	0,0	2,3
Trans. non sociaux aux ménages et ISBL	1,5	0,1	-0,1	0,0	-0,1	0,8
Transferts au reste du monde	1,3	-0,0	0,1	-0,0	-0,0	1,3
Dépenses sociales <sup>a</sup>	25,2	0,6	0,6	0,0	0,2	1,9
Pensions	9,9	0,4	0,3	0,1	0,4	2,7
Soins de santé	7,9	0,2	0,2	0,0	0,0	1,8
Chômage et prépensions	2,4	-0,0	0,0	-0,1	-0,3	-1,5
Autres	4,9	0,1	0,1	-0,0	-0,0	1,6

a. Dépenses relevant du coût du vieillissement au sens du CEV.

b. Moyennes de période; déflateur : INPC. Sur la même période, la croissance réelle du PIB est de 1,6 % et celle du PIB potentiel de 1,2 %.

En 2011, les dépenses ponctuelles identifiées étaient, d'une part, celles des régions relatives à la liquidation du holding communal et, d'autre part, l'augmentation temporaire des allocations d'activation dans le cadre du plan fédéral « win-win » (le plan « win-win » affecte aussi les dépenses de 2010 et 2012, mais pour des montants moindres). Les dépenses ponctuelles de 2012 sont nettement plus élevées qu'en 2011 compte tenu du transfert lié à la recapitalisation de Dexia Group, de transferts aux ménages suite à une décision de justice en matière d'avantages fiscaux et de diverses dépenses des communautés et régions. Une économie ponctuelle est recensée au titre d'un moindre financement de la SNCB en 2012 et, dans une moindre mesure, en 2013.

L'impact du cycle économique est estimé selon la méthodologie de la Commission européenne. Après deux années de réduction de l'output gap négatif apparu en 2009, la quasi-stagnation de l'activité économique sur la période 2012-2013 contribue à une augmentation du ratio des dépenses, tant par l'effet dénominateur direct (le ratio des dépenses augmente en raison de l'atonie du PIB qui est le dénominateur de ce ratio) qu'en raison de l'augmentation du niveau des dépenses de chômage et autres (effet numérateur). A partir de 2014, le cycle contribue de façon non négligeable à la réduction du ratio des dépenses vu la résorption de l'output gap découlant de l'écart entre le taux de croissance économique (1,6 % sur la période 2014-2018) et le taux de croissance économique potentiel (1,2 %).

TABLEAU 25 - Evolution structurelle des dépenses primaires des administrations publiques  
en pour cent du PIB

	Variations			
	2012	2013	2014	2015-2018
Dépenses primaires effectives	1,3	-0,4	-0,2	-0,4
Incidence des mesures ponctuelles	0,6	-0,8	0,1	0,0
Incidence du cycle économique (méthode CE), dont	0,6	0,5	-0,1	-1,0
Effet dénominateur	0,5	0,4	-0,1	-0,9
Effet numérateur	0,1	0,1	-0,0	-0,1
Incidence des prix relatifs, dont	0,2	-0,0	-0,2	-0,2
Indexation des rémunérations	0,0	0,1	-0,1	-0,0
Indexation des transferts sociaux	0,1	0,0	-0,1	-0,1
Indexation des prestations de soins de santé	-0,0	0,0	-0,0	-0,0
Autres	0,1	-0,1	-0,0	-0,0
Incidence du cycle électoral des investissements	0,0	-0,2	-0,1	0,2
Dépenses structurelles corrigées, dont	-0,2	0,2	0,1	0,6
Rémunérations	-0,0	-0,1	-0,1	-0,3
Dépenses sociales hors soins de santé	0,1	0,2	0,1	0,6
Soins de santé	0,0	0,1	0,0	0,2
Autres	-0,4	0,0	-0,0	0,0

En 2012 comme déjà en 2011, les prix relatifs ont contribué à augmenter les dépenses exprimées en pour cent du PIB. Pratiquement neutre en 2013, cet effet contribue en 2014 et 2015 à, cette fois, diminuer le ratio des dépenses. Les incidences des prix relatifs proviennent de l'écart entre le déflateur du PIB et le facteur d'indexation des différentes catégories de dépenses publiques, en particulier des rémunérations, des transferts sociaux et des dépenses de santé (comme les honoraires des prestataires de soins) ainsi que les frais de fonctionnement et d'autres dépenses influencées par l'évolution des prix de la consommation. En 2013, l'amélioration des termes de l'échange liée au reflux des prix pétroliers exprimés en euros induit une nette baisse de la croissance des prix à la consommation et le creusement d'un écart important entre celle-ci et la croissance, nettement plus élevée, des prix du PIB. Compte tenu du délai inhérent aux mécanismes d'indexation, ce n'est qu'à partir de l'année suivante que cet effet exerce son influence sur les dépenses concernées. Alors que, en 2012, deux dépassements de l'indice pivot sont intervenus (en janvier et en novembre), le dépassement suivant n'est attendu que pour juin 2014.

Les investissements publics sont particulièrement influencés par le calendrier des élections communales. Ils refluent en 2013 et 2014 puis rebondissent à l'approche des élections de 2018.

#### *Augmentation structurelle du ratio des dépenses primaires imputable aux dépenses sociales.*

Corrigé de l'ensemble des facteurs non structurels, le ratio des dépenses primaires diminue en 2012, alors qu'il augmente en termes effectifs. Cette diminution en termes structurels en 2012 tranche avec l'évolution des années précédentes et témoigne d'une contribution des dépenses à la consolidation budgétaire menée en 2012. A moyen terme, la tendance structurelle des dépenses à politique constante reste néanmoins orientée à la hausse, alors que le ratio effectif est en baisse à partir de 2013.

Au tableau 25, le ratio structurel des dépenses est ventilé en quatre catégories : les rémunérations, les dépenses sociales hors soins de santé, les dépenses de soins de santé et les autres dépenses. Il en ressort que la hausse structurelle des dépenses à moyen terme est imputable aux dépenses sociales. Par contre, les rémunérations publiques augmentent structurellement moins vite que le PIB potentiel. Les autres dépenses des administrations publiques, en baisse structurelle en 2012, évoluent à moyen terme pratiquement au rythme de la croissance économique potentielle.

La projection des dépenses de santé à moyen terme tient compte d'effets démographiques, de l'impact des fluctuations de l'activité économique et de l'influence des développements technologiques. Il en ressort un taux de croissance réel moyen (cf. dernière colonne du tableau 24) nettement supérieur au taux de croissance du PIB potentiel.

La hausse du ratio structurel des dépenses sociales hors soins de santé est principalement imputable aux dépenses de pension. Leur taux de croissance, quoiqu'amoindri par les effets de la réforme décidée en décembre 2011, équivaut néanmoins à plus du double du taux de croissance du PIB potentiel. La croissance des dépenses de pension reflète notamment l'impact du papy-boom lié aux naissances de l'après-guerre et l'évolution de la pension moyenne, elle-même fonction de l'évolution des salaires passés et des adaptations au bien-être (réduites de 40 % en 2013 et 2014 conformément à l'Accord de gouvernement). La hausse des pensions publiques découle, en particulier, de l'arrivée à la pension des fonctionnaires engagés en grand nombre dans les années septante.

La projection tient compte des mesures structurelles en matière de chômage, pension, prépension et crédits-temps/interruption de carrière et qui, avec la baisse du nombre de chômeurs après 2015, contribuent à une diminution de volume de ces prestations.

Les rémunérations se tassent structurellement par rapport au PIB sur l'ensemble de la période de projection. La projection tient compte des accords sectoriels de revalorisation salariale connus actuellement et d'une dé-

rive salariale plus faible que par le passé en raison de l'évolution de la pyramide des âges du personnel. L'emploi diminue jusqu'en 2014 dans l'administration fédérale et des entités fédérées et jusqu'en 2015 à la Défense nationale, conformément aux plans pluriannuels adoptés par les autorités, et est supposé stable ensuite. La hausse de l'emploi dans l'administration des pouvoirs locaux serait interrompue en 2012. Dans l'enseignement des Communautés et des pouvoirs locaux, l'emploi progresserait encore compte tenu de l'évolution de la population scolaire mais de manière plus limitée que par le passé.

En dehors des rémunérations, les frais de fonctionnement de l'Etat comprennent les achats de biens et services dont l'évolution est très modérée. Leur taux de croissance réel est pratiquement nul au niveau fédéral et au niveau des communautés et régions (sur base d'une projection des dépenses qui extrapole en partie la tendance restrictive adoptée ces dernières années).

Parmi les autres dépenses figurent notamment les subsides salariaux (sous forme d'exonération de versement de précompte professionnel et autres) qui ont connu une expansion considérable dans la seconde moitié des années 2000 mais dont l'augmentation tendancielle est dorénavant plus modérée, quoique toujours dynamique pour certaines catégories comme les dépenses pour les titres-services.

Des données et commentaires plus détaillés sur les dépenses primaires des sous-secteurs des administrations publiques sont présentés dans les sections suivantes.

#### 5.1.4. Dette et charges d'intérêt

Les charges d'intérêt s'accroissent en pour cent du PIB en 2012. Cette hausse est la conséquence de l'augmentation du taux d'endettement public et du recul des économies de charges d'intérêt générées par les opérations de swap. Toutefois, la baisse des taux d'intérêt de long terme et l'augmentation supposée des revenus de swap permettent aux charges d'intérêt de se réduire à nouveau en 2013. A moyen terme, la diminution des charges d'intérêt en pour cent du PIB se poursuit en raison de la réduction combinée du taux d'endettement public et du taux d'intérêt implicite.

TABLEAU 26 - Dette et charges d'intérêt des administrations publiques  
en pour cent du PIB sauf mention contraire

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dette brute consolidée <sup>a</sup>	97,8	99,6	100,9	101,6	101,3	100,8	100,0	99,0
Taux d'intérêt implicite (en pour cent)	3,6	3,6	3,3	3,1	3,1	3,0	3,0	3,0
Taux de croissance nominal du PIB (en pour cent)	3,9	1,9	2,0	2,7	3,2	3,4	3,5	3,7
Variation du taux d'endettement	2,2	1,8	1,4	0,7	-0,3	-0,5	-0,8	-1,0
Variation endogène	0,2	2,0	1,0	0,4	-0,2	-0,5	-0,8	-1,0
Solde primaire	-0,4	-0,5	0,3	0,1	0,2	0,2	0,3	0,4
Dynamique intérêt-croissance <sup>b</sup>	-0,2	1,6	1,3	0,5	-0,1	-0,3	-0,5	-0,7
Charges d'intérêt (EDP)	3,3	3,4	3,2	3,1	3,0	3,0	2,9	2,9
Contribution de la croissance du PIB	-3,5	-1,9	-1,9	-2,6	-3,1	-3,3	-3,4	-3,6
Variation exogène (ajustement déficit-dette)	2,1	-0,3	0,4	0,3	-0,0	-0,0	-0,0	0,0

a. Source jusqu'en 2012 : BNB.

b. La dynamique intérêt-croissance correspond au solde primaire requis pour stabiliser la dette en pour cent du PIB en l'absence de variation exogène.

Le ratio d'endettement de l'ensemble des administrations publiques<sup>1</sup> a continué de croître en 2012 pour atteindre un niveau proche de 100 % du PIB. Cette augmentation résulte essentiellement de la faible croissance économique nominale et de l'absence d'amélioration du solde primaire. Le remboursement effectué par KBC des aides reçues du pouvoir fédéral lors de la crise financière a permis d'atténuer légèrement la hausse de la dette malgré la poursuite des plans d'aide du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et de la prise de participations de l'Etat belge dans le Mécanisme européen de stabilité (MES).

1. La dette, définie au sens « Maastricht », est une dette financière brute mesurée à sa valeur faciale. L'ajustement déficit - dette au tableau 26 comprend plusieurs éléments : (1) la différence entre le solde de financement en termes de caisse et celui des Comptes nationaux dont le périmètre est différent et qui est mesuré sur base transactionnalisée; (2) les acquisitions nettes d'actifs financiers qui ne sont pas comptabilisées dans le solde de financement; (3) l'incidence des changements de valeur faciale de la dette suite aux différences de change, de primes d'émissions et de rachats.

Comme en 2012, l'augmentation du taux d'endettement en 2013 est principalement attribuable à la faible croissance économique, et ce en dépit de l'amélioration du solde primaire. Il faudrait attendre 2015 pour qu'un effet boule de neige inversé s'enclenche suite à la réalisation de légers surplus primaires dans le contexte d'un taux de croissance économique nominal supérieur au taux d'intérêt implicite. Par ailleurs, les facteurs exogènes poussent la dette légèrement à la hausse en 2013 et 2014. En effet, lors de ces deux années, le remboursement par KBC des aides reçues de la Région flamande ne compense que partiellement la poursuite des interventions du FESF et des prises de participations dans le MES. Notons que la projection n'intègre pas les ventes d'actifs évoquées lors du contrôle budgétaire afin de maintenir le taux d'endettement sous la barre des 100 % du PIB en 2013.

Si un effet boule de neige inversé s'enclenche à partir de 2015, l'ampleur de la réduction de la dette qu'il génère est cependant insuffisante pour satisfaire le critère de dette du Pacte de stabilité et de croissance introduit par le « six pack ». Le respect de ce critère impliquerait une réduction annuelle du taux d'endettement d'environ deux points de pourcentage.

A noter que l'effet boule neige inversé enclenché à partir de 2015 dans cette projection n'est possible qu'en raison du caractère anormalement bas, et même négatif, du différentiel intérêt-croissance. Si l'on considère des paramètres structurels en matière de taux d'intérêt et de croissance, il n'y a pas lieu de considérer que les conditions d'un désendettement endogène soient réunies. En effet, sur base d'un taux d'intérêt réel de 3 % et d'une inflation de 2 % (hypothèses conventionnelles des projections de long terme de CEV et du WGA) et d'un taux de croissance économique potentiel de 1,2 % (moyenne de la croissance potentielle des 10 dernières années de la période sous revue), un ratio d'endettement de 100 % est stabilisé avec un solde primaire structurel de 1,8 % du PIB potentiel. Or celui-ci ne dépasse pas 1,1 % du PIB potentiel en projection (en 2014) et tombe même à 0,6 % en 2018<sup>1</sup>.

---

1. Somme du solde de financement structurel au tableau 21 et des charges d'intérêt au tableau 26.

## 5.2. Evolution par sous-secteurs des administrations publiques

### 5.2.1. Vue d'ensemble et comparaison avec le programme de stabilité

#### a. Vue d'ensemble

Le solde primaire de l'ensemble des administrations publiques reste négatif en 2012 pour la quatrième année consécutive. Il retrouve un niveau légèrement positif à partir de 2013.

Comme en 2011, le déficit primaire de 2012 est localisé dans l'entité I alors que l'entité II enregistre un solde primaire proche de l'équilibre. En 2013, le léger surplus est partagé entre entité I et entité II mais dès 2014 le solde primaire de l'entité I redevient négatif contrairement à celui de l'entité II. A partir de 2015, la lente amélioration du surplus primaire (0,3 % du PIB sur la période 2015-2018) vient pour les deux tiers de l'entité II, singulièrement des communautés et régions, et pour un tiers de l'entité I.

TABLEAU 27 - Solde primaire par niveau de pouvoir  
en pour cent du PIB

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Solde primaire consolidé	-0,4	-0,5	0,3	0,1	0,2	0,2	0,3	0,4
Entité I	-0,5	-0,4	0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1
Pouvoir fédéral	-0,3	-0,2	0,2	-0,2	-0,1	-0,2	-0,1	-0,0
Sécurité sociale	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Entité II	0,1	0,0	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5
Communautés et régions	0,0	0,1	0,0	0,1	0,2	0,3	0,4	0,5
Pouvoirs locaux	0,1	-0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0

Pour l'examen des résultats par sous-secteur, il faut tenir compte de deux éléments propres aux composantes de l'entité I.

D'une part, la dotation d'équilibre du pouvoir fédéral à la sécurité sociale est calibrée pour que l'objectif d'équilibre de la sécurité sociale en termes SEC soit atteint conformément à la décision du gouvernement<sup>1</sup> de financer le déficit de la sécurité sociale jusqu'en 2018 (voir section 5.2.3). La décomposition du solde primaire par niveau de pouvoir entre le solde des transferts avec les autres secteurs de l'Etat, dit solde interne, et le solde des autres opérations, dit solde externe, présenté ci-dessous permet d'identifier, entre autres, l'impact de cette décision sur la contribution de chaque sous-secteur à l'évolution des finances publiques globales (tableau 28).

D'autre part, le déficit de 2012 s'explique à concurrence de 0,8 % du PIB par la recapitalisation de Dexia Group par le pouvoir fédéral. Pour mieux identifier les évolutions sous-jacentes par sous-secteur en 2012 et en 2013, cet élément ponctuel n'est pas pris en compte dans le tableau suivant.

En faisant abstraction de « l'effet Dexia », le solde primaire du pouvoir fédéral a enregistré une amélioration non négligeable en 2012 mais serait en recul en 2013 (tableau 28, première partie), celui de l'ensemble des administrations publiques étant tout au plus stabilisé en 2013.

La variation du solde des transferts entre sous-secteurs des administrations est chaque année défavorable au pouvoir fédéral. En 2012, cela résulte non seulement de la prise en charge du déficit de la sécurité sociale mais également de la légère progression des moyens transférés aux communautés et régions (par l'effet des mécanismes de la loi de financement, voir section 5.2.4). Au cours des années suivantes les variations des soldes des opérations internes sont concentrées à l'intérieur de chaque entité : les mouvements du solde du pouvoir fédéral sont compensés par des mouvements de sens contraire au niveau de la sécurité sociale ; au sein de l'entité II, la tendance est à une légère amélioration du solde des opérations internes des communautés et régions au détriment de celui des pouvoirs locaux.

1. Décision prise lors de l'établissement du budget 2013.

TABLEAU 28 - Contribution des sous-secteurs à la variation du solde primaire, hors impact de la recapitalisation de Dexia en 2012 en pour cent du PIB

	Variation du solde primaire, hors effet "recapitalisation Dexia"				Variation du solde des transferts entre sous-secteurs <sup>a</sup> (solde interne)				Variation du solde des opérations avec le reste de l'économie <sup>b</sup> (solde externe)			
	2012	2013	2014	2018-2014	2012	2013	2014	2018-2014	2012	2013	2014	2018-2014
Ensemble des administrations publiques	0,7	-0,0	-0,2	0,3					0,7	-0,0	-0,2	0,3
Pouvoir fédéral	0,9	-0,3	-0,4	0,1	-0,4	-0,5	-0,2	-0,1	1,3	0,2	-0,2	0,3
Sécurité sociale	-0,1	0,1	0,0	-0,0	0,2	0,5	0,2	0,1	-0,3	-0,4	-0,2	-0,1
Communautés et régions	0,2	-0,1	0,1	0,4	0,1	-0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,3
Pouvoirs locaux	-0,2	0,3	0,1	-0,2	0,0	0,1	-0,0	-0,1	-0,3	0,2	0,1	-0,1

a. Solde des flux de revenus entre sous-secteurs des administrations publiques, tant sous forme de dotations que de recettes affectées.

b. Transferts nets aux autres secteurs (ménages, entreprises et reste du monde), dépenses de fonctionnement et d'investissement, ventes de biens et services, etc.

Sous l'angle des seules opérations externes (tableau 28, troisième partie), la sécurité sociale est le seul sous-secteur à avoir une contribution récurrente négative à l'évolution du solde primaire de l'ensemble des administrations publiques. La contribution des communautés et régions est, par contre, légèrement positive chaque année. La contribution des pouvoirs locaux au solde primaire fluctue au fil des ans, essentiellement sous l'influence du mouvement des investissements : elle est négative en 2012, année électorale, positive au cours des 2 années suivantes et négative à nouveau en fin de période. Enfin, la contribution du pouvoir fédéral est très positive en 2012 et dans un moindre mesure en 2013 grâce essentiellement aux mesures d'assainissement prises dans les budgets 2012 et 2013. Elle est négative en 2014 du fait de la disparition de certaines mesures ponctuelles de 2013 puis retrouve une évolution légèrement positive.

## b. Comparaison avec le programme de stabilité

Le tableau 29 reprend les objectifs du programme de stabilité d'avril 2013 ainsi que les écarts<sup>1</sup> entre la présente projection à politique constante et ces objectifs. En 2016, l'écart entre la projection et les objectifs s'élève à 3,2 % du PIB, soit 12,8 milliards d'euros (prix de 2013). L'entité II respectant son objectif, cet écart est entièrement logé au niveau de l'entité I.

TABLEAU 29 - Solde de financement (EDP) : comparaison avec les objectifs du programme de stabilité  
en pour cent du PIB sauf mention contraire

	2013	2014	2015	2016
<b>A. Objectifs du Programme de stabilité</b>				
Ensemble des administrations publiques	-2,5	-2,0	-0,5	0,4
Entité I	-2,5	-2,1	-0,6	0,4
Pouvoir fédéral	-2,5	-2,1	-0,6	0,4
Sécurité sociale	0,0	0,0	0,0	0,0
Entité II	0,0	0,1	0,1	0,0
Régions et communautés	-0,1	0,0	0,0	0,0
Pouvoirs locaux	0,1	0,1	0,1	0,0
<b>B. Ecart par rapport à la projection</b>				
Ensemble des administrations publiques	-0,4	-1,0	-2,4	-3,2
Entité I	-0,3	-0,9	-2,3	-3,3
Pouvoir fédéral	-0,3	-0,9	-2,3	-3,3
Sécurité sociale	0,0	-0,0	-0,0	0,0
Entité II	-0,2	-0,1	-0,0	0,1
Régions et communautés	-0,1	-0,1	0,0	0,1
Pouvoirs locaux	-0,1	-0,0	-0,1	0,0
<b>Ecart en milliards d'euros (prix de 2013)</b>				
Ensemble des administrations publiques	-1,6	-4,0	-9,4	-12,8
Entité I	-1,0	-3,5	-9,3	-13,4
Pouvoir fédéral	-1,0	-3,5	-9,3	-13,4
Sécurité sociale	0,0	-0,0	-0,0	0,0
Entité II	-0,6	-0,5	-0,1	0,6
Régions et communautés	-0,3	-0,4	0,1	0,5
Pouvoirs locaux	-0,3	-0,1	-0,2	0,1

Le tableau 30 reprend les objectifs de solde structurel du programme de stabilité et les compare avec le solde structurel de la projection à politique constante. L'objectif de solde structurel en 2016 correspond au médium-term objective (MTO)<sup>2</sup> de la Belgique. En raison d'un output gap plus prononcé dans la projection par rapport à celui retenu dans le programme de stabilité, les efforts à réaliser pour atteindre les objectifs de solde structurel sont moins élevés que ceux à effectuer en vue de satisfaire les objectifs nominaux.

TABLEAU 30 - Solde de financement structurel (EDP) : comparaison avec les objectifs du programme de stabilité  
en pour cent du PIB sauf mention contraire

	2013	2014	2015	2016
A. Projection à politique constante	-2,2	-2,0	-2,0	-2,1
B. Objectifs du programme de stabilité	-1,8	-1,2	0,0	0,75
C. Ecart (=A-B)	-0,4	-0,8	-2,0	-2,9
Pm. Ecart en milliards d'euros (prix de 2013)	-1,5	-3,0	-8,0	-11,8

1. Les écarts par entité doivent être appréciés en considérant que la présente projection à politique constante ne tient pas compte de la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat (non encore finalisée) ni, a fortiori, d'un éventuel transfert de charges de l'entité I à l'entité II à l'horizon 2015.

2. Objectif structurel de moyen terme fixé dans le cadre de la procédure de surveillance budgétaire européenne.

## 5.2.2. Pouvoir fédéral

Le déficit du pouvoir fédéral est inchangé en 2012 par rapport à 2011, l'effet des mesures prises par le gouvernement étant, notamment, compensé par l'opération non récurrente de recapitalisation de Dexia Group. Il se réduit en 2013 et reste ensuite quasiment stable jusqu'en 2018, à un niveau proche de 3,0 % du PIB.

TABLEAU 31 - Compte du pouvoir fédéral  
en pour cent du PIB

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Solde de financement	-3,5	-3,5	-2,9	-3,1	-3,1	-3,1	-3,0	-2,9
2. Charges d'intérêt	3,2	3,3	3,1	3,0	2,9	2,9	2,9	2,9
3. Solde primaire	-0,3	-0,2	0,2	-0,2	-0,1	-0,2	-0,1	-0,0
A. Recettes	26,2	27,2	27,6	27,3	27,3	27,3	27,3	27,3
1. Recettes fiscales <sup>a</sup> , dont :	23,9	24,8	25,1	25,2	25,3	25,3	25,3	25,4
a. Impôt sur le revenu des ménages	11,2	11,6	11,7	11,7	11,8	11,9	12,0	12,1
b. Impôt sur le revenu des sociétés	3,0	3,1	3,3	3,5	3,5	3,6	3,6	3,6
c. Impôts indirects	9,5	9,8	9,8	9,7	9,7	9,6	9,6	9,5
2. Recettes non fiscales	2,3	2,4	2,4	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9
a. Revenus de propriété	0,6	0,6	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
b. Transferts courants reçus	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
c. Recettes en capital	0,0	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
d. Autres recettes non fiscales	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
3. Transferts des administrations publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
B. Dépenses primaires	26,6	27,5	27,4	27,4	27,4	27,4	27,4	27,4
1. Dépenses primaires finales <sup>b</sup>	10,0	10,5	9,9	9,8	9,8	9,7	9,7	9,6
2. Transferts aux administrations publiques <sup>b</sup>	16,6	16,9	17,4	17,6	17,6	17,7	17,7	17,8
a. Transferts de recettes fiscales	13,2	12,8	12,7	12,8	12,9	13,0	13,1	13,1
b. Dotations <sup>b</sup>	3,3	4,1	4,7	4,9	4,7	4,7	4,7	4,7
4. Variation du solde primaire, imputable :		0,1	0,4	-0,4	0,0	-0,0	0,1	0,1
A. Aux soldes des transferts internes (A3 - B2)		-0,4	-0,5	-0,2	-0,0	-0,1	-0,0	-0,0
Avec la sécurité sociale		-0,2	-0,5	-0,2	0,0	-0,1	-0,0	-0,0
Avec les communautés et régions		-0,2	0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	0,0
B. Aux opérations externes (A1 + A2 - B1)		0,5	0,9	-0,2	0,1	0,0	0,1	0,1

a. Avant transferts de recettes fiscales

b. Le financement des pensions d'agents statutaires des communautés et régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux est ici comptabilisé en dépenses primaires finales et non en transferts aux communautés et régions et pouvoirs locaux, en dérogation aux conventions des comptes nationaux.

### Charges d'intérêt en baisse en pour cent du PIB jusqu'à 2014, quasiment stables ensuite.

Après un léger rebond en 2012, les charges d'intérêt reculent à nouveau jusqu'à 2014 avant de se stabiliser.

Jusqu'en 2014, des facteurs exogènes pèsent sur l'évolution de la dette, particulièrement l'augmentation de la participation de la Belgique aux plans européens de stabilité financière (voir aussi la section 5.1.4). A partir de 2015, la variation nominale de la dette est quasiment limitée au besoin net de financement. Cependant, l'impact de l'évolution des taux d'intérêt sur les charges d'intérêt est, à l'inverse, plutôt favorable à court terme mais défavorable à partir de 2015. En effet, encore en nette baisse en 2013 (surtout le taux à long terme), les taux restent quasiment inchangés en 2014 mais sont en hausse continue à partir de 2015, l'augmentation étant particulièrement prononcée pour les taux à court terme (voir le chapitre 2, section 1). Les charges d'intérêt reculent de 0,3 % du PIB en deux ans (2013 et 2014) et de 0,1 % du PIB sur l'ensemble de la période 2015-2018.

### En 2012, déficit primaire à peine réduit malgré les mesures prises par le gouvernement.

Les recettes ont progressé sensiblement en 2012, de 0,9 % du PIB pour les recettes fiscales, essentiellement sous l'effet de mesures de consolidation budgétaire (voir la section 5.1.2), et de 0,1 % du PIB pour les recettes non fiscales. L'évolution des recettes non fiscales est attribuable à trois éléments : la hausse des recettes provenant des institutions financières<sup>1</sup>, dont un prélèvement non récurrent pour l'octroi de la protection des dépôts ban-



caires<sup>1</sup>, un transfert en capital de la société Bpost en remboursement de subventions jugées illégales par la Cour de Justice de l'Union européenne mais aussi le léger recul des cotisations (au fonds de pension de la police intégrée) dans le cadre de la réforme du système des pensions des pouvoirs locaux (et de la création du fonds solidarisé de pension de l'ONSSAPL).

TABLEAU 32 - Dépenses primaires finales du pouvoir fédéral  
en pour cent du PIB, sauf mention contraire

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Ecart 2018- 2014
Total	10,0	10,5	9,9	9,8	9,8	9,7	9,7	9,6	-0,2
1. Rémunérations	1,8	1,8	1,8	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6	-0,1
2. Consommation intermédiaire et investissements	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	-0,1
3. Pensions publiques <sup>a</sup>	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,2	0,0
4. Prestations sociales	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	0,0
5. Subventions salariales	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0
6. Transferts divers aux ménages et ISBL	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0
7. Subventions et transferts aux entreprises	1,2	1,7	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0
8. Contribution RNB	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,0
9. Autres transferts au reste du monde	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,0

a. Yc le financement des pensions d'agents statutaires des communautés et régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux, en dérogation aux conventions des comptes nationaux

Cependant, les dépenses primaires ont augmenté quasiment dans la même proportion, dont 0,6 % du PIB pour les dépenses primaires finales et 0,4 % du PIB pour les transferts aux autres sous-secteurs publics, à part égale au bénéfice de la sécurité sociale et des régions et communautés (voir sections suivantes).

On notera tout d'abord que l'évolution des dépenses primaires exprimée en pourcentage du PIB est affectée négativement en 2012 par un effet de prix relatif, le facteur d'indexation de l'ensemble des dépenses étant supérieur au déflateur du PIB (voir aussi la section 5.1.3) et par un effet dénominateur compte tenu de la faiblesse du taux de croissance du PIB. Cela étant, la hausse des dépenses primaires finales résulte avant tout de la décision prise en mars 2013 par Eurostat de comptabiliser la recapitalisation de Dexia en transfert en capital et non en opération financière. Il s'agit de 2,915 milliards ou 0,8 % du PIB. Cette opération surcompense largement les baisses de dépenses enregistrées par ailleurs au niveau du pouvoir fédéral. Celles-ci résultent en partie de mesures structurelles : la suppression des aides à l'achat de voitures propres et la réorganisation du régime des pensions de la police locale qui, tout comme les cotisations, sont dorénavant transférées à l'ONSSAPL<sup>2</sup> ; d'autres correspondent à des mesures ponctuelles (réduction des subventions au groupe SNCB) ou à une sous-utilisation importante des crédits 2012. C'est particulièrement le cas des transferts au reste du monde – courants et en capital – dans le cadre de la coopération au développement et, dans une moindre mesure, des achats de biens et services.

### Solde primaire légèrement positif en 2013...

Le solde primaire s'améliore de 0,4 % du PIB en 2013 par rapport à 2012 mais si l'on fait abstraction de l'impact de l'opération Dexia, la situation du solde primaire est moins bonne qu'en 2012 (en baisse de 0,3 % du PIB).

Les recettes progressent de 0,3 % du PIB, soit nettement moins qu'en 2012 et cela uniquement du fait des recettes fiscales (voir la section 5.1.2) alors que les recettes non fiscales restent stables en pour cent du PIB. Les

1. En comptes nationaux, ces prélèvements sont dorénavant comptabilisés en transferts courants divers des entreprises et du reste du monde et non plus en vente de biens et services. Par ailleurs, la contribution des institutions financières au fonds de résolution, instaurée en 2012 est comptabilisée en recettes fiscales, contrairement au traitement retenu dans la version précédente des Perspectives, où elle était également enregistrée en ventes de biens et services.

1. Parallèlement à la liquidation du Fonds de protection des dépôts et des instruments financiers, appartenant au secteur des entreprises en SEC, et à la redistribution de ses réserves aux institutions financières.

2. Qui appartient au périmètre de la sécurité sociale en SEC.

transferts courants perçus reculent de 0,1 % du PIB ce qui traduit le contrecoup de la contribution exceptionnelle du secteur financier au Fonds spécial de protection des dépôts en 2012 mais également l'amorce d'une baisse des indemnités du secteur bancaire pour l'octroi de la garantie de l'Etat pour les prêts interbancaires. Cette baisse est toutefois neutralisée par l'augmentation des recettes en capital et des revenus de propriété. Les recettes en capital de 2013 sont constituées d'un nouveau recouvrement de versements excédentaires à Bpost (nettement inférieur toutefois à celui de 2012), du remboursement de droits de douane par l'Union européenne et du produit de la cession de licences de mobilophonie, trois recettes à caractère ponctuel. La hausse des revenus de propriété est due aux revenus provenant de la Banque Nationale de Belgique dont la très forte progression surcompense largement le recul des dividendes versés par Belgacom.

Les dépenses primaires ne reculent que de 0,1 % du PIB par rapport à 2012 car la baisse des dépenses primaires finales (0,6 % du PIB) est largement neutralisée par une forte augmentation (0,5 % du PIB) des transferts à la sécurité sociale, plus précisément de la dotation d'équilibre (voir section 5.2.3).

Comme en 2012, la très faible croissance économique pèse sur les dépenses primaires exprimées en pourcentage du PIB. L'effet des prix relatifs est, quant à lui, difficilement identifiable compte tenu d'écarts contrastés entre les différents paramètres d'indexation des dépenses et le déflateur du PIB (voir section 5.1.3).

Comme il est d'usage dans les Perspectives, rappelons que les hypothèses relatives aux dépenses du pouvoir fédéral autres que les rémunérations s'appuient sur les derniers budgets disponibles et sur les projections pluriannuelles qui sont associées au budget déposés au parlement par le gouvernement. En l'occurrence, il s'agit du budget 2013 initial, le budget 2013 ajusté n'étant toujours pas publié lors de la clôture des présentes Perspectives. Cependant, on a intégré autant que possible les informations partielles disponibles sur les ajustements du budget, tant en ce qui concerne les réestimations de dépenses effectuées par le comité de monitoring préalablement au conclave budgétaire que les mesures d'économie prises en matière de dépenses primaires. On a procédé, le cas échéant, à une répartition hypothétique des économies annoncées par SPF<sup>1</sup>.

La baisse du ratio des dépenses primaires finales s'explique principalement par le contrecoup de la dépense exceptionnelle de 2012 liée à la recapitalisation de Dexia. Hormis cet impact, les dépenses primaires finales sont en hausse de 0,1 % du PIB. La progression des dépenses primaires finales est surtout localisée en investissements (livraison de 5 hélicoptères à la Défense Nationale au lieu d'un seul en 2012), en pensions, en transferts à la SNCB et en transferts au reste du monde.

*...mais à nouveau négatif en 2014 essentiellement suite au recul des recettes non fiscales.*

En 2014, l'ensemble des recettes recule de 0,3 % du PIB. Les recettes fiscales progressent encore de 0,1 % du PIB mais les recettes non fiscales se tassent de 0,4 % du PIB, dont la moitié en contrecoup des opérations ponctuelles de 2013 (en recettes en capital). Les indemnités provenant des institutions financières diminuent de 0,1 % du PIB (suite à la décrue supposée des primes pour la garantie de l'Etat) de même que les revenus de propriété. Dans ce dernier cas, il s'agit, d'une part, de la disparition du dividende versé par KBC suite au remboursement intégral du capital en 2012 et, d'autre part, de l'hypothèse d'un retour à un niveau tendanciel du bénéfice de la BNB revenant à l'Etat.

Les dépenses primaires progressent légèrement en pour cent du PIB du fait d'une nouvelle hausse des transferts à la sécurité sociale (0,2 % du PIB) insuffisamment compensée par le léger recul du ratio des dépenses primaires finales. Hormis les pensions, toutes les catégories de dépenses primaires sont en léger recul en pour cent du PIB, particulièrement les rémunérations, la consommation intermédiaire et les investissements. L'évo-

1. Pour les économies décidées en coopération au développement, à la Défense nationale ou dans le financement du groupe SNCB, pour un total de 80 millions.

lution des prix relatifs y contribue puisque les facteurs d'indexation de toutes les catégories de dépenses sont inférieurs au taux de croissance du PIB.

*A moyen terme, très légère et très lente amélioration du solde primaire.*

A moyen terme, les recettes fiscales continuent à progresser en % du PIB (de 0,2 % du PIB sur la période 2015-2018), particulièrement l'impôt sur le revenu des ménages, et le ratio des dépenses primaires finales continue à s'éroder (également de 0,2 % du PIB sur la période 2015-2018) sous l'influence surtout des frais de fonctionnement et des investissements.

Mais l'impact de cette évolution sur le solde primaire est neutralisé pour moitié par la baisse des recettes non fiscales (dès 2015, suite essentiellement à la disparition des indemnités octroyées en contrepartie de garanties bancaires) et pour moitié par un rebond des transferts aux administrations publiques en 2017, à la sécurité sociale plus précisément (voir 5.2.3).

### 5.2.3. Administrations de sécurité sociale

Les mesures récentes en matière de sécurité sociale peuvent se résumer comme suit :

- Les mesures de revalorisation prises dans le cadre de l'enveloppe bien-être 2013-2014 (proposées par les partenaires sociaux) ont, à titre exceptionnel, été limitées à 60 % de leur valeur théorique. Pour les années suivantes (2015 à 2018 y compris), il a été supposé dans ces Perspectives que les adaptations au bien-être seraient accordées selon les modalités de 'calcul' des enveloppes telles que prévues par la loi et à 100 %.
- En 2010 et 2011, un financement exceptionnel a été accordé à la sécurité sociale par le biais d'une dotation spéciale du pouvoir fédéral. Cette dotation, dite d'équilibre, est calculée chaque année de telle sorte que la sécurité sociale n'ait ni surplus ni déficit de ses comptes SEC. Dans la loi-programme du 29 mars 2012, la dotation d'équilibre a été prolongée jusqu'en 2014. Lors de la confection du budget 2013, le gouvernement a décidé de prolonger de nouveau cette dotation jusqu'en 2018.
- Dans l'exposé général du budget 2012, l'objectif budgétaire des soins de santé a été abaissé de 1 980 millions d'euros par rapport au montant résultant de l'application de la norme de croissance tel que prévu par la loi du 31 janvier 2007, soit 25 627 millions d'euros au lieu de 27 607 millions d'euros. Le financement alternatif complémentaire des soins de santé a dès lors été réduit d'un montant équivalent. Lors de la confection du budget 2013, le gouvernement a décidé, compte tenu d'un objectif budgétaire réduit pour 2012, de réduire la norme de croissance pour les soins de santé de 4,5 % à 2 % en 2013 et à 3 % les années suivantes. Lors du récent contrôle budgétaire de mars 2013, la norme de croissance réelle a de nouveau été réduite de 0,63 % pour 2013 et 2014. Dans ces Perspectives, il a été supposé que la norme de croissance resterait fixée à 2,37 % les années suivantes (2015-2018).
- L'accord de gouvernement de décembre 2011 prévoit le relèvement de l'âge minimum de la retraite anticipée (60 ans en 2012) à partir de 2013 de 6 mois par an pour atteindre, en 2016, 62 ans. La condition de carrière minimale pour partir anticipativement à la retraite augmentera de 35 ans en 2012 à 38 ans en 2013, 39 ans en 2014 et 40 ans à partir de 2015. La retraite sera possible à 60 ans moyennant 42 ans de carrière et à 61 ans moyennant 41 ans de carrière. Il y a également des mesures transitoires prévues pour les travailleurs âgés au 31 décembre 2012 de 57 à 61 ans.
- Dans le calcul de la pension du régime salarié, les périodes de travail effectif seront désormais mieux valorisées que certaines périodes d'assimilation (le chômage de 3<sup>e</sup> période à partir de 2012, les années de prépension avant 60 ans pour les bénéficiaires entrés à partir de 2012, à l'exception des prépensions dans le cas d'une entreprise en difficulté ou en restructuration et celles prises en exécution de la convention collective n°6 et certaines interruptions volontaires de carrière). Ces périodes seront prises en compte sur la base du droit minimum par année de carrière et non plus du dernier salaire perçu.
- Les systèmes de bonus de pension (dans les régimes salarié et indépendant) et de complément pour âge (dans le régime de la fonction publique) ont été redéfinis suite à la révision des conditions de carrière ouvrant le droit à la retraite anticipée. A partir de 2014, le bonus de pension (montant forfaitaire identique dans les trois régimes) est accordé sur la base des jours effectivement travaillés au cours d'une période de référence qui débute un an après la date à laquelle le travailleur remplit les conditions de départ en pension de retraite anticipée.
- L'Accord de gouvernement de décembre 2011 durcit les conditions d'accès à la prépension conventionnelle à temps plein (désormais dénommée "régime de chômage avec complément d'entreprise") : l'âge d'accès pour les régimes "longue carrière" est aligné sur celui des autres régimes (60 ans). La condition de carrière est relevée à 40 ans pour tous les régimes de chômage avec complément d'entreprise.
- Le régime de prépension à mi-temps est supprimé à partir du 1er janvier 2012 (il n'y aura, à partir de cette date, plus de nouveaux bénéficiaires).
- Des mesures visent également à réduire l'accès aux allocations de crédit-temps (dans le régime salarié privé) et à l'interruption de carrière (dans la fonction publique).
- Dans le régime de chômage, une dégressivité accrue des allocations est introduite ainsi qu'un relèvement de 50 à 55 ans de l'âge d'accès au complément d'ancienneté. En ce qui concerne les jeunes qui terminent

leurs études, les allocations et stage d'attente sont désormais remplacés par un nouveau système d'allocation d'insertion et de stage d'insertion professionnelle. Pour pouvoir bénéficier des allocations d'insertion, les jeunes qui se lancent sur le marché du travail doivent, quel que soit leur âge, accomplir un stage d'insertion professionnelle de 12 mois et faire l'objet d'une évaluation positive (dans le cas contraire, le stage d'insertion est prolongé). Des évaluations conditionnent le maintien du bénéfice de l'allocation d'insertion (l'allocation est suspendue en cas d'évaluation négative). Ce bénéfice est également limité dans le temps.

- Lutte contre la fraude dans le régime d'allocations familiales.

Le tableau 33 présente les dépenses et recettes des administrations de sécurité sociale (en concept SEC<sup>1</sup>) exprimées en pour cent du PIB.

TABLEAU 33 - Compte des administrations de sécurité sociale  
en pour cent du PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Ecart 2014- 2012	Ecart 2018- 2014
Solde primaire	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Recettes	22,0	22,4	22,5	22,5	22,6	22,6	22,7	0,5	0,2
1. Recettes hors transferts	14,8	14,7	14,6	14,6	14,6	14,6	14,6	-0,2	0,0
a. Recettes fiscales propres	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,1	-0,1
b. Cotisations sociales	13,9	13,8	13,7	13,7	13,7	13,7	13,7	-0,2	0,0
c. Autres recettes non fiscales	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	-0,1	0,1
2. Transferts des secteurs publics	7,2	7,7	7,9	7,9	8,0	8,0	8,1	0,7	0,2
a. Financement alternatif	4,0	4,0	4,1	4,2	4,3	4,3	4,3	0,1	0,2
Dont financement complémentaire INAMI	0,4	0,3	0,4	0,6	0,7	0,7	0,7	0,0	0,3
b. Subventions de l'Etat	3,2	3,7	3,8	3,6	3,7	3,7	3,7	0,6	-0,1
Dont dotation d'équilibre	1,1	1,6	1,7	1,6	1,7	1,7	1,7	0,6	0,0
Dépenses primaires	22,1	22,4	22,5	22,5	22,6	22,6	22,7	0,4	0,2
1. Dépenses primaires finales	22,0	22,4	22,4	22,4	22,5	22,6	22,6	0,4	0,2
a. Dépenses directes	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0	0,0
b. Transfert dont :	21,3	21,7	21,8	21,7	21,9	21,9	21,9	0,5	0,1
i) Prestations sociales	20,3	20,8	20,8	20,8	20,9	20,9	20,9	0,5	0,1
- Soins de santé	7,2	7,4	7,4	7,4	7,4	7,4	7,4	0,2	0,0
- Pensions	6,9	7,1	7,2	7,2	7,4	7,5	7,6	0,3	0,4
- Chômage	2,4	2,5	2,4	2,3	2,3	2,2	2,1	0,0	-0,3
- Autres prestations	3,7	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	0,1	0,0
ii) Subventions aux entreprises	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,0	0,0
2. Transferts aux pouvoirs publics	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	-0,1
Charges d'intérêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde de financement	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
NB : revalorisation des allocations dans le cadre de l'enveloppe disponible <sup>a</sup>		0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,4	0,1	0,3

a. à concurrence de 60 % en 2013-2014 et de 100 % les années suivantes

### La sécurité sociale de plus en plus dépendante des transferts du pouvoir fédéral.

Ces dernières années, deux nouveaux mécanismes de financement particulier de la sécurité sociale ont été introduits. Le financement alternatif complémentaire des soins de santé assure l'équilibre de ce régime en fonction d'un objectif budgétaire soumis à une norme de croissance des dépenses de prestations. La dotation d'équilibre garantit quant à elle l'équilibre de la sécurité sociale dans son ensemble (en termes SEC). Ces deux mécanismes impliquent chacun un transfert du pouvoir fédéral vers la sécurité sociale. Introduite en 2010, la

1. En SEC, le compte des administrations de sécurité sociale comprend, outre les régimes traditionnels de la sécurité sociale, le régime commun de pension des pouvoirs locaux, les régimes spécifiques d'allocations familiales, d'accidents du travail et de maladies professionnelles du personnel des administrations provinciales et locales, l'Office de Sécurité sociale d'Outre-Mer, les fonds de sécurité d'existence et de fermeture d'entreprises et l'assurance-dépendance en Flandre.

dotation d'équilibre devait disparaître après 2014. Lors de la confection du budget 2013, le gouvernement a cependant décidé de la prolonger jusqu'en 2018. Prévue pour prémunir la sécurité sociale des effets de la crise économique de 2009, la dotation d'équilibre cache cependant un déficit structurel sous-jacent de la sécurité sociale : elle équivaut à 1,1 % du PIB en 2012, s'accroît jusqu'à atteindre 1,7 % en 2014 puis se stabilise à ce niveau jusqu'en 2018. D'autre part, la norme de croissance pour les soins de santé (fixée pour les années 2014 et suivantes à 2,37 % par an en termes réels) demeure supérieure à la croissance des recettes<sup>1</sup> de l'INAMI et nécessite un financement alternatif complémentaire croissant. Ce financement alternatif complémentaire passe de 0,4 % du PIB en 2012 à 0,7 % du PIB en 2018. La sécurité sociale est donc de plus en plus dépendante de ces transferts du pouvoir fédéral.

Au total, l'ensemble des transferts des secteurs publics à la sécurité sociale atteint 7,2 % du PIB en 2012 (33 % des recettes du sous-secteur) et 8,1 % du PIB en 2018 (36 % des recettes du sous-secteur).

*Hormis les transferts du pouvoir fédéral, les recettes restent globalement stables en pour cent du PIB.*

Les recettes de la sécurité sociale augmentent de 0,5 % du PIB sur la période 2012-2014. Cette hausse est essentiellement imputable à la dotation d'équilibre (+0,6 % du PIB). Sur la même période, les cotisations diminuent de 0,2 % du PIB. Sur la période 2015-2018, alors que la croissance redémarre, les recettes augmentent plus modérément de 0,2 % du PIB. En effet, le financement alternatif complémentaire de l'INAMI augmente (+0,3 % du PIB). Par contre, les dotations ordinaires, qui ne sont qu'indexées, diminuent (-0,1 % du PIB) et la dotation d'équilibre se stabilise. Les cotisations sociales exprimées en % du PIB restent stables sur la période.

*Mais les dépenses primaires augmentent plus rapidement que le PIB.*

Au cours de la période de faible croissance économique entre 2012 et 2014, les dépenses primaires de la sécurité sociale augmentent de 0,4 % du PIB. Les subsides à l'emploi restent stables et la hausse est imputable aux prestations sociales dont la part dans le PIB augmente, passant de 20,3 % en 2012 à 20,8 % en 2014. Cette évolution est essentiellement attribuable aux dépenses de soins de santé (+0,2 %) et de pensions (+0,3 %, en raison notamment de la réforme des pensions de l'ONSSAPL) mais également aux dépenses d'indemnités de maladie-invalidité (+0,1 %). Ces prestations ont une dynamique propre, en grande partie indépendante de l'évolution économique. Au total, la croissance des prestations de sécurité sociale sur la période 2012-2014 est en moyenne annuelle de 2,2 % alors que celle du PIB n'est que de 0,4 % (en termes réels).

Sur la période 2015-2018, avec une croissance économique moyenne de 1,7 % par an et une croissance des prestations sociales de 2,0 %, la part de celles-ci dans le PIB augmente de 0,1 %, essentiellement du fait des dépenses de pensions (+0,4 %) tandis que les dépenses de chômage baissent de 0,3 % du PIB. Cette évolution est en partie imputable à l'arrivée des générations du baby-boom à l'âge de la retraite.

*L'équilibre en termes SEC cache des situations différentes selon les régimes.*

L'équilibre en termes SEC de la sécurité sociale est assuré par la dotation d'équilibre. Cet équilibre cache cependant des situations différentes selon les régimes. Le mécanisme de financement des soins de santé, basé sur une norme de croissance de l'objectif budgétaire supérieure à la croissance réelle des prestations telle qu'estimée par nos modèles, occasionne un surplus dans ce régime. La dotation d'équilibre assurant l'équilibre au niveau des trois régimes consolidés, le surplus du régime des soins de santé finance implicitement l'existence d'un déficit au niveau des deux autres régimes.

---

1. Hors financement alternatif complémentaire

Confrontés à la hausse des dépenses de pension consécutive au *papy-boom*, les régimes salariés et indépendants enregistrent un besoin de financement croissant (voir tableau 34). Le régime salarié (en termes budgétaires) est quasi en équilibre en 2015 mais est en déficit dès 2016. Ce déficit s'aggrave ensuite jusqu'à atteindre 423,4 millions d'euros en 2018. Le régime des indépendants enregistre également un déficit de 119,7 millions d'euros en 2015 qui se dégrade à 261,2 millions d'euros en 2018, également du fait des dépenses de pensions.

TABLEAU 34 - Le solde de la sécurité sociale selon les définitions budgétaires<sup>1</sup>

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Surplus(+) ou déficit(-) dans le régime salarié	-423,7	182,9	240,7	-3,5	-179,2	-406,6	-423,4
p.m. enveloppe théorique disponible <sup>a</sup>				301,3	604,9	913,8	1233,0
2. Surplus(+) ou déficit(-) dans le régime indépendant	66,8	151,4	-26,2	-119,7	-142,0	-187,9	-261,2
p.m. enveloppe théorique disponible <sup>a</sup>				38,1	78,3	120,8	166,5
3. Surplus(+) ou déficit(-) dans le régime des soins de santé	270,0	137,0	171,3	370,1	526,8	735,8	765,3

a. Conformément aux règles de calcul de l'enveloppe disponible (à 100 %).

Dans le régime des soins de santé, la situation est différente. A partir de 2014, la norme de croissance, fixée à 2,37 %, reste supérieure à la croissance réelle des dépenses telles qu'estimées par nos modèles (1,9 % en moyenne sur la période 2014-2018). En raison de cette différence entre norme de croissance et évolution des prestations réelles, le surplus de l'INAMI augmente pour atteindre 765,3 millions en 2018.

Il est cependant important de noter qu'en raison des mécanismes actuels, une diminution du financement alternatif complémentaire des soins de santé aurait pour conséquence une augmentation d'un montant identique de la dotation d'équilibre avec un résultat neutre au niveau des transferts du pouvoir fédéral vers la sécurité sociale.

#### *L'évolution des soins de santé reste mesurée et inférieure à la norme de croissance.*

Selon les données les plus récentes, les dépenses de soins de santé en 2012 seraient inférieures à l'objectif budgétaire à concurrence de 528 millions (25 099 millions au lieu de 25 627 millions).

En 2013, l'objectif budgétaire a été fixé à 26 677 millions d'euros sur base de la norme de croissance de 2 %. En raison des économies décidées, l'estimation initiale des dépenses retenue lors du conclave budgétaire était inférieure de 346 millions d'euros à l'objectif budgétaire et le financement alternatif complémentaire diminué à due concurrence. Lors du contrôle budgétaire, l'estimation des dépenses de même que le financement ont été diminués de 166 millions supplémentaires pour un montant final de 26 165 millions d'euros (soit une croissance réelle de 0,2 % par rapport à l'objectif budgétaire 2012 mais de 2,2 % par rapport aux dépenses 2012). L'estimation retenue dans ces perspectives est encore inférieure de 108 millions d'euros à ce montant et est égale à 26 057 millions d'euros.

Jusqu'il y a peu, les estimations en matière de soins de santé étaient faites au niveau des dépenses de prestations globales. La présente projection a été réalisée en distinguant soins aigus et soins de longue durée. La nouvelle modélisation est explicitée dans l'encadré 2. Le tableau 35 reprend les résultats de la projection en matière de soins de santé résultant de la nouvelle modélisation.

1. Le tableau ne reprend que les régimes traditionnels de la sécurité sociale (autre définition qu'en termes SEC; voir note de bas de page ci-avant).

TABLEAU 35 - Croissance des dépenses de soins de santé  
en pour cent

	2014	2015	2016	2017	2018	2014-2018
Dépenses de soins aigus, dont :	2,6	3,0	3,2	3,2	4,1	3,4
en volume	1,6	1,7	1,6	1,6	2,3	1,8
indice spécifique pour ces dépenses <sup>a</sup>	1,0	1,3	1,7	1,6	1,8	1,6
Dépenses de soins de longue durée, dont :	3,2	4,5	5,1	4,4	4,5	4,6
en volume	2,3	3,2	3,2	2,8	2,7	3,0
indexation des salaires du personnel soignant <sup>a</sup>	0,8	1,3	1,8	1,5	1,8	1,6
Dépenses globales de soins de santé	2,6	3,2	3,5	3,4	4,1	3,6
Dépenses de soins de santé déflatées par l'indice santé	1,2	1,7	1,9	1,7	2,4	1,9
p.m. croissance de l'indice santé	1,4	1,5	1,6	1,7	1,7	1,6
p.m. croissance réelle du PIB	1,2	1,5	1,7	1,8	1,9	1,7

a. L'augmentation relativement modérée de l'indice des prix en 2014 est due à la combinaison de l'inflation modérée de 2013 et de l'indexation décalée des horaires (de sorte que le taux d'inflation de 0,9 % en 2013 se reflète en 2014). Cette indexation décalée se retrouve pour le personnel infirmier.

Sur la période 2014-2018, la croissance réelle annuelle des soins aigus, due à leur dynamique propre, est estimée à l'aide d'un modèle économétrique. Selon cette approche, la croissance annuelle de ces dépenses atteindrait en moyenne 1,8 % avant indexation. Cette croissance est le résultat de déterminants structurels : le PIB réel par tête (0,2 %), la part des personnes âgées dans la population totale et l'évolution de leur espérance de vie (1,0 %), le progrès technologique et médical (-0,1 %) et la croissance de la population (0,7 %). Cette croissance tenue s'explique principalement par de faibles perspectives économiques et la réduction de coût induite par la technologie médicale (notamment l'introduction de nouveaux médicaments). L'impact de la situation économique s'exerce surtout à court terme : sa contribution à la croissance des dépenses de soins de santé serait légèrement négative en 2014 et nulle en 2015.

La croissance réelle des dépenses de soins de longue durée est estimée à 3,0 % en moyenne sur la période 2014-2018. Cette croissance est le résultat de deux évolutions. D'une part, le nombre de bénéficiaires de soins de santé augmente sous l'effet du vieillissement (2,3 %), et plus particulièrement de la nette progression du nombre de personnes très âgées (90 ans et plus) au cours de cette période. D'autre part, le coût réel des soins par bénéficiaire augmente (0,7 %) compte tenu de l'évolution des salaires réels dans le secteur des soins. Compte tenu des perspectives macroéconomiques, cette deuxième composante croît relativement faiblement au cours de la période considérée.

Les dépenses globales de soins de santé, déflatées par l'indice santé qui est également utilisé pour déterminer l'objectif budgétaire, augmentent de 1,2 % en 2014 et de 1,9 % en moyenne au cours de la période 2014-2018, soit largement en deçà de la norme de croissance de 2,37 %.



## ENCADRÉ 2 - La modélisation des dépenses publiques de soins de santé

Dans la projection des dépenses de soins de santé, une distinction est faite entre les dépenses de soins aigus et les dépenses de soins de longue durée. Ces dernières consistent principalement en des soins infirmiers dans le secteur résidentiel (essentiellement dans les maisons de repos) et des soins à domicile. L'approche distincte des soins aigus et des soins de longue durée résulte du constat que ces deux groupes de dépenses sont influencés par des déterminants différents. En effet, les soins de longue durée dépendent principalement de l'évolution du vieillissement de la population, tandis que les soins aigus dépendent de l'évolution des revenus, de la démographie et du progrès technologique en médecine.

### Le modèle des soins de santé aigus

Les dépenses de soins aigus sont projetées par le biais d'un modèle économétrique qui explique les dépenses de soins aigus réelles par tête par quatre déterminants structurels : le PIB réel par tête, la pyramide des âges de la population, l'espérance de vie et des proxys pour le progrès technologique en médecine. Le modèle a été estimé sur la base de données portant sur la période 1971-2010<sup>1</sup>. Les dépenses et le PIB sont déflatés par le prix du PIB. La pyramide des âges est déterminée sur la base des classes d'âge 65-74, 75-84 et 85+ dans la population totale. L'espérance de vie moyenne est calculée pour chacune de ces classes d'âge. Quant au progrès technologique en médecine, il est approché à partir du nombre de brevets octroyés pour des applications médicales, en distinguant les innovations en matière de produits pharmaceutiques des autres innovations.

Le modèle retient une relation log-linéaire entre les variables explicatives et dépendantes, les effets du vieillissement (la pyramide des âges de la population) pouvant varier en fonction de l'espérance de vie. Ainsi, pour autant que la progression de l'espérance de vie soit allée de pair par le passé avec celle des années de vie supplémentaires en bonne santé, l'impact à la hausse des facteurs démographiques sur les dépenses s'amenuise. Partant d'une analyse statistique, nous obtenons un modèle final dans lequel les dépenses de soins aigus sont déterminées par les variables suivantes : les dépenses de soins et le PIB de l'année précédente, la part de la classe d'âge 75-84 ans dans la population, modulée par l'espérance de vie de cette classe d'âge et les brevets pharmaceutiques (avec un retard de huit périodes). Les élasticités à long terme (d'équilibre) peuvent être calculées à partir de l'estimation de ce modèle. Elles sont positives (plus ou moins égales à 1) pour le PIB et la démographie, mais l'effet du groupe 75-84 ans diminue en fonction de l'augmentation de l'espérance de vie de ce groupe. L'effet retardé de la variable des brevets est remarquable : il reflète le long délai entre l'octroi d'un brevet et l'introduction de nouvelles applications. De plus, l'effet sur les dépenses est négatif, ce qui implique que de nouveaux médicaments, pourtant chers au moment de leur introduction, induisent au final une économie. En effet, ces médicaments, grâce à leur action, remplacent ou réduisent le coût d'autres interventions médicales (onéreuses).

### Le modèle des soins de santé de longue durée

Le modèle utilisé pour projeter les soins de santé de longue durée est un modèle de macro-projection dans lequel la population de personnes âgées (de 65 ans et plus) est ventilée dans des cellules (groupes). Dans chaque cellule, la prévalence de l'utilisation (pourcentage d'utilisateurs) est déterminée par catégorie de soins de longue durée. Une des hypothèses de base du modèle est que les prévalences par cellule n'évoluent pas en projection, contrairement à la population de chaque cellule<sup>2</sup>.

Les cellules du modèle, qui représentent chacune un groupe de la population, sont définies par le croisement de neuf variables : l'âge (classes de 5 ans), le sexe, la province ou une partie de la province, la situation de vie (partenaire ou non vivant sous le même toit; composition du ménage) et l'apparition de cinq maladies chroniques pour chacune des cinq années de projection (2013-2018). Les populations des cellules sont déterminées sur base des Perspectives de population 2012-2060 du Bureau fédéral du Plan et de la Direction générale de la statistique et de l'information économique. L'échantillon permanent soins de santé (EPS, voir ci-dessous) fournit la ventilation de la population en fonction de la situation de vie et des maladies chroniques. La projection de la situation de vie tient compte de l'augmentation de l'espérance de vie. Enfin, il est supposé que la prévalence des maladies chroniques par âge, sexe et province n'évolue pas en projection.

## Suite encadré 2

Pour estimer la prévalence de l'utilisation des soins de longue durée par cellule dans la matrice de projection, nous nous sommes basés sur l'échantillon permanent (EPS, édition 5, années 2004-2009), un panel administratif de très grande taille basé sur un échantillon de personnes couvertes par l'assurance-maladie belge. Nous distinguons sept catégories de soins de longue durée : deux formes de soins à domicile et cinq niveaux de soins résidentiels et trois autres situations de soins (dont l'absence de soins). Pour pouvoir expliquer les transitions entre ces situations de soins, un système hiérarchique d'équations de probabilité a été estimé, sur la base des variables explicatives utilisées pour la construction de la matrice de projection. Partant des équations du modèle et des coefficients estimés, la prévalence (pourcentage d'utilisateurs) de toutes les catégories de soins de longue durée a été calculée pour chaque cellule de la matrice de projection. Quant aux dépenses totales, elles sont le produit de la multiplication du nombre de personnes âgées par catégorie de soins de longue durée (agrégé pour l'ensemble des cellules) par le coût projeté par catégorie. La projection du coût des catégories de soins de longue durée se base sur les coûts réels mesurés en 2009. A moyen terme, ils évoluent en fonction du coût salarial horaire réel de la branche d'activité "santé et action sociale".

1. Pour plus de détails sur ce modèle, voir Peter Willemé - "De Structurele determinanten van de publieke acute gezondheidszorguitgaven in België (1971-2010)", Bureau fédéral du Plan Note\_ModelAcute\_10215.
2. Pour une description plus détaillée du modèle, nous vous renvoyons au rapport "Soins résidentiels pour les personnes âgées en Belgique : projections 2011-2025" et ses annexes qui peut être consulté sur le site du centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) : <http://kce.fgov.be/node/1228> (NL) et <http://kce.fgov.be/node/1226> (FR)

### Evolution des dépenses de pension après la réforme récente.

Les dépenses de pension dans les régimes des travailleurs salariés, des travailleurs indépendants et des pools I et II de l'ONSSAPL augmentent en pour cent du PIB, passant de 6,6 % en 2012 à 7,3 % en 2018. Cette évolution comprend l'effet des enveloppes d'adaptations au bien-être 2013-2018 et également les économies induites par la réforme des pensions et l'adaptation du régime de bonus.

TABLEAU 36 - Croissance des prestations sociales en termes budgétaires (à l'exclusion des dépenses de soins de santé) en pour cent, déflaté par l'indice des prestations sociales

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>1. Régime salarié dont :</b>	1,6	2,0	1,7	2,2	2,1	2,0
a. Enveloppes bien-être à partir de 2015			0,7	0,6	0,6	0,6
b. Dynamique propre du régime	1,6	2,0	1,0	1,6	1,5	1,5
b.1 Pensions salariées	2,4	3,3	2,7	3,0	3,2	3,2
Nombre de pensionnés	1,9	1,8	1,6	1,9	2,0	2,0
Pension moyenne <sup>a</sup>	0,5	1,4	1,1	1,1	1,1	1,2
b.2 Maladie-invalidité pour salariés	5,1	2,3	2,7	1,3	0,8	1,2
b.3 Chômage <sup>b</sup>	-1,2	1,0	-2,9	-0,4	-1,9	-3,4
Nombre de chômeurs <sup>b</sup>	-1,1	1,2	-2,1	-0,3	-1,7	-3,0
b.4 Chômage avec compl. d'entreprise, crédit-temps	-2,8	-3,0	-5,7	-3,4	-0,4	0,8
<b>2. Régime indépendant dont :</b>	0,8	2,4	2,3	2,1	2,2	2,5
a. Enveloppes bien-être à partir de 2015			0,9	0,9	0,9	0,9
b. Dynamique propre du régime	0,8	2,4	1,4	1,2	1,3	1,7
b.1 Pensions indépendants	0,6	2,7	1,5	1,5	1,7	1,9
Nombre de pensionnés	0,7	0,7	0,5	1,0	1,1	1,1
Pension moyenne <sup>a</sup>	-0,2	2,0	1,0	0,6	0,6	0,8
b.2 Maladie-invalidité pour indépendants <sup>c</sup>	2,7	3,0	2,2	0,8	0,6	1,1
<b>p.m. croissance réelle PIB</b>	0,2	1,2	1,5	1,7	1,8	1,9

a. Y compris l'influence des adaptations au bien-être décidées avant 2015.

b. Y compris les chômeurs complets indemnisés dispensés de recherche d'emploi et les chômeurs dans des programmes d'activation.

c. Y compris l'assurance gaillite pour des indépendants.

La réforme des pensions de décembre 2011 augmente non seulement l'âge de la retraite anticipée de 60 à 62 ans (à quelques exceptions près) mais également la condition minimale de carrière pour pouvoir partir anticipativement, qui passe de 35 ans en 2012 à 40 ans en 2015. Le travailleur âgé de 62 ans devra donc, dans le

nouveau régime, postposer son départ en pension d'un an s'il compte une carrière de 39 ans, de deux ans s'il compte une carrière de 38 ans et jusqu'à 65 ans s'il compte une carrière de moins de 38 ans.

Des mesures transitoires ont été prévues pour les personnes âgées de 57 à 61 ans au 31 décembre 2012 qui auraient dû, en raison de la réforme, reporter leur départ à la retraite de 3, 4 ou 5 ans : le nombre d'années de report sera pour eux limité à 2. D'autre part, ceux qui, en 2012, remplissent les conditions d'âge et de durée de carrière requises avant la réforme (60 ans et 35 années de carrière) pour accéder à une retraite anticipée continueront à bénéficier de cette possibilité les années suivantes.

### *Le bonus de pension est adapté afin de tenir compte de la réforme de 2011.*

A partir de janvier 2014, le bonus de pension accordé aux travailleurs qui poursuivent leur activité est modifié afin de l'harmoniser avec la réforme des pensions de fin 2011. Les conditions désormais plus strictes pour accéder à la pension anticipée combinées à l'ancien système de bonus de pension créaient une situation dans laquelle le bonus de pension serait accordé à des personnes qui ne peuvent pas encore prendre leur pension anticipée. Le nouveau système associe le début de la période de référence du bonus de pension à la première date possible de prise de cours de la pension : dès qu'une personne reporte sa pension de minimum 12 mois depuis la première date possible de prise de cours de celle-ci, le nombre de jours comptant pour le bonus s'accumule. Le nouveau bonus de pension est un montant forfaitaire par jour presté à temps plein et s'accroît à mesure que la pension est reportée : la première année de la période de référence donne droit à un bonus de pension d'1,50 EUR par jour presté à temps plein (à l'indice-pivot 136,09), la deuxième année 1,70 EU et ainsi de suite: le montant augmente par tranche de 0,20 EUR pour atteindre un maximum de 2,50 EUR par jour presté à temps plein.

TABLEAU 37 - Effet de la réforme du bonus de pension dans les régimes des travailleurs salariés et indépendants en prix constants, indice-pivot 133,42

	2015	2016	2017	2018
<b>Régime des travailleurs salariés</b>				
Effet de la réforme du bonus (en millions d'euros)	-9	-22	-43	-73
Effet de la réforme du bonus (en % des dépenses du régime)	0,0%	-0,1%	-0,2%	-0,3%
<b>Régime des travailleurs indépendants</b>				
Effet de la réforme du bonus (en millions d'euros)	-9	-21	-36	-49
Effet de la réforme du bonus (en % des dépenses du régime)	-0,3%	-0,6 %	-1,0 %	-1,4 %

La réforme du bonus de pension devrait réduire les dépenses de l'ensemble des régimes de pension (salarié et indépendant) de 0,4 % en 2018. Cette économie est due à la réduction du nombre de bénéficiaires qui découle de l'introduction d'une condition de carrière plus stricte à l'obtention de l'avantage et par le recul du montant moyen de l'allocation qu'entraîne la substitution du système actuel par le nouveau bonus.

Il faut noter que les économies réalisées sont progressives, la réforme du bonus ne concernant que les années travaillées à partir de 2014. Tant que l'ensemble des générations de bénéficiaires d'un régime n'a pas été confronté aux nouvelles dispositions, l'économie engendrée par les réformes aura tendance à s'accroître.

Hormis le régime de la fonction publique, c'est dans le régime des travailleurs indépendants que la réforme a la plus forte incidence, et ce en raison de deux éléments. Premièrement, la pension moyenne hors bonus est relativement faible dans ce régime, ce qui accroît d'autant l'importance relative de l'économie réalisée. Deuxièmement, la proportion de travailleurs indépendants poursuivant leur activité professionnelle jusqu'à 65 ans voire au delà, sans pour autant justifier d'une carrière de plus de 40 ans, est fort importante. L'impact de la conditionnalité nouvelle introduite par la réforme est donc spécialement important dans ce régime.

Dans le régime salarié, la réduction des dépenses est moindre. De nombreux salariés quittent le marché du travail au travers d'autres régimes que celui des pensions et n'accumulent aucun droit au bonus même dans le régime actuel.

*Evolution des dépenses dans le régime de chômage, de crédit-temps et d'interruption de carrière.*

L'ensemble des dépenses de chômage (y compris les allocations de chômage avec complément d'entreprise et les allocations de crédit-temps et d'interruption de carrière) enregistre une baisse de 0,3 % du PIB entre 2012 et 2018, passant de 2,4 à 2,1 % du PIB.

Entre 2012 et 2015, malgré la faible croissance économique, la réduction s'élève à 0,1 % du PIB, notamment en raison des mesures d'économies prises lors de l'accord de gouvernement de décembre 2011. Celles-ci entraînent soit une diminution du nombre de certains bénéficiaires d'allocations de chômage (prolongation du stage d'insertion professionnelle, suspension de l'allocation d'insertion, renforcement des conditions d'accès aux régimes de chômage avec complément d'entreprise et aux régimes de crédit-temps et d'interruption de carrière), soit une réduction de l'allocation moyenne (dégressivité accrue, relèvement de l'âge d'accès au complément d'ancienneté, réduction des pourcentages des chômeurs temporaires chefs de famille et isolés).

Ensuite, le maintien de ces mesures, combiné à une reprise de la croissance économique, engendre une diminution de 0,2 % du PIB des allocations de chômage entre 2015 et 2018. Le nombre de chômeurs indemnisés, toute catégorie confondue, se réduit de près de 44 000 personnes (dont 88 % de chômeurs et 12 % de chômeurs avec complément d'entreprise).

## 5.2.4. Communautés et régions

*Détérioration du solde de financement en 2013 mais retour à l'équilibre en 2015.*

Le solde de financement des communautés et régions<sup>1</sup> qui s'établit à -0,1 % du PIB en 2012 se détériore légèrement en 2013 (voir tableau 38). Toutefois, à politique inchangée, les finances des communautés et régions sont globalement à l'équilibre à partir de 2015.

TABLEAU 38 - Compte des communautés et régions  
en pour cent du PIB

	Niveaux									Variations		
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2012	2013	2014-2018	
Solde primaire	-0,0	0,1	0,0	0,1	0,2	0,3	0,4	0,5	0,2	-0,1	0,5	
Recettes, dont	12,5	12,6	12,5	12,4	12,4	12,4	12,3	12,3	0,2	-0,1	-0,2	
Recettes fiscales propres	2,3	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	0,0	0,0	-0,0	
Recettes fiscales affectées	8,6	8,8	8,7	8,6	8,7	8,7	8,7	8,7	0,1	-0,1	0,0	
Parts d'IPP	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,7	0,1	-0,1	-0,0	
Parts de TVA	3,8	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	4,0	4,0	0,1	-0,0	0,1	
Recettes non fiscales	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	-0,0	-0,0	-0,1	
Transferts des sous-secteurs publics <sup>a</sup>	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	0,0	-0,0	
Dépenses primaires	12,5	12,5	12,4	12,3	12,2	12,1	11,9	11,8	-0,0	-0,0	-0,6	
Dépenses primaires finales, dont	10,0	9,9	9,9	9,8	9,7	9,6	9,5	9,4	-0,1	-0,1	-0,5	
Rémunérations	4,4	4,5	4,6	4,5	4,5	4,4	4,4	4,3	0,1	0,1	-0,3	
Achats de biens et services	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4	-0,0	-0,0	-0,1	
Investissements	0,8	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0	0,0	-0,1	
Transferts aux ménages et ISBL <sup>a</sup>	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0	0,0	-0,0	-0,1	
Transferts aux entreprises	1,0	0,9	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	-0,1	-0,1	0,1	
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	2,5	2,5	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	0,1	0,0	-0,1	
Aux pouvoirs locaux	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	0,1	0,0	-0,1	
Aux administrations de sécurité sociale	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,0	
Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	-0,1	
Solde de financement	-0,2	-0,1	-0,2	-0,1	0,0	0,1	0,3	0,4	0,1	-0,1	0,6	

a. Hors pensions d'agents statutaires des communautés et des régions qui sont comptabilisées dans les dépenses finales du pouvoir fédéral, en dérogation aux conventions des Comptes nationaux.

*Hausse des recettes en pour cent du PIB en 2012 et baisse en 2013.*

La hausse des recettes en 2012 est exclusivement due à l'accroissement des moyens issus de la LSF (recettes fiscales affectées) en raison d'une correction apportée en 2012 suite à la sous-estimation de ces moyens en 2011. La hausse des recettes fiscales transférées résulte également d'un effet prix relatif favorable puisque la croissance de l'indice national des prix à la consommation (servant à indexer les moyens transférés) est supérieure à la croissance du déflateur du PIB. En 2013, les moyens transférés dans le cadre de la LSF sont en recul en raison du contrecoup de la correction positive apportée en 2012 et d'un effet prix relatif défavorable.

Les recettes fiscales propres sont pratiquement stables en 2012 et 2013. En 2012, les mesures fiscales décidées par la Région wallonne, la hausse des droits d'enregistrement sur les partages en Région flamande ainsi que la croissance des droits de succession résultant en partie de la réduction d'un mois du délai pour déposer la déclaration de succession, permettent de compenser le repli du produit des droits d'enregistrement et des

1. Dans ces Perspectives, les chiffres des communautés et régions pour 2011 sont cohérents avec les Comptes nationaux 2011 publiés en juillet 2012. En mars 2013, l'ICN a décidé d'intégrer les comptes de la Société régionale d'investissement de Bruxelles (SRIB), de la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW), de la ParticipatieMaatschappij Vlaanderen (PMV) et de la Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures (SOFICO) dans le compte des communautés et régions. Une rupture de série est ainsi observée en 2012 dans ces Perspectives suite à la prise en compte à partir de 2012 uniquement de ces quatre sociétés dans le périmètre du sous-secteur des communautés et régions.

taxes de roulage. En 2013, la croissance des droits de succession pâtit du contrecoup de la hausse ponctuelle en 2012. Toutefois, de nouvelles mesures fiscales essentiellement en Région wallonne (redevance de captages d'eau, éco-malus et autres) ainsi que les effets d'année pleine de certaines mesures décidées en 2012 permettent de stabiliser les recettes fiscales propres en pour cent du PIB.

Au niveau des recettes non fiscales, la vente d'actifs immobiliers par la Région flamande permet de compenser, en 2012, la réduction de ses ventes de terrains par rapport à 2011. Le recul des recettes non fiscales en 2013 est imputable au caractère ponctuel de ces ventes. Rappelons que la Région flamande bénéficie dès 2011 du versement de revenus de la propriété de la part de KBC en rémunération des opérations financières de 2009.

Enfin, la Région de Bruxelles-Capitale et les Commissions communautaires flamande et française bénéficient dès 2012 du premier volet du refinancement décidé dans le cadre de l'accord institutionnel pour la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat.

#### *Légère baisse des recettes en pour cent du PIB à moyen terme.*

A partir de 2014, les moyens transférés dans le cadre de la LSF connaissent une croissance supérieure à celle du PIB suite à l'évolution de la population de moins de 18 ans en Communauté française qui détermine la croissance des moyens TVA. Les recettes fiscales sont par contre en recul, tout comme les recettes non fiscales en raison principalement de la réduction des revenus de la propriété de la Région flamande qui résulte du remboursement par KBC à partir de 2013 des aides obtenues lors de la crise financière<sup>1</sup>. Globalement, les recettes se contractent ainsi légèrement en pour cent du PIB.

#### *Stables en 2012, les dépenses primaires refluent légèrement en pour cent du PIB en 2013.*

L'évolution des dépenses primaires en 2012 et 2013 est basée sur une comparaison de budgets consécutifs des Communautés et Régions<sup>2</sup> ainsi que sur les réalisations provisoires 2012<sup>3</sup>.

Les dépenses primaires restent inchangées en pour cent du PIB en 2012 (voir tableau 38), et ce malgré diverses évolutions significatives. Premièrement, en raison du caractère ponctuel de l'intervention des régions suite à la mise en liquidation du Holding communal en 2011, les transferts aux entreprises se réduisent de 0,2 % du PIB en 2012. Ce tassement des transferts est amoindri par les moyens supplémentaires libérés par le gouvernement flamand en faveur du Fonds du logement flamand et des sociétés flamandes de distribution d'eau<sup>4</sup>. Ensuite, la stabilité des investissements en pour cent du PIB par rapport à 2011 résulte de deux éléments qui tendent à se compenser. D'une part, les dépenses d'investissement sont fortement en recul par rapport à 2011 en raison de la politique d'investissement relativement restrictive. D'autre part, le classement de la SOFICO dans le secteur public provoque une rupture de série en 2012 et se traduit par une hausse des investissements.

Après une stabilité en 2012, les dépenses primaires se contractent de 0,1 % du PIB en 2013 (voir tableau 38). Cette diminution est principalement attribuable à la réduction des transferts aux entreprises, d'une part, en raison de l'impact de mesures ponctuelles en 2012, et d'autre, suite à de nouvelles mesures ponctuelles telles que la réduction des subventions aux sociétés flamandes de distribution d'eau<sup>5</sup>.

- 
1. La projection tient compte d'un remboursement de 1,7 milliard en 2013 et de 500 millions par an les années suivantes.
  2. La projection n'intègre que les mesures connues à la mi-avril 2013 et pour lesquelles suffisamment d'informations est disponible.
  3. Les chiffres pour 2012 sont basés sur le regroupement économique de la préclôture 2012 des Communautés flamande, française et germanophone, des Régions bruxelloise et wallonne et des Commissions communautaires commune, flamande et française. Les chiffres de 2013 sont obtenus par comparaison des budgets 2012 et 2013.
  4. En 2012, 100 millions de subsides supplémentaires ont été accordés aux sociétés de distribution d'eau.
  5. Concernant les sociétés de distribution d'eau, le budget flamand prévoit pour 2013 un ajustement structurel du rythme de subventionnement (-30 millions d'euros) et une réduction ponctuelle des subsides à financer par un prélèvement sur leurs réserves (-80 millions d'euros).

La croissance réelle des dépenses primaires (voir tableau 39), qui était négative en 2012 en raison principalement du contrecoup de la liquidation du Holding communal et de la non-indexation de certaines dépenses non salariales, reste relativement limitée en 2013 (0,7 %). Les achats de biens et services connaissent une croissance négative en raison de la poursuite des économies sur les budgets de fonctionnement des administrations. Les transferts aux entreprises, étant sujets aux fluctuations des politiques régionales de subventionnement, sont caractérisés en 2013 par une croissance fortement négative (-9,7 %). La croissance réelle des investissements, qui était négative en 2012, s'élève à 6,6 % en 2013 suite aux investissements de la société de transport De Lijn et aux investissements supplémentaires dans l'infrastructure scolaire par la Communauté flamande et la Communauté germanophone.

Les dépenses de rémunérations intègrent une augmentation de la contribution de responsabilisation « pension » de 103 millions d'euros en 2013. De plus, la croissance réelle de la masse des rémunérations en 2013 est amplifiée par un effet-prix, la croissance de l'indice national des prix à la consommation étant inférieure à celle de l'indice moyen d'indexation des rémunérations. Par contre, les mesures d'économie prises par certains gouvernements modèrent la croissance de l'emploi.

TABLEAU 39 - Taux de croissance réel<sup>1</sup> des recettes et des dépenses des communautés et régions en pour cent

	2012	2013	Moyennes de période	
			2014-2018	2007-2011
Recettes, dont :	0,4	-0,1	1,5	1,3
Recettes fiscales propres	-0,2	1,1	1,4	0,8
Recettes fiscales affectées	0,7	-0,2	1,8	1,3
Recettes non fiscales	-1,6	-3,3	-1,1	2,2
Dépenses primaires	-0,9	0,7	0,6	1,8
Dépenses primaires finales, dont :	-1,5	0,4	0,6	2,1
Rémunérations	0,7	2,5	0,5	1,6
Achats de biens et services	-2,2	-1,7	0,1	0,5
Investissements	-6,1	6,6	-0,0	1,9
Transferts aux ménages et ISBL	1,0	-0,0	0,5	4,4
Transferts aux entreprises	-11,9	-9,7	3,1	2,5
Transferts aux sous-secteurs publics	1,4	1,8	0,6	0,9

1. Déflateur : indice national des prix à la consommation

*A moyen terme, les dépenses primaires diminuent également en pour cent du PIB.*

La projection des dépenses primaires à partir de 2014 est basée sur une hypothèse de politique constante. Hormis pour les dépenses de rémunération, cette dernière se traduit par l'extrapolation des tendances observées sur la période 2008-2013<sup>1</sup>, après correction des mouvements non récurrents.

La croissance annuelle réelle des dépenses primaires à moyen terme s'élève à seulement 0,6 % contre une croissance réelle moyenne de 1,8 % enregistrée sur la période 2007-2011 ce qui est une conséquence de la prolongation des politiques non-expansionnistes en matière de dépenses menées sur la période 2008-2013. A l'exception des transferts aux entreprises, les autres dépenses connaissent une croissance inférieure à celle de l'ensemble des dépenses primaires.

Les rémunérations diminuent de 0,3 % du PIB sur la période 2014-2018. Ce recul est lié, d'une part, à la méthodologie utilisée qui n'anticipe pas les éventuelles revalorisations salariales découlant des accords sectoriels futurs, et d'autre part, à une progression de l'emploi plus modérée qu'au cours de la décennie passée (taux de croissance de 0,5 % en moyenne annuelle sur 2014-2018 contre 1,3 % sur 2002-2012). En effet, dans l'enseignement, l'emploi augmente compte tenu de l'évolution de la population scolaire mais de manière plus limitée en raison d'une hypothèse de taux d'encadrement stable en projection alors que ce taux a augmenté sur le passé ; et dans l'administration, l'emploi est supposé constant à partir de 2015.

1. La projection de moyen terme ne tient compte des projections pluriannuelles des Communautés et Régions que dans la mesure où elles peuvent clairement être réparties sur les différentes catégories de dépenses.

### 5.2.5. Pouvoirs locaux

Déficitaire en 2012, le compte des pouvoirs locaux renoue avec l'équilibre en 2013. Un déficit réapparaît toutefois, à politique constante, en fin de période à l'approche des élections communales et provinciales de 2018.

La situation globalement en équilibre du compte des pouvoirs locaux ne permet toutefois pas d'écarter une possible hétérogénéité au niveau des situations budgétaires individuelles des différentes composantes du sous-secteur des pouvoirs locaux. Certaines de ces composantes pourraient se voir contraintes de prendre un certain nombre de mesures à l'avenir en vue d'équilibrer leurs finances. Cette projection à politique constante n'anticipe pas sur ces mesures ni sur celles que les autres niveaux de pouvoir pourraient prendre afin d'équilibrer les finances locales.

La projection des dépenses primaires est basée sur une hypothèse de politique constante. Hormis pour les dépenses de rémunération et les prestations sociales, cette dernière se traduit par l'extrapolation des tendances observées lors des dernières années sur base des comptes des administrations publiques de mars 2013. En outre, la projection des investissements réplique le cycle observé sur les 18 dernières années. La projection des dépenses sociales à charge des CPAS dépend essentiellement d'une hypothèse sur le nombre de bénéficiaires et de l'adaptation au bien-être conformément aux dispositions du Pacte des générations de 2005 pour le calcul de l'enveloppe disponible. Enfin, les dépenses de rémunération dépendent des accords sectoriels signés, d'une dérive salariale et de l'évolution de l'emploi.

En 2012, la détérioration du solde de financement (-0,2 % du PIB) est attribuable, d'une part, au recul des recettes fiscales, à savoir les additionnels à l'impôt des personnes physiques qui subissent un retard dans les enrôlements<sup>1</sup> en plus du contrecoup de l'accélération des enrôlements de 2011, et d'autre part, à l'accroissement cyclique des investissements lors d'une année électorale et aux rémunérations. La hausse de ces dernières est en partie due à une hausse des cotisations patronales en raison de la réforme des pensions de l'ONSSAPL (et de la création du fonds de pension solidarisé de l'ONSSAPL).

Sur la période 2013-2018, les fluctuations du solde primaire et du solde de financement découlent principalement des investissements qui sont liés au cycle électoral : net reflux après les élections de 2012 (-0,2 % du PIB en 2013) et croissance à l'approche des élections communales en 2018.

En dehors du cycle des dépenses d'investissement, la période 2013-2018 est caractérisée par un tassement des autres dépenses primaires (-0,2 % du PIB) et des recettes (-0,1 % du PIB).

Du côté des dépenses, le principal mouvement s'observe au niveau des rémunérations qui se réduisent compte tenu de l'absence d'anticipation d'éventuelles revalorisations salariales dans le cadre des accords sectoriels futurs. En outre, l'emploi connaît une progression nettement plus modérée qu'au cours de la dernière décennie (0,2 % en moyenne annuelle sur 2013-2018 contre 1,8 % sur 2002-2012).

Quant aux recettes, les additionnels au précompte immobilier s'érodent tendanciellement (vu la faible progression des revenus cadastraux et l'hypothèse de stabilité des taux d'imposition), de même que les transferts des communautés et régions (étant donné la politique plus restrictive mise en place par celles-ci depuis 2009), à législation inchangée. Notons qu'en 2013, les additionnels à l'impôt des personnes physiques augmentent en raison du contrecoup du retard dans les enrôlements de 2012.

---

1. Voir la section 5.1.2. "Recettes de l'ensemble des administrations publiques".



TABLEAU 40 - Compte des pouvoirs locaux  
en pour cent du PIB

	2011	2012	2013	Niveaux					Variations	
				2014	2015	2016	2017	2018	2013	2013-2018
1. Solde de financement	-0,1	-0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,3	0,2
2. Charges d'intérêt	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-0,0
3. Solde primaire	0,1	-0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	-0,0	0,3	0,1
A. Recettes	6,3	6,2	6,4	6,4	6,4	6,3	6,2	6,2	0,2	-0,1
1. Recettes fiscales	2,3	2,2	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	0,1	-0,0
Additionnels à l'IPP	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,1	0,1
Additionnels au précompte immobilier	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	-0,0	-0,1
Autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	-0,0
2. Recettes non fiscales	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,0	0,0
3. Transferts des secteurs publics <sup>a</sup> , dont :	3,0	3,1	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1	3,0	0,1	-0,1
Du pouvoir fédéral	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,1	0,1
Des communautés et régions	2,4	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	0,0	-0,1
B. Dépenses primaires	6,2	6,4	6,3	6,2	6,2	6,1	6,2	6,2	-0,1	-0,2
1. Formation brute de capital fixe	0,8	0,9	0,7	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	-0,2	-0,0
2. Autres dépenses primaires	5,4	5,5	5,6	5,5	5,5	5,5	5,4	5,3	0,1	-0,2
- Frais de fonctionnement	4,4	4,6	4,6	4,6	4,5	4,5	4,4	4,4	0,0	-0,2
Rémunérations	3,5	3,6	3,6	3,6	3,5	3,5	3,5	3,4	0,0	-0,2
Achats de biens et services	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0	-0,0
- Transferts courants (a)	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,0	0,0
dont prestations sociales	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,0	0,0
- Dépenses en capital hors FBCF	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	-0,0

a. Non compris les pensions des agents statutaires de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux, comptabilisées en dépenses finales du pouvoir fédéral, en dérogation aux conventions des Comptes nationaux.



## 6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

*La révision à la baisse des chiffres de croissance économique par rapport à l'édition de mai 2012 des perspectives infléchit notablement les tendances en matière de consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Les consommations d'énergie et les émissions de GES seraient inférieures aux prévisions antérieures, tant en 2012 qu'à l'horizon 2018.*

*Par ailleurs, il semble que des considérations urbanistiques et environnementales, l'accroissement du recours au renouvelable pour la production d'électricité et la hausse limitée de la demande d'électricité soient de nature à condamner, à terme, les centrales au charbon. Enfin, le niveau élevé des importations d'électricité observé en 2012, en raison de problèmes constatés dans certaines centrales nucléaires, pourrait prendre un caractère structurel. Ces deux phénomènes accentueraient le tassement des émissions de GES à l'horizon 2018.*

*Dès lors, les émissions totales de GES n'auraient atteint en moyenne que 126,1 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO<sub>2</sub> sur la période 2008-2012, soit un volume largement inférieur au plafond fixé dans le cadre du Protocole de Kyoto (134,8 millions de tonnes). Cependant, dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émission, les établissements industriels (secteurs ETS) se sont vus assigner un plafond d'émissions qui s'élève, pour la même période, à 58,5 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> alors que les secteurs qui ne sont pas soumis à ce système se sont vus attribuer, par solde, 76,3 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>. Si les émissions des secteurs ETS (en moyenne 48,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> sur la période 2008-2012) ont été inférieures au plafond fixé, les émissions des secteurs non-ETS (en moyenne 77,3 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>) ont dépassé l'objectif à concurrence de 1 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>. La Belgique devra, sur base de cet écart, évaluer la quantité de mécanismes de flexibilité qu'elle devra actionner pour satisfaire à ses obligations.*

*A l'horizon 2020, la Belgique devra, par ailleurs, satisfaire à une série d'objectifs dans le cadre du paquet européen Climat-Energie. Ainsi, les émissions des secteurs ETS devront, au niveau européen, baisser de 21 % par rapport à 2005. Les émissions des secteurs non-ETS devront également être réduites en 2020 (-10 % par rapport à 2005 au niveau européen, -15 % dans le cas belge). Selon les présentes perspectives, les émissions générées par les secteurs ETS en Belgique reculeraient d'environ 30 % entre 2005 et 2018, alors que celles des secteurs non-ETS baisseraient de 9 %. La trajectoire de ces émissions devrait donc permettre de se rapprocher de l'objectif.*

*En ce qui concerne les énergies renouvelables, la Belgique s'est vu assigner, à l'horizon 2020, un objectif de 13 % de recours aux sources d'énergies renouvelables dans le total de la consommation finale brute d'énergie et de 10 % de carburants renouvelables dans la consommation du secteur du transport. Selon les nouvelles perspectives, à politique inchangée, la part du renouvelable atteindrait 11,2 % de la consommation finale brute d'énergie en 2018 et 6 % dans le secteur des transports. Des efforts supplémentaires devront dès lors encore être consentis afin de réaliser les objectifs fixés pour 2020.*

## 6.1. L'objectif de la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto et les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020

### 6.1.1. L'objectif de la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto

*Il se confirme que la Belgique atteindrait son objectif du Protocole de Kyoto moyennant l'utilisation de mécanismes de flexibilité dans les secteurs non-ETS.*

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la Belgique s'était engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 7,5 % sur la période 2008-2012, par rapport au niveau de l'année de référence<sup>1</sup> et donc à ne pas dépasser un niveau annuel moyen d'émissions de 134,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> durant cette période. La Belgique avait reçu, dans ce cadre, un nombre équivalent de quotas d'émission pour la période 2008-2012. Les établissements industriels soumis au système européen d'échange de quotas d'émissions CO<sub>2</sub> (secteurs ETS) s'étaient également vus assigner un quota d'émission dans le cadre du Plan National d'Allocation pour 2008-2012, plafond s'élevant à 58,5 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>. Ces droits d'émission dévolus aux secteurs ETS n'ont pas pu être utilisés pour couvrir d'éventuels dépassements dans les autres secteurs (non-ETS). Les excédents éventuels ont pu être accumulés ou vendus sur le marché. D'éventuels dépassements ont dû faire l'objet d'achats à due concurrence. Les secteurs qui ne sont pas englobés dans ce système (secteurs non-ETS) ont reçu, par solde, un plafond d'émission s'élevant à 76,3 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>.

Les émissions totales se seraient élevées en moyenne à 126,1 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> sur la période 2008-2012, soit un volume largement inférieur au plafond fixé. Les émissions des secteurs ETS auraient atteint en moyenne 48,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> sur la période 2008-2012, en deçà donc du plafond fixé. En revanche, les émissions des secteurs non-ETS auraient été légèrement supérieures à l'objectif assigné et auraient atteint en moyenne 77,3 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit 1 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> de plus que le plafond fixé pour ces secteurs. Sur base de cet écart, la Belgique peut évaluer la quantité de mécanismes de flexibilité qu'elle devra mettre en oeuvre pour remplir ses obligations (voir aussi point 6.4).

### 6.1.2. Les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020

*Un objectif de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie sur la période 1990-2020 et de 20 % d'énergies renouvelables en 2020.*

Les objectifs climatiques de l'UE pour 2020 constituent l'un des éléments clés de la nouvelle stratégie européenne pour la croissance et l'emploi (Stratégie Europe 2020). A l'horizon 2020, rappelons que l'UE a retenu un objectif de réduction de ses émissions de GES et de sa consommation d'énergie de 20 % par rapport à 1990 et d'accroissement de la part des énergies renouvelables en vue d'atteindre 20 %. L'objectif de réduction des émissions devrait être porté à 30 % si un nouvel accord international est conclu. Un objectif relatif à la part des renouvelables à atteindre dans le total de la consommation d'énergie des transports est également retenu : l'Union européenne vise une part minimale de 10 % à l'horizon 2020 (objectif assigné à l'ensemble des Etats membres).

L'objectif européen de baisse des émissions de GES de 20 % sur la période 1990-2020 est décliné différemment selon que les secteurs concernés participent au système européen d'échange de quotas d'émissions (les secteurs ETS)<sup>2</sup> ou non (secteurs non-ETS)<sup>3</sup>. Il implique, pour l'Europe dans son ensemble sur la période 2005-

1. L'année de référence est 1990 pour tous les GES, sauf pour les gaz fluorés qui ont 1995 comme année de référence. Chiffres de l'année de base issus de "Report of the Review of the Initial Report of Belgium", décembre 2007.

2. Les secteurs qui participeraient au marché des quotas d'émissions après 2012 sont les suivants : le transport aérien, le secteur producteur d'électricité, la production de chaleur, la sidérurgie, le secteur métallique, la chimie, les minéraux non métalliques, le secteur du papier, ainsi que les émissions de CO<sub>2</sub> d'origine non énergétique et de N<sub>2</sub>O liées à des processus industriels.

3. Il s'agit des secteurs suivants : la construction, le transport, les services, l'agriculture, les logements et le non résidentiel, les déchets, ainsi que les installations industrielles générant des émissions en deçà du seuil minimal ETS de 25 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

2020<sup>1</sup>, une baisse de 21 % des émissions des secteurs ETS et de 10 % pour les secteurs non-ETS. Il convient de noter que plus de la moitié des émissions ne tombe pas dans le champ du système de permis d'émissions et concerne donc les secteurs non-ETS. L'Union européenne a, de plus, défini des objectifs spécifiques pour chaque Etat membre, dans le cadre de l'"Effort Sharing Decision" (ESD). Pour la Belgique, l'objectif fixé à l'horizon 2020 est une baisse de 15 % des émissions des secteurs non-ETS. De plus, selon la directive européenne sur les énergies renouvelables, la Belgique doit atteindre une contribution de 13 % des énergies renouvelables dans le total de la consommation finale brute d'énergie du pays.

Une trajectoire linéaire de réduction des émissions dans les secteurs non-ETS incluant des objectifs annuels est définie dans l'ESD. Cette trajectoire prend comme point de départ l'année 2013. Le niveau de départ en 2013 correspond aux émissions moyennes de la période 2008-2010 ("scope" 2008-2012), corrigées par un facteur qui prend en compte l'évolution entre le "scope" 2008-2012 et le "scope" 2013-2020<sup>2</sup>. Le niveau final en 2020 correspond aux émissions de 2005 ("scope" 2008-2012), diminuées de 15 % et corrigées pour prendre en compte l'évolution entre les deux "scopes"<sup>3</sup>.

La Commission européenne a par ailleurs entamé une réflexion concernant la stratégie à adopter en matière climatique et énergétique à l'horizon 2030. Elle a publié un livre vert qui constitue le point de départ pour une consultation publique relative au contenu d'un cadre européen dans le domaine du changement climatique et de la politique énergétique pour 2030. Ce livre vert pose une série de questions portant notamment sur les objectifs climatiques et énergétiques à l'horizon 2030, le lien entre les différents instruments de politique et la contribution du système énergétique à la position concurrentielle de l'UE. La consultation publique se clôture le 2 juillet 2013. La commission a l'intention, sur la base des réactions des Etats membres, des institutions de l'UE et des parties intéressées, de mettre sur la table vers la fin de 2013 un cadre européen pour la politique climatique et énergétique à l'horizon 2030.

### 6.1.3. Système européen d'échange de quotas d'émission

Ces perspectives tiennent compte de la mise en oeuvre du Système européen d'échange de quotas d'émission. Alors que, durant la période 2008-2012, l'allocation des quotas aux entreprises situées en Belgique était réglée par le "Plan national d'allocation de quotas" de 2008 - qui s'inscrivait dans le cadre du "Plan National Climat de la Belgique 2009-2012" -, à partir de 2013, l'attribution de quotas s'effectuera via un mécanisme complexe qui combine allocations gratuites et mises aux enchères, ces dernières constituant une nouvelle source de recettes pour les Etats. Ainsi, la Belgique devrait vendre aux enchères un total de 26 millions de quotas d'émission en 2013.

Dans ce nouveau système (couvrant les années 2013 à 2020), le principe d'octroi gratuit de permis d'émission aux entreprises est modifié. Les entreprises qui recevront encore des permis gratuits en bénéficieront en fonction de leur degré de vulnérabilité à la concurrence internationale ou selon leur degré d'efficacité énergétique par rapport aux entreprises les plus performantes. Par contre, les producteurs d'électricité ne recevront plus de permis gratuits.

La directive européenne sur les permis d'émission stipule qu'au moins 50 % des revenus des enchères soient consacrés à des mesures climatiques, incluant la coopération internationale en matière de climat. Bien entendu, les revenus des enchères dépendront fortement du prix du carbone sur le marché ETS.

1. Voir encadré 16 dans les *Perspectives économique 2010-2015*, Bureau fédéral du Plan, mai 2009.

2. L'ETS "scope" 2013-2020 reprend l'ETS "scope" 2008-2012 et, donc, l'ensemble des installations qui sont reprises dans le Plan National d'allocation 2008-2012, mais couvre également les émissions de certains processus industriels.

3. Pour une première estimation de cette trajectoire de réduction des émissions, voir *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, Commission Nationale Climat, p.55, mars 2013.

Or, l'atonie de la croissance économique a porté un coup très dur au marché des permis d'émissions. Du fait de la faiblesse de l'activité économique, les émissions de gaz à effet de serre sont plus faibles qu'attendu au moment de la détermination des plafonds d'émission. La demande de permis est dès lors très faible, de même que le prix du carbone. La Commission européenne a donc mis en avant une proposition de "report", destinée à soutenir le prix du carbone. Selon cette proposition, la Commission, dans l'attente de mesures plus structurales, voudrait retirer temporairement du marché une partie des droits d'émission<sup>1</sup>.

Par ailleurs, les revenus que la Belgique pourra obtenir de ces enchères seront bloqués aussi longtemps qu'un accord sur le partage de ces revenus ne sera pas conclu entre l'Etat fédéral et les trois Régions, dans le cadre des négociations sur un accord de collaboration plus large en ce qui concerne la répartition de coûts et avantages du paquet Climat-Energie européen.

#### 6.1.4. Négociations internationales

Lors du Sommet de Doha qui s'est tenu à la fin 2012, un accord est intervenu in extremis sur une seconde période d'engagement de huit ans (2013-2020) dans le cadre du Protocole de Kyoto. 37 pays industrialisés, dont les 27 Etats membres de l'UE, se sont engagés sur des objectifs chiffrés de réduction visant à réduire l'ensemble de leurs émissions de 18 %. En 2014, les objectifs de réduction d'émissions devraient être revus à la lumière des recommandations formulées par le GIEC, qui visent à porter les objectifs de réduction pour les pays développés de -25 % à -40 % en 2020 afin de limiter l'ampleur du réchauffement climatique à 2°C. Lors du Sommet climatique qui s'est tenu à Durban à la fin 2011, il a été décidé d'ouvrir les négociations sur un accord mondial contraignant qui devrait être d'application pour tous les Etats à partir de 2020. Ces négociations doivent être clôturées pour la fin 2015.

#### 6.1.5. Politiques et mesures

*Les présentes perspectives tiennent compte de l'ensemble des politiques et mesures décidées et déjà mises en oeuvre.*

Les présentes perspectives tiennent compte de l'ensemble des mesures décidées et déjà mises en oeuvre, tant au niveau fédéral qu'aux niveaux régionaux. Notons toutefois que ces perspectives ne tiennent pas encore compte de toutes les implications du paquet législatif Climat-Energie pour 2020, si ce n'est pour les secteurs participant au système européen d'échange des quotas d'émissions. Pour ces secteurs, un système de plafonnement et d'échange au niveau européen a été choisi.

La *Cinquième Communication Nationale sur les Changements Climatiques en vertu de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques* et le *Plan National Climat de la Belgique 2009-2012 : inventaire des mesures et situation au 31/12/2008*<sup>2</sup> décrivent la politique climatique et fournissent un aperçu des mesures mises en oeuvre. La *Sixième Communication Nationale* doit être transmise aux Nations Unies au plus tard le 1er janvier 2014. La préparation du *Plan National Climat 2013-2020* a théoriquement démarré mais le lancement effectif des travaux est conditionné par les résultats des discussions sur le "burdensharing" entre les Régions.

---

1. Cette proposition a toutefois été repoussée par le parlement européen. D'autres mesures destinées à soutenir le marché des permis sont dès lors à l'étude.  
 2. *Cinquième Communication Nationale sur les changements climatiques, en vertu de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 2009* et *Plan National Climat pour la Belgique 2009-2012 : inventaire des mesures et situation au 31/12/2008, 2009*. La plupart de ces documents peuvent être trouvés sur le site internet [www.climat.be](http://www.climat.be); voir aussi section 1 du *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, op. cit.

Dans le secteur de l'industrie et de la construction, les principales mesures mises en œuvre sont de type économique et volontaire, complétées par une mesure de programmation<sup>1</sup>. La mise en place du Système européen d'échange de quotas d'émissions au niveau européen, mentionné ci-dessus, constitue la principale mesure de type économique. D'autres mesures incluent les systèmes de certificats verts pour la production d'électricité et l'imposition de nouveaux droits d'accises pour les combustibles fossiles solides utilisés pour la production d'électricité. Des accords volontaires visant à améliorer leur efficacité énergétique et à diminuer leurs émissions de CO<sub>2</sub> ont été conclus avec plusieurs secteurs industriels en Régions flamande et wallonne. Un accord volontaire a également été conclu avec les producteurs d'acide nitrique, émetteurs de N<sub>2</sub>O. Enfin, une mesure de programmation, l'établissement d'un Plan d'action national en matière d'énergie renouvelable, complète ces mesures.

Dans le secteur du transport, les principales mesures mises en œuvre en Belgique combinent les instruments économiques et de communication pour la promotion des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et au camion. Tant des investissements que des campagnes de sensibilisation et d'information visent à promouvoir, pour les passagers, l'usage des transports publics, du vélo, du car-pooling et du car-sharing, et, pour le fret, les transports multimodaux. Des instruments économiques et de communication sont également utilisés pour diminuer les émissions des voitures individuelles, notamment la promotion de l'écodriving, des déductions fiscales pour l'achat de voitures moins polluantes jusqu'en 2011, l'éco-malus en Région wallonne, les révisions 2012 de la fiscalité fédérale sur les voitures de société et de la taxe de mise en circulation en Région flamande, qui prennent en compte des facteurs environnementaux, et la réduction des accises sur les agrocarburants. D'autres mesures de communication concernent la promotion des modes de transport alternatifs à la voiture et du télétravail dans les administrations publiques.

Dans le secteur des services et des ménages, les principaux instruments sont de type économique, tels que des primes, des déductions fiscales, des mécanismes de tiers investisseurs, des éco-chèques et des prêts à taux réduit, visant surtout à améliorer l'efficacité énergétique. Des instruments réglementaires sont également utilisés, principalement les normes d'isolation et de performance énergétique des bâtiments fixées par les Régions. Des instruments volontaires sont aussi à l'œuvre au sein des pouvoirs publics, notamment avec la certification EMAS des services publics fédéraux.

On signalera toutefois que les déductions fiscales pour investissements visant une réduction de la consommation d'énergie ont été fortement revues à la baisse (mais des primes régionales subsistent). A partir de 2013, seule l'isolation du toit ouvre le droit à une déduction. L'installation de panneaux solaires, d'une pompe à chaleur, d'une nouvelle chaudière à condensation,... n'entrent plus en ligne de compte.

---

1. Dans la typologie utilisée, les politiques sont réparties dans les catégories suivantes : régulations, économiques, communication, accords volontaires, suivi, programmation et recherche (voir 5<sup>ème</sup> Rapport fédéral sur le développement durable, page 60).

## 6.2. Evolution de la demande d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub> d'origine énergétique

Dans cette section, nous présentons l'évolution de la demande d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub> d'origine énergétique. L'évolution de la consommation d'énergie et celle de l'intensité en énergie du PIB sont présentées dans le point 1. Le point 2 est consacré à l'évolution des émissions totales de CO<sub>2</sub> d'origine énergétique et de l'intensité en CO<sub>2</sub> du PIB. Enfin, le point 3 a trait à la consommation d'énergie et aux émissions de CO<sub>2</sub> par secteur.

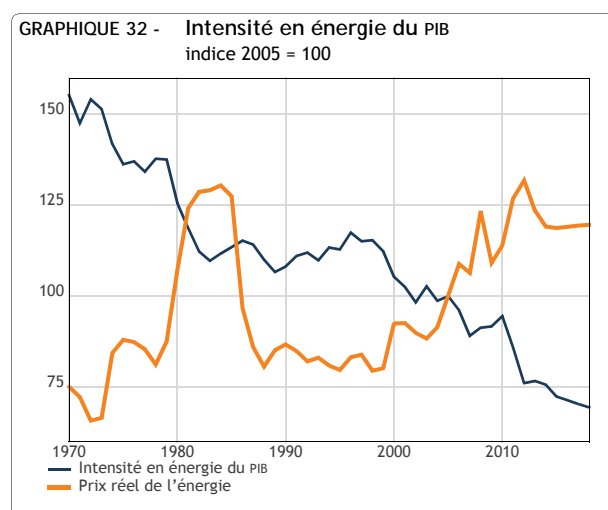
### 6.2.1. Evolution de la consommation d'énergie et de l'intensité en énergie du PIB

*Légère hausse de la consommation finale énergétique et diminution de l'intensité en énergie du PIB en projection.*

Dans un contexte de pénétration accrue des technologies économisant l'énergie et d'application de mesures spécifiques, la consommation finale d'énergie<sup>1</sup> augmenterait légèrement (de 0,4 % par an entre 2013 et 2018), tandis que la consommation intérieure brute d'énergie<sup>2</sup> diminuerait de 0,2 % en moyenne annuelle. Cette dernière atteindrait ainsi 49,5 Mtep<sup>3</sup> en 2018, contre 56,5 Mtep en 2011. La consommation finale d'énergie devrait, quant à elle, atteindre 35,2 Mtep en 2018, soit un niveau équivalent à celui mesuré en 2011.

TABLEAU 41 - Evolution du PIB, de la consommation énergétique et de l'intensité en énergie du PIB  
taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1972-2012	1972-1978	1979-1989	1990-2000	2001-2006	2007-2012	2013-2018
PIB	2,2	3,5	2,3	2,3	1,8	0,8	1,4
Consommation intérieure brute d'énergie	0,6	2,5	-0,1	2,2	0,2	-3,0	-0,2
Consommation finale d'énergie	0,5	2,3	-0,9	2,0	0,3	-1,6	0,4
Intensité en énergie du PIB	-1,6	-1,0	-2,3	-0,1	-1,5	-3,8	-1,5
Prix réel de l'énergie	1,5	1,7	0,4	0,8	2,7	3,2	-1,6



L'intensité en énergie<sup>4</sup> du PIB serait à nouveau en baisse en projection. La tendance historique à la baisse de l'intensité en énergie serait ainsi confirmée. La hausse marquée des prix réels de l'énergie<sup>5</sup> au cours de la période 1972-1978 a entraîné un recul marqué de l'intensité en énergie du PIB au cours de cette période (voir tableau 41 et graphique 32). La restructuration des secteurs à forte intensité énergétique a également engendré une baisse relativement forte de l'intensité en énergie. On observe ensuite (années nonante) une très légère baisse de l'intensité énergétique du PIB dans un contexte de hausse limitée des prix réels de l'énergie. Au début des années 2000, les prix de l'énergie ont à nouveau

1. Consommation finale d'énergie : énergie livrée aux consommateurs (industrie, transports, tertiaire, foyers domestiques et agriculture) pour toutes les utilisations énergétiques.
2. Consommation intérieure brute d'énergie : la quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire la demande intérieure. Elle est calculée en additionnant la production primaire, les importations et les variations de stock et en soustrayant les exportations et les soutes.
3. Mtep = millions de tonnes d'équivalent pétrole = 41 868 terajoules.
4. Mesurée par le rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie, exprimée en millions de tep et le PIB en volume. Plusieurs études distinguent la contribution des différentes composantes d'une consommation d'énergie plus efficiente. Voir entre autres *Indicators of Energy Use and Efficiency*, IEA, 1997.
5. Le prix réel de l'énergie est défini comme le prix moyen de l'énergie payé par l'ensemble des consommateurs d'énergie sur le marché intérieur divisé par le déflateur de la consommation privée.



fortement augmenté, ce qui a entraîné un recul plus marqué de l'intensité énergétique. Durant la période de projection, l'intensité en énergie du PIB continuerait sa baisse. Sur la période 1970-2018, l'intensité en énergie de l'économie serait, au total, divisée environ par deux.

### 6.2.2. Evolution des émissions totales de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie et de l'intensité en CO<sub>2</sub> d'origine énergétique du PIB, des années septante à 2018

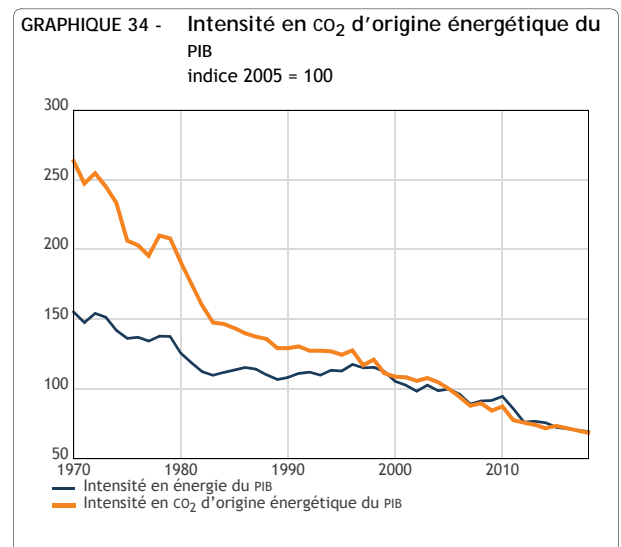
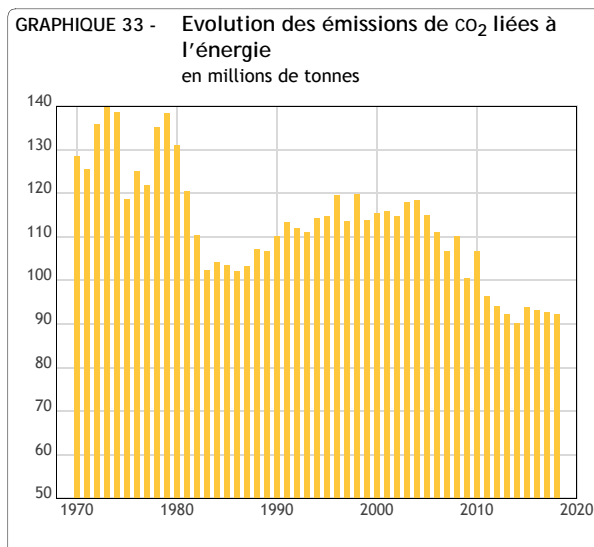
*Légère baisse des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie en projection et forte baisse de l'intensité en CO<sub>2</sub> du PIB durant cette période.*

Une baisse tendancielle des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie peut être clairement observée à partir de 2003 (graphique 33). Avant 2003, l'évolution est plus fluctuante. La tendance générale de l'intensité en énergie et des émissions correspondantes est toutefois déjà baissière depuis 1970.

En projection, les émissions diminueraient en moyenne de 0,3 % par an. Ce résultat favorable s'explique surtout par la baisse de la consommation intérieure brute d'énergie. En 2018, les émissions atteindraient 92,3 Mt, ce qui représente une baisse d'environ 16 % par rapport à 1990.

La tendance baissière de l'intensité en CO<sub>2</sub> d'origine énergétique du PIB, observée sur la période 1972-2012 (en moyenne -2,8 % par an), serait confirmée en projection (en moyenne -1,6 % par an), en dépit de la fermeture programmée des centrales nucléaires les plus vieilles en 2015.

L'intensité en CO<sub>2</sub> d'origine énergétique du PIB<sup>1</sup> diminue davantage (surtout dans les années 70 et 80) que l'intensité en énergie du PIB en raison de la restructuration de l'industrie, de l'introduction de centrales nucléaires et d'un glissement de la consommation de combustibles solides et liquides vers le gaz naturel (voir graphique 34).



1. Emissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie, exprimées en millions de tonnes, divisées par le PIB exprimé en volume.

*Fortes baisse de l'intensité en CO<sub>2</sub> liée à l'énergie du PIB dans les années 70 et dans les années 80.*

Au cours de la période 1972-1978, les émissions<sup>1</sup> de CO<sub>2</sub> ont augmenté modérément en dépit d'une forte hausse de la consommation d'énergie compte tenu des restructurations menées dans l'industrie intensive en énergie et de la construction des premières centrales nucléaires<sup>2</sup>. A la fin des années septante, le deuxième choc pétrolier s'était accompagné d'un recul spectaculaire des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie et la baisse de ces dernières s'était confirmée dans la première moitié des années quatre-vingt, notamment du fait de la mise en service de nouvelles centrales nucléaires<sup>3</sup>. L'intensité en CO<sub>2</sub> d'origine énergétique du PIB avait dès lors sensiblement reculé entre 1972 et 1989 (voir tableau 42 et graphiques 33 et 34).

*Hausse modérée des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie dans les années 90, légère baisse entre 2001 et 2006 et forte diminution entre 2007 et 2012.*

De 1990 à 2000, les consommations d'énergie avaient fortement augmenté dans un contexte de croissance économique plus soutenue. Toutefois, la restructuration de l'industrie à forte intensité énergétique et le glissement de la consommation de combustibles solides et liquides vers le gaz naturel avaient permis de limiter la hausse des émissions de CO<sub>2</sub> et l'intensité en CO<sub>2</sub> liée à l'énergie a pu continuer à baisser au cours de cette période.

Sur la période 2001-2006, les prix énergétiques ont fortement augmenté tandis que la consommation d'énergie s'est légèrement accrue. Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie ont, quant à elles, quelque peu reculé et l'intensité en CO<sub>2</sub> du PIB a sensiblement diminué.

Les émissions de CO<sub>2</sub> d'origine énergétique et l'intensité en CO<sub>2</sub> d'origine énergétique du PIB ont continué à diminuer sur la période 2007-2012 suite aux prix énergétiques élevés et à la crise économique de 2009.

TABLEAU 42 - Evolution des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie et de l'intensité en CO<sub>2</sub> du PIB  
taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1972-2012	1972-1978	1979-1989	1990-2000	2001-2006	2007-2012	2013-2018
Emissions de CO <sub>2</sub> liées à l'énergie	-0,7	1,1	-2,1	0,7	-0,6	-2,8	-0,3
Intensité en CO <sub>2</sub> d'origine énergétique du PIB	-2,8	-2,3	-4,3	-1,6	-2,4	-3,6	-1,6

1. Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie proviennent de la transformation et de la consommation d'énergie fossile. Les émissions dues à la transformation de l'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles. Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et les ménages.

2. Doel 1, Doel 2 et Tihange 1 ont démarré en 1975.

3. Doel 3 (1982), Doel 4 (1985), Tihange 2 (1983), Tihange 3 (1985).

### 6.2.3. Analyse sectorielle de la consommation d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie

#### a. Consommations sectorielles d'énergie

Les consommations d'énergie des services et ménages seraient stabilisées en projection, alors que celles du secteur des transports seraient en hausse, tout comme celles de l'industrie. Enfin, les consommations du secteur producteur d'énergie (et en particulier du secteur électrique) seraient en repli. En effet, des considérations urbanistiques et environnementales, l'accroissement du recours au renouvelable pour la production d'électricité et la hausse limitée de la demande d'électricité sont de nature à condamner, à terme, les centrales au charbon. Enfin, le niveau élevé des importations d'électricité observé en 2012, en raison de problèmes constatés dans certaines centrales nucléaires, pourrait prendre un caractère structurel.

TABLEAU 43 - Evolution sectorielle de la consommation d'énergie  
en pour cent, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels moyens				Niveau (mtep) 2018	Structure		
	1990-2000	2001-2006	2007-2012	2013-2018		1990	2011	2018
Secteur de l'électricité	1,7	-0,3	-2,4	-0,8	15,9			
Secteur de l'énergie (hors électricité)	0,1	-1,2	5,2	-2,1	2,6			
Consommation finale d'énergie	2,0	0,3	-1,6	0,4	35,2	100,0	100,0	100,0
- Industrie	2,3	0,3	-4,3	1,1	11,7	37,6	32,5	33,1
- Transports <sup>a</sup>	2,2	-0,1	0,7	0,2	10,1	24,8	29,3	28,6
- Résidentiel et tertiaire <sup>b</sup>	1,6	0,5	-0,7	0,0	13,4	37,6	38,2	38,2

a. Transport aérien inclus.

b. Agriculture incluse.

#### *Légère augmentation de la consommation industrielle d'énergie sur la période 2013-2018.*

Alors que la consommation d'énergie de l'industrie avait encore fortement progressé durant les années nonante, elle n'a que légèrement augmenté sur la période 2000-2006 pour ensuite baisser sur la période 2007-2012. Cette baisse est liée aux importantes restructurations qu'a connu le secteur et qui ont eu pour effet de réduire le poids de l'industrie lourde énergivore, mais elle s'explique aussi par les mesures d'économie d'énergie prises par le secteur pour faire face à une facture énergétique de plus en plus élevée (voir tableau 43). On notera que la chute de la consommation a été particulièrement spectaculaire en 2009, en raison du marasme qui a régné dans le secteur à la suite de la crise économique. On a ensuite assisté à une reprise relative en 2010, suivie par une rechute en 2011 et 2012. Sur la période 2013-2018, la consommation d'énergie devrait légèrement repartir à la hausse et s'élever à 11,7 Mtep en 2018, en liaison avec le redressement progressif de l'activité industrielle. La part de l'industrie dans la consommation finale d'énergie s'élèverait à environ 33,1 % en 2018, contre 32,5 % en 2011 et 37,6 % en 1990.

#### *Légère hausse de la consommation d'énergie dans les transports en projection.*

Après une hausse considérable dans les années nonante, la consommation d'énergie des transports<sup>1</sup> a légèrement diminué sur la période 2001-2006, en liaison avec la nette progression des prix des produits pétroliers. Entre 2007 et 2012, elle a repris une hausse modérée. La consommation du secteur s'est repliée en 2009 et 2010, à la suite de la crise économique, avant de remonter en 2011, puis de redescendre en 2012. La consommation d'énergie devrait ensuite ne s'accroître qu'à un rythme ralenti entre 2013 et 2018 (de 0,2 % par an en moyenne). L'utilisation croissante de véhicules moins polluants et les mesures visant à promouvoir les transports en commun contribueraient à limiter les besoins en énergie. La part des transports dans la consommation finale d'énergie s'élèverait à 28,6 % en 2018 (contre 29,3 % en 2011) et la consommation, à 10,1 Mtep.

1. Par "transport", il faut ici comprendre le transport pour compte propre des différents secteurs et le transport pour compte de tiers.

### *Stabilisation de la consommation d'énergie des services et ménages en projection.*

Après avoir enregistré une hausse relativement élevée dans les années nonante, la consommation d'énergie des services et ménages<sup>1</sup> a connu une progression plus limitée sur la période 2001-2006 suite à une consommation énergétique plus efficace liée à la forte hausse des prix de l'énergie. Sur la période 2007-2012, la consommation énergétique a diminué, surtout en 2009 suite à la crise économique, ainsi qu'en 2011. On notera que les facteurs météorologiques, mesurés à partir du nombre de degrés-jours<sup>2</sup>, ont aussi influencé considérablement<sup>3</sup> la consommation d'énergie des services et ménages : ainsi, en 2010, celle-ci a fortement progressé en raison de températures plus froides. Par contre, la consommation a baissé en 2011, suite à de températures plus élevées. En 2012, les températures ont été à nouveau plus froides. En projection, la consommation d'énergie devrait se stabiliser pour les raisons suivantes : rénovation du bâti en Belgique allant dans le sens d'une meilleure isolation des bâtiments et des habitations; application de normes plus sévères pour les nouveaux bâtiments; installation de systèmes de chauffage plus performants et d'équipements électriques moins gourmands en énergie. On notera que les déductions fiscales pour investissements visant une réduction de la consommation d'énergie ont été fortement revues à la baisse (mais des primes régionales subsistent). A partir de 2013, seule l'isolation du toit ouvre encore le droit à une déduction. L'installation de panneaux solaires, d'une pompe à chaleur, d'une nouvelle chaudière à condensation,... n'entrent plus en ligne de compte.

La part des services et ménages dans la consommation totale d'énergie s'établirait à quelque 38,2 % en 2018 et la consommation à 13,4 Mtep.

### *Baisse de la consommation d'énergie du secteur énergétique durant la période de projection.*

Dans les années nonante, la consommation d'énergie par le secteur énergétique<sup>4</sup> (hors électricité) a légèrement augmenté. Sur la période 2001-2006, la consommation d'énergie du secteur énergétique a baissé à un rythme moyen de 1,2 % par an sous l'effet de prix énergétiques élevés. Entre 2007 et 2012, la consommation a augmenté en moyenne de 5,2 % par an. En projection, la consommation diminuerait en moyenne de 2,1 % par an pour atteindre 2,6 Mtep en 2018.

### *Secteur électrique: hausse des besoins en énergie fossile (à l'exception du charbon) et du recours aux énergies renouvelables.*

Les besoins en énergie fossile du secteur électrique sont étroitement liés à la production des centrales<sup>5</sup> et, donc, à la demande d'électricité qui leur est adressée. Cependant, sur la période 2001-2006, pour une demande totale d'électricité en progression de 1,1 % par an, la production totale d'électricité n'a augmenté en moyenne que de 0,3 % par an (du fait d'un recours accru aux importations) et la consommation d'énergie des centrales a baissé de 0,3 % sur cette période (du fait d'une augmentation de la production d'électricité verte et d'un accroissement de l'efficacité énergétique).

- 
1. La majeure partie de la consommation est attribuable aux usages "chauffage/refroidissement", le reste de la consommation provient d'usages électriques spécifiques comme l'éclairage et les appareils électriques.
  2. Les degrés-jours d'une journée donnée sont égaux à la différence entre une température intérieure conventionnelle et la température extérieure moyenne du jour (multipliée par la durée de la mesure, exprimée en jours, donc x1). Les degrés-jours d'une période donnée sont obtenus en additionnant les degrés-jours relevés pour chaque jour de la période. La température conventionnelle choisie est de 16,5°C.
  3. En projection, le nombre de degrés-jours est supposé égal à la moyenne des degrés-jours des 15 dernières années et n'a donc pas d'influence sur l'évolution des consommations d'énergie et des émissions à moyen terme.
  4. Le secteur énergie (hors électricité) se compose surtout des raffineries de pétrole, ainsi que des cokeries et des hauts fourneaux.
  5. L'évolution de la structure du parc de production d'électricité est basée sur le projet d'*Etude prospective électricité n°2*, DG Energie et Bureau fédéral du Plan, à paraître.

En 2009, malgré une chute de la consommation finale d'électricité, on note une augmentation considérable de la production et donc une hausse des besoins en énergie (plus particulièrement en gaz naturel) des centrales. La poussée de la production électrique est liée à une hausse significative des exportations d'électricité vers la France. Les exportations ont même dépassé les importations, situation qui n'avait plus été observée depuis le début des années nonante. La production d'électricité a continué à augmenter de manière significative en 2010, pour répondre au redressement de la demande intérieure et les importations ont été à nouveau plus importantes que les exportations. En 2011 et 2012, la production d'électricité a diminué. La mise hors service temporaire de certains réacteurs nucléaires<sup>1</sup> a été observée pour cette dernière année.

A partir de 2013, on suppose que la production d'électricité repart à la hausse, suite à la remise en route de centrales nucléaires et d'une contribution en forte augmentation des énergies renouvelables. Au cours de la période de projection, la production devrait augmenter de 1,5 % en moyenne par an et s'élever à 86,6 TWh en 2018. La production à partir d'énergies fossiles (à l'exception du charbon) serait à nouveau en hausse, compte tenu de la sortie progressive du nucléaire à partir de 2015 et l'on noterait une forte hausse de la production basée sur les énergies renouvelables. Les importations nettes d'électricité sont supposées atteindre environ 6 000 GWh en 2018.

#### *Structure de la production d'électricité entre 2013 et 2018 : baisse de la production électrique nucléaire.*

Conformément à la loi de 2003 relative à la sortie du nucléaire, les centrales nucléaires, en commençant par les plus vieilles, devraient être progressivement fermées. Ce processus devrait débuter en 2015 avec la fermeture de trois réacteurs (Doel 1 et 2 et Tihange 1) et se terminer en 2025. La part de la production d'électricité d'origine nucléaire serait donc en baisse durant la projection : on passerait ainsi d'une part de 53 % en 2012 à 42,9 % en 2015 (année des premières fermetures). Cette part se maintiendrait grosso modo jusqu'en 2018.

#### *Forte hausse de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.*

Le nombre de GWh produits à partir de sources d'énergie renouvelables (énergie hydraulique, énergie éolienne, biomasse et déchets, énergie solaire) devrait fortement augmenter au cours de la période de projection, pour atteindre plus de 18 500 GWh en 2018 (contre 10 400 GWh en 2012), soit environ 21 % de la production totale d'électricité (2 % en 2000). On noterait plus particulièrement une forte hausse de la part de l'électricité produite à partir de panneaux solaires, production qui, quasiment nulle en 2008, devrait s'établir à 1,8 % du total en 2018. Rappelons que le recours aux énergies renouvelables a été encouragé par la mise en place, au début des années 2000, d'un système de certificats verts dans les différentes Régions. Selon ce système, les fournisseurs d'électricité doivent prouver, sous peine d'amendes, qu'un pourcentage déterminé (et qui augmente chaque année) de leurs livraisons a été produit au départ de sources d'énergie renouvelables<sup>2</sup>. Notons que ce système a été réformé récemment par les pouvoirs publics (en raison de son coût trop élevé).

#### *Hausse de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles.*

La production électrique à partir de combustibles fossiles devrait augmenter en projection en raison de la sortie progressive du nucléaire. La part dans le total passerait ainsi de 33,9 % en 2012 à 37 % en 2018. C'est essentiellement la production d'électricité à partir de gaz naturel qui serait en augmentation alors que la production à partir de charbon disparaîtrait quasiment.

1. Des fissures ont été détectées dans les cuves des réacteurs nucléaires de Doel 3 et Tihange 2. Ces deux réacteurs sont à l'arrêt depuis l'été 2012.

2. Voir à ce sujet : *Cinquième Communication nationale sur les Changements Climatiques, en vertu de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques, 2009.*

La production des centrales à cogénération, qui a atteint plus de 10 000 GWh en 2010, devrait passer à plus de 18 500 GWh en 2018. Un système de certificats pour les centrales à cogénération a également été mis en place par les différentes Régions, avec différents objectifs mis en avant.

#### b. Analyse sectorielle des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie

Les émissions liées à l'énergie diminueraient en projection dans la plupart des secteurs. Elles seraient stabilisées dans le secteur de l'électricité. Ce sont les secteurs résidentiel et tertiaire et les transports qui seraient responsables des plus grandes parts d'émissions en 2018, et non plus l'industrie comme en 1990. On note également que la part des émissions du secteur électrique serait nettement en baisse, en raison notamment de l'extension de la production à base d'énergie renouvelable et de celle des centrales au gaz naturel (voir tableau 44).

TABLEAU 44 - Evolution sectorielle des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie en pour cent, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels moyens				Niveaux (Mt)		Variation 2018-1990 <sup>1</sup>	Structure	
	1990-2000	2001-2006	2007-2012	2013-2018	1990 <sup>a</sup>	2018		1990	2018
Secteur de l'électricité	1,2	-0,8	-7,0	0,0	23,4	15,8	-32,5	21,3	17,1
Secteur de l'énergie <sup>b</sup>	-0,7	-3,3	8,6	-2,6	6,4	6,3	-2,6	5,9	6,8
Industrie	0,0	-1,4	-6,5	-0,1	32,9	19,4	-40,9	29,8	21,0
Transports <sup>c</sup>	1,7	0,6	-0,2	-0,1	19,9	24,5	23,0	18,1	26,6
Résidentiel et tertiaire <sup>d</sup>	0,7	-0,4	-0,7	-0,2	27,2	26,1	-4,1	24,7	28,3
Total <sup>e</sup>	0,7	-0,6	-2,8	-0,3	110,1	92,3	-16,2	100,0	100,0

a. Les chiffres de l'année de base sont établis dans *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, décembre 2007.

b. Secteur de l'électricité exclu.

c. Transport aérien exclu.

d. Agriculture inclus.

e. Emissions fugitives et autres émissions de CO<sub>2</sub> incluses.

#### Stabilisation des émissions du secteur de l'électricité pendant la période de projection.

Alors que les émissions du secteur de l'électricité avaient encore progressé (de 1,2 % en moyenne par an) entre 1990 et 2000, on a enregistré une baisse (en moyenne de 0,8 % par an) au cours de la période 2001-2006 en raison d'un glissement de la production à partir de combustibles solides et liquides vers le gaz naturel et les sources d'énergie renouvelables. Une amélioration du rendement moyen des centrales grâce au recours accru aux centrales turbine-gaz-vapeur (TGV) et à cogénération a eu également un effet favorable sur les émissions. Ces facteurs (et en premier lieu le développement de la production d'électricité "verte") ont également joué durant la période 2007-2012. Les émissions ont ainsi pu diminuer de 7 % par an en moyenne sur cette période. Suite à une forte baisse de la production d'électricité (couplée à l'arrêt de plusieurs centrales nucléaires et au charbon), les émissions ont baissé de 15 % environ en 2012. Les émissions devraient encore baisser en 2013 et 2014, du fait de la forte baisse de la production à partir de centrales au charbon, de la poussée de la contribution des énergies renouvelables. On notera qu'en 2015, les émissions du secteur progresseraient de 30 % en raison de la fermeture d'une première série de centrales nucléaires, mais, en moyenne, les émissions se stabiliseraient sur la période de projection grâce notamment à l'expansion du renouvelable.

Ces émissions atteindraient ainsi 15,8 Mt en 2018, ce qui représenterait une baisse d'environ 30 % par rapport à 1990. La part des émissions de ce secteur représenterait 17,1 % du total des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie, contre 21,3 % en 1990.

### *Baisse des émissions du secteur énergétique pendant la période de projection.*

Alors que sur la période 2001-2006, les émissions générées par le secteur de l'énergie avaient enregistré un net recul (diminuant de 3,3 % en moyenne par an) en raison de la chute de l'activité dans le raffinage de pétrole, les émissions du secteur ont augmenté entre 2007 et 2012 (croissance moyenne de 8,6 % par an). Pendant la période de projection, les émissions du secteur de l'énergie baisseraient à nouveau (baisse moyenne de 2,6 % par an), pour atteindre 6,3 Mt en 2018. Leur part devrait ainsi représenter 6,8 % du total des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie, soit un niveau plus élevé qu'en 1990.

### *Légère baisse des émissions de l'industrie en projection.*

Les émissions de l'industrie sont en baisse régulière depuis les années deux mille. Cette baisse peut s'expliquer par les restructurations qui ont été opérées (qui ont eu notamment pour effet de réduire considérablement la part des combustibles solides dans les processus industriels), mais aussi par le recours massif à des technologies de plus en plus économes en énergie et moins "émissives". Dans ce contexte, les accords de branche et les plans nationaux d'allocation ont joué un rôle crucial. La réduction des émissions de l'industrie a été particulièrement sensible ces dernières années et est liée notamment à la chute de la production industrielle observée en 2009 (baisse des émissions de plus de 20 % en 2009). En projection, les émissions baisseraient légèrement, en raison du recours accru aux énergies renouvelables. Dans ce contexte, les plafonds d'émission pour les installations relevant du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO<sub>2</sub><sup>1</sup> devraient contribuer à réduire les émissions générées par le secteur.

En 2018, les émissions s'élèveraient à 19,4 Mt, ce qui représente une baisse de près de 40 % par rapport à 1990. La part du secteur dans les émissions totales devrait ainsi s'établir à 21 % en 2018, contre environ 30 % en 1990.

### *Emissions des transports : légère baisse durant la période de projection.*

L'évolution des émissions liées aux transports sur la période de projection devrait confirmer la tendance à la baisse déjà observée entre 2007 et 2012. Cette baisse, tout comme dans les années récentes, serait liée au remplacement du parc de véhicules par des voitures moins polluantes et serait aussi expliquée par le recours (bien que limité) aux biocarburants (6 % de biocarburants en 2018).

En 2018, les émissions atteindraient 24,5 Mt, soit 26,6 % du total des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie, contre 18,1 % en 1990. Le niveau des émissions du secteur dépasserait encore d'environ 23 % celui de l'année de référence.

### *Baisse des émissions du secteur résidentiel et tertiaire sur la période 2013-2018.*

Alors qu'elles avaient encore augmenté dans les années nonante, les émissions de CO<sub>2</sub> des secteurs résidentiel et tertiaire sont en baisse régulière depuis le tournant du siècle et devraient continuer à baisser en projection. Cette évolution favorable peut s'expliquer comme suit : tout d'abord, le ralentissement de la croissance des consommations d'énergie, puis une baisse régulière de celles-ci (tant durant les dernières années observées qu'en projection), la pénétration accrue du gaz naturel pour les besoins de chauffage, la percée du recours aux énergies renouvelables chez les particuliers. Les mesures prises dans le cadre de la politique climatique seraient de nature à consolider cette évolution générale.

En 2018, les émissions de ce secteur atteindraient 26,1 Mt, ce qui représenterait 28,3 % du total des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie, soit un niveau inférieur de 4 % à celui de 1990.

1. Voir encadré 16 dans les *Perspectives économiques 2010-2015 de mai 2010*.

### 6.3. Evolution des émissions de CO<sub>2</sub> d'origine non énergétique et d'autres émissions de gaz à effet de serre

La présente section analyse l'évolution des émissions de CO<sub>2</sub> d'origine non énergétique et d'autres émissions de gaz à effet de serre en Belgique. Le point 1 est consacré aux émissions de CO<sub>2</sub> d'origine non énergétique, tandis que le point 2 aborde les émissions de CH<sub>4</sub> et de N<sub>2</sub>O. Enfin, le point 3 traite des émissions de gaz fluorés.

#### 6.3.1. Emissions de CO<sub>2</sub> d'origine non énergétique

Le CO<sub>2</sub> est libéré non seulement lors de la combustion de combustibles, mais aussi par le biais d'autres processus industriels (comme la fabrication de ciment, la production sidérurgique et la pétrochimie) et lors de l'incinération des déchets.

*Légère augmentation des émissions de CO<sub>2</sub> non énergétique au cours de la période 2013-2018.*

Sur la période 2001-2006, les émissions de CO<sub>2</sub> émanant de processus industriels, fortement liés aux procédés et à la technologie, ont augmenté en moyenne de 0,8 % par an. Ensuite, elles ont diminué de 5,3 % par an sur la période 2007-2012. En projection, elles progresseraient de 0,7 % en moyenne par an pour atteindre 7,6 Mt en 2018 (-7,7 % par rapport à 1990).

Quant aux émissions de CO<sub>2</sub> libérées par la combustion de déchets, elles ont augmenté en moyenne de 20 % par an entre 2001 et 2006 et reculé de 2,5 % par an sur la période 2007-2012. Durant la période de projection, elles augmenteraient faiblement (jusqu'à 561 kt en 2018).

TABLEAU 45 - Evolution des émissions de CO<sub>2</sub> d'origine non énergétique en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO <sub>2</sub> )			Taux de croissance annuels moyens			Variation 2018-1990
	1990 <sup>a</sup>	2011 <sup>b</sup>	2018	2001-2006	2007-2012	2013-2018	
Processus industriels	8,2	7,6	7,6	0,8	-5,3	0,7	-7,7
Déchets	0,3	0,5	0,6	23,6	-2,5	1,1	66,2
Total émissions de CO <sub>2</sub> d'origine non énergétique	8,6	8,1	8,1	1,5	-5,1	0,7	-4,8

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2013, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

#### 6.3.2. Emissions de CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O

*Emissions de CH<sub>4</sub> surtout libérées par l'agriculture et le traitement des déchets.*

Les émissions de CH<sub>4</sub> peuvent être réparties en trois grands groupes selon leur origine : les émissions générées par la transformation et la consommation d'énergie<sup>1</sup>, les émissions produites par l'agriculture et enfin par la mise en décharge et le traitement des déchets. De ces trois catégories, c'est l'agriculture qui génère le plus d'émissions de CH<sub>4</sub>, via la digestion des aliments par le bétail et la gestion des fumiers et lisiers.

En 1990, les émissions totales de CH<sub>4</sub> s'étaient élevées à 11,2 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>, dont 7,1 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> provenaient de l'agriculture et 2,9 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> du traitement des déchets. Les émissions de CH<sub>4</sub> générées par la transformation et la consommation d'énergie atteignaient, quant à elles, 1,3 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>.

1. Les émissions dues à la transformation d'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles. Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et résidentiel et de l'évaporation liée à la distribution de gaz naturel.



Sur la période 2001-2006, elles ont reculé en moyenne de plus de 3 % par an, contre 1 % par an entre 2007 et 2012.

TABLEAU 46 - Evolution des émissions de CH<sub>4</sub>  
en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO <sub>2</sub> )			Taux de croissance annuels moyens			Variation
	1990 <sup>a</sup>	2011 <sup>b</sup>	2018	2001-2006	2007-2012	2013-2018	2018-1990
Transformation et consommation d'énergie	1,3	0,7	0,7	-1,6	-1,2	-0,0	-48,2
Processus industriels	0,0	0,0	0,0	56,2	-24,2	0,0	-, -
Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	-, -	-, -	-, -	-, -
Agriculture	7,1	4,9	4,9	-1,8	0,3	0,2	-30,2
Déchets	2,9	0,8	0,5	-10,3	-6,8	-7,2	-83,7
Total	11,2	6,3	6,1	-3,5	-1,0	-0,5	-45,8

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2013, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

### Légère baisse des émissions de CH<sub>4</sub> durant la période de projection.

Les émissions de CH<sub>4</sub> liées à l'agriculture seraient en légère hausse en projection et s'établiraient à 4,9 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2018. Celles liées au traitement des déchets continueraient à baisser et atteindraient 0,5 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2018. Les émissions libérées par la transformation et la consommation d'énergie se stabiliseraient. Quant aux émissions totales de CH<sub>4</sub>, elles devraient connaître un recul moyen de 0,5 % par an pendant la période de projection et atteindre 6,1 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2018, en baisse de près de 45 % par rapport à 1990.

### Emissions de N<sub>2</sub>O générées surtout par l'agriculture et les processus industriels.

La transformation et la combustion de combustibles fossiles entraînent la libération de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) dans l'atmosphère. Par rapport à l'ensemble des émissions de N<sub>2</sub>O, la part liée aux transports a tendance à augmenter. Dans l'industrie, la production d'acide adipique et d'acide nitrique constitue la seule source d'émissions de N<sub>2</sub>O. Les émissions de N<sub>2</sub>O générées par l'agriculture lors de l'épandage d'engrais représentent environ la moitié des émissions totales de N<sub>2</sub>O. Enfin, l'incinération des déchets et l'utilisation de solvants produisent également du N<sub>2</sub>O.

En 1990, les émissions totales de N<sub>2</sub>O avaient atteint 10,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> dont 5,6 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> issus de l'agriculture et 3,9 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> issus des processus industriels. Sur la période 2001-2006, les émissions de N<sub>2</sub>O ont en moyenne baissé de plus de 4,8 % par an, contre 2,6 % en moyenne par an entre 2007 et 2012. Entre 1990 et 2011, les émissions totales de CO<sub>2</sub> ont reculé pour atteindre 7,1 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>.

TABLEAU 47 - Evolution des émissions de N<sub>2</sub>O  
en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO <sub>2</sub> )			Taux de croissance annuels moyens			Variation
	1990 <sup>a</sup>	2011 <sup>b</sup>	2018	2001-2006	2007-2012	2013-2018	2018-1990
Transformation et consommation d'énergie	0,8	0,7	0,6	-4,0	0,7	-0,2	-20,9
Processus industriels	3,9	1,4	1,2	-9,1	-10,0	-2,5	-70,3
Utilisation de solvants	0,2	0,2	0,2	-0,1	-0,1	0,0	-14,2
Agriculture	5,6	4,5	4,6	-2,3	-0,1	0,3	-17,5
Déchets	0,3	0,3	0,3	0,6	0,6	0,3	4,5
Total	10,8	7,1	6,9	-4,8	-2,6	-0,3	-36,2

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2013, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

*Légère baisse des émissions de N<sub>2</sub>O en projection.*

Les émissions issues de processus industriels<sup>1</sup> devraient diminuer et atteindre 1,2 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2018. Les émissions liées à l'agriculture devraient légèrement augmenter au cours de la période de projection et s'élever à 4,6 Mt en 2018. Les émissions totales de N<sub>2</sub>O devraient se réduire de 0,3 % par an en moyenne, pour atteindre 6,9 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2018, ce qui représenterait une baisse de plus de 35 % par rapport au niveau de 1990.

Pour l'évaluation des résultats, il y a lieu de tenir compte d'une marge d'approximation importante due aux incertitudes concernant les facteurs d'émission et aux difficultés de définir les sources. Les chiffres donnés pour la période de projection sont donc purement indicatifs<sup>2</sup>.

**6.3.3. Emissions de gaz fluorés (HFC, PFC et SF<sub>6</sub>)***Les HFC et PFC, comme alternatives aux CFC.*

Les gaz HFC et PFC sont utilisés en remplacement des gaz qui détériorent la couche d'ozone. Les HFC sont utilisés comme liquide réfrigérant dans les installations de refroidissement et de conditionnement d'air, comme gaz propulseur dans les aérosols, pour la fabrication des mousses synthétiques et comme moyen d'extinction dans les systèmes de lutte contre les incendies. Les PFC sont utilisés comme liquide réfrigérant et comme agent nettoyant dans la production de composants électroniques et de fine mécanique. Le SF<sub>6</sub> est utilisé comme isolant électrique dans les installations de haute et moyenne tension, principalement dans les disjoncteurs, les transformateurs et les rails d'alimentation en courant, ainsi que comme isolant acoustique dans le double vitrage.

Le scénario<sup>3</sup> sur lequel sont basées nos projections de gaz fluorés tient compte de l'impact de la législation européenne, qui interdit l'utilisation de CFC et de HCFC pour différentes applications. Il tient également compte de l'impact de la législation régionale déjà entrée en vigueur, décidée ou prévue (à plus long terme).

TABLEAU 48 - Evolution des émissions de gaz fluorés  
en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Millions de tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub> )				Taux de croissance annuels moyens			Variation 2018-1995
	1995 <sup>a</sup>	2000 <sup>b</sup>	2011 <sup>b</sup>	2018	2001-2006	2007-2012	2013-2018	
HFC	0,4	0,9	2,0	1,8	8,7	4,0	-1,1	325,9
PFC	2,3	0,4	0,2	0,1	-12,8	1,6	-2,5	-93,6
SF <sub>6</sub>	2,2	0,1	0,1	0,1	-6,4	7,4	-0,9	-95,1
Total	5,0	1,4	2,3	2,1	4,0	4,0	-1,2	-57,6

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2013, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

*Baisse des émissions de gaz fluorés en projection.*

En 1995, année de référence pour l'estimation des gaz fluorés dans le Protocole de Kyoto, ceux-ci représentaient 3 % du total des émissions belges et s'élevaient à 5 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>. Grâce à une série d'investissements, ces émissions avaient considérablement baissé et n'avaient plus atteint que 1,4 Mt en 2000. Sur la période 2001-2006, elles se sont redressées et ont continué à augmenter entre 2007 et 2012.

En projection, ces émissions diminueraient en moyenne de 1,2 % par an et s'élèveraient à 2,1 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2018, soit une baisse de plus de 50 % par rapport à l'année de référence.

1. La production d'acide adipique par un unique fabricant constitue la principale source d'émissions de N<sub>2</sub>O provenant de processus industriels en Flandre. Le 18 novembre 2005, un accord volontaire a été conclu, en vertu duquel l'entreprise concernée s'est engagée à utiliser les meilleures techniques disponibles afin de réduire ces émissions.

2. Notons que les évolutions pour les émissions de CH<sub>4</sub> et de N<sub>2</sub>O reprises ici correspondent aux prévisions retenues dans le *Report by Belgium for the assessment of projected progress*, op. cit., section 2.

3. Voir section 2 du *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, op. cit.

## 6.4. Emissions totales de gaz à effet de serre

### Légère baisse des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2013-2018.

Au cours de la période 2007-2012, les émissions totales de gaz à effet de serre ont en moyenne baissé de 2,7 % par an sous l'effet du prix élevé de l'énergie et de la crise économique de 2009. En projection, les émissions continueraient à diminuer pour ne plus atteindre que 115,5 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2018, soit 20 % environ sous le niveau de l'année de référence.

Ce résultat favorable s'explique principalement par la baisse de la consommation intérieure brute d'énergie et l'évolution structurelle de celle-ci en faveur de produits moins polluants et/ou renouvelables. La baisse des émissions de CH<sub>4</sub>, de N<sub>2</sub>O et de gaz fluorés contribuerait également à ce résultat. En revanche, les émissions de CO<sub>2</sub> d'origine non énergétique continueraient à augmenter chaque année en projection (voir tableau 49 et graphique 35).

TABLEAU 49 - Evolution des émissions totales de gaz à effet de serre en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO <sub>2</sub> )				Taux de croissance annuels moyens 2013-2018	Taux de croissance		
	Année de référence <sup>a</sup>	2005 <sup>b</sup>	2011 <sup>b</sup>	2018		2011- année de référence	2018- année de référence	2018-2005
Emissions de CO <sub>2</sub> d'origine énergétique	110,1	114,9	96,4	92,3	-0,3	-12,5	-16,2	-19,7
Emissions de CO <sub>2</sub> d'origine non énergétique	8,6	10,7	8,1	8,1	0,7	-5,3	-4,8	-24,1
Emissions totales de CH <sub>4</sub>	11,2	6,8	6,3	6,1	-0,5	-43,5	-45,8	-10,3
Emissions totales de N <sub>2</sub> O	10,8	9,2	7,1	6,9	-0,3	-34,7	-36,2	-24,6
Emissions totales HFC, PFC et SF <sub>6</sub>	5,0	1,7	2,3	2,1	-1,2	-53,9	-57,6	23,8
Total <sup>c</sup>	145,7	143,3	120,2	115,5	-0,3	-17,5	-20,7	-19,4
ETS (scope 2013-2020) <sup>d</sup>		66,6	48,8	45,7	-0,3			-31,3
non-ETS		76,7	71,4	69,8	-0,2			-9,0
Soutes internationales	16,4	28,5	29,6	31,5	1,8	80,2	92,1	10,6
Dont transport aérien <sup>e</sup>	3,1	3,5	4,3	3,8	-0,5	37,8	22,7	7,4

a. L'année de référence est 1990 pour tous les GES, sauf pour les gaz fluorés qui ont 1995 comme année de référence. Les chiffres de l'année de référence sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2013, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie sont calculées de manière endogène par le modèle HERMES.

c. LUCF (land-use change and forestry) non compris.

d. L'ETS scope 2008-2012 ne concerne que les émissions des installations qui sont reprises dans le Plan National d'allocation 2008-2012, alors que l'ETS scope 2013-2020 couvre également les émissions de certains processus industriels.

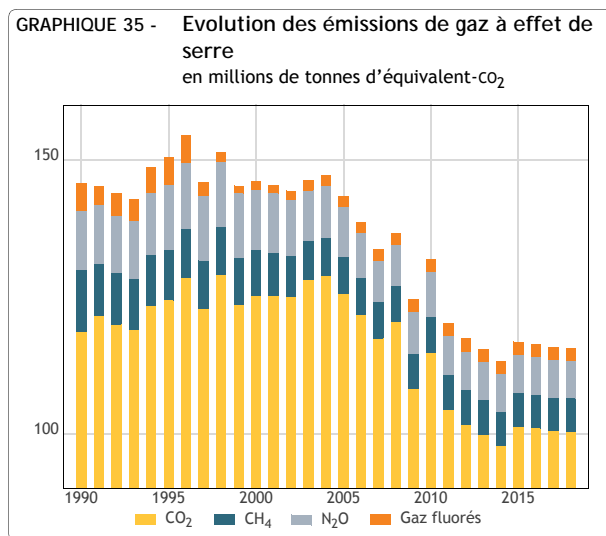
e. A partir de 2012, les émissions de CO<sub>2</sub> générées par les soutes du transport aérien font partie des secteurs ETS.

### La Belgique pourrait atteindre l'objectif du Protocole de Kyoto à condition de faire appel aux mécanismes de flexibilité pour les secteurs non ETS.

Dans le cadre du protocole de Kyoto, la Belgique s'était engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 7,5 % sur la période 2008-2012, par rapport au niveau de l'année de référence et donc à ne pas dépasser un niveau annuel moyen d'émissions de 134,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> durant cette période. Toutefois, l'objectif a fait l'objet d'une ventilation (via le Plan national d'allocation) entre un quota d'émissions applicable aux établissements industriels soumis au système européen d'échange de quotas d'émissions (secteurs ETS), quota qui s'élève à 58,5 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>, et un plafond d'émissions à respecter par les autres secteurs (secteurs non-ETS). Ce dernier plafond, déterminé par solde, s'élève à 76,3 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>.

Les émissions totales de gaz à effet de serre ont atteint en moyenne 126,1 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> sur la période 2008-2012, soit un volume largement inférieur au plafond fixé. Les émissions des secteurs ETS se sont élevées en moyenne à 48,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> sur la période 2008-2012, soit un volume inférieur au plafond fixé. Les

émissions des secteurs non-ETS devraient être légèrement supérieures à l'objectif assigné et atteindre en moyenne 77,3 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub><sup>1</sup>, soit 1 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> de plus par rapport au plafond. Partant de cet écart, la Belgique peut estimer la quantité de mécanismes de flexibilité<sup>2</sup> qu'elle devrait utiliser pour respecter ses obligations.



A l'horizon 2020, la Belgique devra satisfaire à une série d'objectifs fixés par l'Union européenne dans le cadre du paquet Climat-Energie. Ainsi, les émissions des secteurs ETS devront, au niveau européen, baisser de 21 % par rapport à 2005. Les émissions des secteurs non-ETS devront être réduites de 15 % au niveau belge (toujours par rapport à 2005).

Selon les projections, les émissions des secteurs ETS en Belgique diminueraient d'environ 30 % par rapport à 2005. D'ici 2018, les émissions des secteurs non-ETS diminueraient de 9 % par rapport à 2005 et représenteraient 69,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub><sup>3</sup>. La trajectoire de ces émissions devrait donc permettre de se rapprocher de l'objectif.

1. Ce résultat peut être comparé à d'autres estimations basées sur des approches bottom-up, voir section 2 du *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, op. cit, p. 57.
2. Les mécanismes de flexibilité sont au nombre de trois : les projets de mise en oeuvre conjointe (*Joint Implementation* ou JI), les mécanismes de développement propre (*Clean Development Mechanism* ou CDM) et l'échange international de droits d'émission (*International Emission Trading* ou IET). La priorité du pouvoir fédéral ainsi que des Régions va à l'utilisation de mécanismes liés à des projets (CDM ou JI). S'il s'avère que l'utilisation de ces deux premiers mécanismes ne permet pas d'atteindre l'objectif de réduction, le pouvoir fédéral et les Régions n'excluent pas de recourir à l'achat de permis d'émissions (IET) sur les marchés mondiaux.
3. Selon les premiers calculs provisoires des Régions, l'objectif à l'horizon 2020 pour les secteurs non ETS se chiffrerait à 69,7 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>. Voir le *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, op. cit., p.55.

## 7. Annexes

TABLEAU 1 -	Hypothèses d'environnement international et intérieur .....	135
TABLEAU 2 -	Principales hypothèses de dépenses publiques .....	136
TABLEAU 3 -	Hypothèses relatives aux prestations de sécurité sociale .....	137
TABLEAU 4 -	Déterminants des cotisations de sécurité sociale .....	138
TABLEAU 5 -	Hypothèses relatives aux cotisations de sécurité sociale et aux subventions salariales : montants ex ante .....	139
TABLEAU 6 -	Hypothèses relatives aux taux de cotisations de sécurité sociale et aux taux de subventions salariales .....	140
TABLEAU 7 -	Affectation du produit intérieur en volume .....	141
TABLEAU 8 -	Contributions à la croissance du produit intérieur en volume .....	141
TABLEAU 9 -	Affectation du produit intérieur à prix courants .....	141
TABLEAU 10 -	Affectation du produit intérieur à prix courants .....	142
TABLEAU 11 -	Déflateurs du PIB et des principales catégories de dépenses .....	142
TABLEAU 12 -	Contributions à la croissance du déflateur de la demande finale .....	142
TABLEAU 13 -	Revenu disponible, épargne et capacité ou besoin de financement : estimations à prix courants ...	143
TABLEAU 14 -	Distribution du revenu national .....	143
TABLEAU 15 -	Distribution du revenu national .....	143
TABLEAU 16 -	Facteurs de production et coûts de production .....	144
TABLEAU 17 -	Population active, emploi et chômage .....	145
TABLEAU 18 -	Exportations et importations à prix courants .....	145
TABLEAU 19 -	Balance d'investissement et d'épargne .....	146
TABLEAU 20 -	Balance d'investissement et d'épargne .....	146
TABLEAU 21 -	Taux d'intérêt .....	146
TABLEAU 22 -	Synthèse des opérations des grands secteurs .....	147
TABLEAU 23 -	Compte des ménages .....	148
TABLEAU 24 -	Revenu disponible des ménages .....	149
TABLEAU 25 -	Revenu disponible des ménages en volume .....	149
TABLEAU 26 -	Compte des ISBL au service des ménages .....	150
TABLEAU 27 -	Compte des entreprises .....	150
TABLEAU 28 -	Compte du reste du monde .....	151
TABLEAU 29 -	Compte des administrations publiques .....	152
TABLEAU 30 -	Compte des administrations publiques .....	153
TABLEAU 31 -	Compte du pouvoir fédéral .....	154
TABLEAU 32 -	Compte des communautés et régions .....	155
TABLEAU 33 -	Compte des pouvoirs locaux .....	156
TABLEAU 34 -	Compte des administrations de sécurité sociale .....	157
TABLEAU 35 -	Détail des prestations sociales .....	158
TABLEAU 36 -	Sécurité sociale des salariés, suivant définitions du budget .....	159
TABLEAU 37 -	Sécurité sociale des indépendants, suivant définitions du budget .....	160
TABLEAU 38 -	Régime soins de santé selon les définitions budgétaires .....	161
TABLEAU 39 -	Valeurs ajoutées brutes en volume .....	162
TABLEAU 40 -	Valeurs ajoutées brutes à prix courants .....	162
TABLEAU 41 -	Investissements en volume .....	163
TABLEAU 42 -	Taux d'investissement .....	163
TABLEAU 43 -	Emploi et population active .....	164
TABLEAU 44 -	Emploi et population active .....	165
TABLEAU 45 -	Situation sur le marché du travail : détail .....	166
TABLEAU 46 -	Exportations nettes de biens et services .....	166
TABLEAU 47 -	Productivité horaire des branches d'activité marchande .....	167
TABLEAU 48 -	Salaire brut nominal horaire des branches d'activité marchande .....	167
TABLEAU 49 -	Coût salarial nominal par tête des branches d'activité marchande .....	167
TABLEAU 50 -	Coût salarial réel par tête des branches d'activité marchande .....	168
TABLEAU 51 -	Consommation privée par catégorie en volume .....	168
TABLEAU 52 -	Répartition de la consommation privée par catégorie à prix courants .....	169
TABLEAU 53 -	Evolution du prix des différentes catégories de consommation privée .....	169
TABLEAU 54 -	Bilan énergétique, tous produits .....	170



## 7.1. Principales hypothèses de la projection

TABLEAU 1 - Hypothèses d'environnement international et intérieur

	2012 <sup>^</sup> 2007	2018 <sup>^</sup> 2013	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Marchés potentiels d'exportation de biens et services (taux de croissance en volume)	2.7	4.1	1.4	2.2	3.4	4.1	4.5	4.9	5.2
2. Prix mondiaux en euro (taux de croissance)									
Exportations de biens non énergétiques	1.4	1.6	2.5	-0.4	1.4	2.2	2.2	2.2	2.2
Importations de biens non énergétiques	0.7	1.6	1.4	-0.5	1.8	2.1	2.2	2.2	2.0
Importations de produits énergétiques	10.9	-0.1	9.1	-9.7	-5.6	3.7	3.7	3.7	3.5
3. Taux de change (niveau)									
Dollar par euro (x 100)	137.3	129.1	128.6	129.4	129.0	129.0	129.0	129.0	129.0
4. Taux d'intérêt (niveau)									
Taux d'intérêt à court terme (3 mois)									
Zone euro	2.2	1.6	0.6	0.2	0.3	1.5	2.1	2.6	3.0
Etats-Unis	1.6	1.1	0.5	0.3	0.4	0.7	1.2	1.8	2.2
Taux d'intérêt à long terme (10 ans)									
Zone euro	3.8	3.1	3.2	2.6	2.7	3.0	3.2	3.4	3.6
Etats-Unis	3.2	2.6	1.8	1.9	2.1	2.5	2.8	3.0	3.2
5. Population active									
Variations annuelles en milliers	30.6	29.1	15.8	27.0	37.5	36.6	36.8	22.9	14.0
6. Taux d'activité (en pour cent)	72.7	73.4	72.6	72.7	73.0	73.3	73.6	73.7	73.8
7. Durée moyenne du travail (salariés et indépendants - taux de croissance)									
Branches d'activité marchande	-0.2	0.0	-0.0	-0.1	0.1	0.1	-0.1	-0.0	-0.0
Industrie	-0.2	0.1	-0.6	-0.1	0.5	0.5	-0.0	-0.0	-0.0
Services marchands	-0.1	-0.0	0.2	-0.1	0.0	0.0	-0.1	-0.0	-0.0

(^) Moyennes de période

TABLEAU 2 - Principales hypothèses de dépenses publiques

(taux de croissance, en volume pour les rubriques 3 à 9)

	2012 <sup>^</sup> 2007	2018 <sup>^</sup> 2013	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>1. Emploi public</b>	0.7	0.1	-0.3	-0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
1. Pouvoir fédéral	-1.1	-1.2	-3.4	-2.7	-0.8	0.0	0.0	-0.3
2. Communautés et régions	1.1	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
3. Pouvoirs locaux	1.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
4. Sécurité sociale	0.3	-0.5	-1.6	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>2. Programmation sociale et dérive salariale</b>								
1. Pouvoir fédéral (y compris défense nationale)	-.	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
2. Communautés et régions	-.	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
3a. Pouvoirs locaux - enseignement subsidié	-.	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
3b. Pouvoirs locaux - autres	-.	0.3	0.5	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
4. Sécurité sociale	-.	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
<b>3. Achats bruts de biens et services</b>	1.8	0.5	0.1	0.7	0.5	0.5	0.5	0.5
1. Pouvoir fédéral	3.6	0.2	1.6	-0.4	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
2. Communautés et régions	1.2	-0.2	-1.7	0.5	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
3. Pouvoirs locaux	1.8	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
4. Sécurité sociale	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
<i>Déflateur : achats de biens et services</i>	1.4	1.4	0.9	1.2	1.5	1.6	1.7	1.7
<b>4. Formation brute de capital fixe</b>	2.6	0.9	-4.6	-5.1	2.8	0.2	7.7	4.3
1. Pouvoir fédéral et Sécurité sociale	93.7	-0.2	18.3	-8.2	-6.0	-6.0	0.4	0.4
2. Communautés et régions	1.8	1.3	8.9	-1.5	0.2	0.2	0.2	0.1
3. Pouvoirs locaux	0.7	1.5	-20.6	-8.0	9.0	2.2	17.6	9.0
<i>Déflateur : investissements publics</i>	2.1	1.6	1.2	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
<b>5. Prestations d'assistance sociale en nature</b>	2.7	1.9	1.6	1.7	1.9	1.9	1.8	2.3
1. Pouvoir fédéral	55.5	-5.3	-31.9	0.0	-0.0	0.0	0.0	-0.0
2. Communautés et régions	2.8	2.3	1.3	2.3	2.5	2.6	2.3	2.5
3. Pouvoirs locaux	3.6	1.1	-1.8	1.6	1.7	1.6	1.6	2.3
4. Sécurité sociale	2.5	1.9	2.2	1.7	1.9	1.8	1.8	2.3
<i>Déflateur : prestations en nature</i>	3.2	1.5	1.9	1.0	1.3	1.7	1.6	1.7
<b>6. Autres transferts courants aux ménages et ISBL</b>	2.8	2.0	3.1	1.6	1.2	2.1	1.9	2.1
1. Pouvoir fédéral	3.5	1.3	2.7	0.9	0.5	1.2	1.0	1.4
2. Communautés et régions	4.1	1.5	2.1	0.7	0.7	1.5	1.7	2.2
3. Sécurité sociale	2.5	2.2	3.3	1.9	1.4	2.4	2.1	2.2
4. Pouvoirs locaux	2.3	2.7	5.3	2.0	3.0	1.7	1.9	2.2
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	2.5	1.4	0.9	1.2	1.5	1.6	1.7	1.7
<b>7. Transferts courants aux entreprises</b>	6.5	1.4	-3.9	2.7	3.2	2.2	2.1	2.0
1. Pouvoir fédéral	5.8	0.8	0.8	-1.0	2.4	0.8	0.8	0.9
2. Communautés et régions	2.8	3.2	-10.6	10.2	4.9	4.9	4.8	4.8
3. Sécurité sociale	12.4	1.2	-7.7	4.5	3.6	2.5	2.2	1.9
4. Pouvoirs locaux	-2.8	3.0	2.9	2.9	3.0	3.0	3.0	3.0
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	2.5	1.4	0.9	1.2	1.5	1.6	1.7	1.7
<b>8. Transferts courants au reste du monde</b>	1.9	2.3	7.8	0.4	1.8	1.2	1.4	1.4
1. Pouvoir fédéral	1.9	2.4	8.3	0.3	1.9	1.2	1.4	1.4
2. Communautés et régions	-0.5	-0.0	0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
3. Sécurité sociale	32.0	-0.9	-22.9	3.0	2.9	3.8	3.7	3.8
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	2.5	1.4	0.9	1.2	1.5	1.6	1.7	1.7
<b>9. Transferts en capital</b>	12.9	-5.4	-42.2	2.0	3.2	1.8	1.3	1.4
1. Pouvoir fédéral	28.9	-6.2	-55.5	3.8	6.0	3.3	2.5	2.5
2. Communautés et régions	0.9	-1.6	-9.6	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
3. Pouvoirs locaux	-0.3	-0.7	-0.3	-0.6	-0.8	-0.9	-0.9	-1.0
4. Sécurité sociale	61.9	-16.5	-91.4	-1.2	-1.5	-1.6	-1.6	-1.7
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	2.5	1.4	0.9	1.2	1.5	1.6	1.7	1.7

(^) Moyennes de période



TABLEAU 3 - Hypothèses relatives aux prestations de sécurité sociale

	2012 <sup>^</sup> 2007	2018 <sup>^</sup> 2013	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<i>I. Taux de croissance en volume</i>									
1. Pensions	3.3	3.2	4.6	2.8	3.1	3.1	3.3	3.4	3.5
a. Salariés (a)	2.7	3.4	3.3	2.7	3.2	3.3	3.6	3.7	3.7
(OP : définition budgétaire)	3.0	3.3	4.0	2.4	3.3	3.3	3.6	3.7	3.7
b. Indépendants (a)	3.7	2.2	3.2	0.6	2.7	2.4	2.4	2.5	2.8
c. Agents définitifs de l'ONSSAPL	11.5	3.6	25.6	8.7	2.7	2.2	2.5	2.4	2.8
d. Affiliés à l'ossom	0.4	0.2	1.7	-1.2	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
2. Indemnités AMI	6.2	2.6	5.3	5.0	2.3	3.4	1.8	1.3	1.8
a. Salariés	6.2	2.6	5.6	5.1	2.3	3.4	1.8	1.3	1.8
- Incapacité primaire	7.0	2.3	6.9	5.0	1.2	2.6	1.6	1.9	1.8
- Invalidité (b)	6.3	3.0	5.9	6.1	2.9	3.9	2.0	1.1	1.9
- Repos de maternité (b)	4.3	1.1	2.9	-0.3	1.3	2.6	1.0	1.1	0.8
- Marins et ouvriers mineurs	-5.0	-6.7	-4.5	0.7	-8.6	-8.1	-8.1	-8.1	-8.1
b. Indépendants	6.8	2.4	1.1	2.7	3.0	3.2	1.8	1.6	2.2
3. Allocations familiales (b)	1.4	1.4	0.7	1.9	0.5	1.6	1.6	1.6	1.5
a. Salariés, ONSSAPL inclus	1.4	1.5	0.9	2.0	0.5	1.6	1.8	1.7	1.5
(ONAFTS : définition budgétaire)	1.4	1.4	1.3	1.0	0.5	1.7	1.9	1.8	1.6
b. Indépendants	2.2	0.4	-0.6	0.3	-0.0	0.7	0.1	0.3	0.9
c. Prestations familiales garanties	3.6	2.6	1.2	5.9	2.6	6.1	0.2	0.3	0.4
4. Accidents de travail du FAT	0.2	3.0	-0.1	2.4	1.4	2.7	3.7	3.9	3.9
5. Maladies professionnelles	-3.3	-3.9	3.8	-7.8	-3.1	-3.2	-3.2	-3.2	-3.1
<i>II. Taux de croissance, avant application de l'indexation</i>									
Soins de santé	3.6	1.9	1.4	2.2	1.6	1.9	1.8	1.8	2.3
a. Salariés, indépendants, fonctionnaires (c)	3.5	1.9	1.7	2.2	1.6	1.9	1.8	1.8	2.3
(AMI-SS : définition budgétaire)	3.7	2.0	1.4	2.2	1.7	1.9	1.8	1.8	2.3
b. Affiliés à l'ossom	-5.3	0.3	-2.8	-0.9	0.4	0.9	0.6	0.5	0.5
c. A des sécurités sociales étrangères	7.0	2.8	-19.0	-0.1	4.0	3.6	3.2	3.1	3.1
d. Assurance soins de santé - Flandre	5.7	1.0	1.4	1.1	2.2	1.7	0.1	0.2	0.9
<i>III. En milliers (moyennes annuelles)</i>									
1. Chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi	92.2	70.5	77.1	72.1	71.0	71.3	71.0	69.6	67.9
2. Chômeurs à temps partiel volontaires	28.2	28.3	28.2	28.3	28.3	28.3	28.3	28.4	28.4
3. Chômeurs à temps partiel avec maintien des droits et allocation garantie de revenu	50.5	55.5	51.7	51.7	52.6	54.0	56.0	58.2	60.8
4. Chômeurs dispensés de pointage pour raisons soc. et fam., études ou formation	49.1	49.7	48.5	49.2	49.6	49.8	49.9	49.9	49.9
5. Programmes d'activation : ALE et PEP	4.9	1.2	2.5	2.0	1.6	1.3	1.0	0.8	0.7
6. Emploi avec subside salarial	174.5	224.6	212.0	200.2	216.5	224.5	230.6	235.4	240.6
a. Programmes de transition professionnelle	5.4	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8
b. Activation (non compris 'titres-services')	63.6	58.3	67.1	49.9	59.1	59.4	59.7	60.3	61.4
- Emplois-services ancien régime	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Plan Activa avec allocation ONEM et SINE	59.2	50.4	69.5	41.7	51.2	51.6	51.9	52.5	53.6
- Plan Activa sans allocation ONEM	4.4	-2.1	-2.5	-1.8	-2.2	-2.2	-2.2	-2.2	-2.2
c. Maribel social (y compris préc. prof.) (d)	27.2	31.6	30.8	31.3	31.6	31.7	31.7	31.7	31.6
d. Emplois 'titres-services'	77.8	129.0	108.3	113.3	120.1	127.7	133.5	137.6	141.9
- Plan Activa avec allocation ONEM	3.9	3.2	2.7	2.8	2.9	3.1	3.3	3.4	3.5
- Plan Activa sans allocation ONEM	9.2	13.5	11.4	11.9	12.6	13.4	14.0	14.5	14.9
- Emplois ordinaires	64.7	112.3	94.3	98.6	104.5	111.2	116.2	119.8	123.5
e. Bonus jeunes non-marchand	0.5	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
f. Places de stages subventionnées préactivées	0.0	10.0	0.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
7. Interruptions de carrière	253.4	253.5	272.0	264.5	254.1	250.7	250.6	249.7	251.4
8. Chômage avec complément d'entreprise / prépensions	117.5	101.2	115.7	112.2	109.4	100.7	95.3	94.6	95.0
<i>IV. Subventions de la sécu aux salaires (e)</i>									

(a) Calculé avec le modèle PENSION (régime des salariés), ainsi qu'avec le modèle MOSES (régime des indépendants).

(b) Nombre d'enfants et d'invalides provenant du modèle de long terme MALTESE.

(c) Y compris le prix des journées d'hospitalisation auparavant à charge de la Santé Publique et les 'petits risques' pour indépendants.

(d) Y compris préc. prof.: à partir de 2009, une partie du précompte professionnel est distribuée aux entreprises du non-marchand via les fonds Maribel Social comme subvention salariale.

(e) Voir tableau 5.

(<sup>^</sup>) Moyennes de période

TABLEAU 4 - Déterminants des cotisations de sécurité sociale

(taux de croissance en pour cent)

	2012 <sup>^</sup> 2007	2018 <sup>^</sup> 2013	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>1. Régime des salariés</b>									
<b>a. Secteur des entreprises, entr. publ. incluses</b>									
1. Salaire horaire réel par salarié	0.3	0.4	0.3	0.0	-0.0	0.7	0.5	0.5	0.5
2. Durée effective du travail par salarié	-0.2	0.0	-0.1	-0.1	0.2	0.1	-0.0	0.0	-0.0
3. Emploi	1.1	1.0	0.2	0.1	0.8	1.0	1.3	1.3	1.4
- Industries manufacturières, énergie et construction	-0.7	-0.4	-0.7	-1.2	-0.7	-0.8	-0.2	0.1	0.2
- Services marchands	1.7	1.5	0.5	0.6	1.3	1.6	1.8	1.7	1.8
4. Masse salariale brute hors indexation	1.2	1.4	0.4	-0.0	0.9	1.8	1.8	1.8	1.9
5. Indexation des salaires	2.1	1.5	2.8	1.5	1.2	1.5	1.6	1.6	1.7
p.m. déflateur de la consommation privée	2.2	1.5	2.7	1.2	1.2	1.5	1.6	1.7	1.7
6. Masse salariale brute	3.3	2.9	3.2	1.5	2.1	3.3	3.4	3.5	3.6
- Assiette des cotisations	3.3	2.9	3.3	1.5	2.1	3.3	3.4	3.5	3.6
<b>b. Etat : entreprises publiques (e)</b>									
1. Rémunération par tête	2.3	1.7	2.8	2.4	0.8	1.4	1.9	1.6	1.9
2. Emploi	0.8	-0.4	-0.8	-0.7	-0.7	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2
3. Masse salariale brute	3.4	1.7	2.7	2.3	0.7	1.5	2.1	1.7	2.1
<b>c. Etat, hors entreprises publiques</b>									
1. Rémunération par tête	3.0	1.8	4.4	2.5	1.0	1.5	2.0	1.7	2.0
2. Emploi	0.7	0.1	-0.4	-0.3	-0.1	0.2	0.3	0.3	0.2
3. Masse salariale brute	3.7	1.9	4.0	2.2	0.8	1.7	2.3	2.0	2.2
<b>d. Cotisations, nominal</b>									
1. Cotisations patronales	4.2	3.1	5.1	1.6	2.2	3.5	3.7	3.7	3.8
a. Secteur privé (a)	4.0	3.2	4.0	1.1	2.3	3.8	3.8	3.9	4.0
b. Entreprises publiques (e)	2.0	1.2	1.7	-2.7	0.5	1.9	2.3	2.5	2.7
c. Etat hors entreprises publiques	6.2	2.8	12.2	4.5	1.5	2.0	2.8	2.6	3.0
2. Cotisations personnelles	3.7	2.9	3.8	1.1	2.3	3.5	3.5	3.5	3.6
a. Secteur privé	3.8	3.2	4.0	0.8	2.7	3.9	3.8	3.8	3.9
b. Secteur public	3.5	1.8	3.1	2.2	0.8	1.7	2.3	1.9	2.2
<b>e. Taux implicite des cotisations (b)</b>									
1. Cotisations patronales									
a. Secteur privé (a)	24.7	25.2	25.1	25.0	25.1	25.2	25.3	25.4	25.5
b. Etat : entreprises publiques (e)	28.9	27.5	28.8	27.4	27.3	27.4	27.5	27.7	27.9
c. Etat hors entreprises publiques	12.9	14.6	14.0	14.4	14.5	14.5	14.6	14.7	14.8
2. Cotisations personnelles									
a. Secteur privé, y compris entreprises publiques (e)	10.3	10.5	10.4	10.3	10.4	10.5	10.5	10.5	10.6
b. Etat	9.3	9.2	9.3	9.3	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2
<b>2. Régime des indépendants</b>									
a. Revenu par tête (c)	1.6	0.6	-1.7	0.5	-1.6	0.4	0.5	1.7	2.0
b. Nombre d'indépendants (c)	0.7	0.6	0.6	0.8	1.3	0.7	0.4	0.3	0.1
c. Revenu des indépendants (c)	2.3	1.2	-1.0	1.3	-0.3	1.2	0.9	1.9	2.1
d. Coefficient de revalorisation	0.2	-0.7	3.9	-0.3	-3.7	-1.3	0.7	0.4	0.1
e. Assiette des cotisations	2.5	0.5	2.8	1.0	-4.0	-0.1	1.6	2.3	2.2
f. Cotisations	5.5	0.5	4.4	1.0	-4.0	-0.1	1.6	2.3	2.2
g. Taux implicite de cotisation (b)	14.5	15.3	15.3	15.3	15.3	15.3	15.3	15.3	15.3
<b>3. Régime des bénéficiaires de prestations sociales</b>									
a. Cotisations	3.2	4.3	2.5	5.3	3.6	3.0	4.2	4.7	5.2
b. Taux implicite de cotisation (b)	2.9	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7
<b>p.m. Réductions de cotisations sociales ex ante (d)</b>									
cotisations patronales	4872	5355	4949	5131	5242	5303	5387	5478	5588
y compris entreprises publiques (e)	11	9	8	9	9	9	8	8	8
cotisations personnelles	701	766	722	859	812	767	740	719	699

(a) Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du 'Maribel social' sont perçues par la Sécurité sociale et, ensuite, remboursées sous forme de subvention salariale, via des fonds créés à cet effet, aux entreprises qui satisfont à des conditions préétablies.

(b) Cotisations en pour cent de l'assiette. Pour plus de détails, voir tableau 6.

(c) de l'année t-3.

(d) Voir tableau 5. Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du 'Maribel social' n'interviennent pas ici. Voir renvoi (a).

(e) VRT, RTBF et BRP (à partir de 2002), Aquafin (jusqu'en 2004), De Lijn, TEC, STIB, infrastructures de transport.

(<sup>^</sup>) Moyennes de période

**TABLEAU 5 - Hypothèses relatives aux cotisations de sécurité sociale et aux subventions salariales : montants ex ante**

(en millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2018-2012
<b>1. Réductions de cotisations patronales</b>	<b>4949</b>	<b>5131</b>	<b>5242</b>	<b>5303</b>	<b>5387</b>	<b>5478</b>	<b>5588</b>	<b>639</b>
- Emplois à hauts et bas salaires (a)	4263	4410	4511	4565	4639	4719	4817	553
- Emplois spéciaux (b)	685	722	731	738	749	759	771	86
<b>2. Subventions salariales</b>	<b>5734</b>	<b>5562</b>	<b>5790</b>	<b>6041</b>	<b>6270</b>	<b>6501</b>	<b>6735</b>	<b>1001</b>
<i>a. via la sécurité sociale</i>								
- Maribel social	906	930	951	974	997	1021	1041	136
- Bonus jeunes (non-marchand)	26	26	27	27	27	28	28	2
- Maribel social - financement alternatif	88	92	95	100	104	109	114	25
- Activation d'allocations de chômage	463	231	239	245	253	262	273	-190
- Préactivation d'allocations d'attente	0	6	40	40	40	40	40	40
- Titres-services	1595	1570	1684	1819	1924	2024	2122	526
p.m. Contractuels subventionnés hopitaux (e)	115	117	118	119	122	124	126	11
<i>b. via la fiscalité fédérale</i>								
- Travail de nuit et travail en équipe	1001	1006	1020	1047	1075	1105	1138	138
- Heures supplémentaires (part 'employeurs')	126	127	129	132	136	140	145	19
- Recherche et développement (entreprises) (c)	407	437	445	458	472	488	504	97
- Subvention générale	961	972	991	1022	1055	1091	1129	168
- Subventions pour des branches spécifiques (d)	123	124	128	134	140	146	152	30
<i>c. via les régions</i>								
- Embauche de chômeurs âgés (Région flamande)	25	26	28	29	31	32	34	9
- Prime à l'emploi (Région wallonne)	14	14	14	14	14	14	14	1
p.m. Entreprises de travail adapté (e)	345	351	361	374	390	408	426	81
<b>Total en faveur des employeurs</b>	<b>10683</b>	<b>10693</b>	<b>11032</b>	<b>11344</b>	<b>11657</b>	<b>11979</b>	<b>12323</b>	<b>1640</b>
<b>3. Réductions de cotisations personnelles</b>	<b>722</b>	<b>859</b>	<b>812</b>	<b>767</b>	<b>740</b>	<b>719</b>	<b>699</b>	<b>-23</b>

(a) Toutes les réductions qui ne sont pas reprises sous la rubrique des plans emplois spéciaux, c'est-à-dire y compris les suppléments pour les groupes cibles "travailleurs âgés" et "redistribution du travail".

(b) Aussi bien la partie de base de la réduction structurelle que le supplément groupe cible pour 3 catégories de groupes cibles : (1) aussi bien les "jeunes travailleurs" que les "premiers emplois" ancien régime, (2) aussi bien les "premières embauches" que les anciens emplois "plan-plus-1-, plus-2- et plus-3", (3) aussi bien les "chômeurs de longue durée" que les emplois "avantage à l'embauche", les "emplois-services" et les emplois du plan Activa ancien régime.

(c) "Partenariats avec les universités" et "jeunes entreprises innovantes".

(d) Marine marchande, dragage, remorquage en mer, pêche en mer, sportifs.

(e) Pas encore intégré dans le total des subventions salariales (cf. ligne 2) ni dans le coût du travail.

**TABLEAU 6 - Hypothèses relatives aux taux de cotisations de sécurité sociale et aux taux de subventions salariales**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2018-2012
Taux moyen de cotisations patronales (entreprises)	34.53	34.30	34.18	33.93	33.82	33.83	33.87	-0.66
- Taux de cotisations légales après réductions	25.51	25.42	25.45	25.55	25.64	25.73	25.80	0.29
- Taux de cotisations fictives	3.54	3.42	3.28	2.98	2.80	2.76	2.74	-0.81
- Taux de cotisations extra légales	2.01	2.01	2.01	1.99	1.97	1.96	1.95	-0.06
- Taux de cotisations pensions deuxième pilier	3.46	3.45	3.43	3.42	3.41	3.39	3.38	-0.08
- p.m. Taux de réduction de cotisations (ex ante)	4.42	4.52	4.52	4.43	4.35	4.27	4.21	-0.22
Taux moyen de subventions salariales (entreprises)	5.06	4.84	4.93	4.98	5.00	5.01	5.01	-0.05
Taux de parafiscalité nette par catégorie d'emploi (entreprises) (*)								
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	27.39	28.69	28.81	29.02	29.20	29.34	29.48	2.08
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	28.37	28.13	28.12	28.14	28.16	28.18	28.20	-0.17
- Emplois spéciaux	8.40	13.37	12.80	13.30	13.75	14.18	14.56	6.16
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	23.89	20.91	21.10	21.43	21.62	21.99	22.37	-1.52
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	28.77	28.37	28.37	28.38	28.44	28.51	28.54	-0.23
Taux de cotisations patronales dans l'industrie manufacturière (*)								
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	31.83	32.07	31.99	32.15	32.26	32.32	32.37	0.54
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	34.07	33.88	33.85	33.89	33.93	33.95	33.98	-0.09
- Emplois spéciaux	22.13	21.65	21.89	22.25	22.55	22.86	23.15	1.02
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	28.73	27.13	27.28	27.53	27.81	28.12	28.43	-0.31
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	36.05	35.85	35.77	35.74	35.75	35.77	35.84	-0.21
Taux de cotisations patronales dans les services marchands (*)								
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	30.03	31.58	31.74	31.94	32.11	32.24	32.36	2.33
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	30.26	30.05	30.06	30.08	30.10	30.12	30.13	-0.13
- Emplois spéciaux	18.58	17.86	18.24	18.75	19.23	19.66	20.05	1.47
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	27.43	24.22	24.44	24.76	24.89	25.25	25.61	-1.83
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	30.40	30.02	30.05	30.08	30.15	30.23	30.25	-0.15
Taux de subventions salariales dans l'industrie manufacturière								
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	3.92	3.92	3.92	3.91	3.91	3.91	3.91	-0.01
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	4.73	4.79	4.79	4.79	4.79	4.79	4.79	0.07
- Emplois spéciaux	10.92	5.61	6.42	6.36	6.34	6.31	6.30	-4.62
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	4.22	4.21	4.21	4.21	4.20	4.20	4.20	-0.02
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	4.82	4.89	4.88	4.88	4.87	4.87	4.87	0.04
Taux de subventions salariales dans les services marchands								
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	3.17	3.17	3.17	3.15	3.13	3.11	3.08	-0.08
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	3.23	3.26	3.26	3.25	3.24	3.23	3.21	-0.03
- Emplois spéciaux	12.83	6.56	7.55	7.48	7.45	7.40	7.37	-5.46
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	3.93	3.96	3.96	3.93	3.88	3.85	3.79	-0.15
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	3.22	3.26	3.26	3.25	3.24	3.24	3.23	0.01

(\*) Cotisations patronales hors cotisations fictives, diminuées des subventions salariales.

## 7.2. Résultats macroéconomiques

**TABLEAU 7 - Affectation du produit intérieur en volume**

(taux de croissance en pour cent)

	2012// 2006	2018// 2012	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014	2016/ 2015	2017/ 2016	2018/ 2017
1. Dépenses de consommation finale privée	1.1	1.0	-0.7	0.3	0.7	0.9	1.2	1.4	1.7
2. Dépenses de consommation finale publique	1.5	0.9	0.9	0.6	0.7	0.9	1.0	1.0	1.3
3. Formation brute de capital fixe	0.3	1.6	-0.4	-1.0	1.5	2.2	1.9	2.5	2.3
a. Investissements des entreprises	1.1	1.9	0.4	-0.3	2.2	2.4	2.4	2.4	2.4
b. Investissements publics	2.6	0.8	1.8	-4.6	-5.1	2.8	0.2	7.7	4.3
c. Investissements en logements	-2.3	0.9	-3.0	-1.6	1.6	1.6	1.4	1.3	1.2
4. Total des dépenses intérieures	1.0	1.1	-0.4	0.1	0.9	1.2	1.3	1.6	1.7
5. Exportations de biens et services	1.8	2.8	0.6	0.6	2.0	3.4	3.5	3.7	3.9
a. Biens	1.3	2.7	0.3	0.2	1.8	3.5	3.5	3.7	3.8
b. Services	4.0	3.3	2.0	2.0	2.7	3.2	3.6	3.9	4.3
6. Total des dépenses finales	1.3	1.9	0.1	0.3	1.4	2.2	2.3	2.6	2.7
7. Importations de biens et services	1.9	2.5	0.1	0.5	1.6	3.0	3.1	3.4	3.6
a. Biens	1.5	2.5	0.1	0.4	1.6	3.3	3.1	3.4	3.6
b. Services	4.7	2.8	0.2	1.2	1.9	2.5	3.4	3.8	4.1
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	0.8	1.4	-0.2	0.2	1.2	1.5	1.7	1.8	1.9

(/) Taux de croissance  
(//) Taux de croissances moyens

**TABLEAU 8 - Contributions à la croissance du produit intérieur en volume**

(changements en pour cent)

	2012 <sup>^</sup> 2007	2018 <sup>^</sup> 2013	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Dépenses de consommation finale privée	0.6	0.5	-0.3	0.1	0.4	0.5	0.6	0.7	0.9
2. Dépenses de consommation finale publique	0.3	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3
3. Formation brute de capital fixe	0.1	0.3	-0.1	-0.2	0.3	0.5	0.4	0.5	0.5
a. Investissements des entreprises	0.1	0.3	0.1	-0.0	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
b. Investissements publics	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.1	0.1
c. Investissements en logements	-0.1	0.1	-0.2	-0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Variations de stocks	-0.0	-0.0	-0.4	0.0	0.0	-0.0	0.0	-0.0	-0.0
5. Total des dépenses intérieures	0.9	1.1	-0.4	0.1	0.9	1.2	1.3	1.5	1.6
6. Exportations de biens et services	1.4	2.5	0.5	0.5	1.7	2.8	3.0	3.2	3.5
a. Biens	0.8	1.8	0.2	0.2	1.2	2.3	2.3	2.5	2.7
b. Services	0.6	0.6	0.3	0.3	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8
7. Total des dépenses finales	2.3	3.5	0.1	0.6	2.5	4.0	4.3	4.7	5.1
8. Importations de biens et services	-1.4	-2.1	-0.1	-0.4	-1.3	-2.5	-2.6	-2.9	-3.1
a. Biens	-0.8	-1.7	-0.0	-0.3	-1.0	-2.1	-2.1	-2.3	-2.5
b. Services	-0.6	-0.4	-0.0	-0.2	-0.3	-0.3	-0.5	-0.5	-0.6
9. Produit intérieur brut aux prix du marché	0.9	1.4	-0.2	0.2	1.2	1.5	1.7	1.8	1.9

(<sup>^</sup>) Moyennes de période

**TABLEAU 9 - Affectation du produit intérieur à prix courants**

(en millions d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Dépenses de consommation finale privée	194691	198535	201513	205478	210613	216642	223423	230959
2. Dépenses de consommation finale publique	90094	93243	95692	97297	99483	102205	104866	108063
3. Formation brute de capital fixe	76406	78114	78471	81153	84695	88102	92153	96076
a. Investissements des entreprises	49128	50596	51151	53363	55920	58529	61287	64097
b. Investissements publics	6340	6571	6349	6127	6410	6534	7156	7591
c. Investissements en logements	20939	20947	20971	21664	22365	23039	23710	24387
4. Total des dépenses intérieures	365274	371483	377032	385079	396267	408549	422228	437073
5. Exportations de biens et services	311931	320943	323033	331895	348878	368146	389752	413730
6. Total des dépenses finales	677205	692426	700065	716974	745145	776695	811980	850803
7. Importations de biens et services	307369	315444	315700	322349	338009	355855	376283	398902
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	369836	376983	384365	394625	407136	420840	435698	451900
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	4057	3665	3737	3837	3959	4092	4236	4394
10. Revenu national brut	373893	380648	388102	398461	411094	424932	439934	456294

**TABLEAU 10 - Affectation du produit intérieur à prix courants**

(pourcentages du PIB)

	2012 <sup>^</sup> 2007	2018 <sup>^</sup> 2013	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Dépenses de consommation finale privée	52.3	51.7	52.7	52.4	52.1	51.7	51.5	51.3	51.1
2. Dépenses de consommation finale publique	23.9	24.4	24.7	24.9	24.7	24.4	24.3	24.1	23.9
3. Formation brute de capital fixe	21.0	20.9	20.7	20.4	20.6	20.8	20.9	21.2	21.3
a. Investissements des entreprises	13.4	13.8	13.4	13.3	13.5	13.7	13.9	14.1	14.2
b. Investissements publics	1.6	1.6	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6	1.7
c. Investissements en logements	6.0	5.5	5.6	5.5	5.5	5.5	5.5	5.4	5.4
4. Total des dépenses intérieures	97.9	97.3	98.5	98.1	97.6	97.3	97.1	96.9	96.7
5. Exportations de biens et services	81.6	87.1	85.1	84.0	84.1	85.7	87.5	89.5	91.6
6. Total des dépenses finales	179.5	184.3	183.7	182.1	181.7	183.0	184.6	186.4	188.3
7. Importations de biens et services	79.5	84.3	83.7	82.1	81.7	83.0	84.6	86.4	88.3
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
10. Revenu national brut	101.0	101.0	101.0	101.0	101.0	101.0	101.0	101.0	101.0

(^) Moyennes de période

**TABLEAU 11 - Déflateurs du PIB et des principales catégories de dépenses**

(taux de croissance en pour cent)

	2012// 2006	2018// 2012	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014	2016/ 2015	2017/ 2016	2018/ 2017
1. Dépenses de consommation finale privée									
a. Déflateur	2.2	1.5	2.7	1.2	1.2	1.5	1.6	1.7	1.7
1. Energie exclue	1.9	1.7	2.3	1.9	1.6	1.6	1.6	1.7	1.7
. Alimentation, boissons et tabac	3.0	2.0	3.2	2.9	1.9	1.8	1.7	1.8	1.8
. Autres biens	1.3	1.8	1.8	1.7	1.7	1.8	1.8	1.8	1.8
. Services	1.7	1.5	2.4	1.7	1.4	1.4	1.5	1.6	1.6
. Loyers	1.6	1.7	1.7	1.6	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7
2. Energie	5.9	-0.3	6.4	-5.3	-2.6	1.2	1.6	1.7	1.7
. Chauffage, électricité	6.5	-0.2	6.7	-4.7	-2.3	1.0	1.6	1.7	1.7
. Transports	5.1	-0.5	6.0	-6.3	-3.2	1.6	1.6	1.7	1.6
b. Inflation hors alimentation, boissons, tabac et énergie	1.6	1.6	2.1	1.7	1.5	1.5	1.6	1.6	1.7
c. Indice national des prix à la consommation	2.5	1.4	2.8	0.9	1.2	1.5	1.6	1.7	1.7
d. Indice santé	2.3	1.5	2.6	1.1	1.4	1.5	1.6	1.7	1.7
2. Dépenses de consommation finale publique	3.0	1.6	2.6	2.0	0.9	1.4	1.7	1.6	1.8
3. Formation brute de capital fixe	2.4	1.9	2.6	1.5	1.9	2.1	2.0	2.0	1.9
a. Investissements des entreprises	1.9	2.1	2.6	1.4	2.1	2.3	2.3	2.2	2.1
b. Investissements publics	2.0	1.6	1.8	1.2	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
c. Investissements en logements	3.6	1.6	3.1	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
4. Demande intérieure totale	2.3	1.6	2.1	1.4	1.2	1.7	1.8	1.8	1.8
5. Exportations de biens et services	1.9	1.5	2.3	0.1	0.8	1.7	2.0	2.1	2.2
6. Demande finale	2.1	1.5	2.2	0.8	1.0	1.7	1.9	1.9	2.0
7. Importations de biens et services	2.3	1.4	2.6	-0.4	0.5	1.8	2.1	2.3	2.3
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	2.0	1.7	2.1	1.8	1.5	1.7	1.7	1.7	1.8

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissance moyens

**TABLEAU 12 - Contributions à la croissance du déflateur de la demande finale**

(changements en pour cent)

	2012 <sup>^</sup> 2007	2018 <sup>^</sup> 2013	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Coûts intérieurs unitaires (a+b+c)	1.1	0.9	1.2	1.0	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0
a. Coûts du travail	0.8	0.4	1.0	0.4	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4
b. Taxes indirectes nettes	0.0	0.1	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1
c. Excédent brut d'exploitation	0.3	0.5	-0.1	0.4	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5
2. Prix à l'importation	1.0	0.6	1.2	-0.2	0.2	0.8	0.9	1.0	1.0
3. Déflateur de la demande finale (1+2)	2.2	1.5	2.3	0.8	1.0	1.7	1.8	1.9	2.0

(^) Moyennes de période

TABLEAU 13 - Revenu disponible, épargne et capacité ou besoin de financement : estimations à prix courants

(en millions d'euros)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Revenu intérieur brut aux prix du marché	369836	376983	384365	394625	407136	420840	435698	451900
Solde des revenus primaires du/vers le reste du monde	4057	3665	3737	3837	3959	4092	4236	4394
2. Revenu national brut	373893	380648	388102	398461	411094	424932	439934	456294
Consommation de capital fixe	64220	66747	68532	70618	72959	75398	77980	80640
3. Revenu national net	309672	313901	319570	327843	338135	349534	361954	375654
Solde des transferts courants en provenance du/vers le reste du monde	-4758	-4843	-5517	-5660	-5864	-6036	-6229	-6432
4. Revenu national net disponible	304914	309058	314053	322183	332271	343498	355725	369222
Consommation finale nationale	284785	291778	297204	302775	310096	318847	328290	339022
5. Epargne nationale nette	20129	17281	16848	19409	22176	24652	27435	30199
Formation brute de capital fixe	76406	78114	78471	81153	84695	88102	92153	96076
Variation des stocks	4083	1592	1356	1150	1476	1600	1785	1974
Solde des opérations de capital avec le reste du monde	-557	-388	-318	-469	-488	-504	-519	-535
6. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement de la nation	3303	3934	5236	7254	8475	9844	10958	12254

TABLEAU 14 - Distribution du revenu national

(en millions d'euros)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Particuliers (*)</b>								
1. Revenu primaire	270576	277993	281760	287243	296416	306342	316793	328219
. Rémunérations des salariés	195787	202215	205448	209139	214988	221690	228804	236592
. Excédent brut d'exploitation	46270	47376	48169	49457	50938	52450	54076	55812
. Revenus de la propriété	28520	28403	28142	28647	30490	32202	33913	35814
2. Transferts courants nets	-46202	-46988	-46955	-47485	-49458	-51031	-52915	-55085
. Prestations moins cotisations sociales	-2530	-1928	5	869	960	1408	1694	2013
. Impôts courants	-47645	-49359	-51191	-52753	-54897	-57015	-59288	-61884
. Transferts divers	3973	4299	4231	4398	4479	4576	4679	4787
3. Revenu disponible	224374	230994	234794	239746	246947	255300	263867	273123
<b>Sociétés</b>								
1. Revenu primaire	69454	67205	69069	73363	76320	79257	82771	86603
2. Transferts courants nets	-9012	-10617	-11329	-12399	-12929	-13370	-14013	-14765
3. Revenu disponible	60442	56589	57740	60963	63391	65887	68759	71838
<b>Administrations publiques</b>								
1. Revenu primaire	33867	35454	37278	37861	38363	39338	40374	41477
2. Transferts courants nets	50458	52762	52770	54228	56526	58368	60702	63421
3. Revenu disponible	84325	88216	90048	92089	94889	97706	101077	104898
<b>Reste du monde</b>								
1. Revenu disponible	4758	4843	5517	5660	5864	6036	6229	6432
<b>Revenu national brut</b>	<b>373893</b>	<b>380648</b>	<b>388102</b>	<b>398461</b>	<b>411094</b>	<b>424932</b>	<b>439934</b>	<b>456294</b>

(\*) Ménages et ISBL au service des ménages

TABLEAU 15 - Distribution du revenu national

(pour cent du revenu national brut)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Particuliers (*)</b>								
1. Revenu primaire	72.4	73.0	72.6	72.1	72.1	72.1	72.0	71.9
. Rémunérations des salariés	52.4	53.1	52.9	52.5	52.3	52.2	52.0	51.9
. Excédent brut d'exploitation	12.4	12.4	12.4	12.4	12.4	12.3	12.3	12.2
. Revenus de la propriété	7.6	7.5	7.3	7.2	7.4	7.6	7.7	7.8
2. Transferts courants nets	-12.4	-12.3	-12.1	-11.9	-12.0	-12.0	-12.0	-12.1
. Prestations moins cotisations sociales	-0.7	-0.5	0.0	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4
. Impôts courants	-12.7	-13.0	-13.2	-13.2	-13.4	-13.4	-13.5	-13.6
. Transferts divers	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.0
3. Revenu disponible	60.0	60.7	60.5	60.2	60.1	60.1	60.0	59.9
<b>Sociétés</b>								
1. Revenu primaire	18.6	17.7	17.8	18.4	18.6	18.7	18.8	19.0
2. Transferts courants nets	-2.4	-2.8	-2.9	-3.1	-3.1	-3.1	-3.2	-3.2
3. Revenu disponible	16.2	14.9	14.9	15.3	15.4	15.5	15.6	15.7
<b>Administrations publiques</b>								
1. Revenu primaire	9.1	9.3	9.6	9.5	9.3	9.3	9.2	9.1
2. Transferts courants nets	13.5	13.9	13.6	13.6	13.8	13.7	13.8	13.9
3. Revenu disponible	22.6	23.2	23.2	23.1	23.1	23.0	23.0	23.0
<b>Reste du monde</b>								
1. Revenu disponible	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
<b>Revenu national brut</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

(\*) Ménages et ISBL au service des ménages

**TABLEAU 16 - Facteurs de production et coûts de production**

(taux de croissance)

	2012 <sup>^</sup> 2007	2018 <sup>^</sup> 2013	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Production des branches d'activité marchande	0.3	1.8	-0.6	-0.4	1.4	2.0	2.5	2.6	2.7
2. Productivité par tête									
a. Branches d'activité marchande	-0.0	0.7	-0.4	-0.1	0.7	0.9	0.8	1.0	0.9
b. Industries manufacturières	1.0	2.5	-0.6	0.5	2.4	3.5	3.1	2.8	2.5
c. Services marchands	-0.3	0.4	-0.4	-0.3	0.3	0.4	0.4	0.7	0.7
3. Salaire brut nominal par tête									
a. Branches d'activité marchande	2.2	1.9	3.1	1.4	1.3	2.3	2.1	2.2	2.2
b. Industries manufacturières	2.6	2.2	3.5	1.6	2.1	3.0	2.3	2.1	2.1
c. Services marchands	2.2	1.9	3.0	1.4	1.2	2.3	2.1	2.3	2.3
4. Salaire brut réel par tête									
a. Branches d'activité marchande	0.0	0.4	0.4	0.2	0.1	0.8	0.5	0.5	0.5
b. Industries manufacturières	0.4	0.7	0.8	0.4	0.8	1.4	0.6	0.5	0.4
c. Services marchands	0.1	0.4	0.3	0.1	-0.0	0.7	0.5	0.6	0.6
5. Productivité horaire									
a. Branches d'activité marchande	0.1	0.7	-0.4	0.0	0.5	0.8	0.9	1.0	1.0
b. Industries manufacturières	1.3	2.3	-0.1	0.6	1.8	3.0	3.0	2.8	2.5
c. Services marchands	-0.2	0.4	-0.6	-0.2	0.2	0.4	0.5	0.7	0.8
6. Coût salarial horaire nominal									
a. Branches d'activité marchande	2.6	1.8	3.2	1.4	1.1	2.0	2.1	2.2	2.2
b. Industries manufacturières	3.0	1.9	3.3	1.5	1.4	2.0	2.2	2.1	2.1
c. Services marchands	2.6	1.9	3.1	1.3	1.1	2.1	2.1	2.3	2.3
7. Coût salarial horaire réel									
a. Branches d'activité marchande	0.4	0.3	0.5	0.1	-0.1	0.5	0.4	0.5	0.5
b. Industries manufacturières	0.9	0.4	0.7	0.3	0.1	0.5	0.6	0.5	0.4
c. Services marchands	0.4	0.4	0.4	0.1	-0.2	0.5	0.5	0.6	0.6
8. Coût salarial unitaire réel dans les branches d'activité marchande	0.4	-0.5	1.4	-0.5	-0.8	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5
9. Taux d'intérêt à long terme	3.8	2.7	2.9	2.1	2.3	2.6	2.8	3.0	3.1
10. Taux d'excédent brut (*) (en pour cent)	30.3	31.3	30.2	30.3	30.9	31.2	31.5	31.8	32.1
11. Taux de rentabilité brute du capital (*) (en pour cent)	16.3	17.0	16.2	16.2	16.6	16.9	17.1	17.4	17.7
12. Quantité totale de travail effectivement prestée dans les industries manufacturières et l'énergie	-0.4	0.2	-0.5	-0.1	0.6	0.6	0.0	0.0	-0.0

(\*) Pour le secteur marchand non compris l'agriculture, excédent d'exploitation divisé par la valeur ajoutée aux prix de base (pour le taux d'excédent) ou divisé par le stock de capital valorisé au coût de remplacement (pour le taux de rentabilité).

(^) Moyennes de période



TABLEAU 17 - Population active, emploi et chômage

(moyennes annuelles)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>1. Population totale</b>								
. Niveau en milliers	10993.6	11075.0	11155.6	11237.2	11314.8	11388.3	11457.7	11523.1
. Variation en milliers	98.0	81.3	80.7	81.5	77.7	73.5	69.4	65.4
<b>2. Population d'âge actif</b>								
. Niveau en milliers	7225.0	7249.9	7274.7	7300.2	7324.1	7345.3	7359.8	7368.2
. Variation en milliers	45.3	24.9	24.8	25.5	24.0	21.2	14.5	8.5
<b>3. Population active, définition BFP</b>								
. Niveau en milliers	5249.5	5265.3	5292.3	5329.8	5366.3	5403.1	5425.9	5439.9
. Variation en milliers	33.3	15.8	27.0	37.5	36.6	36.8	22.9	14.0
<b>4. Taux d'activité</b>	72.7	72.6	72.7	73.0	73.3	73.6	73.7	73.8
<b>5. Emploi intérieur</b>								
<b>Total</b>								
. Niveau en milliers	4544.9	4552.5	4553.7	4574.2	4601.4	4640.6	4680.6	4724.9
. Variation en milliers	61.6	7.7	1.2	20.5	27.3	39.1	40.0	44.3
<b>Salariés</b>								
. Niveau en milliers	2968.2	2973.9	2974.7	2994.6	3019.9	3056.9	3094.8	3137.3
. Variation en milliers	51.6	5.7	0.9	19.9	25.3	37.0	37.9	42.5
<b>Indépendants</b>								
. Niveau en milliers	735.6	740.9	743.8	745.8	746.5	746.6	746.6	746.7
. Variation en milliers	9.6	5.3	2.9	2.0	0.7	0.1	0.0	0.1
<b>Administrations publiques</b>								
. Niveau en milliers	841.1	837.7	835.1	833.8	835.0	837.1	839.1	840.9
. Variation en milliers	0.4	-3.4	-2.6	-1.4	1.3	2.1	2.1	1.7
<b>6. Taux d'emploi</b>	64.0	63.8	63.6	63.7	63.9	64.2	64.6	65.2
<b>7. Chômage (administratif)</b>								
. Définition BFP								
. Niveau en milliers	627.7	636.3	662.1	679.1	688.4	686.0	668.8	638.5
. Variation en milliers	-26.0	8.5	25.8	17.0	9.3	-2.4	-17.1	-30.3
. Taux de chômage	12.0	12.1	12.5	12.7	12.8	12.7	12.3	11.7
. Demandeurs d'emploi								
. Niveau en milliers	544.7	559.2	589.9	608.1	617.1	615.0	599.3	570.7
. Variation en milliers	-19.9	14.5	30.8	18.1	9.0	-2.1	-15.7	-28.6
<b>8. Quantité de travail en volume (taux de croissance)</b>	1.9	0.0	-0.1	0.5	0.7	0.8	0.8	0.9

TABLEAU 18 - Exportations et importations à prix courants

(en millions d'euros)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>1. Exportations</b>	311931	320943	323033	331895	348878	368146	389752	413730
a. Biens non énergétiques	211788	215728	219306	227307	239519	253702	269540	287120
b. Services	60875	63660	65501	68227	71742	75711	80190	85213
c. Energie	31954	34124	30651	28554	29560	30403	31393	32446
d. Consommation finale des ménages non résidents sur le territoire	7314	7430	7575	7807	8057	8331	8629	8951
<b>2. Importations</b>	307369	315444	315700	322349	338009	355855	376283	398902
a. Biens non énergétiques	198661	201987	205815	213681	224749	237881	252788	269199
b. Services	50314	51432	52889	54572	56760	59687	63051	66787
c. Energie	48147	51590	46333	43130	45334	46914	48685	50586
d. Consommation finale des ménages résidents à l'étranger	10247	10435	10663	10966	11166	11372	11760	12330
<b>3. Balance des exportations et des importations</b>	4562	5499	7333	9546	10869	12292	13469	14827
a. Biens non énergétiques	13127	13742	13491	13626	14769	15821	16752	17921
b. Services	10561	12228	12612	13654	14982	16023	17139	18427
c. Energie	-16193	-17466	-15682	-14575	-15774	-16511	-17291	-18140
d. Autres	-2933	-3004	-3088	-3159	-3108	-3041	-3131	-3380
<b>4. Revenus de facteurs</b>								
a. Reçus du reste du monde								
1. Revenus du travail	7558	7679	7807	7938	8139	8325	8525	8727
2. Autres	46209	45113	45670	46240	46955	47713	48503	49320
b. Payés au reste du monde								
1. Revenus du travail	2341	2419	2474	2526	2598	2664	2733	2801
2. Autres	46236	45563	46104	46598	47243	47894	48564	49239
<b>5. Exportations nettes (3+4)</b>	9752	10309	12233	14600	16122	17771	19201	20834
<b>6. Autres transferts courants</b>	-5892	-5988	-6680	-6876	-7159	-7424	-7724	-8045
<b>7. Balance des opérations courantes</b>	3860	4322	5553	7723	8963	10348	11477	12789

**TABLEAU 19 - Balance d'investissement et d'épargne**

(en millions d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>1. Ressources</b>	83792	83628	85052	89547	94635	99535	104885	110293
<b>a. Epargne brute</b>	84350	84016	85370	90016	95124	100039	105404	110828
1. Sociétés	57371	53903	55160	58445	60890	63393	66277	69371
2. Ménages	31045	33465	34205	35155	37208	39529	41306	43020
3. Administrations publiques	-5768	-5024	-5644	-5208	-4594	-4499	-3790	-3166
4. ISBL	1702	1672	1649	1625	1620	1615	1611	1604
<b>b. Transferts nets de capitaux</b>	-557	-388	-318	-469	-488	-504	-519	-535
<b>2. Emplois</b>	80489	79706	79827	82304	86172	89702	93939	98050
<b>a. Formation brute de capital</b>	80489	79706	79827	82304	86172	89702	93939	98050
1. Sociétés	51539	50543	50860	52808	55634	58309	61197	64140
2. Ménages	22173	22154	22181	22917	23661	24378	25090	25810
3. Administrations publiques	6340	6571	6349	6127	6410	6534	7157	7592
4. ISBL	437	437	438	452	467	481	495	509
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	3304	3922	5225	7243	8464	9833	10946	12243

**TABLEAU 20 - Balance d'investissement et d'épargne**

(pourcentages du PIB)

	2012 <sup>^</sup> 2007	2018 <sup>^</sup> 2013	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>1. Ressources</b>	23.3	23.4	22.2	22.1	22.7	23.2	23.7	24.1	24.4
<b>a. Epargne brute</b>	23.5	23.5	22.3	22.2	22.8	23.4	23.8	24.2	24.5
1. Sociétés	14.4	15.0	14.3	14.4	14.8	15.0	15.1	15.2	15.4
2. Ménages	9.6	9.2	8.9	8.9	8.9	9.1	9.4	9.5	9.5
3. Administrations publiques	-0.8	-1.1	-1.3	-1.5	-1.3	-1.1	-1.1	-0.9	-0.7
4. ISBL	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
<b>b. Transferts nets de capitaux</b>	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
<b>2. Emplois</b>	21.7	21.2	21.1	20.8	20.9	21.2	21.3	21.6	21.7
<b>a. Formation brute de capital</b>	21.7	21.2	21.1	20.8	20.9	21.2	21.3	21.6	21.7
1. Sociétés	13.6	13.7	13.4	13.2	13.4	13.7	13.9	14.0	14.2
2. Ménages	6.3	5.8	5.9	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.7
3. Administrations publiques	1.7	1.6	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6	1.7
4. ISBL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	1.6	2.1	1.0	1.4	1.8	2.1	2.3	2.5	2.7

(^) Moyennes de période

**TABLEAU 21 - Taux d'intérêt**

	2012 <sup>^</sup> 2007	2018 <sup>^</sup> 2013	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>1. Taux d'intérêt à court terme (3 mois)</b>									
Nominal	1.6	1.5	0.1	0.2	0.3	1.4	1.9	2.5	2.9
Réel	-0.6	0.0	-2.5	-1.1	-1.0	-0.2	0.3	0.8	1.2
<b>2. Taux d'intérêt à long terme (10 ans)</b>									
Nominal	3.9	2.7	3.0	2.1	2.3	2.6	2.8	3.0	3.1
Réel	1.7	1.2	0.3	0.9	1.0	1.0	1.2	1.3	1.5
<b>Pour mémoire :</b>									
Taux d'intérêt à court terme zone euro (3 mois)	2.2	1.6	0.6	0.2	0.3	1.5	2.1	2.6	3.0
Taux d'intérêt à long terme zone euro (10 ans)	3.8	3.1	3.2	2.6	2.7	3.0	3.2	3.4	3.6

(^) Moyennes de période

## 7.3. Comptes sectoriels

TABLEAU 22 - Synthèse des opérations des grands secteurs

(pourcentages du PIB)

	2012 ^ 2007	2018 ^ 2013	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>1. Particuliers (*)</b>									
a. Revenu disponible	61.5	60.7	61.3	61.1	60.8	60.7	60.7	60.6	60.4
b. Variation des rés. math. de retraite	0.8	0.6	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5
c. Consommation	52.3	51.7	52.7	52.4	52.1	51.7	51.5	51.3	51.1
d. Epargne brute	10.0	9.6	9.3	9.3	9.3	9.5	9.8	9.9	9.9
e. Transferts en capital	-0.4	-0.6	-0.6	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6
f. Formation brute de capital	6.4	5.9	6.0	5.9	5.9	5.9	5.9	5.9	5.8
g. Capacité nette de financement	3.1	3.1	2.7	2.7	2.8	3.0	3.3	3.4	3.5
<b>2. Sociétés</b>									
a. Revenu disponible	15.2	15.6	15.0	15.0	15.4	15.6	15.7	15.8	15.9
b. Variation des rés. math. de retraite	0.8	0.6	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5
c. Epargne brute	14.4	15.0	14.3	14.4	14.8	15.0	15.1	15.2	15.4
d. Transferts en capital	0.8	0.7	1.4	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8
e. Formation brute de capital	13.6	13.7	13.4	13.2	13.4	13.7	13.9	14.0	14.2
f. Capacité nette de financement	1.5	2.0	2.3	1.7	2.2	2.0	2.0	1.9	1.9
<b>3. Administrations publiques</b>									
a. Revenu disponible	23.0	23.3	23.4	23.4	23.3	23.3	23.2	23.2	23.2
b. Consommation	23.9	24.4	24.7	24.9	24.7	24.4	24.3	24.1	23.9
c. Epargne brute	-0.8	-1.1	-1.3	-1.5	-1.3	-1.1	-1.1	-0.9	-0.7
d. Transferts en capital	-0.6	-0.2	-0.9	0.0	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
e. Formation brute de capital	1.7	1.6	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6	1.7
f. Capacité de financement	-3.1	-2.9	-4.0	-3.1	-3.1	-3.0	-2.9	-2.8	-2.7
<b>4. Ensemble des secteurs intérieurs</b>									
a. Epargne nationale brute	23.5	23.5	22.3	22.2	22.8	23.4	23.8	24.2	24.5
b. Formation brute de capital	21.7	21.2	21.1	20.8	20.9	21.2	21.3	21.6	21.7
c. Transferts en capital	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
d. Capacité nette de financement	1.6	2.1	1.0	1.4	1.8	2.1	2.3	2.5	2.7

(\*) Ménages et ISBL au service des ménages

(^) Moyennes de période

**TABLEAU 23 - Compte des ménages**

(en millions d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>I. Opérations courantes</b>								
<b>a. Ressources</b>	330956	340938	346867	353815	364251	376313	389014	403002
1. Excédent net d'exploitation	10095	10396	10328	10465	10692	10944	11274	11677
2. Revenu mixte	22174	22434	22632	23070	23546	24002	24457	24909
3. Rémunération des salariés	195787	202215	205448	209139	214988	221690	228804	236592
. Salaires et traitements bruts	144702	149176	151587	154302	158812	163768	168867	174382
. Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	38614	39878	40530	41399	42796	44328	45924	47636
. Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	12471	13161	13331	13438	13380	13594	14014	14574
4. Revenus nets de la propriété	28416	28304	28053	28558	30387	32090	33790	35683
. Intérêts	6932	6587	5972	5902	6796	7351	8011	8545
. Revenus distribués des sociétés	13014	12910	12791	13137	13788	14531	15147	16051
. Autres	8471	8808	9290	9519	9804	10208	10632	11087
5. Prestations sociales	72648	75971	79063	81223	83320	86296	89428	92910
6. Autres transferts courants nets	-1227	-1060	-1229	-1151	-1176	-1195	-1212	-1229
7. Autres (*)	3064	2678	2573	2511	2493	2486	2474	2460
<b>b. Emplois</b>	313361	321449	327279	333962	343094	353610	365346	378468
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	47610	49323	51154	52716	54859	56976	59246	61842
2. Cotisations sociales, dont :	75179	77899	79058	80354	82359	84887	87734	90897
. Cotisations sociales effectives	62708	64738	65726	66916	68980	71293	73721	76323
. Cotisations sociales imputées	12471	13161	13331	13438	13380	13594	14014	14574
3. Dépenses de consommation finale	190572	194227	197067	200893	205876	211747	218365	225729
c. Epargne nette	17595	19489	19588	19853	21157	22703	23668	24534
<b>II. Opérations en capital</b>								
<b>a. Ressources</b>	521	603	501	503	508	513	518	523
1. Transfert en capital à recevoir	521	603	501	503	508	513	518	523
<b>b. Emplois</b>	11293	11199	10929	10495	10591	10643	10665	10667
1. Formation brute de capital fixe	22244	22252	22278	23014	23759	24475	25188	25907
2. Consommation de capital fixe (-)	13449	13976	14617	15302	16051	16826	17637	18486
3. Impôts en capital	2666	3139	3475	2990	3091	3201	3321	3452
4. Variation des stocks	-71	-98	-98	-98	-98	-98	-98	-98
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	-0	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
6. Acquisitions moins cessions de terrains, et autres	-191	-191	-191	-191	-191	-191	-191	-191
7. Autres transferts en capital à payer	94	73	81	81	82	82	82	83
<b>III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	6823	8893	9160	9862	11074	12572	13521	14389
p.m. Revenu disponible net	205104	211038	214082	218235	224540	231964	239560	247804

(\*) dont ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

TABLEAU 24 - Revenu disponible des ménages

(en millions d'euros)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>I. Revenu primaire brut</b>								
1. Excédent brut d'exploitation	23544	24372	24945	25767	26743	27770	28911	30163
2. Revenu mixte brut	22174	22434	22632	23070	23546	24002	24457	24909
3. Salaires et traitements	195787	202215	205448	209139	214988	221690	228804	236592
. Secteur privé	144082	148840	150755	153804	158623	163907	169652	175821
. Entreprises	138779	143316	145123	148039	152652	157690	163166	169039
. Ménages	2263	2369	2403	2437	2501	2591	2699	2818
. ISBL	3040	3154	3229	3327	3471	3626	3788	3965
. Administrations publiques	46487	48114	49359	49923	50824	52123	53360	54845
. Travailleurs frontaliers	5218	5260	5334	5412	5541	5661	5792	5926
4. Revenus nets de la propriété	28416	28304	28053	28558	30387	32090	33790	35683
. Intérêts	6932	6587	5972	5902	6796	7351	8011	8545
. Dividendes et assimilés	13014	12910	12791	13137	13788	14531	15147	16051
. Autres	8471	8808	9290	9519	9804	10208	10632	11087
Total (1 à 4)	269921	277325	281078	286534	295665	305553	315962	327348
<b>II. Cotisations de sécurité sociale et taxes</b>								
1. Cotisations sociales des employeurs	50974	52935	53760	54736	56074	57820	59834	62105
2. Cotisations sociales des salariés	18090	18657	18873	19276	19874	20512	21159	21860
3. Cotisations sociales des indépendants	3538	3692	3729	3582	3578	3634	3719	3801
4. Impôts sur les revenus de remplacement	1134	1163	1224	1268	1306	1361	1425	1499
5. Impôts des non-résidents	1444	1453	1472	1493	1528	1560	1596	1632
Total (1 à 5)	75179	77899	79058	80354	82359	84887	87734	90897
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	47610	49323	51154	52716	54859	56976	59246	61842
Total (1 à 6)	122789	127222	130212	133069	137218	141863	146981	152739
<b>III. Transferts aux ménages</b>								
1. Sécurité sociale	72648	75971	79063	81223	83320	86296	89428	92910
2. Autres transferts nets	-1227	-1060	-1229	-1151	-1176	-1195	-1212	-1229
Total (1+2)	71421	74911	77833	80072	82144	85100	88216	91681
<b>IV. Revenu disponible</b>	218553	225014	228699	233537	240591	248790	257197	266290

TABLEAU 25 - Revenu disponible des ménages en volume

(taux de croissance en pour cent)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>I. Revenu primaire brut</b>								
1. Excédent brut d'exploitation	-0.3	0.8	1.1	2.0	2.2	2.2	2.4	2.6
2. Revenu mixte brut	-3.3	-1.4	-0.3	0.7	0.5	0.3	0.2	0.2
3. Salaires et traitements	1.2	0.6	0.4	0.5	1.2	1.5	1.5	1.7
. Secteur privé	1.5	0.6	0.1	0.8	1.6	1.7	1.8	1.9
. Entreprises	1.5	0.6	0.0	0.8	1.5	1.7	1.8	1.9
. Ménages	0.8	2.0	0.2	0.2	1.0	2.0	2.5	2.7
. ISBL	1.8	1.1	1.1	1.8	2.7	2.8	2.8	2.9
. Administrations publiques	0.9	0.8	1.3	-0.1	0.3	0.9	0.7	1.1
. Travailleurs frontaliers	-5.4	-1.8	0.2	0.2	0.8	0.6	0.7	0.6
4. Revenus nets de la propriété	-9.5	-3.0	-2.1	0.5	4.8	3.9	3.6	3.9
. Intérêts	-5.9	-7.4	-10.4	-2.4	13.4	6.5	7.2	4.9
. Dividendes et assimilés	-14.8	-3.4	-2.1	1.4	3.4	3.7	2.5	4.2
. Autres	-3.1	1.3	4.2	1.2	1.4	2.5	2.5	2.5
Total (1 à 4)	-0.6	0.1	0.1	0.7	1.6	1.7	1.7	1.9
<b>II. Cotisations de sécurité sociale et taxes</b>								
1. Cotisations sociales des employeurs	0.8	1.2	0.3	0.6	0.9	1.5	1.8	2.1
2. Cotisations sociales des salariés	0.7	0.5	-0.1	0.9	1.5	1.6	1.5	1.6
3. Cotisations sociales des indépendants	-1.3	1.7	-0.2	-5.1	-1.6	-0.1	0.7	0.5
4. Impôts sur les revenus de remplacement	-0.8	-0.2	4.0	2.3	1.4	2.6	3.0	3.4
5. Impôts des non-résidents	-1.4	-2.0	0.1	0.2	0.8	0.5	0.6	0.6
Total (1 à 5)	0.6	0.9	0.2	0.4	0.9	1.4	1.7	1.9
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ...	1.8	0.9	2.4	1.8	2.5	2.2	2.3	2.7
Total (1 à 6)	1.1	0.9	1.1	0.9	1.5	1.7	1.9	2.2
<b>III. Transferts aux ménages</b>								
1. Sécurité sociale	1.3	1.9	2.8	1.5	1.0	1.9	1.9	2.2
2. Autres transferts nets	-5.3	-15.8	14.6	-7.5	0.6	0.0	-0.3	-0.2
Total (1+2)	1.4	2.2	2.6	1.6	1.0	2.0	2.0	2.2
<b>IV. Revenu disponible</b>	-0.8	0.3	0.4	0.9	1.5	1.8	1.7	1.8

**TABLEAU 26 - Compte des ISBL au service des ménages**

(en millions d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>I. Opérations courantes</b>								
a. Ressources	5413	5568	5658	5746	5865	5989	6121	6258
1. Excédent net d'exploitation	0	0	-0	0	0	-0	0	0
2. Cotisations sociales	120	121	120	118	119	117	119	122
3. Revenus nets de la propriété	104	99	90	89	103	112	122	131
. Intérêts	92	86	77	77	90	99	110	119
. Autres	1	1	1	1	1	1	2	2
4. Autres transferts courants nets	5200	5359	5460	5549	5655	5771	5891	6016
b. Emplois	4274	4465	4602	4740	4894	5052	5219	5394
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	35	36	36	37	38	40	41	43
2. Prestations sociales	120	121	120	118	119	117	119	122
3. Dépenses de consommation finale	4119	4308	4446	4585	4737	4894	5058	5230
c. Epargne nette	1150	1103	1057	1005	971	938	903	864
<b>II. Opérations en capital</b>								
a. Ressources	99	108	104	108	119	126	127	128
1. Transferts en capital à recevoir	99	108	104	108	119	126	127	128
b. Emplois	-115	-132	-155	-168	-182	-197	-214	-231
1. Formation brute de capital fixe	437	437	438	452	467	481	495	509
2. Consommation de capital fixe (-)	552	569	592	620	648	678	708	740
<b>III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	<b>1364</b>	<b>1344</b>	<b>1315</b>	<b>1281</b>	<b>1272</b>	<b>1260</b>	<b>1243</b>	<b>1223</b>

**TABLEAU 27 - Compte des entreprises**

(compte consolidé, en millions d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>I. Opérations courantes</b>								
a. Ressources	37179	33121	34266	37640	39262	40893	43053	45550
1. Excédent net d'exploitation	45012	40937	42091	45425	48503	51414	54696	58374
2. Cotisations sociales	12220	12326	12369	12455	12430	12571	12873	13234
. Cotisations effectives à charge des employeurs	6589	6389	6471	6590	6761	6955	7157	7378
. Cotisations à charge des salariés	2273	2319	2365	2408	2452	2498	2546	2598
. Cotisations sociales imputées	3358	3618	3532	3457	3217	3119	3170	3258
3. Revenus nets de la propriété	-19546	-19404	-19736	-20068	-21648	-23147	-24540	-26049
. Intérêts	14047	13945	14184	14422	15558	16635	17637	18721
. Dividendes et autres revenus	-33594	-33349	-33920	-34491	-37206	-39783	-42177	-44770
4. Autres transferts courants nets	-507	-737	-457	-172	-22	55	24	-8
b. Emplois	23796	24890	25821	27201	27837	28490	29391	30458
1. Impôt sur le revenu et le patrimoine	11574	12676	13542	14791	15402	15919	16521	17227
2. Prestations sociales	9150	9529	9699	9891	9935	10077	10388	10763
3. Autres (*)	3071	2685	2580	2519	2501	2494	2481	2468
c. Epargne nette	13383	8231	8445	10439	11425	12403	13662	15093
<b>II. Opérations en capital</b>								
a. Ressources	4425	6366	3421	3525	3697	3825	3946	4072
1. Transferts en capital à recevoir	4425	6366	3421	3525	3697	3825	3946	4072
b. Emplois	8347	5929	5277	5446	6816	7971	9238	10523
1. Formation brute de capital fixe	47386	48854	49406	51561	54060	56612	59314	62069
2. Consommation de capital fixe (-)	43988	45672	46714	48006	49465	50990	52616	54278
3. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	444	431	679	310	310	310	310	310
4. Variation des stocks	4153	1689	1453	1248	1574	1697	1883	2072
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	0	1	1	1	1	1	1	1
6. Autres transferts en capital à payer	351	627	452	332	336	340	345	350
<b>III. Capacité nette(+) ou besoin net(-) de financement</b>	<b>9461</b>	<b>8668</b>	<b>6589</b>	<b>8518</b>	<b>8306</b>	<b>8258</b>	<b>8370</b>	<b>8642</b>

(\*) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

TABLEAU 28 - Compte du reste du monde

(en millions d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>I. Opérations courantes</b>								
<b>a. Ressources</b>	317780	326512	327565	334443	350451	368595	389350	412302
1. Importations de biens et services	307369	315444	315700	322349	338009	355855	376283	398902
2. Rémunération des salariés	2341	2419	2474	2526	2598	2664	2733	2801
3. Impôts indirects (à la prod. et à l'import.)	1756	1766	1784	1838	1916	2010	2117	2234
4. Revenus nets de la propriété	27	450	434	358	287	181	61	-80
5. Autres transferts courants nets	3345	3400	4049	4167	4333	4467	4619	4780
6. Cotisations sociales	2170	2205	2242	2279	2337	2391	2448	2506
7. Prestations sociales autres que transferts en nature	772	828	883	926	969	1027	1089	1158
<b>b. Emplois</b>	321641	330834	333119	342167	359414	378942	400827	425091
1. Exportations de biens et services	311931	320943	323033	331895	348878	368146	389752	413730
2. Rémunération des salariés	7558	7679	7807	7938	8139	8325	8525	8727
3. Subventions (d'exploit. et à l'import.)	622	622	622	622	622	622	622	622
4. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	96	84	86	88	91	94	97	101
5. Cotisations sociales	788	814	832	850	874	896	920	943
6. Prestations sociales autres que transferts en nature	646	693	739	775	811	859	911	969
<b>c. Solde des opérations courantes</b>	-3860	-4322	-5553	-7723	-8963	-10348	-11477	-12789
1. Opérations sur biens et services	-4562	-5499	-7333	-9546	-10869	-12292	-13469	-14827
2. Rémunération nette des salariés	-5218	-5260	-5334	-5412	-5541	-5661	-5792	-5926
3. Revenus nets de la propriété	27	450	434	358	287	181	61	-80
4. Impôts, nets de subventions	1038	1061	1077	1129	1204	1294	1398	1512
5. Autres transferts courants nets	4855	4927	5603	5748	5955	6129	6326	6533
<b>II. Opérations en capital</b>	557	388	318	469	488	504	519	535
1. Transferts nets en capital	471	302	231	383	402	417	433	449
2. Acquisitions moins cessions d'actifs	86	86	86	86	86	86	86	86
<b>III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	-3303	-3934	-5236	-7254	-8475	-9844	-10958	-12254

## 7.4. Finances publiques

TABLEAU 29 - Compte des administrations publiques

(en millions d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Recettes	182727	191261	196163	199874	205903	212633	220045	228297
A. Fiscales et parafiscales	160712	168013	172713	177031	182781	188942	195609	202995
1. Fiscales	108248	113374	117233	120542	124478	128596	133120	138212
a. Impôts directs	58994	61787	64479	67286	70034	72662	75527	78820
Ménages	47279	48980	50803	52357	54490	56596	58854	61435
Sociétés	11574	12676	13542	14791	15402	15919	16521	17227
Autres	140	130	135	138	142	147	152	157
b. Impôts indirects	46588	48447	49278	50267	51353	52733	54271	55940
c. Impôts en capital	2666	3139	3475	2990	3091	3201	3321	3452
2. Cotisations de sécurité sociale	52464	54639	55480	56489	58303	60346	62489	64784
B. Autres recettes des autres secteurs	13054	13860	13803	13012	13106	13360	13740	14137
1. Revenus de la propriété	3763	3825	4140	3726	3751	3836	3922	4010
2. Transferts courants reçus	3153	3433	2984	2689	2571	2539	2616	2697
3. Transferts en capital reçus	260	512	475	229	234	239	244	249
4. Ventes courantes de biens et services	5877	6091	6205	6367	6550	6748	6958	7181
C. Cotisations imputées	8962	9387	9647	9831	10016	10331	10696	11164
2. Dépenses	197072	206242	208003	212292	218091	224891	232233	240307
A. Dépenses primaires	184313	192973	195027	199634	205215	211823	218882	226617
a. Courantes	172810	179364	184882	189205	194297	200625	206920	214071
1. Rémunérations des salariés	46487	48114	49359	49923	50824	52123	53360	54845
2. Cons. intermédiaire et impôts	13588	13756	13904	14170	14462	14770	15092	15426
3. Subventions aux entreprises	9999	10125	9820	10212	10707	11114	11534	11966
4. Prestations sociales	93104	97320	101347	104181	107315	111365	115391	119987
- Prestations sociales en espèces	63473	66422	69356	71334	73396	76243	79070	82185
- Prestations sociales en nature	29630	30898	31991	32847	33919	35122	36321	37803
5. Transferts aux ménages et ISBL	5301	5599	5623	5812	5917	6040	6171	6307
6. Transferts aux entreprises	211	212	217	221	226	231	236	241
7. Contribution RNB	2860	3167	3275	3339	3457	3567	3696	3832
8. Autres transferts au reste du monde	1258	1071	1338	1348	1390	1416	1441	1467
b. En capital	11503	13609	10145	10428	10918	11198	11963	12546
1. Formation brute de capital fixe	6340	6571	6349	6127	6410	6534	7156	7591
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-166	-153	-402	-33	-33	-33	-33	-33
3. Transferts aux ménages et ISBL	419	515	406	414	429	441	447	453
4. Transferts aux entreprises	4262	6209	3261	3366	3538	3667	3787	3913
5. Transferts au reste du monde	648	468	531	554	575	590	606	622
B. Charges d'intérêt	12759	13269	12975	12658	12876	13067	13350	13690
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	12185	12952	12390	12181	12417	12548	12831	13171
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-14345	-14982	-11839	-12417	-12188	-12257	-12187	-12011
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	-13771	-14665	-11253	-11940	-11729	-11738	-11669	-11492
Epargne brute	-5768	-5024	-5644	-5208	-4594	-4499	-3790	-3166
4. Solde primaire	-1586	-1713	1136	241	688	810	1163	1680
p.m. Consommation finale	90094	93243	95692	97297	99483	102205	104866	108063



TABLEAU 30 - Compte des administrations publiques

(en pour cent du PIB)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Recettes	49.4	50.7	51.0	50.6	50.6	50.5	50.5	50.5
A. Fiscales et parafiscales	43.5	44.6	44.9	44.9	44.9	44.9	44.9	44.9
1. Fiscales	29.3	30.1	30.5	30.5	30.6	30.6	30.6	30.6
a. Impôts directs	16.0	16.4	16.8	17.1	17.2	17.3	17.3	17.4
Ménages	12.8	13.0	13.2	13.3	13.4	13.4	13.5	13.6
Sociétés	3.1	3.4	3.5	3.7	3.8	3.8	3.8	3.8
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
b. Impôts indirects	12.6	12.9	12.8	12.7	12.6	12.5	12.5	12.4
c. Impôts en capital	0.7	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
2. Cotisations de sécurité sociale	14.2	14.5	14.4	14.3	14.3	14.3	14.3	14.3
B. Autres recettes des autres secteurs	3.5	3.7	3.6	3.3	3.2	3.2	3.2	3.1
1. Revenus de la propriété	1.0	1.0	1.1	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
2. Transferts courants reçus	0.9	0.9	0.8	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6
3. Transferts en capital reçus	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Ventes courantes de biens et services	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
C. Cotisations imputées	2.4	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
2. Dépenses	53.3	54.7	54.1	53.8	53.6	53.4	53.3	53.2
A. Dépenses primaires	49.8	51.2	50.7	50.6	50.4	50.3	50.2	50.1
a. Courantes	46.7	47.6	48.1	47.9	47.7	47.7	47.5	47.4
1. Rémunérations des salariés	12.6	12.8	12.8	12.7	12.5	12.4	12.2	12.1
2. Cons. intermédiaire et impôts	3.7	3.6	3.6	3.6	3.6	3.5	3.5	3.4
3. Subventions aux entreprises	2.7	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
4. Prestations sociales	25.2	25.8	26.4	26.4	26.4	26.5	26.5	26.6
- Prestations sociales en espèces	17.2	17.6	18.0	18.1	18.0	18.1	18.1	18.2
- Prestations sociales en nature	8.0	8.2	8.3	8.3	8.3	8.3	8.3	8.4
5. Transferts aux ménages et ISBL	1.4	1.5	1.5	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4
6. Transferts aux entreprises	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
7. Contribution RNB	0.8	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
8. Autres transferts au reste du monde	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
b. En capital	3.1	3.6	2.6	2.6	2.7	2.7	2.7	2.8
1. Formation brute de capital fixe	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6	1.7
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-0.0	-0.0	-0.1	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
3. Transferts aux ménages et ISBL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Transferts aux entreprises	1.2	1.6	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
5. Transferts au reste du monde	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
B. Charges d'intérêt	3.4	3.5	3.4	3.2	3.2	3.1	3.1	3.0
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	3.3	3.4	3.2	3.1	3.0	3.0	2.9	2.9
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-3.9	-4.0	-3.1	-3.1	-3.0	-2.9	-2.8	-2.7
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	-3.7	-3.9	-2.9	-3.0	-2.9	-2.8	-2.7	-2.5
Epargne brute	-1.6	-1.3	-1.5	-1.3	-1.1	-1.1	-0.9	-0.7
4. Solde primaire	-0.4	-0.5	0.3	0.1	0.2	0.2	0.3	0.4
p.m. Consommation finale	24.4	24.7	24.9	24.7	24.4	24.3	24.1	23.9

TABLEAU 31 - Compte du pouvoir fédéral

(en millions d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>1. Recettes</b>	99050	104914	108007	110052	113528	117225	121397	126112
<b>A. Fiscales et parafiscales</b>	90865	95918	99089	102067	105535	109127	113075	117531
1. Fiscales	88398	93564	96667	99589	102991	106495	110362	114724
a. Impôts directs	52961	56054	58265	60905	63462	65865	68483	71509
- Ménages	41526	43563	44897	46288	48236	50122	52138	54458
- Sociétés	11295	12361	13233	14478	15084	15596	16193	16894
- Autres	140	130	135	138	142	147	152	157
b. Impôts indirects	35233	37110	37687	38463	39294	40381	41614	42933
c. Impôts en capital	203	400	715	221	234	249	265	282
2. Cotisations de sécurité sociale	2467	2354	2422	2478	2544	2632	2713	2807
<b>B. Autres recettes des autres secteurs</b>	5794	6475	6296	5328	5318	5386	5573	5771
1. Revenus de la propriété	2182	2267	2555	2102	2183	2250	2322	2397
2. Transferts courants reçus	2138	2422	1973	1665	1530	1480	1539	1601
3. Transferts en capital reçus	83	358	317	68	68	68	68	68
4. Ventes courantes de biens et services	1390	1428	1450	1493	1537	1588	1644	1705
<b>C. Cotisations imputées</b>	2221	2352	2457	2486	2500	2533	2564	2622
<b>D. Transferts des administrations publiques</b>	171	168	165	171	174	179	184	188
1. de la sécurité sociale	123	110	120	125	128	132	136	139
2. des communautés et régions	7	7	7	7	7	7	8	8
3. des pouvoirs locaux	41	51	38	39	39	40	41	41
dont, en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>2. Dépenses</b>	112160	118176	119209	122363	125977	130064	134340	139204
<b>A. Dépenses primaires</b>	100322	105805	107241	110667	114029	117912	121851	126290
a. Finales courantes	30532	30693	31497	31751	32431	33201	33976	34847
1. Rémunérations des salariés	8981	9147	9187	9120	9198	9377	9535	9725
2. Consommation intermédiaire et impôts	3091	2998	3077	3102	3149	3199	3252	3305
3. Subventions aux entreprises	4853	4631	4713	4726	4915	5034	5160	5294
4. Prestations sociales	9008	9075	9249	9465	9667	9944	10215	10535
- Prestations sociales en espèces	8721	8678	8973	9187	9385	9658	9924	10239
- Prestations sociales en nature	286	397	276	278	282	287	291	296
5. Transferts aux ménages et ISBL	615	738	786	780	786	799	815	831
6. Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Contribution RNB	2860	3167	3275	3339	3457	3567	3696	3832
8. Autres transferts au reste du monde	1124	937	1212	1220	1258	1281	1302	1324
b. Finales en capital	3178	5588	2724	3127	3267	3356	3481	3612
1. Formation brute de capital	590	698	846	785	747	711	726	742
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	4	-55	-345	6	6	6	6	6
3. Transferts aux ménages et ISBL	30	108	37	41	51	57	58	59
4. Transferts aux entreprises	1906	4370	1656	1742	1889	1992	2086	2185
5. Transferts au reste du monde	647	467	530	554	574	589	605	621
c. Transferts aux administrations publiques	66612	69524	73020	75789	78331	81355	84394	87831
1. Transferts de recettes fiscales	48925	48369	48873	50352	52633	54708	56868	59166
2. Autres transferts courants	17545	21037	24022	25312	25570	26518	27395	28531
3. Transferts en capital	142	118	124	125	127	129	132	134
<b>B. Charges d'intérêt</b>	11838	12371	11968	11696	11948	12152	12489	12914
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	11264	12054	11382	11219	11489	11633	11970	12395
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	-13109	-13262	-11202	-12311	-12449	-12839	-12943	-13092
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	-12535	-12945	-10616	-11834	-11990	-12320	-12424	-12573
Epargne brute	-10076	-8314	-9386	-9348	-9357	-9670	-9663	-9696
<b>4. Solde primaire</b>	-1271	-891	767	-615	-501	-687	-454	-178
p.m. Consommation finale	11718	11891	11872	11800	11895	12090	12262	12462

TABLEAU 32 - Compte des communautés et régions

(en millions d'euros)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>1. Recettes</b>	55285	57365	58222	59629	61445	63565	65850	68380
<b>A. Fiscales propres et parafiscales</b>	8684	8913	9094	9258	9525	9834	10157	10525
1. Fiscales	8643	8871	9051	9216	9482	9790	10112	10480
a. Impôts directs - ménages	1192	1210	1239	1263	1292	1327	1367	1410
b. Impôts indirects	4988	4922	5052	5184	5333	5511	5689	5899
c. Impôts en capital	2463	2739	2760	2768	2856	2952	3057	3170
2. Cotisations de sécurité sociale	41	42	42	43	43	44	45	46
<b>B. Autres recettes des autres secteurs</b>	3766	3831	3838	3878	3844	3876	3911	3947
1. Revenus de la propriété	604	599	600	599	515	496	476	456
2. Transferts courants reçus	504	497	492	499	505	512	519	525
3. Transferts en capital reçus	106	73	74	75	76	77	78	80
4. Ventes courantes de biens et services	2552	2662	2672	2705	2747	2791	2838	2885
<b>C. Cotisations imputées</b>	5151	5437	5538	5669	5814	6049	6322	6655
<b>D. Transferts des administrations publiques</b>	37684	39184	39753	40824	42262	43806	45460	47253
1. Transferts de recettes fiscales	31912	33052	33310	34125	35303	36556	37915	39353
2. Autres transferts	5772	6132	6444	6699	6960	7250	7545	7900
a. du pouvoir fédéral	5518	5875	6184	6437	6693	6980	7271	7622
b. de la sécurité sociale	56	53	54	55	55	56	57	58
c. des pouvoirs locaux	199	204	205	208	211	214	217	220
dont, en capital	140	108	98	99	100	101	102	104
<b>2. Dépenses</b>	56090	57626	58920	60051	61379	63046	64755	66696
<b>A. Dépenses primaires</b>	55402	56851	58119	59297	60644	62331	64066	66045
a. Finales courantes	41139	42831	43695	44663	45716	47081	48481	50106
1. Rémunérations des salariés	21552	22421	23115	23503	24005	24685	25356	26160
2. Consommation intermédiaire et impôts	5970	6007	5959	6066	6158	6256	6358	6464
3. Subventions aux entreprises	1525	1731	1562	1742	1856	1979	2109	2246
4. Prestations sociales	8529	8982	9309	9559	9850	10252	10686	11199
- Prestations sociales en espèces	5794	6088	6320	6473	6643	6908	7210	7574
- Prestations sociales en nature	2735	2894	2989	3086	3206	3344	3476	3625
5. Transferts aux ménages et ISBL	3349	3474	3532	3575	3628	3688	3749	3813
6. Transferts aux entreprises	122	122	122	122	122	122	122	122
7. Transferts au reste du monde	92	95	96	97	98	100	102	103
b. Finales en capital	5096	4459	4597	4640	4723	4807	4894	4980
1. Formation brute de capital	2747	2591	2855	2859	2914	2969	3025	3080
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-140	-59	-18	0	0	0	0	0
3. Transferts aux ménages et ISBL	336	337	305	308	313	318	324	329
4. Transferts aux entreprises	2152	1589	1454	1472	1495	1519	1544	1570
5. Transferts au reste du monde	1	1	1	1	1	1	1	1
c. Transferts aux administrations publiques	9166	9561	9827	9994	10204	10443	10691	10958
1. Transferts courants	8544	8900	9208	9374	9575	9804	10041	10298
2. Transferts en capital	622	661	619	619	629	639	650	661
<b>B. Charges d'intérêt</b>	689	775	801	754	736	715	690	651
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	-805	-261	-698	-422	66	519	1095	1684
Epargne brute	2203	1938	1586	1896	2386	2835	3401	3971
Solde primaire	-117	514	103	332	802	1235	1785	2335
p.m. Consommation finale	30997	32045	32817	33418	34144	35073	35991	37063

TABLEAU 33 - Compte des pouvoirs locaux

(en millions d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>1. Recettes</b>	<b>25822</b>	<b>26039</b>	<b>27457</b>	<b>28012</b>	<b>28748</b>	<b>29396</b>	<b>30219</b>	<b>31118</b>
<b>A. Fiscales propres et parafiscales</b>	<b>8530</b>	<b>8153</b>	<b>8615</b>	<b>8784</b>	<b>8976</b>	<b>9191</b>	<b>9425</b>	<b>9672</b>
1. Fiscales	8507	8131	8592	8761	8953	9169	9402	9649
a. Impôts directs	3495	3126	3534	3632	3735	3856	3989	4132
- Ménages	3495	3126	3534	3632	3735	3856	3989	4132
- Sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Impôts indirects	5012	5005	5058	5129	5218	5313	5412	5517
2. Cotisations de sécurité sociale	22	22	23	23	23	23	23	23
<b>B. Autres recettes des autres secteurs</b>	<b>3266</b>	<b>3409</b>	<b>3515</b>	<b>3633</b>	<b>3769</b>	<b>3915</b>	<b>4071</b>	<b>4236</b>
1. Revenus de la propriété	960	1020	1038	1064	1096	1130	1168	1209
2. Transferts courants reçus	404	403	406	410	416	422	429	437
3. Transferts en capital reçus	29	50	52	55	58	62	66	70
4. Ventes courantes de biens et services	1872	1937	2018	2104	2199	2301	2408	2520
<b>C. Cotisations imputées</b>	<b>1566</b>	<b>1575</b>	<b>1628</b>	<b>1652</b>	<b>1675</b>	<b>1723</b>	<b>1783</b>	<b>1859</b>
<b>D. Transferts des administrations publiques</b>	<b>12461</b>	<b>12903</b>	<b>13699</b>	<b>13943</b>	<b>14327</b>	<b>14567</b>	<b>14941</b>	<b>15351</b>
1. Transferts de recettes fiscales	152	151	166	168	171	174	177	180
2. Autres transferts	12308	12752	13533	13775	14156	14393	14764	15171
a. du pouvoir fédéral	3313	3378	3904	3982	4157	4158	4284	4427
b. des communautés et régions	8971	9349	9604	9768	9975	10210	10454	10718
c. de la Sécurité sociale	24	24	24	25	25	25	26	26
dont, en capital	646	694	668	669	679	690	702	714
<b>2. Dépenses</b>	<b>26047</b>	<b>27205</b>	<b>27396</b>	<b>27696</b>	<b>28553</b>	<b>29334</b>	<b>30558</b>	<b>31720</b>
<b>A. Dépenses primaires</b>	<b>25494</b>	<b>26616</b>	<b>26777</b>	<b>27097</b>	<b>27977</b>	<b>28774</b>	<b>30008</b>	<b>31166</b>
a. Finales courantes	22099	22968	23774	24255	24865	25553	26232	27020
1. Rémunérations des salariés	14467	15035	15522	15757	16049	16449	16821	17271
2. Consommation intermédiaire et impôts	3500	3708	3794	3893	4007	4126	4252	4382
3. Subventions aux entreprises	306	359	373	389	406	425	445	466
4. Prestations sociales	2835	2846	3029	3120	3262	3363	3475	3608
- Prestations sociales en espèces	2469	2492	2674	2756	2887	2976	3075	3193
- Prestations sociales en nature	365	355	355	364	375	387	400	416
5. Transferts aux ménages et ISBL	902	929	961	996	1037	1080	1126	1174
6. Transferts aux entreprises	90	91	95	99	104	109	114	119
b. Finales en capital	3155	3393	2760	2595	2862	2968	3519	3884
1. Formation brute de capital	2955	3228	2593	2427	2692	2797	3347	3710
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-30	-39	-39	-39	-39	-39	-39	-39
3. Transferts aux ménages et ISBL	40	55	55	55	55	55	55	55
4. Transferts aux entreprises	191	150	151	152	154	155	157	158
c. Transferts aux administrations publiques	240	255	244	246	250	253	257	261
1. Transferts courants	217	232	221	224	227	231	234	238
2. Transferts en capital	23	23	23	23	23	23	23	23
<b>B. Charges d'intérêt</b>	<b>553</b>	<b>589</b>	<b>619</b>	<b>599</b>	<b>576</b>	<b>560</b>	<b>550</b>	<b>555</b>
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	<b>-225</b>	<b>-1166</b>	<b>60</b>	<b>316</b>	<b>195</b>	<b>62</b>	<b>-339</b>	<b>-602</b>
Epargne brute	2277	1507	2123	2210	2341	2301	2435	2521
<b>4. Solde primaire</b>	<b>328</b>	<b>-577</b>	<b>680</b>	<b>915</b>	<b>771</b>	<b>622</b>	<b>211</b>	<b>-47</b>
<b>p.m. Consommation finale</b>	<b>18632</b>	<b>19513</b>	<b>20034</b>	<b>20322</b>	<b>20680</b>	<b>21150</b>	<b>21594</b>	<b>22120</b>

TABLEAU 34 - Compte des administrations de sécurité sociale

(en millions d'euros)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>1. Recettes</b>	79123	82936	86190	88802	91557	95076	98532	102413
<b>A. Fiscales propres et parafiscales</b>	52633	55028	55915	56922	58745	60789	62952	65268
<b>1. Fiscales</b>	2700	2807	2922	2976	3052	3142	3244	3359
<b>a. Impôts directs</b>	1345	1397	1442	1486	1544	1614	1687	1769
- Ménages (cot. spéciale, cot. sur les hauts revenus)	1066	1081	1133	1173	1227	1291	1359	1435
- Sociétés (transf. au FAT)	279	316	309	313	318	323	328	334
<b>b. Impôts indirects</b>	1354	1410	1481	1491	1508	1528	1556	1590
- sur les primes d'assurance	920	966	1011	1018	1029	1042	1062	1087
- sur le CA pharma, -industrie	226	231	256	264	270	277	285	295
- cotisation unique des sociétés	203	208	208	209	209	209	209	209
- remboursement bio clinique	5	5	6	0	0	0	0	0
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	49934	52221	52993	53945	55693	57647	59708	61908
<b>a. Employeurs, régime obligatoire</b>	31033	32601	33111	33830	35020	36311	37659	39098
- Entreprises	26758	27833	28147	28791	29878	31026	32238	33515
- Secteur public	4007	4496	4699	4772	4870	5006	5136	5290
- Entreprises publiques (a)	268	273	265	267	272	278	285	293
<b>b. Salariés, régime obligatoire</b>	14073	14604	14767	15102	15624	16174	16735	17339
<b>c. Indépendants, régime obligatoire</b>	3527	3682	3718	3570	3567	3622	3708	3789
<b>d. Bénéficiaires de prestations sociales, régime obligatoire</b>	1134	1163	1224	1268	1306	1361	1425	1499
<b>e. Assurance libre ossom</b>	61	61	62	63	65	66	67	69
<b>f. Cotisations à l'ass. soins de santé - Flandre</b>	106	110	111	111	112	113	114	115
<b>B. Cotisations imputées</b>	23	24	24	25	26	26	27	28
<b>C. Autres recettes des autres secteurs</b>	561	611	580	560	558	547	577	635
<b>1. Revenus de la propriété</b>	350	405	371	348	340	324	348	400
<b>2. Transferts courants des ménages</b>	5	8	8	8	9	9	9	10
<b>3. Transferts des entreprises</b>	143	134	136	138	142	146	151	155
<b>4. Ventes courantes de biens et services</b>	62	64	65	66	67	68	69	70
<b>D. Transferts des administrations publiques</b>	25905	27273	29671	31295	32229	33713	34976	36482
<b>1. Transferts de recettes fiscales</b>	16861	15165	15397	16058	17159	17978	18777	19633
<b>a. Financement alternatif</b>	15093	13292	13401	14022	15045	15799	16514	17260
<b>b. Taxe sur primes d'assurance</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>c. Accises tabac, stock-options</b>	1767	1873	1996	2037	2115	2179	2263	2373
<b>2. Autres transferts</b>	9045	12108	14273	15237	15069	15735	16200	16849
<b>a. Du pouvoir fédéral</b>	8856	11903	14058	15018	14847	15510	15971	16616
- Transferts courants	7739	7862	8030	8186	8313	8449	8590	8737
- Intervention spéciale	1118	4041	6027	6833	6535	7061	7380	7879
- Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>b. Des communautés et régions</b>	189	205	216	218	222	225	229	233
<b>2. Dépenses</b>	79328	83229	86190	88802	91557	95076	98532	102413
<b>A. Dépenses primaires</b>	79316	83228	86178	88805	91559	95071	98518	102391
<b>a. Dépenses courantes</b>	79039	82872	85916	88536	91284	94790	98231	102098
<b>1. Rémunérations des salariés</b>	1487	1511	1535	1543	1573	1612	1648	1690
<b>2. Consommation intermédiaire</b>	1028	1044	1074	1108	1147	1188	1231	1276
<b>3. Subventions aux entreprises</b>	3315	3404	3172	3356	3529	3676	3820	3960
- Maribel social (y compris préc. prof.)(b)	954	994	1022	1046	1073	1102	1130	1155
- Allocations d'activation (c)	638	463	237	279	285	293	302	313
- Bonus jeunes non-marchand	12	26	26	27	27	27	28	28
- Titres-services	1424	1595	1570	1684	1819	1924	2024	2122
- Emplois dans les hôpitaux	286	326	316	320	325	330	336	342
<b>4. Prestations sociales</b>	72732	76416	79761	82037	84536	87805	91015	94645
- Prestations sociales en espèces	46489	49164	51389	52919	54480	56701	58861	61179
- Prestations sociales en nature	26243	27251	28372	29118	30056	31105	32154	33465
<b>5. Transferts aux ménages et ISBL</b>	435	459	344	461	466	473	481	489
<b>6. Transferts au reste du monde</b>	42	39	30	32	33	35	37	39
<b>b. Dépenses en capital</b>	75	169	65	65	66	67	68	69
<b>1. Formation brute de capital</b>	48	54	55	55	56	57	58	59
<b>2. Transferts aux ménages</b>	13	15	10	10	10	10	10	10
<b>3. Transferts aux entreprises financières</b>	13	100	0	0	0	0	0	0
<b>c. Transferts aux administrations publiques</b>	202	187	198	204	208	214	219	224
<b>1. Transferts courants</b>	202	187	198	204	208	214	219	224
<b>2. Transferts en capital</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>B. Charges d'intérêt</b>	12	0	12	-3	-1	5	14	22
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	-206	-292	0	-0	-0	0	-0	-0
Epargne brute	-173	-155	33	34	35	36	37	38
Solde primaire	-193	-292	12	-3	-1	5	14	22
<b>p.m. Consommation finale</b>	28747	29795	30969	31757	32764	33892	35020	36418

(a) VRT, RTBF et BRF à partir de 2002, Aquafin (jusqu'en 2004), De Lijn, TEC, STIB, infrastructures de transport.

(b) Y compris préc. prof.: à partir de 2009, une partie du précompte professionnel est distribuée aux entreprises du non-marchand via les fonds Maribel Social comme subvention salariale.

(c) Emplois Plan Activa, dont bonus de départ et bonus de stage.

TABLEAU 35 - Détail des prestations sociales

(en millions d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>1. Pensions</b>	24118	25894	27148	28270	29477	31020	32618	34370
- Salariés	19423	20602	21575	22497	23508	24799	26146	27605
- Indépendants	2951	3127	3208	3328	3447	3594	3745	3920
- Agents définitifs de l'ONSSAPL	1406	1813	2011	2086	2157	2252	2344	2454
- Affiliés à l'ossom	337	352	354	360	366	374	382	391
<b>2. Soins de santé</b>	26543	27501	28624	29384	30335	31397	32460	33787
- Salariés, indépendants et personnel de l'Etat	25842	26835	27945	28679	29605	30645	31685	32984
- Affiliés à l'ossom	24	24	24	25	26	26	27	27
- A des sécurités sociales étrangères	300	250	252	265	279	293	307	322
- En cas d'acc. du trav., garde d'enfants, ...	73	77	77	78	80	81	83	85
- Assurance soins de santé Flandre	303	316	326	336	346	352	359	369
<b>3. Indemnités de maladie et invalidité</b>	5835	6308	6753	6979	7299	7568	7795	8080
- Salariés	5471	5930	6357	6568	6869	7122	7335	7601
- Indépendants	364	378	396	412	430	446	460	479
<b>4. Allocations familiales</b>	5244	5424	5637	5720	5876	6082	6280	6490
- Salariés, y compris l'ONSSAPL	4742	4910	5109	5184	5327	5522	5708	5903
- Indépendants	430	439	449	453	462	471	480	494
- Allocations familiales garanties	49	51	55	57	61	63	64	65
- Aux fonctionnaires de la sécurité sociale	23	24	24	25	26	26	27	28
<b>5. Chômage</b>	9057	9227	9521	9576	9388	9513	9569	9551
- Allocations de chômage, dont	6605	6769	7084	7189	7094	7240	7249	7153
. Chôm. compl. indemn. demandeurs d'emploi	4041	4160	4415	4519	4396	4510	4521	4437
. Chôm. compl. indemn. non demandeurs d'emploi	987	945	905	906	927	950	957	960
. Chômeurs à temps partiel volontaires	154	161	165	168	172	177	182	186
. Chôm. à temps part. avec maintien des droits et AGR	239	242	249	258	270	288	307	330
. Chômeurs temporaires	647	767	796	775	757	732	692	642
. Programmes d'activation : PEP et ALE (*)	29	23	18	15	12	10	8	7
. Autres indemnisés	404	430	454	468	482	497	510	524
. Ajustement statistique	105	-19	17	17	17	17	17	17
- Interruptions de carrière	814	832	823	795	801	823	841	871
- Chômage avec complément d'entreprise (partie ONEM)	1637	1626	1614	1592	1493	1451	1478	1527
<b>6. Accidents du travail</b>	198	204	213	218	226	239	253	267
<b>7. Maladies professionnelles</b>	281	299	281	276	270	266	262	258
<b>8. Sécurité d'existence</b>	1377	1468	1493	1522	1572	1625	1682	1743
<b>9. Congé Education</b>	76	87	88	89	91	92	94	95
<b>10. ossom</b>	3	3	3	3	3	3	3	3
<b>Total</b>	72732	76416	79761	82037	84536	87805	91015	94645
p.m. Taux de croissance de l'indice des prix des prestations de sécurité sociale	2.7	2.7	2.0	1.0	1.1	1.8	1.7	1.8

(\*) Première Expérience Professionnelle, Agences Locales pour l'Emploi. Les allocations de l'ONEM aux Programmes de Réinsertion professionnelle, de Transition professionnelle, des contrats SINE, du Plan ACTIVA, des bonus de départ, des bonus de stage, des bonus jeunes dans le non-marchand et des titres-services sont considérées comme une subvention salariale.

TABLEAU 36 - Sécurité sociale des salariés, suivant définitions du budget

(en millions d'euros)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>A. Recettes</b>	63688	66696	69424	71667	73947	76906	79743	82937
1. Cotisations, dont :	41542	43232	43935	44780	46233	47875	49576	51393
Cotisations patronales, y compris	27391	28938	29482	30064	31055	32187	33369	34634
réductions de cotisations patronales	5001	4949	5131	5242	5303	5387	5478	5588
Cotisations personnelles y compris	13844	14354	14620	14920	15412	15956	16509	17103
réductions de cotisations personnelles	740	722	859	812	767	740	719	699
De bénéficiaires de prestations	184	182	185	187	182	182	190	200
2. Financement alternatif	13036	11495	11661	12206	13147	13826	14477	15173
3. Cotisation spéciale	1053	1068	1119	1159	1212	1275	1343	1418
4. Intervention de l'Etat	7067	9863	11763	12581	12412	12991	13388	13951
dont intervention spéciale	1008	3637	5424	6149	5881	6355	6642	7091
5. Autres transferts fiscaux	124	131	134	145	146	148	151	154
6. Intérêts à recevoir	187	274	227	212	211	207	231	278
7. Autres transferts à la sécurité sociale	679	633	586	584	585	584	578	570
- Cotisation sociale FFE	249	229	228	222	217	210	198	184
- Des assureurs au FAT	279	316	309	313	318	323	328	334
- Autres (conventions internat., ...)	150	89	49	49	50	51	52	53
8. Récupération Maribel-bis et ter	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>B. Dépenses</b>	65756	67057	69178	71365	73888	77023	80088	83299
1. Prestations sociales, dont :	39448	41503	43015	44322	45599	47480	49297	51219
- ONP-Pensions	19375	20693	21617	22544	23560	24858	26212	27679
- AMI-Indemnités	5455	5927	6355	6566	6867	7122	7335	7601
- Mineurs inv., CSPM-indemn., Pool all. d'attente	13	13	13	12	12	11	10	9
- ONAFTS-Allocations familiales	4360	4535	4671	4741	4879	5061	5236	5419
- FAT-Accidents de travail	192	200	206	211	220	232	245	260
- FMP-Maladies professionnelles	268	285	268	262	256	253	249	246
- ONEM-Allocations de chômage	7289	7391	7448	7598	7512	7669	7691	7608
dont pécule de vacances jeunes	7	8	8	8	8	8	9	9
dont allocations d'activation	714	543	314	354	360	369	379	391
. Plan activa	638	463	237	279	285	293	302	313
. Supplément de reprise du travail	38	44	40	38	37	38	38	38
- ONEM-Chômage avec complément d'entreprise	1637	1626	1614	1592	1493	1451	1478	1527
- ONEM-Interruptions de carrière	814	832	823	795	801	823	841	871
(Y compris enveloppes bien-être à partir de 2015)	0	0	0	0	301	605	914	1233
2. Frais de fonctionnement	1193	1212	1251	1272	1305	1344	1382	1424
3. Transferts divers aux ménages	1841	1985	1948	2084	2242	2366	2483	2596
dont titres-services	1424	1595	1570	1684	1819	1924	2024	2122
fin. pécules vacances chômeurs temporaires	49	36	42	44	43	42	40	38
bonus jeunes non-marchand	12	26	26	27	27	27	28	28
autres	356	328	309	330	354	373	391	409
4. Transf. aux entreprises : Maribel social	628	650	675	692	711	730	750	768
5. Transf. aux régions : Maribel social, ..	56	53	54	55	55	56	57	58
6. Transf. à l'étranger : loi 10.02.2003	42	39	30	32	33	35	37	39
7. Intérêts à payer	15	7	18	3	5	11	17	22
8. Transf. à l'INAMI - soins de santé	22534	21609	22187	22905	23938	25001	26065	27171
<b>C. Capacité de financement</b>	-2069	-361	246	303	59	-117	-344	-361
Remboursements de la dette	1	1	1	0	0	0	0	0
Cotisation objectif budgétaire	984	0	0	0	0	0	0	0
Prêt du gouvernement fédéral	290	-62	-62	-62	-62	-62	-62	-62
<b>D. Surplus (+) ou déficit (-)</b>	-794	-424	183	241	-3	-179	-407	-423
Pour mémoire :								
Soldes cumulés	0	-794	-1218	-1035	-794	-797	-977	-1383
Réserve de distribution et bâtiments	6171	6159	6391	6750	7308	8023	8947	9900
dont Fonds d'avenir	833	837	841	841	841	841	841	841
Emission d'emprunts	0	0	0	0	0	0	0	0
Endettement	2	513	421	275	378	662	1178	1715
Mise à disposition sans intérêt	1202	1202	1202	1202	1202	1202	1202	1202

**TABLEAU 37 - Sécurité sociale des indépendants, suivant définitions du budget**

(en millions d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>A. Recettes</b>	6190	6400	6665	6701	6753	6930	7121	7338
1. Cotisations	3401	3528	3582	3468	3443	3488	3566	3645
2. Financement alternatif	1126	866	855	906	992	1052	1109	1171
3. Intervention de l'Etat	1429	1757	1981	2080	2072	2147	2203	2278
dont intervention spéciale	112	404	603	683	653	706	738	788
4. Autres transferts fiscaux	221	227	227	228	228	229	229	229
5. Intérêts à recevoir	11	19	18	18	16	12	12	13
6. Autres transferts à la sécurité sociale	3	2	2	2	2	2	2	2
<b>B. Dépenses</b>	6231	6333	6513	6728	6873	7072	7309	7600
1. Prestations sociales, dont	3746	3943	4053	4193	4339	4511	4686	4893
- INASTI-Pensions	2951	3127	3208	3328	3447	3594	3745	3920
- AMI-Indemnités et ass. faillite	364	378	396	412	430	446	460	479
- INASTI-Allocations familiales	430	439	449	453	462	471	480	494
(Y compris enveloppes bien-être à partir de 2015)	0	0	0	0	38	78	121	166
2. Frais de fonctionnement	85	92	104	106	109	112	115	119
3. Transferts divers aux ménages	8	8	8	8	8	9	9	9
4. Intérêts à payer	0	0	0	0	0	1	3	7
5. Transf. à l'INAMI - soins de santé	2392	2290	2348	2420	2416	2440	2496	2573
<b>C. Capacité de financement</b>	-46	67	151	-26	-120	-142	-188	-261
Remboursement de la dette	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisation objectif budgétaire	109	0	0	0	0	0	0	0
<b>D. Surplus (+) ou déficit (-)</b>	64	67	151	-26	-120	-142	-188	-261
<b>Pour mémoire :</b>								
Soldes cumulés	0	67	218	192	72	-70	-258	-519
Réserves de distribution et bâtiments	1673	1868	2020	1994	1874	1802	1802	1802
dont Fonds d'avenir	92	93	93	93	93	93	93	93
Emission d'emprunts	0	0	0	0	0	0	0	0
Endettement	0	0	0	0	0	70	258	519



TABLEAU 38 - Régime soins de santé selon les définitions budgétaires

(en millions euros)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>A. Recettes</b>	<b>29847</b>	<b>29018</b>	<b>29826</b>	<b>30730</b>	<b>31895</b>	<b>33136</b>	<b>34430</b>	<b>35808</b>
1. Cotisations propres	920	963	982	1021	1062	1114	1168	1227
2. Financement alternatif	2613	2720	2797	2860	2933	3011	3101	3197
a. Recettes TVA	1757	1825	1888	1920	1974	2035	2108	2185
b. Accises tabac	856	895	909	940	959	976	993	1012
c. Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Autres transferts fiscaux	997	1040	1107	1116	1131	1150	1174	1205
a. Taxes primes assurances	778	804	845	852	861	872	889	910
b. Taxes industrie pharmaceutique	226	231	256	264	270	277	285	295
c. Remb. bio clinique	5	5	6	0	0	0	0	0
4. Revenus de propriété	4	4	4	3	3	3	3	3
5. Autres transferts (conv. intern.)	388	392	400	405	411	417	424	432
Total : recettes propres	4922	5119	5291	5405	5540	5695	5870	6064
6. Transferts des gestions globales	24926	23899	24535	25325	26355	27441	28561	29744
Montant de base	21161	22193	23137	23510	23853	24546	25371	26245
Montant complémentaire	3206	1579	1268	1684	2368	2760	3052	3359
a. Transfert de l'ONSS-GFG	22534	21609	22187	22905	23938	25001	26065	27171
Montant de base	19224	20173	21034	21376	21787	22494	23293	24120
Montant complémentaire	2912	1435	1153	1529	2151	2507	2772	3051
Régularisation années précédentes	398	0	0	-0	-0	0	-0	-0
b. Transfert de l'INASTI-GFG	2269	2164	2218	2289	2283	2305	2358	2432
Montant de base	1938	2020	2103	2134	2066	2052	2078	2125
Montant complémentaire	294	144	115	154	217	253	280	308
Régularisation années précédentes	37	0	0	-0	-0	0	-0	-0
c. Transfert INASTI Carrières mixtes	123	127	130	132	133	136	138	140
<b>B. Dépenses</b>	<b>27717</b>	<b>28743</b>	<b>29685</b>	<b>30559</b>	<b>31525</b>	<b>32610</b>	<b>33695</b>	<b>35042</b>
1. Prestations	25998	26924	28040	28776	29703	30744	31785	33086
a. Prestations soins de santé	24247	25099	26152	26842	27712	28684	29661	30874
dont petits risques indépendants	557	573	597	613	632	655	677	705
b. Prix journées hôpitaux	1758	1825	1888	1933	1992	2060	2124	2212
2. Frais de fonctionnement	1005	989	988	1004	1030	1061	1091	1125
3. Transferts divers	713	830	657	780	792	805	818	832
4. Charges d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>C. Capacité de financement</b>	<b>2130</b>	<b>275</b>	<b>141</b>	<b>171</b>	<b>370</b>	<b>527</b>	<b>736</b>	<b>765</b>
Transferts vers le fonds d'avenir soins de santé	5	5	4	0	0	0	0	0
Cotisation objectif budgétaire à la sécurité sociale	1093	0	0	0	0	0	0	0
<b>D. Surplus (+) ou déficit (-)</b>	<b>1032</b>	<b>270</b>	<b>137</b>	<b>171</b>	<b>370</b>	<b>527</b>	<b>736</b>	<b>765</b>
Soldes cumulés	0	270	407	578	948	1475	2211	2976
Réserves	188	188	188	188	188	188	188	188
<b>p.m. Objectif budgétaire</b>	<b>25869</b>	<b>25307</b>	<b>26036</b>	<b>27013</b>	<b>28082</b>	<b>29211</b>	<b>30397</b>	<b>31640</b>

## 7.5. Résultats par branche d'activité

**TABLEAU 39 - Valeurs ajoutées brutes en volume**

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2006//1995	2012//2006	2018//2012
1. Agriculture	3.8	0.3	4.4	0.3	2.7	1.3
2. Energie	-4.7	5.3	0.3	2.3	2.7	1.1
3. Industries manufacturières	3.4	3.5	0.0	1.7	-0.9	1.3
a. Biens intermédiaires	5.7	4.1	1.4	2.0	-0.3	1.5
b. Biens d'équipement	4.0	1.0	-2.2	2.5	-5.5	1.7
c. Biens de consommation	-0.1	4.5	-0.1	0.8	1.3	0.6
4. Construction	-6.4	5.9	0.4	2.7	0.9	1.2
5. Services marchands	1.5	3.9	2.3	2.5	1.3	1.6
a. Transports et communication	1.1	6.7	2.1	2.1	1.2	1.5
. Transports terrestres	-0.7	4.2	1.6	-0.5	1.2	0.9
. Transports par eau et aériens	4.0	0.9	2.5	5.5	3.0	1.5
. Services auxil. des transp. et communication	2.3	2.7	1.0	3.2	1.1	1.7
b. Commerce et horeca	-1.0	0.9	0.5	0.5	0.7	1.3
c. Crédit et assurances	4.5	3.1	5.1	4.5	-0.2	1.9
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	1.0	5.2	1.3	2.7	2.3	1.7
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	2.7	5.1	3.0	3.2	1.8	1.7
6. Services non marchands	0.8	-0.7	1.1	1.1	0.6	0.6
Total	1.0	3.3	1.5	2.2	0.9	1.4

(//) Taux de croissance moyens

**TABLEAU 40 - Valeurs ajoutées brutes à prix courants**

(pourcentages du total)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2011	2018
1. Agriculture	2.3	2.3	2.1	1.5	1.3	0.8	0.7	1.0
2. Energie	5.9	5.7	4.0	3.6	3.5	3.3	3.4	3.6
3. Industrie manufacturière	22.1	21.8	22.0	19.5	18.4	16.0	13.6	12.6
a. Biens intermédiaires	9.5	9.9	9.7	8.9	8.4	7.7	6.9	6.5
b. Biens d'équipement	5.5	5.1	5.5	4.6	4.4	3.5	2.7	2.4
c. Biens de consommation	7.1	6.7	6.8	6.1	5.6	4.9	4.0	3.7
4. Construction	7.9	5.5	5.8	5.4	5.2	5.1	5.7	5.6
5. Services marchands	44.9	48.4	52.9	56.2	57.9	60.8	61.9	63.0
a. Transports et communication	6.7	6.6	7.7	8.0	7.8	8.2	7.6	7.6
. Transports terrestres	2.7	2.4	2.7	2.7	2.7	2.1	2.1	1.9
. Transports par eau et aériens	0.5	0.5	0.4	0.5	0.3	0.5	0.3	0.3
. Services auxil. des transp. et communication	3.5	3.6	4.6	4.8	4.8	5.6	5.2	5.4
b. Commerce et horeca	13.0	12.8	14.4	13.7	13.1	14.6	14.2	13.9
c. Crédit et assurances	5.4	6.5	5.8	6.5	6.1	6.0	6.3	5.6
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	5.0	5.4	5.6	6.0	6.4	6.8	7.6	8.0
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	14.8	17.2	19.4	21.8	24.4	25.1	26.2	28.0
6. Services non marchands	16.9	16.3	13.3	13.9	13.6	14.1	14.7	14.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

TABLEAU 41 - Investissements en volume

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2006//1995	2012//2006	2018//2012
1. Agriculture	-0.4	5.8	-11.7	2.9	7.9	2.8
2. Energie	-1.9	4.1	1.7	1.0	5.6	0.2
3. Industries manufacturières	4.6	16.6	-5.5	0.2	-1.3	2.8
a. Biens intermédiaires	4.4	21.3	-5.6	0.6	1.1	2.0
b. Biens d'équipement	6.7	10.3	-6.0	0.3	-7.8	2.9
c. Biens de consommation	3.4	15.5	-4.9	-0.3	-1.6	3.8
4. Construction	-2.3	16.3	-2.9	5.8	3.7	1.2
5. Services marchands	-2.0	7.7	0.3	4.5	0.7	1.9
a. Transports et communication	-5.6	1.2	5.0	2.3	0.2	1.3
. Transports terrestres	-6.3	1.4	21.7	-2.3	-3.1	5.3
. Transports par eau et aériens	-5.6	6.6	-23.0	-0.3	-5.5	9.7
. Services auxil. des transp. et communication	-5.3	-3.1	12.7	4.2	1.5	-0.4
b. Commerce et horeca	3.4	14.8	-2.5	3.5	0.0	4.2
c. Crédit et assurances	4.2	6.8	-10.7	4.7	1.3	-0.1
d. Santé et action sociale	-7.3	15.3	2.0	1.3	2.1	2.1
e. Autres services marchands (logements exclus)	-2.3	7.8	4.2	8.1	0.9	1.6
6. Logements	-9.8	11.6	5.0	1.5	-2.3	0.9
7. Services non marchands	-7.1	-6.8	3.1	1.4	4.0	0.4
Total	-3.7	8.9	0.3	2.9	0.3	1.6

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 42 - Taux d'investissement

(en pour cent de la valeur ajoutée)

	1986^1982	1991^1987	1996^1992	2006^1997	2012^2007	2018^2013
1. Agriculture	17.9	21.0	17.4	18.7	44.1	39.6
2. Energie	19.5	23.9	34.0	26.8	39.2	37.2
3. Industries manufacturières	12.1	19.2	18.4	18.9	17.6	19.7
a. Biens intermédiaires	9.9	18.7	18.5	19.3	18.4	20.3
b. Biens d'équipement	13.4	16.1	15.1	16.1	12.9	13.8
c. Biens de consommation	14.4	22.2	20.7	20.4	19.2	22.4
4. Construction	9.0	13.6	12.8	15.4	19.1	19.0
5. Services marchands	17.6	17.9	16.3	18.0	17.0	17.3
a. Transports et communication	49.1	34.3	33.0	36.5	32.3	33.4
. Transports terrestres	23.4	17.5	32.4	38.1	23.6	25.8
. Transports par eau et aériens	119.7	203.8	71.3	57.0	52.3	54.1
. Services auxil. des transp. et communication	57.5	24.5	29.1	34.0	34.4	35.0
b. Commerce et horeca	11.1	16.4	15.2	15.9	14.8	16.5
c. Crédit et assurances	22.9	29.5	16.7	20.0	17.2	17.5
d. Santé et action sociale	8.9	14.3	15.5	13.7	12.6	12.2
e. Autres services marchands (logements exclus)	11.4	10.5	10.9	13.8	14.9	14.7
Total branches d'activité marchande	15.7	18.3	17.3	18.4	18.4	18.9
6. Services non marchands	13.4	9.4	8.9	8.2	8.1	7.8
Total (logements exclus)	15.4	17.1	16.1	17.0	16.9	17.3

(^) Moyennes de période

TABLEAU 43 - Emploi et population active

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2011	2018
(moyennes annuelles, milliers d'unités)								
<b>1. Salariés</b>	3172.8	3005.9	3194.4	3174.7	3412.2	3569.3	3809.3	3978.2
a. Agriculture	11.7	11.8	13.1	14.8	16.3	17.7	20.4	19.9
b. Energie	80.2	72.9	50.3	43.3	44.0	44.1	51.1	51.1
c. Industries manufacturières	865.0	754.0	733.8	642.8	623.4	571.6	512.7	473.4
. Biens intermédiaires	334.4	279.8	272.0	242.3	240.3	231.9	213.4	199.0
. Biens d'équipement	206.8	180.1	177.5	154.3	153.7	131.2	109.9	97.4
. Biens de consommation	323.8	294.1	284.3	246.2	229.4	208.5	189.3	176.9
d. Construction	247.6	162.4	187.6	187.8	191.0	192.0	219.4	232.6
e. Transports et communication	277.6	262.6	259.7	256.0	273.1	270.9	267.6	272.5
. Transports terrestres	121.8	113.5	113.7	108.5	119.4	104.3	110.2	111.5
. Transports par eau et aériens	18.5	17.8	15.7	16.3	14.9	6.8	7.4	8.0
. Services auxil. des transp. et communication	137.3	131.4	130.3	131.2	138.8	159.7	150.0	153.1
f. Commerce et horeca	438.0	426.1	483.6	493.4	526.4	580.1	614.5	634.4
g. Crédit et assurances	117.5	124.6	133.1	130.2	135.2	132.4	129.3	127.2
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	179.3	205.5	251.1	281.1	331.4	391.4	473.4	554.3
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	205.8	235.0	328.2	380.0	503.7	543.1	676.0	779.7
j. Services non marchands	750.1	750.9	753.9	745.4	767.7	826.1	844.9	833.1
j.1. Adm. publique et éducation	682.0	687.4	698.0	688.3	703.3	758.6	802.6	803.3
j.2. Domestiques	68.1	63.6	55.9	57.1	64.4	67.5	42.3	29.7
<b>2. Indépendants</b>	604.8	631.5	671.8	698.2	701.8	694.6	735.6	746.7
a. Agriculture	100.9	94.9	85.7	74.6	64.4	57.2	40.9	31.2
b. Energie	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
c. Industries manufacturières	40.4	37.7	35.6	32.5	29.4	26.6	25.5	22.2
. Biens intermédiaires	7.3	6.8	6.6	6.2	5.9	5.3	5.6	4.9
. Biens d'équipement	1.2	1.3	1.3	1.3	1.1	1.0	1.1	1.1
. Biens de consommation	32.0	29.7	27.6	25.0	22.4	20.2	18.7	16.3
d. Construction	44.2	44.2	47.9	52.6	55.5	50.0	58.5	59.6
e. Transports et communication	16.8	14.8	13.1	12.6	12.6	11.4	11.9	11.0
. Transports terrestres	7.5	6.8	6.6	6.5	6.4	4.9	3.9	3.6
. Transports par eau et aériens	6.8	5.4	3.8	3.3	2.6	1.9	1.8	1.3
. Services auxil. des transp. et communication	2.5	2.6	2.6	2.9	3.6	4.6	6.2	6.1
f. Commerce et horeca	231.8	235.7	236.9	216.8	187.8	155.0	131.3	104.0
g. Crédit et assurances	16.0	18.2	18.3	15.3	12.7	10.1	8.6	5.0
h. Santé et action sociale	28.8	38.6	50.7	60.9	67.7	68.7	71.9	73.4
i. Autres services marchands	124.8	146.4	182.4	231.4	269.8	312.8	382.4	433.1
j. Services non marchands (éducation)	0.4	0.6	0.8	1.2	1.7	2.4	4.3	6.9
<b>3. Emploi intérieur (1+2)</b>	3777.6	3637.4	3866.2	3872.9	4114.0	4263.9	4544.9	4724.9
a. Agriculture	112.6	106.7	98.9	89.4	80.7	74.9	61.3	51.0
b. Energie	80.7	73.4	50.7	43.7	44.2	44.4	51.4	51.4
c. Industries manufacturières	905.5	791.7	769.3	675.3	652.8	598.2	538.1	495.6
. Biens intermédiaires	341.7	286.5	278.6	248.5	246.1	237.3	219.1	203.9
. Biens d'équipement	208.0	181.5	178.8	155.6	154.9	132.2	111.1	98.5
. Biens de consommation	355.8	323.7	311.9	271.2	251.8	228.7	208.0	193.2
d. Construction	291.8	206.5	235.6	240.4	246.6	242.0	277.9	292.1
e. Transports et communication	294.4	277.4	272.7	268.6	285.7	282.3	279.6	283.6
. Transports terrestres	129.2	120.2	120.3	114.9	125.8	109.2	114.1	115.1
. Transports par eau et aériens	25.4	23.2	19.5	19.6	17.5	8.7	9.2	9.3
. Services auxil. des transp. et communication	139.8	134.0	132.9	134.1	142.4	164.3	156.3	159.2
f. Commerce et horeca	669.9	661.9	720.5	710.3	714.2	735.1	745.8	738.4
g. Crédit et assurances	133.5	142.8	151.4	145.5	147.9	142.5	137.9	132.2
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	208.1	244.1	301.7	341.9	399.1	460.1	545.3	627.8
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	330.6	381.4	510.7	611.4	773.5	855.9	1058.4	1212.8
j. Services non marchands	750.6	751.5	754.8	746.5	769.4	828.5	849.3	839.9
j.1. Adm. publique et éducation	682.5	687.9	698.9	689.5	705.0	761.0	806.9	810.2
j.2. Domestiques	68.1	63.6	55.9	57.1	64.4	67.5	42.3	29.7
<b>4. Travailleurs frontaliers (solde)</b>	59.4	56.4	62.7	62.5	63.6	73.1	76.9	76.5
<b>5. Chômage complet, définition BFP</b>	359.4	572.4	455.1	649.1	599.5	710.1	627.7	638.5
<b>6. Population active, définition BFP</b>	4196.5	4266.2	4384.0	4584.6	4777.1	5047.1	5249.5	5439.9

TABLEAU 44 - Emploi et population active

(moyennes annuelles, différences en milliers d'unités)

	1985-1980	1990-1985	1995-1990	2006-1995	2012-2006	2018-2012
<b>1. Salariés</b>	-166.9	188.6	-19.7	437.7	199.2	166.6
a. Agriculture	0.1	1.3	1.6	2.7	2.8	-0.4
b. Energie	-7.3	-22.6	-7.0	2.1	5.3	0.5
c. Industries manufacturières	-111.1	-20.2	-91.0	-76.5	-59.2	-33.7
. Biens intermédiaires	-54.6	-7.7	-29.8	-11.5	-19.1	-12.7
. Biens d'équipement	-26.7	-2.7	-23.2	-23.8	-21.4	-11.6
. Biens de consommation	-29.8	-9.8	-38.1	-41.2	-18.7	-9.4
d. Construction	-85.2	25.3	0.2	12.7	19.5	12.6
e. Transports et communication	-15.0	-3.0	-3.7	15.6	-6.9	7.8
. Transports terrestres	-8.3	0.2	-5.2	-4.3	4.6	2.7
. Transports par eau et aériens	-0.8	-2.1	0.5	-9.3	0.5	0.6
. Services auxil. des transp. et communication	-5.9	-1.1	0.9	29.2	-11.9	4.5
f. Commerce et horeca	-11.9	57.4	9.9	90.5	30.9	19.5
g. Crédit et assurances	7.1	8.5	-2.8	2.4	-3.7	-1.8
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	26.2	45.5	30.0	120.8	83.9	68.6
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	29.2	93.3	51.7	189.3	107.9	102.6
j. Services non marchands	0.8	3.0	-8.6	78.2	18.7	-9.2
j.1. Adm. publique et éducation	5.3	10.7	-9.7	76.1	35.1	3.8
j.2. Domestiques	-4.5	-7.7	1.2	2.0	-16.4	-13.0
<b>2. Indépendants</b>	26.7	40.3	26.4	0.8	41.9	5.8
a. Agriculture	-6.1	-9.1	-11.1	-18.9	-16.2	-8.3
b. Energie	-0.0	-0.0	-0.0	-0.1	0.0	-0.0
c. Industries manufacturières	-2.7	-2.2	-3.1	-6.2	-1.4	-2.6
. Biens intermédiaires	-0.5	-0.2	-0.4	-0.9	0.2	-0.6
. Biens d'équipement	0.1	0.0	-0.1	-0.2	0.1	-0.1
. Biens de consommation	-2.3	-2.0	-2.6	-5.0	-1.7	-2.0
d. Construction	-0.0	3.7	4.6	-0.7	7.1	0.6
e. Transports et communication	-2.1	-1.7	-0.4	-1.2	0.4	-0.8
. Transports terrestres	-0.7	-0.1	-0.2	-1.9	-0.7	-0.3
. Transports par eau et aériens	-1.4	-1.6	-0.5	-1.3	-0.3	-0.3
. Services auxil. des transp. et communication	0.1	0.1	0.2	2.0	1.3	-0.1
f. Commerce et horeca	3.9	1.2	-20.1	-68.0	-20.6	-24.3
g. Crédit et assurances	2.2	0.1	-3.0	-5.6	-1.6	-3.0
h. Santé et action sociale	9.8	12.1	10.2	8.1	3.1	1.3
i. Autres services marchands	21.6	36.0	49.0	92.0	69.1	40.6
j. Services non marchands (éducation)	0.1	0.3	0.3	1.5	2.0	2.3
<b>3. Emploi intérieur (1+2)</b>	-140.2	228.9	6.7	438.5	241.1	172.3
a. Agriculture	-5.9	-7.8	-9.5	-16.3	-13.4	-8.7
b. Energie	-7.4	-22.6	-7.0	1.9	5.3	0.4
c. Industries manufacturières	-113.8	-22.4	-94.1	-82.7	-60.6	-36.3
. Biens intermédiaires	-55.1	-7.9	-30.1	-12.4	-18.9	-13.3
. Biens d'équipement	-26.5	-2.7	-23.3	-24.1	-21.3	-11.7
. Biens de consommation	-32.1	-11.8	-40.7	-46.2	-20.4	-11.4
d. Construction	-85.2	29.0	4.8	11.9	26.7	13.2
e. Transports et communication	-17.0	-4.6	-4.2	14.4	-6.5	7.1
. Transports terrestres	-9.0	0.0	-5.3	-6.2	3.9	2.4
. Transports par eau et aériens	-2.2	-3.7	0.0	-10.7	0.2	0.2
. Services auxil. des transp. et communication	-5.8	-1.0	1.1	31.2	-10.6	4.4
f. Commerce et horeca	-8.0	58.6	-10.2	22.5	10.4	-4.8
g. Crédit et assurances	9.3	8.6	-5.9	-3.1	-5.4	-4.8
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	36.1	57.6	40.2	128.9	87.0	70.0
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	50.8	129.3	100.7	281.2	177.0	143.2
j. Services non marchands	0.9	3.3	-8.2	79.7	20.6	-6.9
j.1. Adm. publique et éducation	5.5	10.9	-9.4	77.6	37.0	6.1
j.2. Domestiques	-4.5	-7.7	1.2	2.0	-16.4	-13.0
<b>4. Travailleurs frontaliers (solde)</b>	-3.0	6.3	-0.1	12.7	1.2	-0.0
<b>5. Chômage complet BFP</b>	213.0	-117.3	194.0	46.2	-59.0	2.3
<b>6. Population active BFP</b>	69.7	117.8	200.5	497.4	183.3	174.6

**TABLEAU 45 - Situation sur le marché du travail : détail**

(moyennes annuelles, en milliers d'unités)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
I. Population totale (II+III)	11075.0	11155.6	11237.2	11314.8	11388.3	11457.7	11523.1
I.bis Population d'âge actif	7249.9	7274.7	7300.2	7324.1	7345.3	7359.8	7368.2
II. Population inactive (concept BFP)	5809.7	5863.4	5907.4	5948.5	5985.3	6031.8	6083.2
dont avec allocation ONEM (1) :	186.9	183.5	179.8	171.2	165.9	165.3	165.8
- dispenses pour raisons sociales et familiales	8.3	7.4	7.0	6.8	6.7	6.7	6.6
- dispenses pour reprise d'études	22.1	23.0	23.5	23.7	23.8	23.9	23.9
- interruptions complètes de carrière (2)	23.3	22.6	21.3	21.1	21.0	20.9	20.9
- chômage avec complément d'entreprise / prépension à temps plein	115.0	111.6	108.9	100.3	95.0	94.4	95.0
- chômeurs complets en formation professionnelle	18.1	18.8	19.1	19.3	19.4	19.4	19.4
III. Population active (concept BFP) (IV+V+VI)	5265.3	5292.3	5329.8	5366.3	5403.1	5425.9	5439.9
IV. Emploi intérieur	4552.5	4553.7	4574.2	4601.4	4640.6	4680.6	4724.9
dont avec allocation ONEM (1) :	402.5	375.3	375.1	373.0	374.7	376.5	381.6
- temps partiel avec AGR (4) + invol. avec allocations	51.7	51.7	52.6	54.0	56.0	58.2	60.8
- total activation ONEM	101.0	80.7	88.9	88.7	88.5	89.0	89.9
** agences locales pour l'emploi	2.5	2.0	1.6	1.3	1.0	0.8	0.7
** programme de réinsertion	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
** plan 'activa' (5)	72.2	54.5	64.2	64.7	65.1	65.9	67.1
** réintégration de chômeurs âgés	20.1	18.0	17.0	16.5	16.2	16.1	16.0
** programme de transition professionnelle	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8
** première expérience professionnelle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- interruptions partielles de carrière (2)	248.7	241.9	232.8	229.6	229.6	228.8	230.5
- prépensions à temps partiel	0.7	0.6	0.5	0.4	0.3	0.2	0.1
- chômeurs complets en atelier protégé	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
V. Travailleurs frontaliers (solde)	76.5	76.5	76.5	76.5	76.5	76.5	76.5
VI. Chômage (concept BFP)	636.3	662.1	679.1	688.4	686.0	668.8	638.5
(a) Demandeurs d'emploi inoccupés (6)	559.2	589.9	608.1	617.1	615.0	599.3	570.7
(b) Chômeurs âgés non demandeurs d'emploi (1)	77.1	72.1	71.0	71.3	71.0	69.6	67.9
p.m. Temps partiels volontaires indemnités (1)	28.2	28.3	28.3	28.3	28.3	28.4	28.4
p.m. Chômage temporaire (1)(7) (unités budgétaires)	41.0	42.1	40.6	38.8	36.5	33.6	30.4
p.m. CCI-DE (1)(8) - variations annuelles	-4.5	14.7	1.9	-16.3	-1.7	-11.6	-21.1

(1) Définition Stat info (concept paiements).

(2) Y compris le crédit temps et le crédit temps de crise.

(3) Non compris le chômage temporaire.

(4) AGR : allocation de garantie de revenu.

(5) Y inclus SINE, bonus de démarrage et bonus de stage.

(6) Hors emplois ALE.

(7) Inclut la suspension de crise employés.

(8) Y compris dispensés ALE.

**TABLEAU 46 - Exportations nettes de biens et services**

(en millions d'euros)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2011	2018
1. Agriculture	-1264	-2339	-1891	-1936	-1527	-1714	-4020	-3878
2. Energie	-2241	-4418	-2401	-3397	-9064	-11789	-16193	-18140
3. Industries manufacturières	1287	7885	6341	13216	15880	19915	17147	21799
a. Biens intermédiaires	2339	4460	4940	9154	12252	15225	23996	33772
b. Biens d'équipement	-759	566	-1535	548	-2564	-2082	-9889	-15606
c. Biens de consommation	-293	2859	2936	3514	6192	6772	3039	3633
4. Construction	-357	-565	-762	-822	-1487	-1801	-3125	-4305
5. Services marchands	305	641	2145	2513	5055	9510	13687	22732
a. Transports et communication	544	873	1782	2346	3524	4955	5323	8235
. Transports terrestres	-279	-473	-516	-402	-663	-682	-1164	-1522
. Transports par eau et aériens	239	391	648	760	1162	1593	1898	2812
. Services auxil. des transp. et communication	585	955	1650	1988	3026	4043	4589	6944
b. Commerce et horeca	-4	57	843	866	2016	3616	6085	9597
c. Crédit et assurances	-131	-199	-121	-147	-217	-193	-249	-251
d. Autres services marchands	-104	-91	-359	-552	-268	1132	2528	5151
Total	-2271	1204	3432	9574	8857	14121	7495	18207

TABLEAU 47 - Productivité horaire des branches d'activité marchande

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2006//1995	2012//2006	2018//2012
1. Agriculture	5.6	2.0	7.2	2.0	6.5	3.7
2. Énergie	-1.9	13.2	3.1	2.0	0.9	0.9
3. Industries manufacturières	6.7	4.1	3.4	3.0	1.3	2.3
a. Biens intermédiaires	9.8	4.5	4.8	2.5	1.5	2.3
b. Biens d'équipement	6.8	1.4	1.1	4.2	-2.1	3.2
c. Biens de consommation	2.7	5.2	3.2	2.5	3.1	1.5
4. Construction	2.3	0.9	1.9	2.4	-0.9	0.3
5. Services marchands	1.4	1.6	1.2	0.7	-0.2	0.4
a. Transports et communication	2.9	7.0	2.3	1.8	1.8	1.0
. Transports terrestres	1.2	3.7	2.3	0.4	0.9	0.5
. Transports par eau et aériens	5.5	5.2	3.2	13.8	3.2	1.3
. Services auxil. des transp. et communication	3.9	3.0	0.7	1.2	2.2	1.2
b. Commerce et horeca	0.1	-0.2	1.0	0.4	0.4	1.4
c. Crédit et assurances	3.6	2.0	6.0	5.0	0.4	2.5
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	-1.6	1.7	-1.0	0.1	-0.1	-0.3
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	0.4	-0.6	-0.7	-0.8	-1.2	-0.4
<b>Total</b>	<b>2.8</b>	<b>2.6</b>	<b>2.0</b>	<b>1.4</b>	<b>0.1</b>	<b>0.7</b>

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 48 - Salaire brut nominal horaire des branches d'activité marchande

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2006//1995	2012//2006	2018//2012
1. Agriculture	6.9	4.6	5.5	-0.2	3.1	2.0
2. Énergie	5.4	1.4	4.1	2.8	1.9	2.5
3. Industries manufacturières	7.9	5.3	5.2	2.7	3.0	2.0
a. Biens intermédiaires	9.9	4.4	5.9	2.6	3.0	2.0
b. Biens d'équipement	6.2	6.6	3.6	2.7	3.1	2.1
c. Biens de consommation	6.8	5.2	5.6	2.6	2.9	2.0
4. Construction	6.7	0.3	5.4	3.0	2.4	1.8
5. Services marchands	6.6	3.9	5.1	2.3	2.4	1.9
a. Transports et communication	5.9	4.2	8.0	2.8	2.7	2.2
. Transports terrestres	4.2	3.5	7.3	2.3	2.7	2.1
. Transports par eau et aériens	7.6	-1.1	12.0	4.5	5.0	2.5
. Services auxil. des transp. et communication	7.5	5.9	8.2	3.2	2.5	2.2
b. Commerce et horeca	6.4	5.6	3.8	2.5	2.8	1.9
c. Crédit et assurances	7.6	3.9	3.1	2.7	2.1	2.0
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	5.1	2.7	5.2	2.4	2.8	2.0
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	6.8	1.8	6.4	1.9	2.0	2.0
<b>Total</b>	<b>7.0</b>	<b>3.9</b>	<b>5.1</b>	<b>2.4</b>	<b>2.4</b>	<b>1.9</b>

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 49 - Coût salarial nominal par tête des branches d'activité marchande

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2006//1995	2012//2006	2018//2012
1. Agriculture	6.8	3.9	3.2	2.6	3.3	2.6
2. Énergie	5.3	4.9	5.6	2.5	1.5	2.3
3. Industries manufacturières	8.1	5.9	5.1	2.8	2.6	2.1
a. Biens intermédiaires	10.1	5.3	5.4	2.8	2.6	2.1
b. Biens d'équipement	7.2	6.8	4.1	2.6	2.6	2.4
c. Biens de consommation	6.6	5.9	5.7	2.7	2.7	1.9
4. Construction	7.0	3.0	3.7	2.5	3.1	1.9
5. Services marchands	6.1	3.6	4.5	2.4	2.4	1.9
a. Transports et communication	6.2	5.2	7.0	2.8	2.6	2.0
. Transports terrestres	4.4	4.7	6.6	2.2	2.2	2.0
. Transports par eau et aériens	8.8	-1.0	10.0	4.1	3.9	2.2
. Services auxil. des transp. et communication	7.7	6.8	6.9	3.3	2.9	2.0
b. Commerce et horeca	5.9	4.9	3.6	2.5	3.1	2.0
c. Crédit et assurances	6.9	4.3	3.5	2.1	2.7	1.9
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	4.5	1.9	4.2	2.3	2.6	2.0
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	6.0	1.5	5.5	2.9	2.0	1.9
<b>Total</b>	<b>6.8</b>	<b>4.2</b>	<b>4.5</b>	<b>2.4</b>	<b>2.4</b>	<b>1.8</b>

(//) Taux de croissance moyens

**TABLEAU 50 - Coût salarial réel par tête des branches d'activité marchande**

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2006//1995	2012//2006	2018//2012
1. Agriculture	0.4	2.0	0.9	0.8	1.1	1.1
2. Energie	-1.0	2.8	3.3	0.7	-0.7	0.8
3. Industries manufacturières	1.6	3.9	2.9	1.0	0.4	0.6
a. Biens intermédiaires	3.5	3.3	3.1	1.0	0.4	0.6
b. Biens d'équipement	0.8	4.7	1.8	0.8	0.4	0.9
c. Biens de consommation	0.2	3.9	3.4	0.9	0.5	0.4
4. Construction	0.6	1.0	1.5	0.7	0.9	0.4
5. Services marchands	-0.3	1.7	2.3	0.6	0.2	0.4
a. Transports et communication	-0.1	3.2	4.7	1.0	0.5	0.5
. Transports terrestres	-1.8	2.7	4.3	0.4	0.0	0.5
. Transports par eau et aériens	2.3	-2.9	7.7	2.3	1.7	0.7
. Services auxil. des transp. et communication	1.3	4.8	4.6	1.5	0.7	0.5
b. Commerce et horeca	-0.4	2.9	1.4	0.7	0.9	0.5
c. Crédit et assurances	0.5	2.3	1.3	0.3	0.5	0.4
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	-1.8	-0.0	2.0	0.5	0.4	0.5
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	-0.3	-0.4	3.2	1.1	-0.1	0.4
Total	0.4	2.2	2.3	0.6	0.2	0.3

(//) Taux de croissance moyens

**TABLEAU 51 - Consommation privée par catégorie en volume**

(taux de croissance annuels moyens)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2006//1995	2012//2006	2018//2012
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	1.0	0.9	0.4	0.3	0.6	0.7
a. Produits alimentaires	1.5	1.1	0.5	-0.2	1.2	0.8
b. Boissons non alcoolisées	-0.2	9.6	2.3	2.4	-0.0	0.2
c. Boissons alcoolisées	-0.9	-1.2	-0.2	2.1	2.0	1.5
d. Tabac	0.0	-3.8	-1.5	1.0	-3.6	0.3
2. Habillement et chaussures	-0.3	2.0	-0.8	0.1	2.6	2.3
3. Loyer	3.1	2.3	1.3	1.4	1.3	1.1
4. Chauffage	-2.5	-2.8	2.6	2.4	-0.6	-0.8
5. Electricité	3.5	3.5	3.3	1.5	-0.2	0.3
6. Services domestiques	-1.0	-1.7	0.4	2.7	5.2	1.5
7. Meubles, équipement ménager,...	0.6	2.1	0.9	0.7	0.3	1.6
8. Achats de véhicules	0.1	6.1	-3.5	3.6	1.0	1.2
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	-0.8	3.4	2.4	-0.7	-1.2	0.1
a. Essence	-2.8	-0.3	1.5	-4.1	-3.4	-0.3
b. Diesel	7.3	9.8	6.7	3.6	-0.0	0.2
10. Achats de services de transports	-1.3	-0.3	0.7	5.0	0.4	1.6
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	-1.1	-0.1	0.6	2.8	2.1	3.4
b. Transp. de voyageurs par route	-2.5	-2.9	-0.5	3.5	0.3	1.9
c. Autres services de transport	-0.2	3.7	2.0	8.9	-1.5	-0.8
11. Communications	3.1	5.1	3.7	8.5	1.0	1.4
12. Services médicaux, dépenses de santé	-0.3	2.9	-0.3	2.7	1.5	1.1
13. Loisirs, enseignement, culture	2.3	4.0	3.0	2.6	1.7	0.8
14. Autres biens et services	3.1	5.3	3.2	2.0	1.0	1.2
15. Consommation des ménages à l'étranger	-1.6	3.9	6.0	2.1	1.2	1.2
Consommation totale des ménages	1.3	2.8	1.6	1.7	1.0	1.0

(//) Taux de croissance moyens



TABLEAU 52 - Répartition de la consommation privée par catégorie à prix courants

(pourcentages de la consommation totale)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2011	2018
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	23.2	22.9	20.6	17.7	15.7	16.3	16.0	16.3
a. Produits alimentaires	18.0	18.0	15.9	13.3	11.2	11.5	11.6	11.9
b. Boissons non alcoolisées	0.9	0.9	1.2	1.2	1.1	1.2	1.1	1.1
c. Boissons alcoolisées	2.3	2.0	1.8	1.5	1.5	1.5	1.5	1.6
d. Tabac	1.9	2.0	1.7	1.7	1.9	2.1	1.8	1.8
2. Habillement et chaussures	7.8	6.8	7.2	6.1	4.9	4.7	4.7	5.2
3. Loyer	13.0	14.3	14.9	15.8	15.3	15.7	15.2	15.6
4. Chauffage	3.3	3.5	1.6	1.5	2.4	2.6	2.9	2.4
5. Electricité	2.1	2.5	2.2	2.3	2.1	1.9	2.2	2.1
6. Services domestiques	0.9	0.8	0.7	0.6	0.7	0.7	0.9	1.0
7. Meubles, équipement ménager,...	6.8	6.2	6.1	5.7	5.5	4.8	4.5	4.7
8. Achats de véhicules	3.1	3.0	3.9	3.0	3.4	3.1	3.3	3.2
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	3.5	3.4	2.8	2.9	3.3	3.3	3.3	2.8
a. Essence	2.8	2.5	1.7	1.6	1.7	1.3	0.9	0.8
b. Diesel	0.4	0.7	0.8	0.9	1.3	1.7	2.0	1.7
10. Achats de services de transports	1.6	1.3	1.1	0.9	1.0	1.0	1.1	1.1
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	0.8	0.7	0.5	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4
b. Transp. de voyageurs par route	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
c. Autres services de transport	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
11. Communications	1.3	1.3	1.4	1.5	2.2	2.7	2.0	2.1
12. Services médicaux, dépenses de santé	3.8	4.0	3.9	4.7	4.9	5.0	5.3	5.4
13. Loisirs, enseignement, culture	7.3	7.4	8.3	9.2	9.4	9.3	9.0	9.0
14. Autres biens et services	18.6	19.2	21.5	23.5	23.9	23.4	24.3	23.8
15. Consommation des ménages à l'étranger	3.8	3.3	3.8	4.6	5.3	5.3	5.2	5.3
Consommation totale des ménages	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

TABLEAU 53 - Evolution du prix des différentes catégories de consommation privée

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2006//1995	2012//2006	2018//2012
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	6.4	1.8	0.5	2.1	3.0	2.0
a. Produits alimentaires	6.2	1.3	-0.2	2.0	2.9	2.0
b. Boissons non alcoolisées	6.5	2.1	1.6	0.4	3.1	1.9
c. Boissons alcoolisées	6.0	3.0	0.4	1.6	1.5	1.7
d. Tabac	8.7	5.1	6.2	4.2	4.4	2.0
2. Habillement et chaussures	5.2	4.1	1.4	0.8	1.0	1.7
3. Loyer	6.6	3.4	3.8	1.9	1.6	1.7
4. Chauffage	12.0	-7.7	-0.7	6.7	6.6	-1.0
5. Electricité	7.7	-0.4	1.4	0.3	6.2	0.9
6. Services domestiques	5.0	2.8	2.7	2.1	2.1	3.0
7. Meubles, équipement ménager,...	5.3	2.3	1.7	1.0	2.0	1.8
8. Achats de véhicules	7.6	3.9	1.8	1.3	0.8	1.8
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	8.4	-2.8	2.1	5.3	5.1	-0.5
a. Essence	7.8	-2.1	0.9	5.0	3.9	-0.9
b. Diesel	11.1	-2.7	1.8	5.4	6.0	-0.4
10. Achats de services de transports	5.7	0.8	-0.5	0.1	2.3	2.1
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	4.0	-0.6	-5.6	2.4	0.9	1.2
b. Transp. de voyageurs par route	8.3	2.2	3.9	0.0	2.5	1.5
c. Autres services de transport	6.6	1.7	2.5	-2.2	4.1	3.7
11. Communications	5.4	1.2	1.9	-0.4	-1.3	1.6
12. Services médicaux, dépenses de santé	9.5	1.2	8.2	1.8	2.1	1.6
13. Loisirs, enseignement, culture	5.8	3.2	2.8	1.0	1.0	1.7
14. Autres biens et services	5.2	1.9	2.5	1.7	2.1	1.3
15. Consommation des ménages à l'étranger	6.4	3.9	1.7	2.4	2.3	1.6
Consommation totale des ménages	6.4	2.0	2.2	1.8	2.2	1.5

(//) Taux de croissance moyens

**TABLEAU 54 - Bilan énergétique, tous produits**

(millions de TEP)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2006//1995	2012//2006	2018//2012
Production de sources primaires et récupérations	10.8	0.2	-0.5	1.5	-1.8	-0.8
Importations	-5.1	5.3	1.9	1.8	-2.0	0.2
Exportations totales	-3.8	5.0	-2.8	2.1	1.0	-0.6
Soutes	-0.6	11.9	-0.9	7.1	-1.5	2.1
Consommation intérieure brute	-1.1	2.4	2.5	0.8	-3.0	-0.2
Entrées en transformation	-5.1	5.6	-0.8	1.4	-2.4	0.5
Centrales électriques thermiques	-11.8	4.5	1.9	0.5	-3.5	2.1
Centrales nucléaires	22.8	4.8	-0.6	1.1	-1.8	-2.5
Cokeries	-0.6	-1.6	-8.0	-2.3	-8.3	-6.8
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-1.6	-8.8	-0.8
Raffineries	-9.3	8.1	-0.5	2.2	-1.9	1.4
Sorties de transformation	-6.7	5.6	-0.8	1.6	-2.2	1.2
Centrales électriques thermiques	-11.8	4.6	2.9	2.7	-0.5	4.3
Centrales nucléaires	22.5	4.3	-0.6	1.1	-1.7	-2.5
Cokeries	-0.2	-2.0	-7.3	-2.2	-9.0	-6.8
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-1.6	-8.8	-0.8
Raffineries	-9.3	7.7	-0.3	2.0	-1.9	1.4
Echanges et transferts	-.-	-.-	2.7	3.5	-.-	3.0
Consommation de la branche énergie	-5.9	1.1	-0.4	-0.5	5.2	-2.1
Pertes sur les réseaux	2.1	2.9	1.9	1.3	-1.4	1.1
Disponible pour la consommation finale	-3.1	1.7	7.7	2.5	-5.0	1.4
Consommation finale non énergétique	1.0	2.5	13.2	1.8	0.5	0.5
Consommation finale énergétique	-1.7	1.6	2.1	0.9	-1.6	0.4
Industrie	-3.4	2.2	0.4	1.7	-4.3	1.1
Transports	0.9	4.9	2.0	1.1	0.7	0.2
Foyers domestiques	-0.9	-1.3	2.6	-0.3	-0.0	-0.6
Commerce, services, agriculture	-2.4	-0.0	5.7	0.6	-1.9	1.1

(//) Taux de croissance moyens

# Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale. A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Ecodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

## Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports, un bulletin trimestriel en anglais, et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : [www.plan.be](http://www.plan.be)

### Les séries

#### *Perspectives*

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Ainsi, sous la responsabilité de l'ICN, le BFP établit deux fois par an, en février et septembre, des prévisions à court terme de l'économie belge, soit le Budget économique en vue, comme son nom l'indique, de la confection du budget de l'Etat et de son contrôle. A la demande des partenaires sociaux, il publie également en mai des Perspectives économiques à moyen terme dans un contexte international. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des Perspectives économiques régionales. Nime Outlook décrit, une fois par an, des perspectives d'évolution à moyen terme de l'économie mondiale. Tous les trois ans, le BFP élabore des Perspectives énergétiques à long terme pour la Belgique. Tous les trois ans également, il réalise, en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports, des Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique. Enfin, le BFP élabore annuellement, en collaboration avec la DGSIE, des Perspectives de population de long terme.

### *Working Papers*

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

### *Planning Papers*

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

## Autres publications

### *Rapports*

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

### *Ouvrages*

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.

### *Short Term Update*

Le Short Term Update (STU) est un bulletin trimestriel en anglais qui dresse un aperçu actualisé de l'économie belge. Élaborés à partir de dizaines d'indicateurs, les divers numéros proposent soit un suivi de la conjoncture, soit une analyse de l'évolution structurelle de l'économie. Par ailleurs, chaque STU se penche plus particulièrement sur une étude du BFP liée à l'actualité économique. Enfin, ce bulletin résume les études en cours du BFP et liste les principales décisions prises par les autorités belges qui peuvent avoir une influence sur la situation économique.

**Bureau fédéral du Plan**  
*organisme d'intérêt public*

Avenue des Arts 47-49  
B-1000 Bruxelles  
tél.: +32-2-5077311  
fax: +32-2-5077373  
e-mail: [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)  
<http://www.plan.be>